

ASSISES DE L' **ALPINISME**
ET DES ACTIVITÉS DE MONTAGNE



LES AGTÉS

MEMBRES DU GROUPE DE PRÉPARATION

Alexandre Olivier
Amy Bernard (OPMA, GHM)
Balmain Henri (OPMA)
Bel Grégoire (GTA)
Blancgras Jérôme
Bodeau Hervé (Petzl)
Bourdeau Philippe (Sportsnature)
Chamel Michel (FFME)
Chappaz Gilles (GTA)
Corneloup Jean (Sportsnature)
Crabières Denis (SNGM)
Creton Gerard (OPMA)
David Eric (SNAM)
Decamp Érik (SNGM)
Descamps Philippe (Petzl)
Donnadieu Jean (FFME)
Durand Emmanuelle
Échevin Michel
Elzière Georges (OPMA, FFCAM)
Exbrayat Yves (Grenoble Montagne)
Fabre Jean (Préfecture de Guadeloupe)
Gerbeaux Martin (Camptocamp)
Heydel Christophe
Hoibian Olivier (OPMA)
Ibarra Manu (SNGM)
Jaccoux Claude (OPMA)
Jean Bernard (ANCEF)
Jourjon Luc (FFCAM)
Keller Paul (OPMA, GHM)
Larcher Cédric (Kairn)
Mansiot Olivier (FFME)
Mao Pascal (Sportsnature)
Martin Niels
Martinoia Rozenn (OPMA)
Meignan Fredi (Mountain Wilderness)
Mercadié Jean-Louis (Grenoble Montagne)
Nicollet Jean-Pierre (Parc national des Ecrins)
Pellicier Bruno (OPMA, SNGM)
Petzl Paul (Petzl)
Pitula Franck
Pocachard Christian
Raymond Brieux (SNAM)
Raynaud Nicolas (FFCAM)
Rotillon Gilles (OPMA)
Savelli Nicolas (OPMA)
Thivel Rémi (SNGM)
Trommsdorff Christian (OPMA, SNGM, GHM)
Valla François (OPMA)
Vartanian Bernard (OPMA)

© **Emmanuelle Durand - Niels Martin**
Graphisme et illustrations : Régis Ferré

Août 2011

ASSISES DE L'ALPINISME

ET DES ACTIVITÉS DE MONTAGNE



LES ACTES

PARTENAIRES FINANCIERS

A l'initiative de
l'Observatoire des Pratiques de la Montagne et de l'Alpinisme



Grenoble Montagne
la mon+agne pour tous



GRUPE DE PORTAGE



Georges ELZIERE

Président de la Fédération française des clubs alpins et de montagne (FFCAM)



Pierre YOU

Président de la Fédération française de la montagne et de l'escalade (FFME)



Christian TROMMSDORFF

Président du Groupe de haute montagne (GHM)



Denis CRABIERES

Président du Syndicat national des guides de montagne (SNGM)



Jean-Claude ARMAND

Président du Syndicat national des gardiens de refuge et gîtes d'étape (SNGRGE)



Romain DE LAMBERT

Président du Syndicat national des professionnels de l'escalade et du canyon (SNAPEC)



Philippe RAGNE

Président du Syndicat national des accompagnateurs en montagne (SNAM)



Olivier HINDERMEYER

Directeur général de l'Union des centres sportifs de plein air (UCA)



Guy CHAUMEREUIL

Directeur de la Grande Traversée des Alpes (GTA)



Fredi MEIGNAN

Président de Mountain Wilderness France (MW)

Sommaire

■ INTRODUCTION	p 8
■ DONNÉES DE CADRAGE	14
« Qu'est ce que l'alpinisme ? » Synthèse des cafés montagne	15
« Table ronde : les pratiques actuelles de la montagne »	16
« Un éclairage des problématiques de l'alpinisme par l'accidentologie », B. Julien	17
« L'évolution de l'alpinisme : quels rôles pour les professionnels ? Focus sur les accompagnateurs en montagne » B. Julien	27
■ HISTOIRES D'ÉTHIQUES	34
« L'escalade, les escalades et la diversité des pratiques » B. Amy	35
« L'alpiniste, une espèce en voie de disparition ? » J. Kelle	37
« Quel(s) alpinisme(s) en 2020 ? » C. Trommsdorff	38
« Alpinisme et compétition » OPMA	39
■ ENVIRONNEMENT	48
« Le réchauffement climatique induit-il une modification des pratiques alpines ? » J. Weiss	49
« Existe-t-il une évolution des pratiques de montagne en lien avec les modifications environnementales ? » A. Rabatel	50
« Montagne Liberté » F. Meignan	52
« L'alpiniste a besoin de la montagne » V. Neirinck	53
■ LIBERTÉ, RESPONSABILITÉ, SÉCURITÉ	54
« la montagne sous contrôle judiciaire ? » B. Cazanave	55
« L'action de la gendarmerie en montagne »	66
■ ECONOMIE ET TERRITOIRES	68
Table ronde : « Quelle place pour les pratiques de l'alpinisme dans l'économie montagnarde ? »	69
« Economie et alpinisme » G. Rotillon	70
« Interview d'alpinistes italiens » Propos recueillis par C. Ivanoff	71

■ THÉMATIQUE TRANSVERSALE JEUNES	72
« Comment transmettre le goût de l'alpinisme ? » synthèse des cafés montagne	73
Table ronde : « Les valeurs de l'alpinisme et le rôle éducatif des pratiques de montagne dans notre société »	73
Enquête « Les jeunes en montagne » E. Durand	76
« Contributions jeunes »	90
« A-propos du risque » P. Keller	91
■ RÉFLEXIONS ALPINISTIQUES AU LONG COURS	92
« Des journées de Grenoble à celle de Chamonix » Groupe de préparation des Assises de l'Alpinisme	93
« L'alpinisme, ou le jeu de la rêverie et du mensonge » P. Bourdeau	94
« Jeu de mots-clés » E. Jaillard	99
« Point de vue d'un grimpeur » H. Jacquin	101
« Vers le montagnisme » P. Serpollet	102
« Pour une pratique de la montagne en amateur » J.C. Serres	103
■ LE MANIFESTE DES ASSISES DE L'ALPINISME	106
« Manifeste des Assises de l'Alpinisme »	107
Compte rendu de la Table Ronde de Chamonix - S. Cuenot	110
■ EN PERSPECTIVE	112
« La recherche française en sciences sociales dans l'étude des pratiques de l'escalade et de l'alpinisme » J. Corneloup, Ph. Bourdeau, P. Mao, Laboratoire Territoires, UMR Pactes, Grenoble	113
« Projet de recherche des Assises de l'Alpinisme » O. Hoibian et R. Martinoia	118
« Les refuges, vigies de l'avenir de l'alpinisme » P. Bourdeau	119
« Les Assises de l'Alpinisme en France » A. Salsa, C. Picco, C. Zanantoni	120
■ BIBLIOGRAPHIE	122

Introduction



Présentation

ASSISES *de l'*ALPINISME

Sommes-nous en train d'assister à la mort de l'alpinisme ? Cette pratique qui a fait rêver et donner le goût de vivre à tant de gens durant le XX^{ème} siècle, est-elle en train de disparaître ? Sans doute, peut-on noter les signes d'un changement important de la pratique d'antan. La multiplication des activités de montagne, la fin des grandes premières, l'émergence de l'escalade ou encore la recomposition des formes d'aventure sont quelques éléments qui ont détrôné l'alpinisme. Cependant, n'assistons nous pas à une reconfiguration des pratiques de l'alpinisme ? Si certains observent la baisse alarmante du nombre d'alpinistes et le contournement des principes historiques qui l'ont fondé, d'autres pourront au contraire rendre compte de sa vitalité. Si les manières de pratiquer ont évolué en donnant naissance à d'autres formes de relation à la montagne, peut-on pour autant annoncer la fin de la belle époque et du « vrai

L'alpinisme, une pratique en mouvement !

J. Corneloup

alpinisme » ? La présence de la mort, de la souffrance, de l'engagement et du risque est-elle incontournable pour qualifier une expérience en montagne d'alpinisme ? Bien des échanges sont attendus pour débattre de ces questions et évoquer la vitalité de cette pratique. Nous

aurons à cœur d'entendre les propos des acteurs et pratiquants qui aujourd'hui œuvrent à son développement, innovent en proposant d'autres formes de pratique ou tout simplement expriment et racontent la beauté des voies classiques et nouvelles de l'alpinisme. Mais n'y a-t-il qu'un langage narratif possible ? Comme avant, l'accroche à l'alpinisme du XXI^{ème} siècle repose sur l'attention portée aux récits et belles histoires qui invitent à se projeter dans ces univers fabuleux. Quelles sont les belles histoires qui font rêver les alpinistes aujourd'hui et donneront l'envie aux jeunes générations de les vivre ?

Le point de départ des Assises de l'Alpinisme est la Lettre de l'OPMA n° 23, d'octobre 2008, rédigée à partir de réflexions sur le thème « Déclin ou mutations de l'alpinisme ? ». Elles prenaient appui sur différentes observations (Enquête de Olivier Hoibian, articles dans Montagne Magazine et La Montagne Alpinisme, enquête de Nicolas Savelli). Cette Lettre montrait que, si certaines pratiques de l'alpinisme

Préhistoire...

sont en déclin, l'alpinisme dans son ensemble est aujourd'hui le résultat d'un ensemble de mutations à la fois internes et externes. La société a changé, l'alpinisme s'est modifié. Il faut donc repenser le « contrat social » qui lie, bon gré mal gré, la société et les alpinistes, affirme Bernard Amy.

En novembre, l'OPMA met en circulation un texte de Paul Keller qui a relancé le débat :

**Pour un rassemblement représentatif des pratiquants
d'une montagne sportive et non compétitive ?
ou
Pour une plateforme revendicative des pratiquants
d'une montagne sportive et non compétitive ?**

C'est la question vers laquelle s'oriente actuellement (en 2008) la réflexion de l'OPMA. Nous la proposons donc à nos lecteurs et correspondants, avant d'en faire, s'ils la jugeaient pertinente, l'objet d'une journée d'étude préparatoire, au début de 2009.

Voici les principales constatations qui nous ont conduit à cette démarche :

- Ceux qui, en montagne, pratiquent des activités sportives non compétitives sont mal représentés dans la société et mal défendus devant les pouvoirs publics ; leurs motivations communes et leurs besoins sont généralement accueillis avec sympathie, mais sont peu pris en considération dans le traitement du milieu montagnard.
- Ils forment un ensemble d'autant plus disparate que leurs activités se multiplient et que l'absence de relations suivies entre eux, laisse sans effet la demande qu'ils font tous de voir respectés et rendus disponibles les espaces dont ils ont besoin.
- Leurs instances représentatives (FFCAM, FFME, GHM, SNAM, FFRP, SNGM, etc.) ne parviennent pas à coordonner leurs efforts. Quelle que soit la valeur de chacune d'elles, le manque de cohérence ou la redondance de leurs actions les empêchent d'élaborer ensemble des propositions ou des revendications crédibles.
- Il en résulte que le milieu montagnard perd de sa spécificité ; les espaces destinés à la découverte et à l'aventure se réduisent au profit de ceux que l'on aménage dans une perspective économique en favorisant avant tout le développement du tourisme commercial.
- Les structures associatives et immobilières qui avaient été créées dans un but pédagogique s'étiolent ou sont en voie de disparition ; elles ont pourtant soutenu, de manière utile et encore souhaitable, un type de formation de la jeunesse à l'effort, à la solidarité et à la connaissance de leur environnement naturel ; elles laissent place à l'invention de nouvelles formes d'une éducation attractive à la montagne.
- La montagne est un milieu dont les pratiques diverses et vécues en ordre dispersé, ne doivent pas faire disparaître la dimension culturelle, avec son imaginaire de liberté et de gratuité, à laquelle beaucoup sont attachés. Aujourd'hui, celle-ci nous semble gravement menacée.

La démarche que nous proposons ne s'adresse pas seulement, ni principalement, aux fédérations et autres instances attachées à l'une ou l'autre des pratiques de la montagne, mais à l'ensemble de ceux qui fréquentent celle-ci. Nous souhaitons provoquer un rassemblement d'individus que leur goût et leur pratique de la montagne portent à se sentir responsables de son devenir et à vouloir peser, ensemble, sur les politiques dont elle est l'objet.

.....

Le travail qui a fait suite à ce texte, a abouti à l'organisation, le 26 septembre 2009, d'une Journée d'Etude au titre ambitieux : Alpinismes et société, quelles évolutions récentes ? Quelles perspectives ?

Cette journée a fait mûrir le projet de ce qu'on a d'abord appelé « les Assises des Pratiquants de la Montagne », avec l'idée qu'elles pourraient constituer une sorte de « Grenelle de l'Alpinisme ». La suite de l'histoire est exposée ici.

Avec l'avènement des sports d'hiver, ces dernières décennies ont vu la fréquentation des territoires de moyenne et haute montagne exploser, notamment sur des sites aménagés (stations et centres d'activités estivaux et/ou hivernaux). Des stratégies d'aménagement

lourdes pour les centres touristiques, souvent marginales ailleurs, et orientées dans une perspective de loisirs sportifs ont eu pour conséquence une segmentation croissante d'activités pour la plupart codifiées voire réglementées. Ne nécessitant ni long apprentissage, ni maîtrise du milieu naturel, ces pratiques sportives se sont multipliées et ont bouleversé peu à peu la culture portée par les pratiques de montagne.

Parallèlement, la prise de conscience par nos sociétés de l'importance de leur environnement naturel, tend à restreindre ou à conditionner l'accès aux espaces vierges ou peu aménagés de moyenne et haute montagne. Les pratiques qui se déroulent dans ces derniers s'en trouvent marginalisées, prises en étau entre des espaces aménagés et réglementés pour en faciliter la fréquentation - et donc « dénaturés » -, et des espaces sanctuarisés parce que considérés comme « naturels ». Qui plus est, l'intensification des réglementations tend également à brider le développement de ces activités.

Pourquoi des assises de l'Alpinisme ?

Ce contexte sociétal fragilise la « légitimité » des activités de moyenne et haute montagne, dont l'alpinisme est le symbole, et les prive d'une politique de développement qu'elles mériteraient du fait de l'intérêt social des valeurs qu'elles portent :

autonomie, responsabilisation, initiative et engagement.

Une des conséquences est que les jeunes générations sont privées, depuis des années, d'un cadre général de promotion des activités en milieu aménagé ou non, et de passerelles cohérentes entre elles. La baisse très forte et généralisée de l'accueil de la jeunesse en région de montagne, que ce soit dans le cadre scolaire, associatif et d'éducation populaire, en est la conséquence directe.

Le premier objectif des Assises est de créer une coordination active des instances concernées par les pratiques de moyenne et haute montagne. A partir d'un constat partagé, d'une vision d'avenir commune et d'orientations clairement définies, le second objectif sera de formuler des propositions et d'impulser leur mise en œuvre pour redonner force et attrait à ces pratiques. Un manifeste matérialisant cette démarche sera présenté aux pouvoirs publics à Chamonix le 28 Mai 2011.

Le renouveau actuel de l'alpinisme classique et la diversification grandissante des activités de montagne peuvent laisser croire que la montagne de l'alpiniste se porte bien.

Pourtant, des exemples comme la fermeture de la plupart des centres de formation des jeunes

à la montagne, ainsi que la réglementation accrue des accès et des parcours dans plusieurs parcs ou réserves, montrent que la société à laquelle nous appartenons supporte mal l'existence d'espaces ouverts aux comportements qui font appel à la responsabilité des individus et des collectivités qui les fréquentent.

Certes, la montagne où l'aventure exige l'autonomie des personnes, l'engagement et la solidarité, n'a pas disparu. Nous la fréquentons

En quoi les pratiques de l'alpinisme sont menacées ?

encore - mais diverses interventions pèsent sur les activités les plus significatives au point de les transformer ou d'en entraver l'exercice. Aujourd'hui, l'attention se porte d'abord sur les activités formatées et sécurisées situées dans des espaces aménagés et balisés. Les pratiques de l'alpinisme sont très peu

soutenues, étant insuffisamment reconnues et représentées.

Toutes ces activités sont légitimes. Mais c'est sur les pratiques de l'alpinisme et la culture qui les sous-tend que les assises ont à mettre l'accent en proposant des dispositions qui les valorisent et leur fassent clairement place parmi les diverses activités de montagne. Car le déséquilibre actuel, accompagné de discours et d'images qui en masquent les effets, nous le voyons croître et s'affirmer dans plusieurs domaines.

Sécurité, sécurisation, suppression du risque

La vie en société a, certes, besoin de sécurité. Mais les pratiques de la montagne ne sauraient se contenter de la fréquentation de ce qui est organisé, équipé, codifié et sécurisé. La sécurité, ce n'est pas la sup-

pression systématique du risque, mais l'apprentissage de la prise en compte raisonnée du risque. Pourtant, de nouvelles réglementations ont entraîné une diminution des actions d'éducation populaire et de la fréquentation de la montagne.

Le conditionnement et le partage de l'espace montagnard

Ils concernent à la fois l'aménagement des sites, l'équipement des parcours et la réglementation des accès. Les dispositions prises relèvent le plus souvent d'une tendance à contrôler, à aménager et à maîtriser les flux touristiques. Il est devenu urgent de réfléchir aux conditions permettant à toutes les pratiques de cohabiter et reconnaissant que l'alpinisme a besoin d'un espace ouvert à l'autonomie.

La montagne, espace de consommation

L'actuelle marchandisation du monde tend à faire de la montagne un objet de consommation et à concevoir les activités qu'elle rend possible comme des produits. Elle adapte la montagne à la consommation et, ce faisant, ne permet plus à ceux qui la fréquentent d'en

découvrir la spécificité. Elle en banalise et dévalue les pratiques.

Les économies montagnardes tirent profit des activités de loisir en milieu naturel qui sont non délocalisables - d'où la marchandisation de ces dernières, et la nécessité d'être «sécuritaire», car on ne peut pas vendre un risque trop élevé.

Les pratiques de l'alpinisme dans la société

Au lieu de mettre en avant les valeurs positives des activités de montagne et leur utilité sociale, les médias en montrent trop souvent des images rebutantes (difficultés, efforts, risques) ou négatives (accidents). Et l'État se tourne toujours plus vers les sports de compétition et le haut niveau. Pourtant, le goût de l'alpinisme naît de l'attention portée aux récits et aux images qui invitent à l'aventure et à découvrir « les univers fabuleux » de la haute montagne.

Aujourd'hui, plus que jamais, la montagne apporte et peut faire vivre des valeurs dont nos sociétés ont le plus grand besoin : esprit d'entreprise et d'initiative, courage de la prise de risque raisonnée, autonomie, solidarité et responsabilité. Il importe de leur faire place, en montagne comme dans la société.

Les Assises de l'Alpinisme se sont déroulées en trois temps forts :

Premièrement, l'année 2010 aura été une année préparatoire à la tenue des Assises, destinée à aller à la rencontre des pratiquants afin d'élaborer, avec eux, des propositions prenant en compte la diversité de leurs points de vue et de leurs activités.

Une trentaine de « cafés-montagnes » a été organisé dans toute la France, rassemblant au total environ 500 personnes. Ces pratiquants des activités de montagne ont exprimé leur position sur les valeurs de l'alpinisme, leur rapport au risque. Ils ont confronté leurs points de vue sur leur représentation par les fédérations de la montagne, et discuté des conditions et des revendications nécessaires pour que ces activités puissent perdurer.

Ces débats, enregistrés, retranscrits, et parfois filmés, ont donné lieu à la publication d'une synthèse au mois de novembre 2010.

Afin de mieux retranscrire la richesse des débats des Assises de l'Alpinisme, le corpus documentaire est présenté par thématiques regroupées en sections.

Il contient des contributions d'alpinistes, de chercheurs, ainsi que les textes issus de la démarche des Assises : synthèse des Cafés Montagne, des tables rondes, manifeste. Il est possible que

Les Assises de l'Alpinisme : une démarche en trois temps

Le second a consisté, au-travers de tables rondes, à mettre en perspective l'évolution des activités de montagne et les enjeux qui les sous-tendent, d'un point de social, économique et environnemental.

Trois tables rondes ont donc été organisées dans le cadre des Assises de l'Alpinisme à Grenoble le 2 avril 2011, suivant trois problématiques :

- « les pratiques actuelles de la montagne »
- « les valeurs de l'alpinisme et le rôle éducatif des pratiques de montagne dans notre société »
- « quelles place pour les pratiques de l'alpinisme dans l'économie montagnarde ? »

Enfin, le débat a été engagé avec les pouvoirs publics sur la place à faire à ces pratiques dans la société, lors de la table ronde de Chamonix, le 28 mai 2011.

Une approche thématique

certaines thématiques puissent se recouper, mais la classification présentée veut démontrer le champ des possibles et la multitude des informations à prendre en compte lorsque l'on parle des activités de

montagne et d'alpinisme.

Mais d'abord, une partie intitulée « données de cadrage » permet de

s'interroger sur ce que sont les pratiques de montagne et d'alpinisme aujourd'hui. Elle comprend une partie de la synthèse des Cafés Montagne et le compte rendu de la table ronde du 2 avril 2011 « *Les pratiques actuelles de la montagne* ». B. Julien nous présentera deux articles rendant compte des résultats de son enquête : « *Un éclairage des problématiques de l'alpinisme par l'accidentologie* » et « *L'évolution de l'alpinisme : quels rôles pour les professionnels ? Focus sur les accompagnateurs en montagne* ».

La première section est intitulée « histoires d'éthiques ». Elle introduit notamment une réflexion autour de l'équipement de la montagne et de la compétition. Quatre textes la composent : « *L'escalade, les escalades et la diversité des pratiques* » de B. Amy, « *Quel(s) alpinisme(s) en 2020 ?* » de C. Trommsdorff, « *Alpinisme et compétition* » de l'OPMA et une contribution de J. Kelle : « *L'alpiniste, une espèce en voie de disparition ?* ».

La seconde section aborde les questions environnementales. En plus des débats récurrents sur l'aménagement de la montagne, de son accès aux pratiquants, qui parfois peut amener des conflits d'usage des territoires, et de la question des pratiques respectueuses, les alpinistes s'interrogent également sur l'impact du changement climatique. Deux textes s'intéressent à cette question : « *Le réchauffement climatique implique-t-il une évolution des pratiques alpines ?* » de J. Weiss et « *Existe-t-il une évolution des pratiques de montagne en lien avec les évolutions environnementales ?* » de A. Rabatel.

« *Montagne liberté* » est un texte de F. Meignan, et « *L'alpiniste a besoin de la montagne* » de V. Neirinck, tous deux de Mountain Wilderness.

La troisième section est celle de la liberté, de la responsabilité et de la sécurité. La juriste B. Cazanave en présente une large analyse dans son texte : « *La montagne sous contrôle judiciaire ?* ». Un texte présente « *L'action de la gendarmerie en montagne* ».

La quatrième section aborde les thèmes de l'économie et des territoires. Nous pourrions y trouver le compte rendu de la table ronde « *Quelle place pour les pratiques de l'alpinisme dans l'économie montagnarde ?* » du 2 avril 2011 à Grenoble, ainsi qu'un texte de G. Rotillon « *Economie et alpinisme* ». Enfin, nous trouverons une interview des membres du Club Alpin Italien (CAI) : C. Picco, C. Zanantoni, A. Salsa.

La cinquième section est plus transversale : c'est la question de l'accès des jeunes à la montagne. Elle reprend une partie de la synthèse des cafés montagne : « *Comment transmettre le goût de l'alpinisme* », ainsi que le compte rendu de la table ronde du 2 avril 2011 : « *Les valeurs de l'alpinisme et le rôle des pratiques de montagne dans notre société* ». Une enquête de E. Durand « *Les jeunes en montagne* », essaie d'identifier qui sont les jeunes pratiquants des activités de montagne et quels sont leurs besoins. Trois jeunes, dans leurs contributions, nous feront également part de leur meilleurs souvenir en montagne, et expliqueront même en quoi la découverte et la pratique d'activités de montagne peut avoir un impact dans leur vie actuelle. Enfin, P. Keller est l'auteur du texte « *A propos du risque* ».

Une section intitulée « Réflexions « alpinistiques » au long cours » est introduite par un texte du groupe de préparation des Assises de l'Alpinisme intitulé « *Des journées de Grenoble à celle de Chamonix* ». Il synthétise l'ensemble des débats.

P. Bourdeau est l'auteur de « *L'alpinisme ou le jeu de la rêverie et du mensonge* » et E. Jaillard de « *Jeu de mots-clés* » et H. Jacquin « *Point de vue d'un grimpeur* ».

Deux textes interrogent sur la manière de pratiquer et de parler de l'alpinisme : « *Pour une pratique de la montagne en amateur* » de J.C. Serres et « *Vers le montagnisme* » de P. Serpollet.

La section suivante présente le manifeste des Assises de l'Alpinisme, dans sa version française. Cette partie comprend également la synthèse de la table ronde des Assises de l'Alpinisme à Chamonix, où le manifeste a été présenté devant des représentants politiques.

Une version anglophone du manifeste est disponible sur : www.assises-delalpinisme2011.fr

Pour finir, la dernière section offre des perspectives, qui pourront évoluer en parallèle de la future Coordination Nationale des Activités de Montagne et d'Alpinisme.

Des articles scientifiques apportent également des propositions : « *La recherche française en sciences sociales dans l'étude des pratiques de l'escalade et de l'alpinisme* » de J. Corneloup, Ph. Bourdeau et P. Mao ; le « *Projet de recherche des Assises de l'Alpinisme* » de O. Hoibian et R. Martinoia ; la proposition : « *Les refuges, vigies de l'avenir de l'alpinisme* » de P. Bourdeau

Enfin, le point de vue des confrères italiens : « *Les Assises de l'Alpinisme en France* » de A. Salsa, C. Picco, C. Zanantoni (CAI).

Données de cadrage





Synthèse des cafés montagne

Qu'est-ce que l'alpinisme ?

Pour beaucoup, l'alpinisme se définit par deux composantes : un milieu spécifique et un état d'esprit.

Le milieu spécifique, c'est « au-delà du sentier », là où il n'y a pas ou peu d'équipement, où règne un certain isolement. La neige, la glace et le rocher représentent le milieu somptueux mais hostile de l'alpinisme et dont la connaissance est primordiale. L'altitude ne semble pas un critère pertinent pour définir l'activité : en Écosse, on fait vraiment de l'alpinisme, dans des voies non équipées, bien qu'on ne soit pas en haute montagne.

On s'accorde globalement à penser que ce milieu nécessite un matériel et des techniques spécifiques. Néanmoins ceux-ci ne peuvent à eux seuls caractériser l'alpinisme. On cite ainsi de très bons rochassiers qui ne sont pas des alpinistes. De même que cordes, piolets et crampons ne font pas l'alpiniste. Le client d'un guide utilise ce matériel mais est-il pour autant un alpiniste ? Beaucoup en doutent. Car l'alpinisme c'est aussi une attitude, un état d'esprit.

L'état d'esprit renvoie pour beaucoup à la notion d'**autonomie**. Serait ainsi alpiniste celui qui sait trouver son chemin et progresser en sécurité par ses propres moyens, quel que soit le niveau de difficulté de son entreprise. Les idées d'engagement et de risque – ou, rectifient certains, de maîtrise du risque – semblent indissociables de l'alpinisme. La sanction en cas de chute peut parfois être définitive : dans l'alpinisme, on met sa vie en jeu. Sont également beaucoup évoquées l'incertitude, l'aventure mais surtout la **liberté** ; celle de choisir son objectif, les moyens pour y parvenir, son itinéraire, et le degré d'engagement.

Pour toutes ces raisons, l'alpinisme représente une rupture avec la « vie d'en bas », et notamment avec une société qui refuse le risque. L'alpinisme renvoie également à un modèle de vie sobre et à une logique de dépouillement aux antipodes de la société de consommation. « On se rapproche de ce qui est vrai ».

L'alpinisme est associé à la nature et à son respect, à la solitude, au silence, au ressourcement mais aussi, sans que ce soit contradictoire, au partage et à l'**amitié**. La corde n'est pas seulement un lien physique, elle lie aussi moralement les compagnons. Il n'est dès lors pas surprenant que l'on souligne les qualités humaines que sollicite et développe la montagne, et que cette dernière soit parfois qualifiée d'**école de la vie**. Elle a même pour certains une

dimension spirituelle forte.

L'alpinisme s'inscrit dans un temps long. Seul le temps permet à l'alpiniste d'acquérir progressivement, à force d'expériences, l'autonomie qui lui est nécessaire. Le temps, c'est aussi celui qui permet l'écriture d'une histoire collective, d'une **culture** qui constitue pour certains alpinistes un référentiel important dans et au-delà de leur pratique.

Néanmoins, certains notent une **évolution** dans la façon de pratiquer l'alpinisme, en club ou avec un guide, et la déplorent. Auparavant, la pratique en club avait pour but la recherche d'autonomie. Aujourd'hui, il s'agirait seulement de faire des sommets, pour flatter son ego et son image personnelle. Certains guides remarquent à leur tour cette évolution consumériste et ce passage d'une culture de la formation à une culture de la performance.

L'apparition d'Internet participerait de ce mouvement. Les sites décrivant les conditions de la montagne sont très consultés et, aux yeux de certains, ne développent pas l'autonomie des montagnards : un itinéraire décrit en bonnes conditions le samedi est beaucoup plus fréquenté le dimanche tandis que d'autres passés sous silence restent délaissés. Dans le même temps, ces sites peuvent donner une image plus positive de l'alpinisme et contribuer à son développement.

Mais quelles sont précisément les pratiques qui peuvent se revendiquer de l'alpinisme ? Les avis sont très partagés, en particulier sur le ski de randonnée. Certains font remarquer que si dans cette activité il n'y a qu'un seul risque à gérer, l'avalanche, celui-ci est bien plus complexe que les autres de sorte qu'en termes de risque, d'engagement et d'autonomie le ski de randonnée peut bien souvent être considéré comme de l'alpinisme. Mais tous ne s'accordent pas. Ceux qui estiment que le **ski de randonnée** n'est pas de l'alpinisme, hormis lorsqu'il se déroule sur glacier, arguent que la notion de cordée n'existe pas. Preuve en est que l'on peut partir avec quelqu'un qu'on ne connaît pas en ski de randonnée mais pas en alpinisme. Le terme de « ski alpinisme » serait ainsi usurpé et lié à des stratégies institutionnelles pour éviter que la compétition dépende de la fédération de ski.

La thématique de la **compétition**, en revanche, rassemble les opinions. Si l'alpinisme est associé à l'effort, à une forme de

confrontation - celle avec les éléments naturels - il n'entre pas dans une logique compétitive et, de ce point de vue, n'apparaît pas comme un sport au sens strict. Dans un terrain sécurisé, nulle recherche d'itinéraire, nulle autonomie ne sont requises mais simplement une excellente condition physique et technique pour permettre la confrontation, non plus avec le milieu mais avec l'autre. Ce n'est manifestement pas de l'alpinisme. Ce sentiment est très largement partagé, même par des alpinistes qui participent à de telles compétitions mais ont conscience de faire,

à ce moment, autre chose que de l'alpinisme. La compétition est d'ailleurs assez largement rejetée : elle tendrait à banaliser la montagne en la rendant accessible et facile - ou en donnant l'illusion qu'elle est telle. Certains, bien moins nombreux, ont cependant un avis contraire et rappellent les conséquences positives de la compétition. Celle-ci permet une évolution du matériel dont tous les pratiquants peuvent profiter. De plus, la médiatisation des compétitions diffuse une image positive des activités de montagne qui, sinon, serait réduite aux seuls accidents



Table ronde

Les pratiques actuelles de la montagne

Compte-rendu réalisé par R. Martinoia

Le 02/04/2011 à Grenoble

Animateur: Jean CORNELOUP (sociologue)

Participants : Nastassia Martin, Jérôme Blancgras, Gaël Bouquet-des-Chaux (FFME), Etienne Jaillard, François Damilano, Philippe Serpollet, Eric Charamel, Philippe Brass, Aurélie Jovéniaux, Jean Marc Taupiac (LPO), Damien Mercier (Loisirs Alternatifs), Marc Buisson, Thierry Icart, Cédric Larcher, Olivier Hoibian (présente la synthèse des Cafés Montagne) Pierre Plaze (Petzl).

La table ronde consacrée aux pratiques actuelles de la montagne a confirmé les opinions émises dans les cafés-montagne sur l'identité de l'alpinisme, sa dimension culturelle et l'évolution des pratiques de montagne.

Les débats ont montré que l'alpinisme ne se réduit ni à un milieu, ni à des techniques, ni à un état d'esprit mais renvoie simultanément à ces trois dimensions.

Cette perspective peut être utilisée pour circonscrire l'espace de l'ensemble des activités de montagne. On peut en effet positionner et articuler toutes les activités de montagne selon (1) la nature du milieu dans lequel elles se déroulent (son relief, sa verticalité, son degré d'aménagement...), (2) les techniques corporelles (progression sur sentier, neige, glace, rocher...) et outillées (crampons, corde, skis...) qu'elles sollicitent et (3) l'état d'esprit qu'elles mettent en œuvre (autonomie, maîtrise du risque, solidarité, engagement...). Concevoir les activités de montagne sous cet angle permet de

dépasser une logique de cloisonnement des pratiques, en pensant plutôt en termes de liens, de différences et d'éventuelles passerelles.

L'espace ainsi dessiné apparaît en pleine recomposition. L'ensemble des possibles s'élargit. Certaines activités, telles que le ski de randonnée, se redéploient, de nouvelles apparaissent. Ces changements sont soutenus par les évolutions techniques du matériel.

Mais leur origine semble essentiellement sociologique et climatique. D'une part, les activités de montagne ne sont pas épargnées par les tendances à l'émiettement et à la diversification des pratiques constatées dans tous les loisirs sportifs, et particulièrement marquées chez les jeunes générations. D'autre part, les changements climatiques en cours modifient les terrains et les périodes de jeu des activités de montagne. Ces évolutions bousculent les repères des pratiquants mais également des médias et du grand public, pour qui l'image des activités de montagne devient floue et sans icône.

La montagne est souvent introduite comme un espace hors norme. L'enclavement des vallées, l'altitude et des conditions météo difficiles participent à identifier la montagne comme un espace singulier, ce qui rend même l'objet difficile à définir¹. Néanmoins, investir les espaces montagnards nécessite une bonne condition physique, des compétences techniques, du matériel et une dose d'engagement. Dans le cadre des Assises de l'Alpinisme, ces questionnements relatifs à l'engagement corporel relèvent aussi de l'accidentologie, d'où le propos qui va suivre.

Un éclairage des problématiques de l'alpinisme par l'accidentologie

Brice JULIEN
(Doctorant en géographie, laboratoire PACTE-Territoires)

Pour les alpinistes, le risque, le danger et même la mort font partie intégrante de leurs pratiques sportives. Comment a évolué le rapport à la mort de ces pratiquants d'hier à aujourd'hui ? A-t-il changé de la même façon que celui de notre société ? L'espérance de vie des hommes au XIX^{ème} siècle, n'est plus comparable à celle que l'on connaît aujourd'hui. La relation à la mort a été bouleversé et se retrouve « marginalisée ». Aujourd'hui, on meurt vieux.

De manière générale, la société décrit comme « déraisonnées » les formes de mise en danger volontaire d'une catégorie de la population allant à l'encontre du contrôle du risque établi par le système. L'alpiniste, aux yeux de beaucoup, choque (et fascine) par son comportement et ses pratiques risquées.

La société civile renvoie parfois une image assez acerbe de l'alpinisme quand elle est confrontée à des scènes d'accidents qu'elle perçoit comme le fruit de pratiques inconscientes. Elle n'hésite pas alors à réclamer aux alpinistes accidentés le remboursement des sommes engagées pour leur secours, en prétextant qu'ils n'ont pas leur place au sein de ces milieux a-humain. Et c'est précisément sur ces différences de positionnement que se créent les incompréhensions notoires entre les alpinistes et le reste de la société. L'alpinisme permet une « reterritorialisation des relations sociales dans un milieu a-humain² ». D'où l'idée selon laquelle les alpinistes feraient partie d'un groupe aux valeurs communes, se reconnaissant entre eux en partageant une vision du monde convergente (mais décalée ?).

L'alpinisme dans sa recherche de liberté n'exprime-t-il pas ainsi le refus de règles établies et ne se positionne-t-elle pas d'emblée

en dehors des indicateurs prévus pour la mesure du risque ?

Cette question sous-entend celle de l'acceptabilité sociale de risques sportifs³. Jusqu'où une société est-elle prête à accepter la prise de risque de ses membres ? Une prise de risque souvent jugée inutile voire dénuée de sens. Rappelons que, « ce qui rend un risque effectif n'est pas tant son existence en soi (c'est-à-dire la présence d'un danger) mais la contestation à laquelle il donne lieu »⁴.

Le document qui suit n'a pas pour ambition d'offrir un regard polémique sur la gestion et l'organisation du risque de la part des décideurs, mais plutôt de dresser un bilan relativement objectif de données concernant l'accidentologie en montagne dans le département de la Haute-Savoie entre 2005 et 2009 au regard des problématiques posées par les Assises de l'Alpinisme.

Il semble donc important d'aborder la question de l'accidentologie en relation à l'alpinisme et aux différentes pratiques sportives en montagne. Néanmoins, la récolte de ce type d'information se heurte à la relative confidentialité des chiffres d'accidentologie détenus par le Système National d'Observation de la Sécurité en Montagne. Une confidentialité qui s'explique par un risque de mauvaise interprétation des données liées aux interventions de secours en montagne, au nombre de blessés ou de décès en montagne. Et qui s'explique par le choix de la part des préfetures de jouer la transparence (ou non) sur le nombre d'accidents en montagne survenus dans leur département. En toute objectivité, et sans intention de déclencher une quelconque polémique, les chiffres d'accidentologie en montagne se positionnent aussi comme la bête noire de l'activité touristique en affichant le côté sombre (et néanmoins réel) du marché touristique-sportif en montagne.

L'analyse qui suit s'est essentiellement construite autour d'un corpus de documents librement diffusés sur le site Internet de la *préfeture de la Haute-Savoie*. Ces chiffres concernent toute la période allant de 2005 et 2009 et se segmentent en saisons (hiver-

1 - BOZONNET Jean Paul (1999), *Des monts et des mythes, l'imaginaire social de la montagne*, collection montagnes, PUG, Grenoble.

2 - MARTIN Nastassia, Table ronde n°1 : « *Les pratiques actuelles de la montagne* », Assises de l'Alpinisme, Grenoble, le 2 avril 2010.

3 - SOULE Bastien, CORNELOUP Jean (2007), *Sociologie de l'engagement corporel : Risques sportifs et pratiques « extrêmes dans la société contemporaine*, Armand Colin.

4 - EWALD François (1986), *L'Etat providence*, Paris, Grasset et Fasquelle In SOULE Bastien (2007)

nales et estivales). Pour faciliter la compréhension de ces informations, nous conserverons cette segmentation estivale et hivernale.

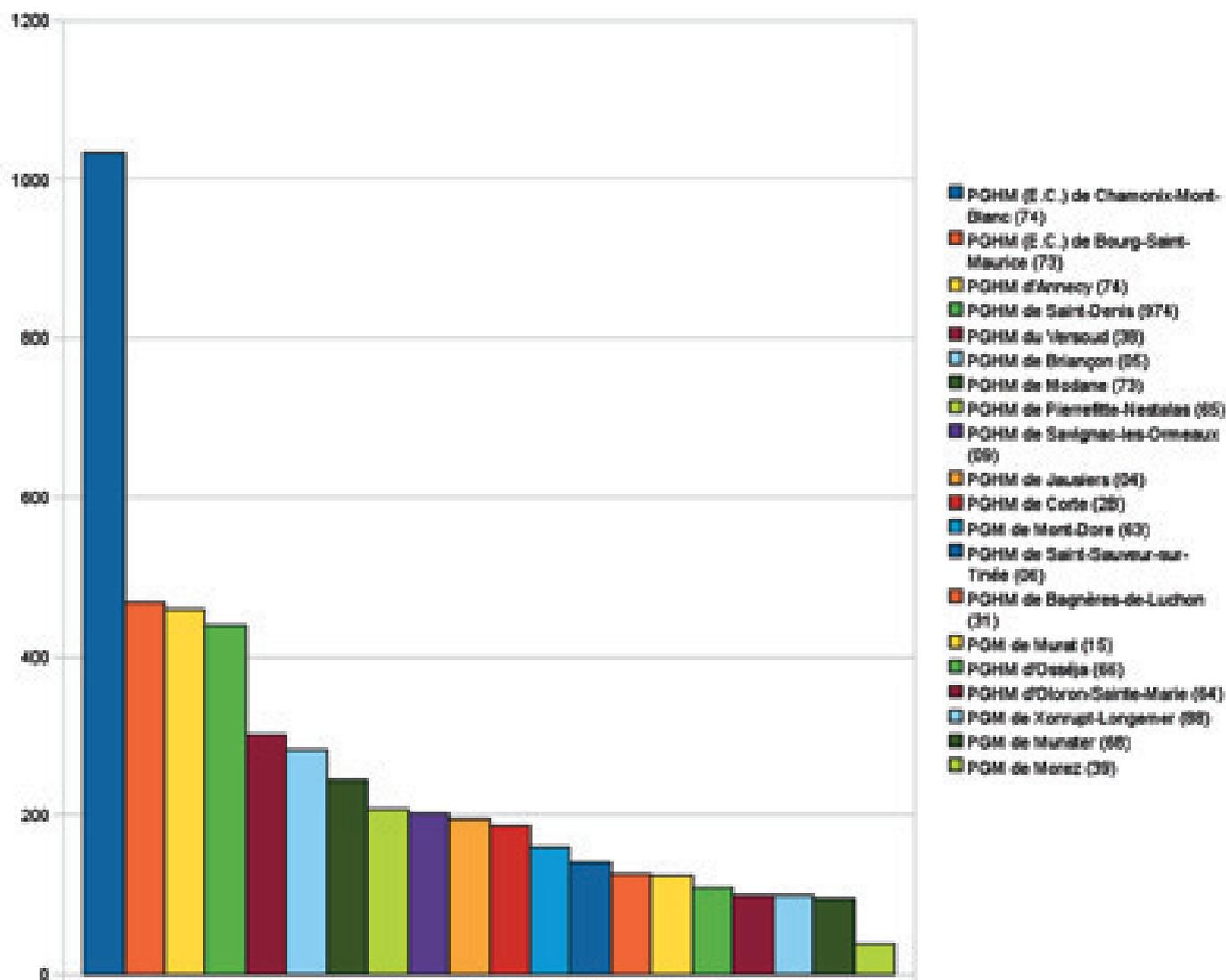
D'autre part, nous resterons volontairement prudents sur l'interprétation de l'ensemble de ces données brutes d'accidentologie en sachant qu'elles sont affectées par un grand nombre de variables allant des conditions météorologiques, à la présence (ou non) d'un professionnel de l'encadrement sportif au moment de l'accident.

Du point de vue de la représentativité, il est envisageable de po-

sitionner le département 74 comme un baromètre de l'ensemble des départements montagnards français. A en croire le graphique ci-dessous (source : PGHM 74), la Haute-Savoie est le département dans lequel se réalise le plus grand nombre d'intervention par an (+ de 1000 interventions en 2010).

Les tendances présentées ci-après devront néanmoins être interprétées comme des tendances Haute Savoyardes et ne pas être considérées systématiquement comme des évolutions nationales.

Interventions des PG 2010



Enfin, nous avons pris garde de faire relire (et corriger) notre analyse par le Système National D'Observation de la Sécurité en Montagne (SNOSM) situé à Chamonix et par le service Sécurité de la préfecture de la Haute-Savoie.

Ce travail n'est pas exhaustif et s'inscrit dans la complémentarité d'études plus importantes dans le domaine de l'accidentologie, comme celle de Brice LEFEVRE⁵ réalisée en 1997 pour le compte des Conseil Supérieur des Sports de Montagne.

5 - LEFEVRE B. (1997) : *Etude exploratoire sur l'accidentologie de l'alpinisme et de la randonnée en montagne*, Conseil supérieur des sports de montagne, Ministère de la jeunesse et des sports, 37p.

1. L'accidentologie dans le département de la Haute-Savoie : Saisons estivales (2005-2009)

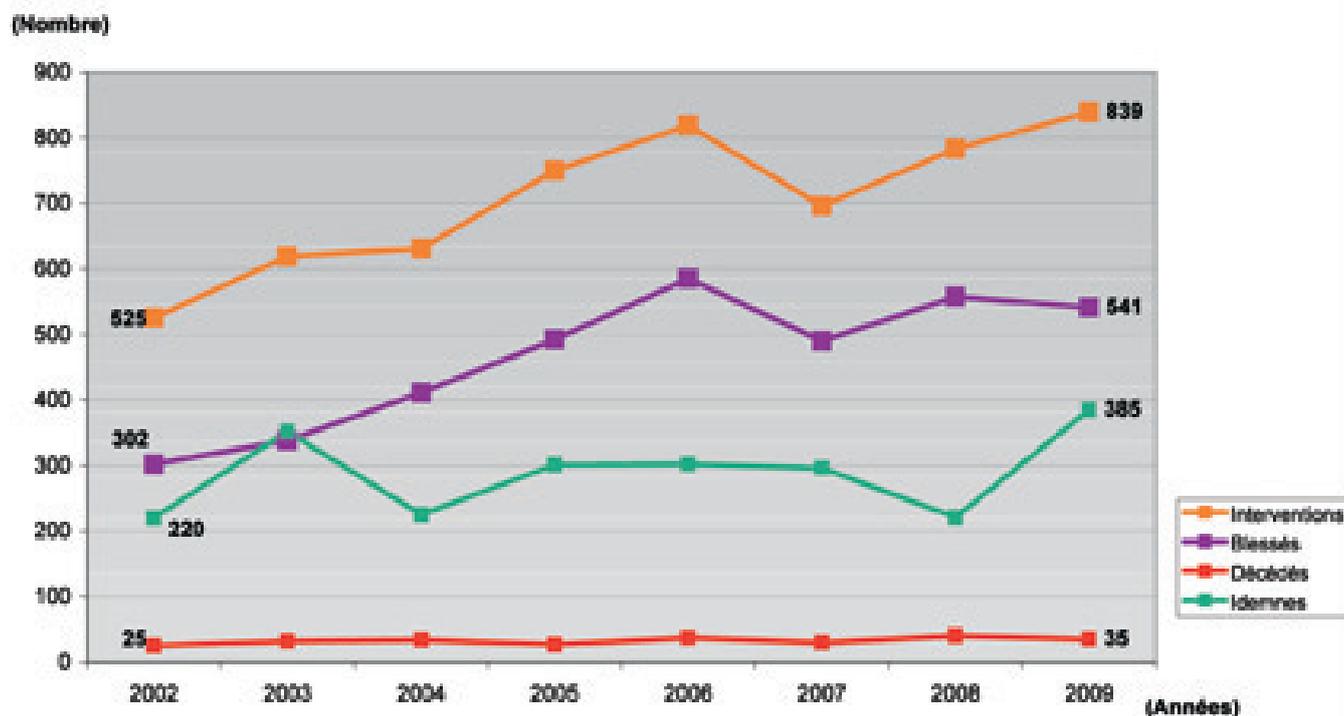
Les chiffres concernant les saisons estivales ont été recueillis durant les mois de Juin, Juillet, Août et Septembre. Le premier tableau ci-dessous concerne l'évolution du nombre d'interventions estivales toutes disciplines sportives confondues entre 2002 et 2009. Ce tableau précise aussi le nombre de pratiquants blessés, décédés ou indemnes.

	2002	2003	2004	2005	2006	2007	2008	2009
Interventions	525	619	631	750	819	696	783	839
Blessés	302	338	411	492	585	490	557	541
Décédés	25	32	34	27	37	30	40	32
Idemnes	219	352	225	301	302	296	221	385

Source : Préfecture Haute-Savoie

Afin d'avoir une lecture dynamique de l'ensemble de ces chiffres, nous proposons en page suivante un graphique mettant en relief quelques tendances.

Évolution de l'accidentologie estivale, toutes disciplines confondues
entre 2002 et 2009



Les courbes correspondant aux interventions et aux blessés semblent globalement suivre les mêmes tendances d'évolution. Entre les étés 2008 et 2009, les variations du nombre d'interventions et de blessés ont été respectivement de +7% et -3% par an. Sur la même période, le nombre de morts est également en baisse de -12%.

Le second tableau proposé ci-après, recense le nombre d'interventions réalisées par les secours haut savoynards entre 2002 et 2009, par disciplines sportives. Les disciplines concernées par cette analyse sont : l'alpinisme, la randonnée pédestre, le canyoning, l'escalade et le VTT.

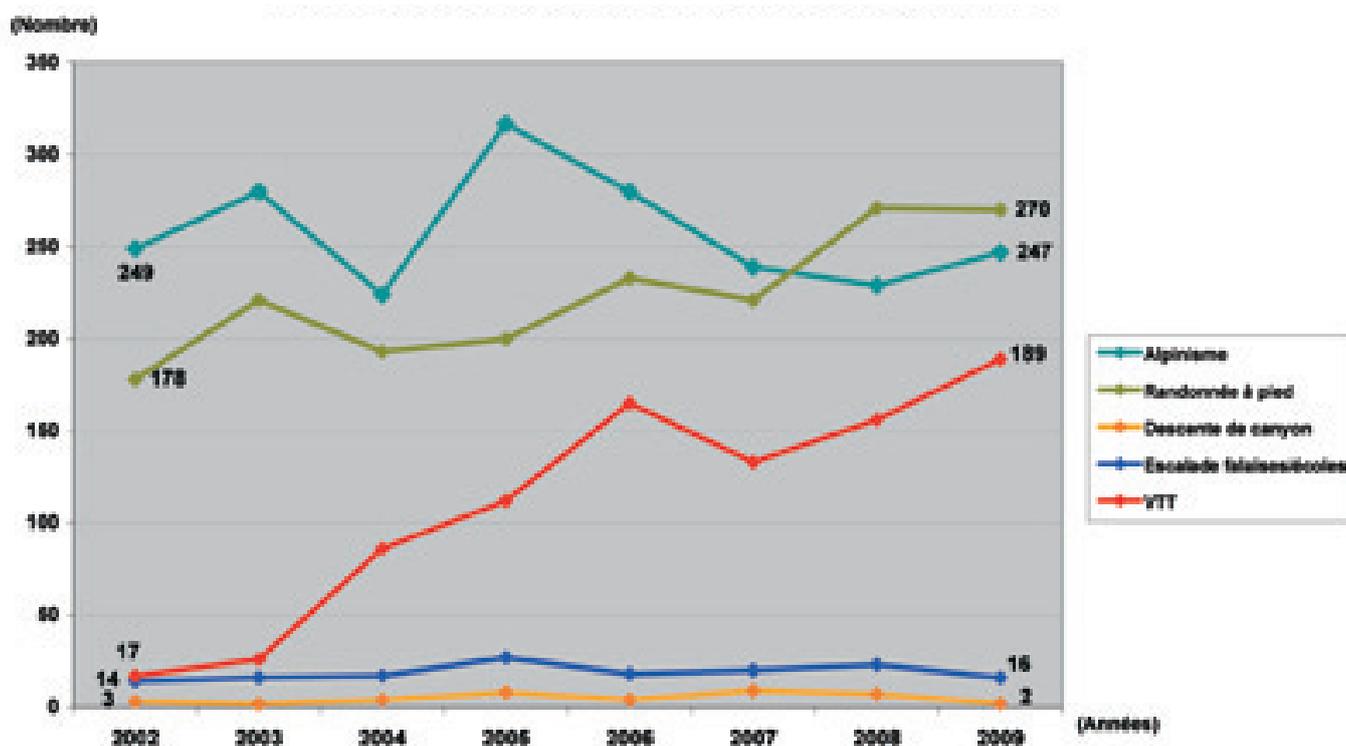
	2002	2003	2004	2005	2006	2007	2008	2009
Alpinisme	249	280	224	316	280	239	229	247
Randonnée à pied	178	221	193	200	233	221	271	270
Descente de canyon	3	1,8	4	8	4	9	7	2
Escalade falaises/écoles	14	16	17	27	18	20	23	16
VTT	17	26	86	112	165	133	156	189

Source : Préfecture Haute-Savoie

Le graphique qui suit reprend les chiffres du tableau et met en avant l'évolution du nombre d'interventions par discipline. Il laisse entrevoir plusieurs tendances intéressantes. D'une part, l'alpinisme et la randonnée pédestre semblent se partager la plupart des interventions effectuées par les secours hauts savoynards. A ce titre, notons que depuis 2008, la randonnée pédestre accuse un nombre d'interventions plus importantes que l'alpinisme.

Au niveau de la répartition des accidents, nous devons soulever la progression très nette du nombre d'accidents en VTT. Depuis 5 ans, le VTT rejoint peu à peu l'alpinisme et la randonnée dans le trio des trois activités sportives de montagne générant le plus d'interventions. Dans le cas du VTT, en réaction à la forte croissance du nombre de pratiquants (+300 % entre 1998 et 2008) et donc du nombre d'accidents, le Conseil Supérieur des Sports de Montagne a constitué un groupe de travail destiné premièrement, à analyser la situation de l'accidentologie en VTT (données chiffrées, causes...) pour ensuite mettre en place des actions⁶ de sensibilisation et d'éducation diverses. L'escalade et le canyoning restent des activités relativement marginales quant au nombre d'accidents qu'elles comptent parmi leurs pratiquants.

Évolution de l'accidentologie estivale entre 2002 et 2009 par discipline

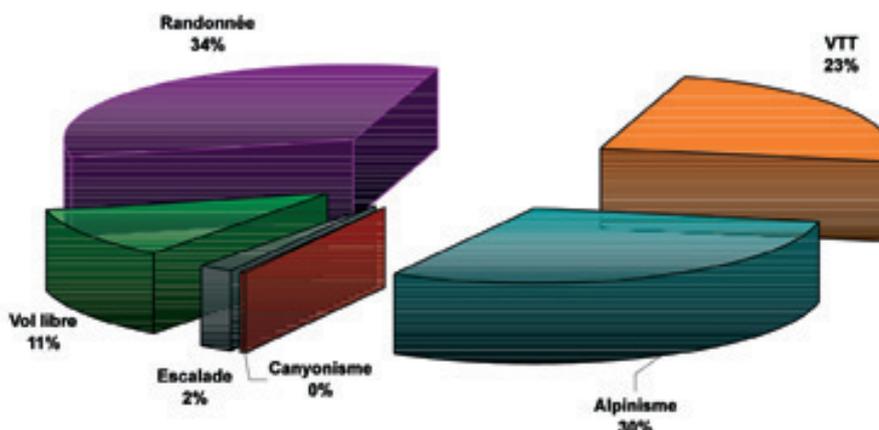


6 - A titre d'exemple, ce groupe de travail est à l'initiative de campagnes de prévention via des supports informatiques (clips vidéo diffusés par l'intermédiaire des réseaux sociaux).

Cependant, notre analyse reste partielle et ces tendances doivent être interprétés avec prudence. Elles devraient notamment pouvoir être comparées aux évolutions globales du nombre de pratiquants dans les disciplines concernées ; cela permettrait d'apprécier (ou non) si l'évolution du nombre de pratiquants d'une activité est proportionnelle à l'évolution du nombre d'accidents générés par la discipline en question.

Afin d'analyser les répartitions du nombre d'interventions par discipline, nous proposons la figure suivante :

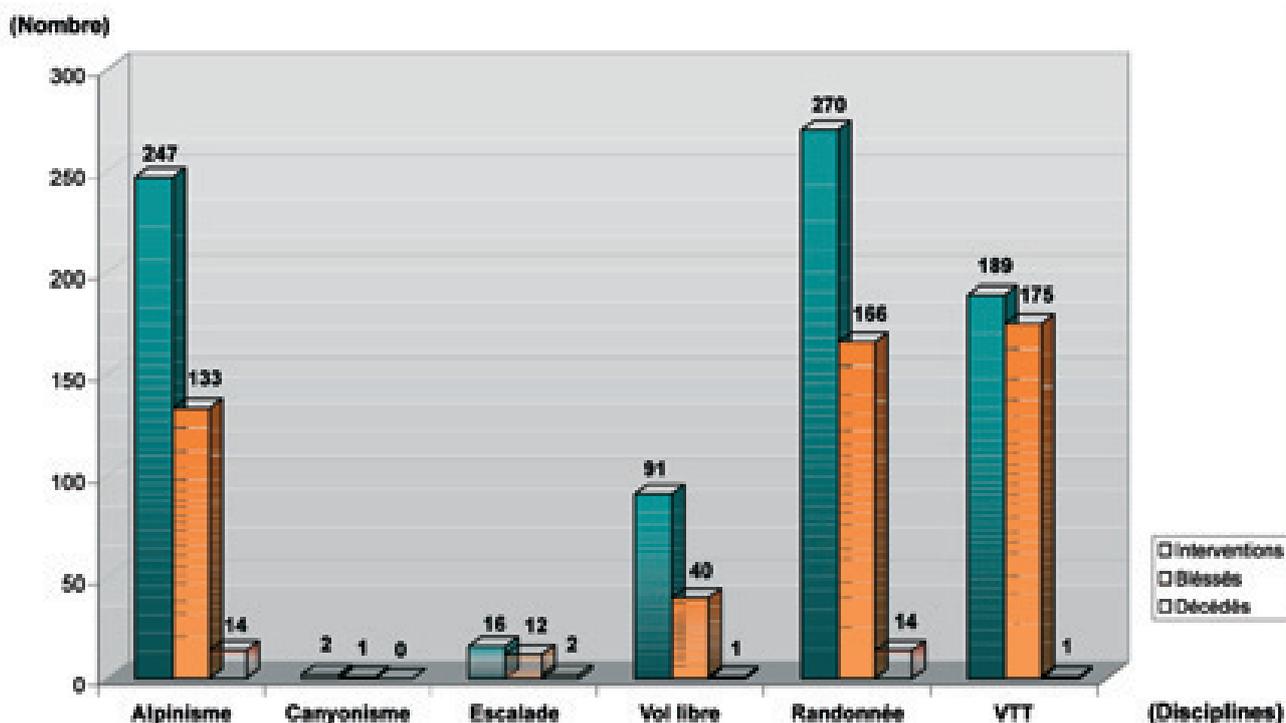
Répartition des interventions estivales par discipline en 2009



Le graphique proposé précédemment met en avant la proportion de chaque activité sportive correspondant au nombre d'interventions estivales en 2009. Les trois activités générant le plus d'interventions sont la randonnée, l'alpinisme et le VTT qui représentent à elles trois 85% des accidents.

Dans la même idée, il semble judicieux d'apprécier dans le détail la répartition des interventions.

Répartition de l'accidentologie par discipline en 2009



Evidemment (vu que notre analyse porte sur les mêmes données), la randonnée, l'alpinisme et le VTT constituent le trio de tête des trois activités les plus importantes en nombre d'accidents. Néanmoins, chaque intervention ne se traduit pas nécessairement en accident tragique. Prenons le cas de l'alpinisme, seuls 50% des interventions renvoient à des pratiquants blessés. Dans la même idée, à peine 6% des accidents nécessitant une intervention des secours entraînent des décès. Même si le nombre de morts survenus lors de la pratique des sports de montagne reste trop élevé, il convient toutefois de considérer ces tendances hautes savoyardes. N'oublions pas l'inextricable lien entre la pratique de l'alpinisme et la notion de risque et d'engagement.

Toujours dans la même approche, pour un nombre d'intervention inférieure, la pratique du VTT génère davantage de personnes blessées que l'alpinisme ou la randonnée.

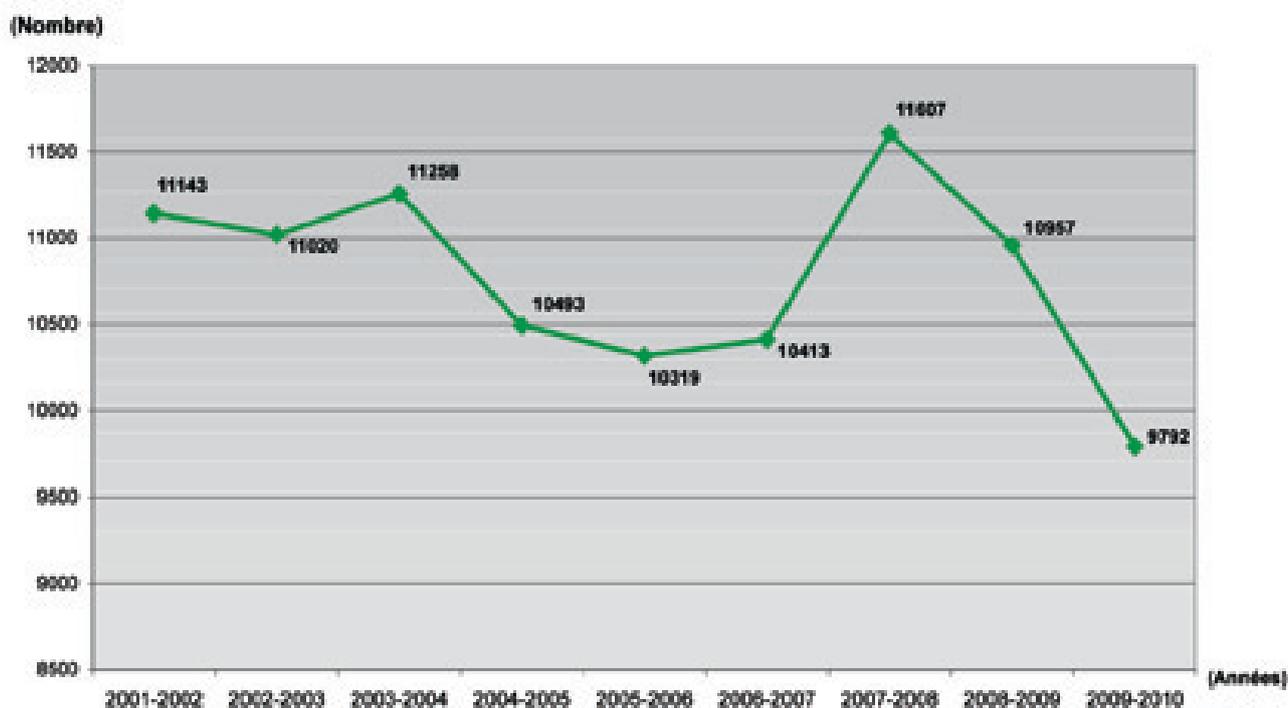
Il convient à présent d'aborder la question de l'accidentologie durant la saison hivernale dans le département de la Haute-Savoie.

2. L'accidentologie dans le département de la Haute-Savoie : saison hivernale (2002-2009)

Les chiffres concernant la saison hivernale ont été récoltés entre novembre et mai, suite aux interventions effectuées par les Pelotons de Gendarmerie de Haute Montagne concernés (Chamonix, Annecy) et par le Service Départemental d'Incendie et de Secours.

Dans un premier temps, trouvez ci-dessous la représentation graphique de l'ensemble des interventions (toutes disciplines sportives confondues) entre 2001 et 2010.

Évolution du nombre d'interventions en montagne en Haute-Savoie (toutes disciplines confondues) : 2001-2010



	2001	2002	2003	2004	2005	2006	2007	2008	2009
Interventions	11143	11020	11258	10493	10319	10413	11607	10957	9792

Source : Préfecture Haute-Savoie

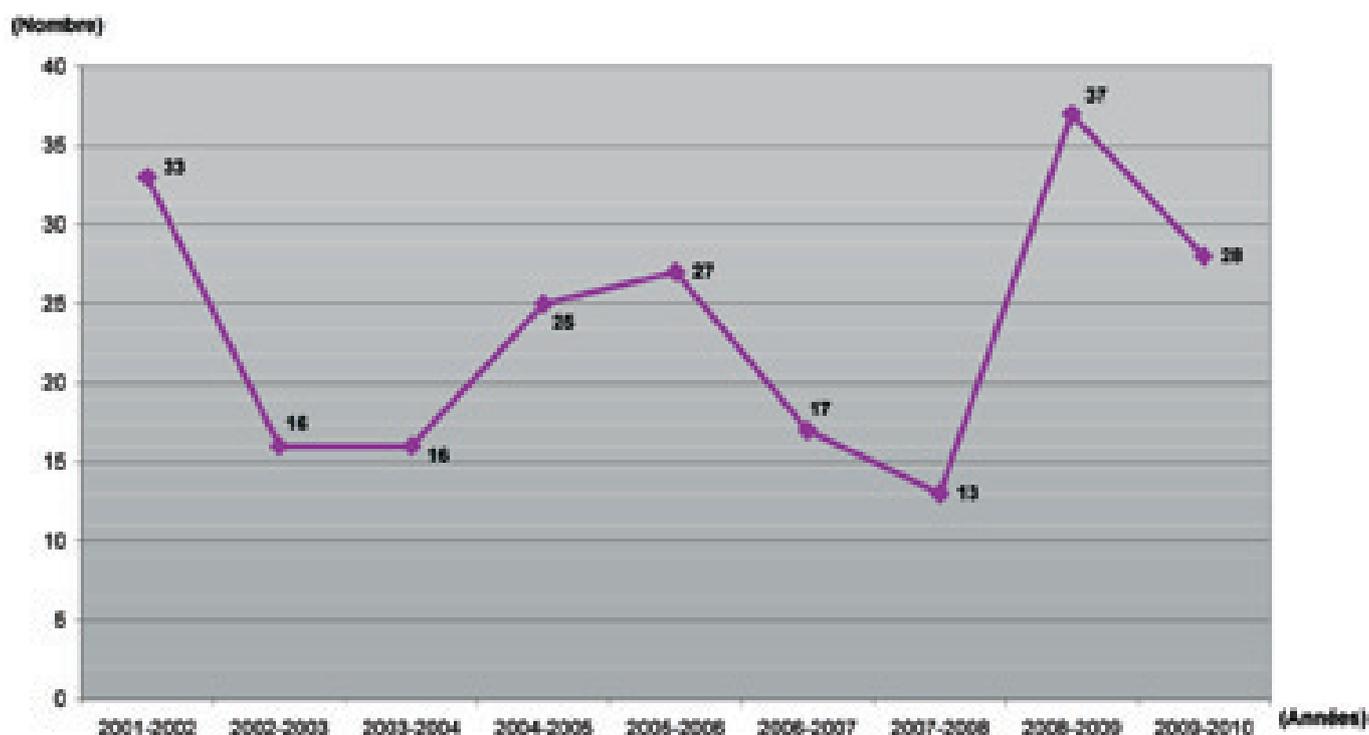
Globalement, entre 2001 et 2006, la tendance du nombre d'interventions semble à la baisse avant de connaître une forte hausse durant la saison hivernale 2007-2008 et de décroître à nouveau jusqu'en 2010. En moyenne, entre 2001 et 2010, le nombre moyen annuel d'interventions hivernales est d'environ 10 700.

	2001	2002	2003	2004	2005	2006	2007	2008	2009
Interventions	33	16	16	25	27	17	13	37	28

Source : Préfecture Haute-Savoie

Etudions à présent, toujours dans des tendances générales, le nombre de décès total par saison entre 2001 et 2009.

Évolution du nombre de décès en montagne en Haute-Savoie (toutes disciplines confondues) : 2001-2010



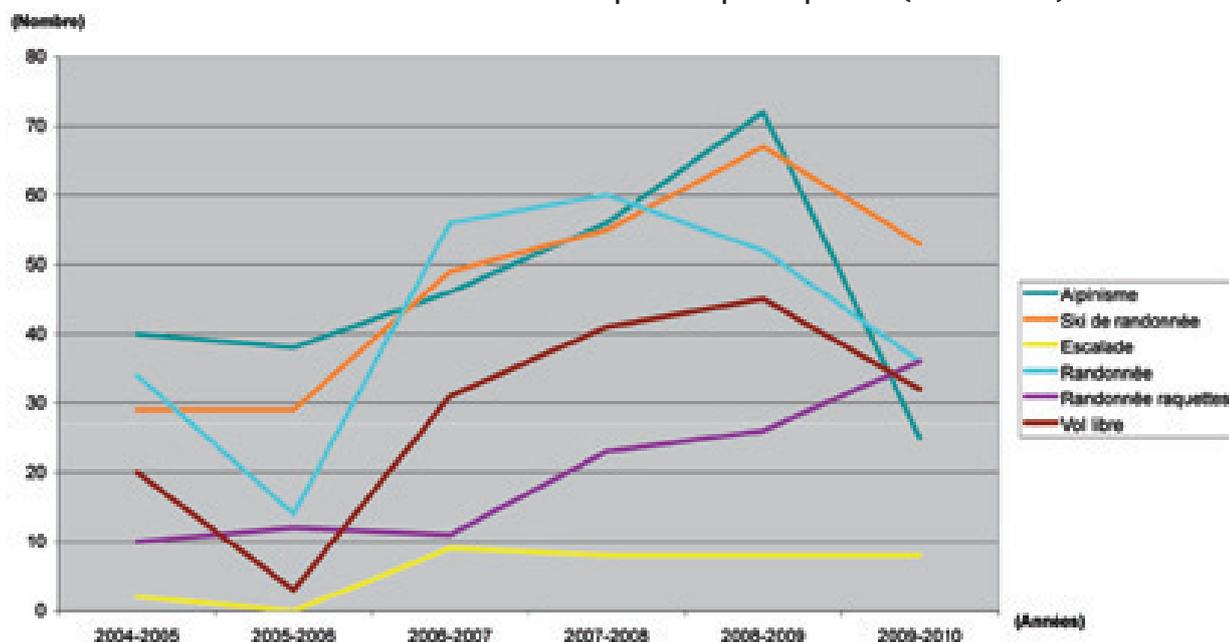
En dix ans, le nombre de décès en saison hivernale connaît une évolution en dents de scie. Difficile dans ce contexte d'interpréter une quelconque tendance. Durant la saison hivernale 2007/2008, le nombre de morts en montagne n'est que de 13⁷ personnes, alors que l'hiver suivant, il s'élève à 37⁸ personnes décédées. N'oublions pas l'importance des conditions météo qui conditionnent grandement la pratique (ou non) de l'alpinisme et des activités de montagne. Une saison marquée par un fort enneigement et de bonnes conditions de pratiques peut voir le nombre d'accidents augmenter proportionnellement aux nombres de pratiquants. Les données d'accidentologie sont difficilement interprétables en tant que telles et devraient dans la mesure du possible être mis en perspective avec des chiffres de pratiquants.

7 - Chiffre le plus bas sur la période 2001-2010

8 - Chiffre le plus haut sur la période 2001-2010

Afin de préciser un peu notre appréciation de l'accidentologie en montagne, nous proposons le tableau suivant qui met en relief le nombre d'interventions par discipline sportive entre 2004 et 2010.

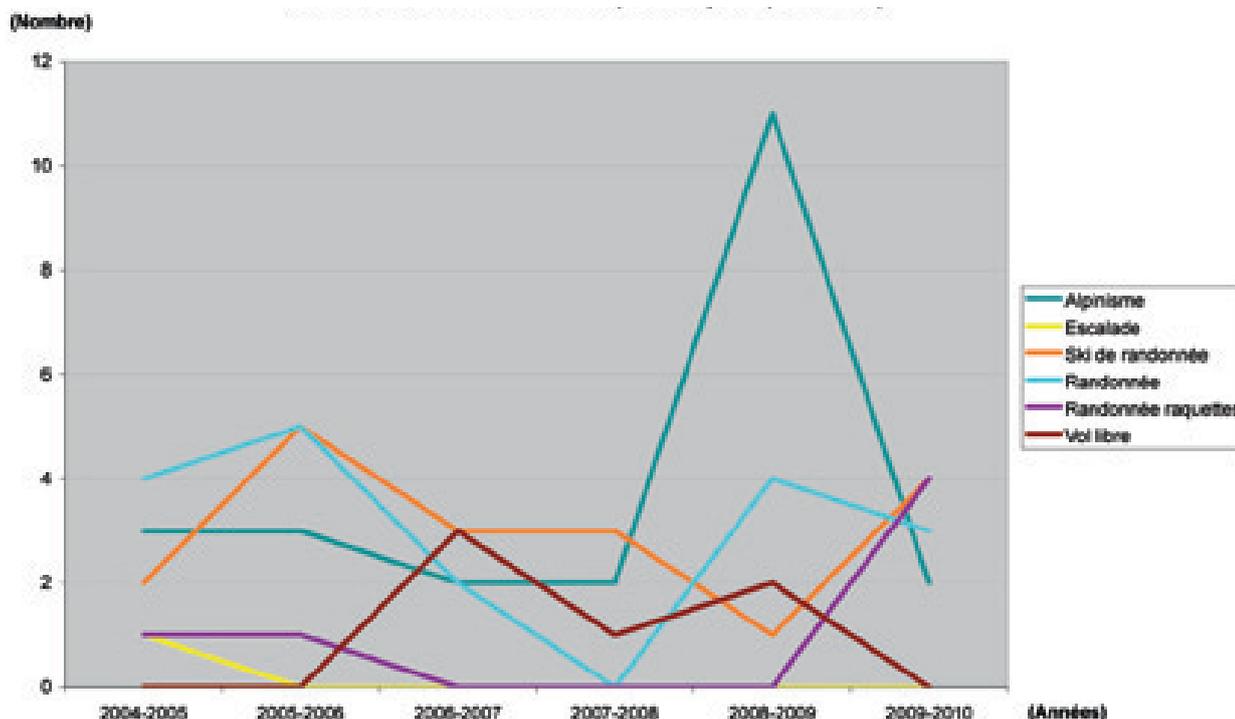
Nombre d'interventions par discipline sportive (2004-2010)



Les tendances d'évolution semblent suivre le même schéma pour l'alpinisme, le ski de rando, la randonnée pédestre et le vol libre. La randonnée raquette cependant connaît une évolution croissante du nombre d'accidents. Durant l'hiver 2010, le nombre d'interventions en lien avec la pratique de la raquette a même dépassé ceux de l'alpinisme et du vol libre.

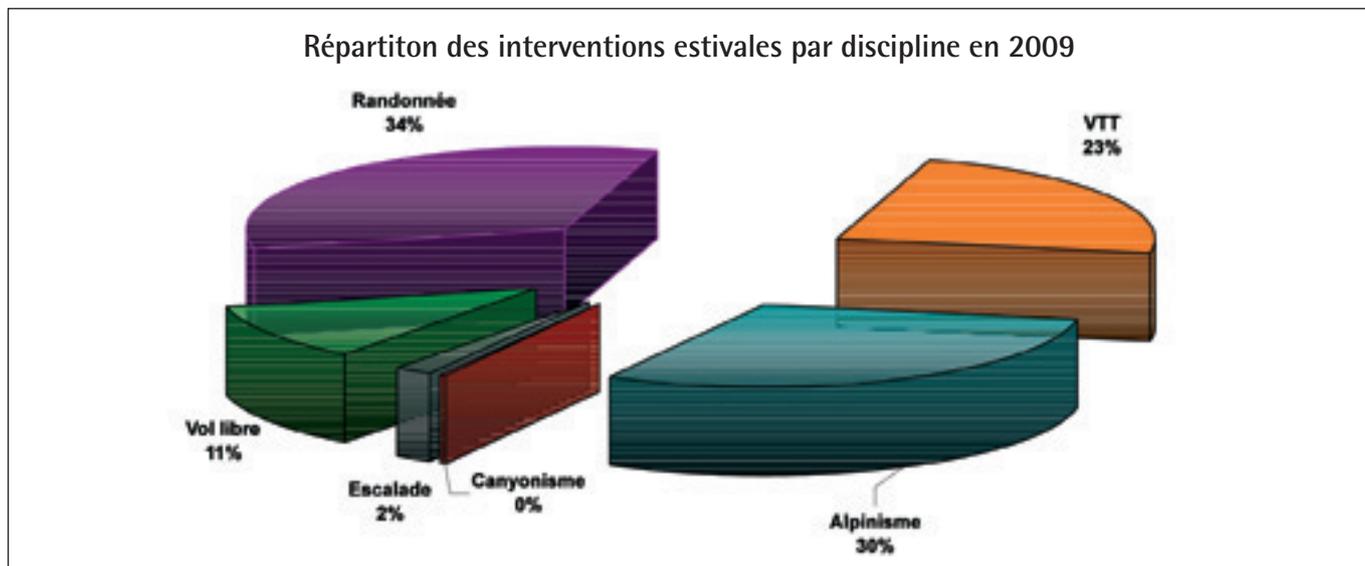
Dans la même idée, étudions le nombre de décès par discipline sportive sur la même période :

Évolution du nombre de discipline sportive (2004-2010)



Les évolutions présentent, là aussi, un caractère quelque peu aléatoire au fil du temps. L'alpinisme, mis à part au cours de la saison 2008-2009, n'est pas l'activité la plus mortifère. Le ski de randonnée mérite aussi un focus ; cette pratique compte un nombre de décès sensiblement constant chaque année.

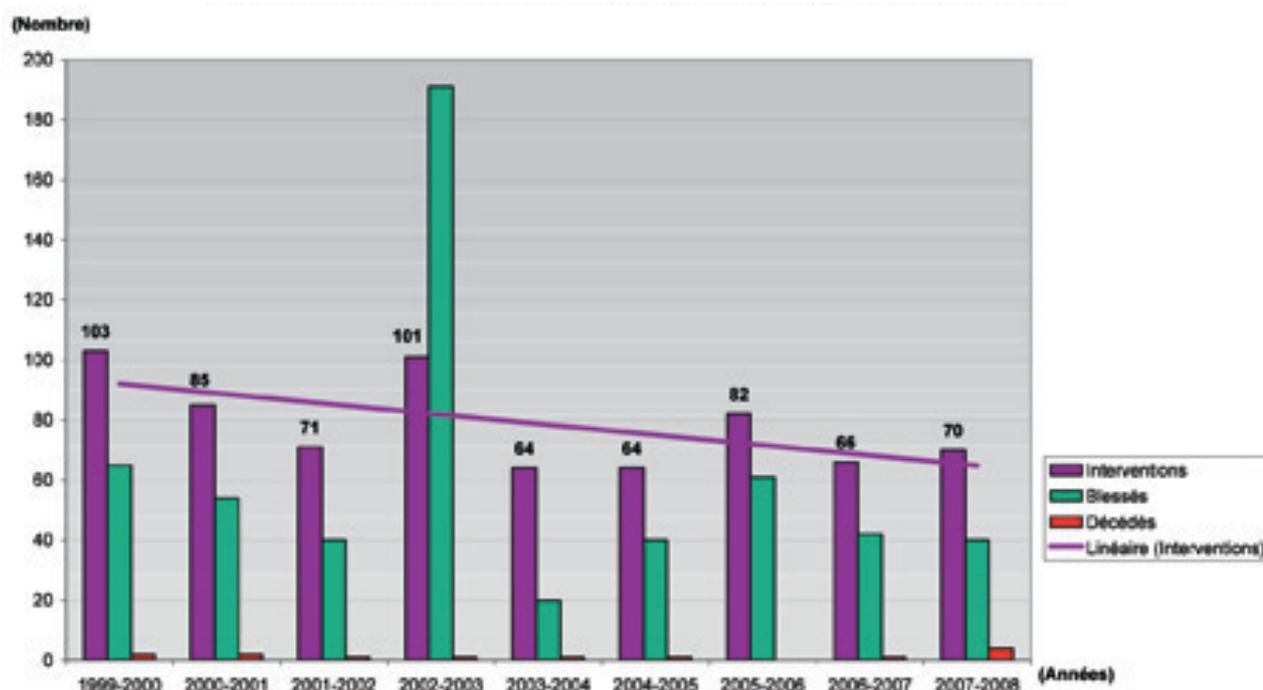
Dans la même logique qu'avec les chiffres d'accidentologie estivale, nous présentons ci-dessous un graphique correspondant à la répartition de accidents de l'hiver 2009 au sein de différentes disciplines.



Les quatre pratiques générant le plus d'interventions durant la saison hivernale 2009-2010 sont (par ordre d'importance) : le ski de randonnée (28%), la randonnée (19%), la randonnée raquettes (19%) et le vol libre (17%). L'alpinisme n'arrive qu'en cinquième position avec 13% des interventions.

Dans la dernière partie de ce travail, nous proposerons un focus des données d'accidentologie en lien avec le secteur de la Vallée Blanche en Haute-Savoie.

Évolution de l'accidentologie dans la Vallée Blanche entre 1999 et 2008



	1999/2000	2000/2001	2001/2002	2002/2003	2003/2004	2004/2005	2005/2006	2006/2007	2007/2008
Interventions	103	85	71	101	64	64	82	66	70
Blessés	65	54	40	191	20	40	61	42	40
Décédés	2	2	1	1	1	1	0	1	4

Source : Préfecture Haute-Savoie

A en croire la courbe de tendance tracée sur la base du nombre d'intervention entre 1999 et 2008, l'évolution est légèrement décroissante.

En guise de conclusion, il est clair que les données présentées dans ces documents donnent des tendances sur l'évolution de l'accidentologie sur les dix dernières années. Néanmoins, la comparaison entre l'évolution du nombre de pratiquants par disciplines sportives et l'évolution de l'accidentologie relative à ces mêmes disciplines permettrait d'établir (ou non) des corrélations intéressantes.

Ces quelques chiffres permettent toutefois d'apprécier le développement croissant de certaines disciplines (randonnées, randonnées raquettes, VTT « country » et de descente...) à travers leur courbe d'accidentologie. Ces tendances peuvent-elles être perçues comme un glissement progressif des activités de montagne vers des activités plus douces, moins centrées sur l'alpinisme d'antan ? Néanmoins, peut-on dire que la notion « d'engagement » s'est véritablement effacée au profit de pratiques balisées, normées et « aseptisées » de tout danger ? L'essor du VTT de descente, accueilli par la mise en place d'équipements spécifiques dans plus de 70 stations de montagne françaises laisse entrevoir une utilisation estivale nouvelle de l'espace montagnard. L'engagement dans un alpinisme ascensionniste (du bas vers le haut) a évolué pour certains vers un engagement de vitesse « descendant » (du haut vers le bas).

L'évolution de l'alpinisme se traduit aussi par une mutation des comportements. En refuge⁹, « *les personnes se lèvent de plus en plus tard* », au point de changer le fonctionnement de l'établissement (changement des horaires de services du petit déjeuner). « *L'horaire des courses n'est pas respecté* », « *les individus sont trop lents* », « *les individus partent à la journée faire des courses qui auparavant prenaient deux jours* », « *la sortie n'est pas assez préparée* ». Ces remarques formulées par les professionnels des secours en montagne montre bien leur ressenti quant aux pratiquants d'aujourd'hui. « *Le respect des temps de courses, le fait de démarrer sa course très tôt, la préparation physique* » sont autant de symboles, témoins d'une adaptation de l'homme au milieu dans l'esprit d'une diminution du risque accepté encouru. Et si le bouleversement des codes établis par cette nouvelle façon de pratiquer était davantage assimilable à une recherche d'un nouveau rapport à la montagne qu'à des comportements imprudents ? Et si les notions de rigueur, d'effort prolongé, de contraintes (voire d'ascétisme ?) était de moins en moins partagées par les pratiquants d'aujourd'hui ? Pratiques d'engagement ascensionnistes versus pratiques hédonistes et contemplatives ? Comment devra se faire demain, le partage des usages récréatifs en montagne ?

En 1999, CORNELOUP¹⁰ proposait un éclairage sur les formes d'engagement corporel en montagne en distinguant quatre différentes catégories de pratiquants (héo-montagnards, les jeunes branchés, les aventuriers, les dilettants) ayant des motivations et des degrés d'engagement propres à leur pratique. Cette lecture sociologique des pratiquants de la montagne aide à comprendre comment l'espace montagnard se partage entre ses différents « conquérants » et comment s'organisent les jeux de pouvoirs entre les différentes sphères du monde sportif de montagne. Ne peut-on pas croire que le nombre grandissant des « hédo-montagnards » (conception esthétique et sécuritaire de la montagne) face aux « aventuriers »¹¹ (engagement, exposition au danger, souffrance) contribue à installer un climat « sécuritaire » en marginalisant de fait les pratiques « extrêmes » ?

9 - LEFEVRE Brice. Op.Cit : Ces citations font référence à des entretiens réalisés auprès de secouristes en montagne PGHM de Chamonix.

10 - CORNELOUP Jean (1999), « Les imaginaires en escalade », Les cahiers de l'imaginaire, 18, p. 28-37

11 - Les membres de l'OPMA s'inscrivent clairement dans cette catégorie de pratiquants, justifiant ainsi leurs envies d'une montagne plus libre, moins aménagée, en vue de se détacher de l'épée (sécuritaire) de Damoclès ?

Les Assises de l'Alpinisme, dont l'un des fers de lance réside dans la défense des pratiques alpinistes et de montagne, soulèvent une panoplie considérable d'enjeux. Parmi lesquelles celui des professionnels des sports de montagne et particulièrement des accompagnateurs en montagne (AeM).

Cette contribution, chiffres à l'appui, se propose donc d'apporter un éclairage sur la profession d'accompagnateurs en montagne en mettant en évidence le rôle déterminant pouvant leur être confié à l'avenir. Les Assises de l'Alpinisme mettent en exergue les maux de cette pratique en pointant du doigt le désintéressement progressif pour des pratiques à fort engagement vers le choix de pratique plus soft et plus hédonistes. Quel peut-être la place des accompagnateurs dans ce contexte changeant ?

La montagne change, les pratiques bougent. Certains chercheurs en géographie humaine, comme Philippe BOURDEAU¹ s'accordent à dire que l'on assiste aujourd'hui (dans certaines zones montagnardes) à une repolarisation des territoires de pratiques vers les vallées basses. Les structures touristiques, témoins de cette réorganisation spatiale continuent de porter le nom de bureau des guides. Elles se distinguent néanmoins des « anciens » bureaux sur plusieurs points. Leur posture est davantage commerciale que syndicale. Et comme le souligne BOURDEAU : « Les logiques professionnelles se transforment lorsque la culture sportive s'efface au profit d'une culture ludique marquée par un traitement entrepreneurial des pratiques ». Par ailleurs, ces structures de basse altitude s'orientent davantage vers des

L'évolution de l'alpinisme : Quels rôles pour les professionnels ? Focus sur les accompagnateurs en montagne

Brice JULIEN
(Docteurant PACTE-Territoires)

produits sportifs multi-activités s'articulant autour d'une certaine mixité professionnelle.

Les espaces de pratiques valorisés se modifient donc. Et les vallées deviennent des terrains de jeu privilégiés, confortant la revalorisation des zones de vallées par rapport aux zones d'altitude. Dans un tel contexte, difficile de ne pas positionner les accompagnateurs comme des acteurs à part entière de ces nouvelles configurations territoriales et com-

merciales. D'autant plus, comme nous le développerons plus loin, qu'il semble incontournable pour le développement de cette profession de s'engager dans des logiques de regroupements et de mutualisation.

D'autre part, s'affichant sur un créneau de découverte du milieu naturel et montagnard plus que dans une approche sportive à proprement parler, n'ont-ils pas légitimité à chercher à investir ces nouveaux marchés de clientèles qui semblent largement se développer ?

Cet article s'appuiera sur différents travaux universitaires notamment et sur des études concernant la profession d'accompagnateurs en montagne menées dans le département de l'Ariège (Pyrénées Françaises). Cette présentation aura donc deux objectifs principaux, non seulement apporter quelques données de cadrages concernant la profession d'AeM. Mais aussi et surtout de positionner ces professionnels comme des acteurs à part entière du tourisme sportif de montagne au regard des problématiques soulevées par les Assises de l'Alpinisme.

1. Quelques données de cadrage

Dans la logique des différentes tendances d'évolution réalisées pour les Assises, il convient d'apprécier les évolutions relatives à la profession d'accompagnateurs en montagne. Depuis 1976, plus de 9000² accompagnateurs ont été brevetés. 3500 accompagnateurs sont aujourd'hui déclarés en situation d'exercice professionnel sur le territoire français.

D'après le dossier de presse du Syndicat National des Accompagnateurs en Montagne (SNAM)³, depuis les années 80, la profession ne concerne plus uniquement les montagnards et s'ouvre progressivement à des candidats d'horizons plus divers. L'âge de présentation moyen à l'examen probatoire est d'environ 31 ans. Une profession qui semble donc relativement jeune et masculine. Seuls 16% des accompagnateurs sont des femmes, même si ce taux augmente régulièrement depuis quelques années.

1 - BOURDEAU Philippe, CORNELOUP Jean (2002), Cultures professionnelles et métiers du tourisme sportif de montagne, Revue TEOROS N° 20, p. 32-44

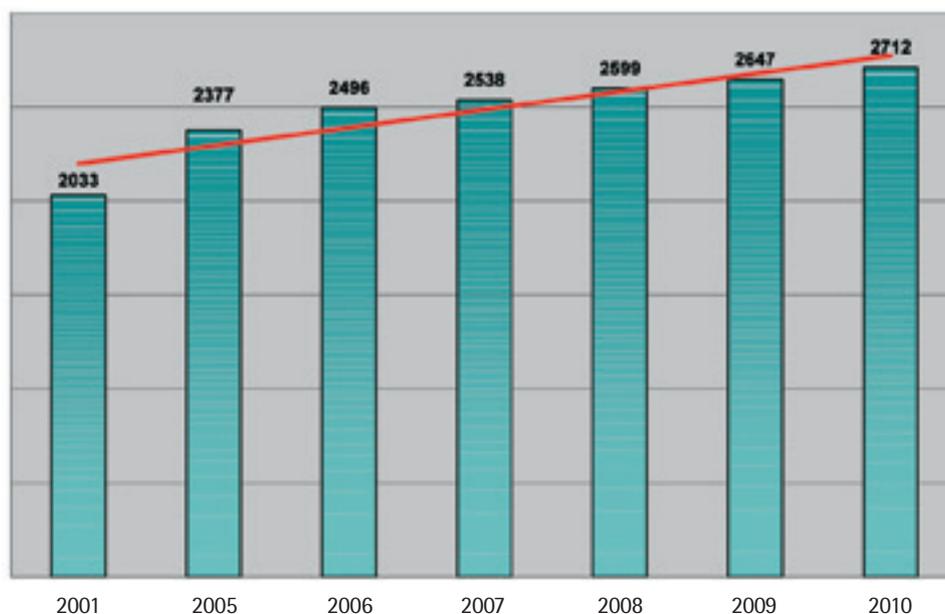
2 - BOURGEAIS R. DAVID E. : Accompagnateurs en montagne, les fils conducteurs, Quechua Magazine, pp.18-21.

3 - Syndicat National des Accompagnateurs en Montagne, Dossier de presse, 2009

2. Quelle représentation syndicale pour les Accompagnateurs en montagne ?

Dans l'idée d'appréhender la profession d'AeM dans son volet syndical, le tableau présenté ci-dessous présente un ensemble de chiffres correspondant aux nombres d'adhérents au SNAM³ entre 2005 et 2010. A titre indicatif, ont été indiqués les chiffres de 1976 (année de création du SNAM) et de l'année 2001.

Trouvez ci-dessous le graphique établi d'après les chiffres des années 2001 à 2010



D'après le graphique présenté ci-dessus, l'évolution du nombre d'adhérents au SNAM semble constante et progressive. Entre 2009 et 2010, la variation du nombre d'accompagnateurs adhérents a été de +2,5%.

Le syndicat national des Accompagnateurs en montagne dispose d'un taux d'adhésion important de la part des accompagnateurs en montagne exerçant en mode « travailleur indépendant ». D'après le syndicat, c'est environ 75% de ces accompagnateurs indépendants « en exercice » qui sont adhérents au SNAM.

D'autre part, les accompagnateurs déclarés en « exercice salarié » (autrement dit, salarié d'une structure d'accompagnement), ne représentent que 8% de l'effectif global du syndicat.

3. Le recyclage, un début de solution à des statistiques difficiles à mettre en place ?

Une chose est sûre, la récolte de statistique en rapport avec la profession d'accompagnateur en montagne n'est pas aisée. Cette difficulté semble toutefois structurellement liée à la nature « indépendante » et « individuelle » de cette profession. Peu d'accompagnateurs sont aujourd'hui regroupés en bureaux (des guides et accompagnateurs) ou en structures multi-activités, entraînant ainsi une répartition relativement éparse des professionnels sur les territoires de montagne. Cette « désorganisation spatiale » explique en partie la difficulté de récupération de données statistiques sur l'activité générée par cette catégorie de professionnels (nombre et type de sorties encadrées par an et par saison, chiffre d'affaire moyen par structure, etc...).

Néanmoins, le travail du SNAM permet de dégager certaines données via l'organisation des journées de recyclage (obligatoire) à destination des Brevets d'Etat AeM. Ce dispositif (mis en place en 2002) a vu passer 2700 titulaires du BE accompagnateur en exercice à l'occasion de son premier cycle (2002-2008). Ce cycle concernait les titulaires du diplôme depuis plus de 6 ans.

Or, il est intéressant de comparer les chiffres des adhérents (titulaires) SNAM en 2008 (2140) au 2700 AeM présents lors des journées de recyclage. Comment expliquer cette différence ? D'après le syndicat, ces écarts peuvent s'expliquer par les quatre facteurs suivants :

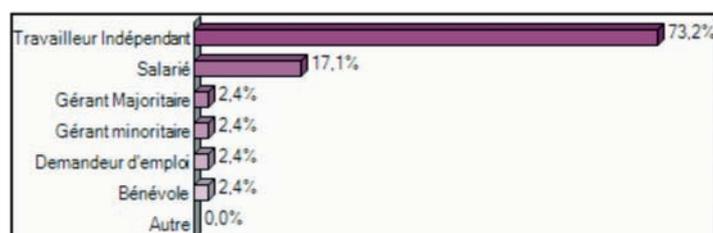
- 1 - Les accompagnateurs salariés (dans diverses structures d'animation, d'hébergement ou autre...) représenterait une population d'environ 250 individus. Et l'on a précédemment vu que ce « le segment salarié » n'était adhérent au syndicat qu'en de faibles proportions (environ 8%).
- 2 - De nombreux fonctionnaires d'Etat : gendarmes, CRS de montagne, agents « jeunesse et sports » sont titulaires du BE AeM (et ont donc suivi le module de recyclage) mais n'exercent pas.
- 3 - Enfin, quelques accompagnateurs titulaires mais n'exerçant pas ont tout de même suivi le module et participe donc à gonfler le nombre d'AeM.

4. L'exemple du département de l'Ariège comme clés d'entrée dans la profession AeM au regard de l'évolution des pratiques.

Nous l'avons évoqué précédemment, les statistiques concernant cette profession d'accompagnateur sont difficiles à obtenir voire quasi nulles à l'échelle nationale. Nous proposons, à ce titre, d'observer le travail de Sylvain SALAMERO⁴ sur le département de l'Ariège en 2009. Dans le cadre d'un mémoire, SALAMERO a étudié les rapports entre acteurs privés et publics dans le contexte de la construction d'un PNR en focalisant son approche sur les accompagnateurs ariégeois. Une enquête a donc été élaborée et a permis de mettre en lumière quelques tendances de fond (grâce notamment à un taux de réponse égal à 60%).

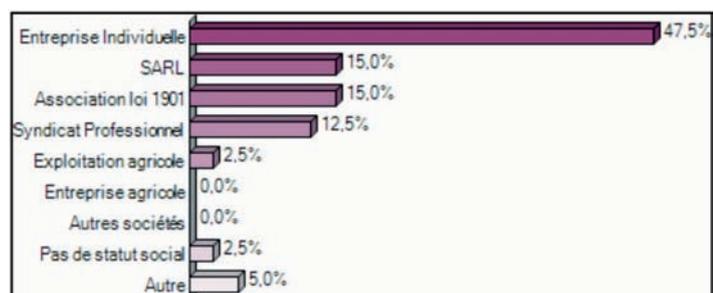
Les tableaux statistiques présentés ci-dessous ne concernent que le département l'Ariège mais permettront toutefois de problématiser la question des accompagnateurs dans les Pyrénées et de lancer des questionnements quant à l'organisation nationale (et territoriale) de ces professionnels de l'encadrement.

Quel est votre statut actuel ?



A l'échelle de l'Ariège, les résultats sont assez significatifs. La majeure partie des accompagnateurs ont le statut de travailleurs indépendants (73,2%), contre 17,1% pour les salariés.

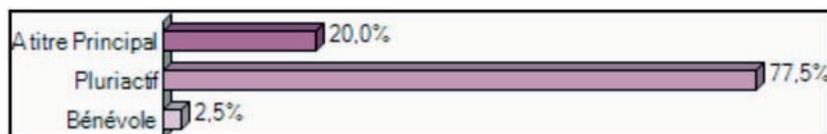
Quel est le statut de la structure prestataire ?



4 - SALAMERO S. (2009) : La mise en écotourisme d'un Parc Naturel Régional, le Parc des Pyrénées Ariégeoises, une dynamique de convergence entre acteurs publics et privés, Mémoire de Master 2, Université du Maine, 121p.

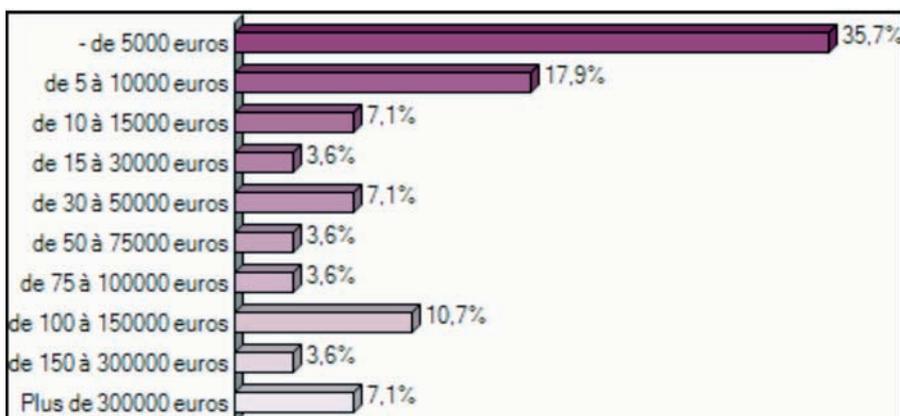
Près de la moitié des accompagnateurs interrogés (47,5%) ont déclaré exercer leur métier d'accompagnateur au sein d'une entreprise individuelle. Contre 15% pour des structures au statut d'association loi 1901 ou de SARL. En revanche, seuls 12,5% des répondants ont déclaré travailler au sein de syndicats professionnels. La nature individuelle de cette profession (du moins à l'échelle ariégeoise) ressort très distinctement. Quelles peuvent être les corollaires de ce type d'organisation ?

Vous êtes accompagnateur, à titre... ?



La pluriactivité semble aussi s'afficher comme une caractéristique importante cette profession. Seul 20% des accompagnateurs ont déclaré être professionnel à titre principal. Ce type de question renvoie inévitablement à des questions plus générales de saisonnalité.

Quel est le chiffre d'affaire de votre structure ?



Quelle est l'activité générée par le métier d'accompagnateur à l'échelon national ? Apporter une réponse à ce type de questionnement permettrait d'apprécier la situation française de l'accompagnement en moyenne montagne en 2011.

Les chiffres présentés dans le tableau ci-dessus amènent à se questionner sur le statut d'accompagnateur ariégeois. Même si les questions relatives aux chiffres d'affaires sont (très) souvent approximatives, plus de 35% des répondants ont déclaré générer un CA inférieur à 5000 euros ; près de 18% des structures ariégeoises d'accompagnement auraient un chiffre d'affaires compris entre 5000 et 10000 euros. D'autre part, à l'autre extrémité de la fourchette statistique, plus de 20% des répondants ont un CA compris entre 100 000 et 300 000 euros.

5. Quel positionnement pour le pratiquant face à la sphère de l'accompagnement

Dans cette partie, nous proposerons une analyse issue d'une étude⁵ réalisée pour le compte de la Fédération Communautaire des accompagnateurs en montagne durant l'été 2009 dans le département de l'Ariège. Nous noterons, d'ailleurs, le dynamisme du département ariégeois envers la question du métier d'accompagnateurs en montagne en 2009. Preuve sans doute, qu'un ensemble de questionnements structurels et organisationnels relatifs à cette catégorie de professionnels devaient être posés à échelon départemental, pour « préparer » le massif pyrénéen à suivre la même réflexion⁶.

Cette étude estivale était focalisée sur la question de la notoriété et de l'image d'accompagnateur en montagne en Ariège. Pour aboutir à des résultats intéressants, sept sites propices à la pratique de la randonnée pédestre ont été sélectionnés afin de recueillir,

5 - JULIEN B. (2009) Etude sur l'impact socio-économique des accompagnateurs en montagne en Ariège. Fédération Communautaire des Accompagnateurs en Montagne (FCAMP)

6 - Cette pré-étude ariégeoise avait pour but d'établir et de tester une méthodologie d'étude à destiner ensuite à l'échelle du massif pyrénéen.

de la part de randonneurs « non accompagnés » leur perception du métier d'accompagnateur. Nous en avons présenté ci-après, les principaux résultats. Résultats qui doivent être interprétés prudemment car ils ne concernent d'une part, qu'un seul département (celui de l'Ariège) et un nombre d'échantillon assez restreint (200 questionnaires pour les randonneurs libres).

1 - Avez-vous déjà entendu parler du métier d'accompagnateur en montagne ?

Connaissance de l'AeM	Nb.Cit.	Fréq.
oui	63	42%
non	87	58%
TOTAL OBS.	150	100%

Les résultats de cette première question montrent bien que l'un des points centraux sur lequel doit progresser la profession est la communication. Trop peu de randonneurs, c'est-à-dire de clients éventuels connaissent « de manière correcte » le métier d'accompagnateur en montagne. 58% des randonneurs interrogés déclarent n'avoir jamais entendu parler de l'accompagnateur.

A l'inverse, 42% disent connaître ce métier. Relevons néanmoins qu'un amalgame est souvent fait entre la profession de guide de haute montagne et d'accompagnateur en montagne. La distinction des deux professions n'est pas claire pour tous. En réalité, moins de 42% des randonneurs savent précisément les « fonctions » de l'accompagnateur. Comment assurer la commercialisation de ses prestations de randonnée accompagnée dans un tel contexte ? Le client ne semble pas savoir à qui il a affaire.

2 - Par quels biais avez-vous connus le métier d'accompagnateur en montagne ? (Pour les randonneurs ayant répondu OUI à la précédente question).

Comment avez-vous connu ?	Nb.Cit.	Fréq.
Bouche à oreille	87	58%
Média (télé, radio, presse)	27	18%
Guides touristiques	21	14%
Offices de tourisme	16	10%

A travers cette question, on s'aperçoit du rôle considérable que joue le bouche à oreille dans la connaissance du métier d'accompagnateur (58%). La plupart des gens disent connaître le métier par l'intermédiaire de leur entourage ou de leur connaissance dans le milieu de la randonnée.

3 - Pour quelle raison n'avez-vous jamais fait appel à un accompagnateur ? (Réponse valable pour les randonneurs ayant répondu NON à la question 1)

Raison de la non consommation	Nb.Cit.	Fréq.
Je ne veux pas payer pour randonner	10	9%
Je n'ai pas besoin d'un accompagnateur pour marcher	88	73%
L'occasion ne s'est jamais présentée	21	17%

En observant les raisons de non-consommation de randonnées accompagnées, on relève que plus de 70% des répondants déclarent ne pas en avoir besoin.

Vient ensuite le fait que l'occasion de ne s'est jamais présentée (17%), puis le fait de ne pas vouloir payer pour randonner (9%). Pourquoi les randonneurs déclarent « ne pas en avoir besoin » ? Dans la plupart des cas, les randonneurs se sentent capable de randonner tout seul. Les nombreux sentiers balisés, la manipulation d'une carte et d'un topo-guide suffisent à les rendre autonomes.

En outre, l'une des caractéristiques phares de la randonnée pédestre est la liberté. Pour de nombreux randonneurs, la randonnée accompagnée rime avec l'idée de groupe, donc de contrainte (de nombre, d'horaires, de niveaux⁷)...

Enfin, le caractère gratuit de l'accès à la montagne est très fort. Dans notre société de loisirs, la pratique de la randonnée pédestre reste l'une des rares activités encore gratuite. Et beaucoup de randonneurs voient en l'accompagnateur, la fin de cette gratuité.

Ce genre de constat met encore une fois en évidence les lacunes de la profession en terme de communication. Comment arriver à vendre ses prestations et en justifier le prix, si le client ne sait ni à quoi, ni encore moins à qui il a à faire ?

6. L'accompagnateur ariégeois : un professionnel pluriactif, un travailleur indépendant, marqué par la saisonnalité

En observant les données de terrain⁸, on constate que le métier d'accompagnateur est dans 77% des cas vécu en parallèle d'une autre activité professionnelle. Dans 20% des cas, il s'agit d'une activité principale et 3% environ déclarent exercer la profession en tant que bénévole.

Même si les accompagnateurs sont les premiers opérateurs dans le champ des sports et des loisirs de montagne hors ski, notamment grâce à l'essor de la raquette à neige, il n'en reste pas moins que ce métier soit affecté par la saison touristique.

Rares sont les accompagnateurs capables de vivre de leur activité à l'année. Le Syndicat National des Accompagnateurs en Montagne indique que plus de la moitié des AMM sont pluriactifs. Ils sont : moniteurs de ski, pisteurs, spéléologues, parapentistes, gardiens de refuges, hébergeurs, commerçants agriculteurs... un nombre non négligeable d'AMM est aussi fonctionnaire de l'Etat ou des collectivités territoriales : enseignants, techniciens de l'ONF, gendarmes et militaires de montagne.

Cette pluriactivité n'est pas nouvelle. Rappelons que depuis ses débuts, le tourisme est lié au rythme saisonnier. Et l'activité d'accompagnement en montagne (guide, accompagnateur) d'autant plus, au sens où la randonnée en montagne est tributaire de la météo. En hiver, les sorties sont moins nombreuses. Le métier de guide n'a jamais été, à ses débuts, envisagé comme une activité principale ; Il constituait « *un complément* » au métier de paysan. C'est d'ailleurs pourquoi, bon nombre de guides paysans de l'époque ne marquaient pas de frontière entre leurs deux activités.

Plus globalement, quand on s'interroge sur l'importance et le poids des accompagnateurs, la saisonnalité apparaît comme une faiblesse car elle s'avère souvent synonyme de précarité. Un métier qui reste saisonnier est d'ailleurs très souvent considéré comme un métier sans potentiel (en termes d'offre et de demande) de développement.

7- A noter que ce genre d'argument est aussi issu d'une méconnaissance du fonctionnement de l'accompagnateur, le professionnel (en période hivernale surtout) s'arrange pour constituer des groupes de niveau lors des sorties qu'il organise.

8 - SALAMERO S. OP. Cit.

Or, nous pouvons nous questionner sur la pertinence de ces points de vue. En terme de développement, le faible nombre d'accompagnateurs vivant de leur activité à l'année n'est pas forcément un point noir pour la profession. La dimension quantitative n'est généralement pas un bon indicateur de développement. Ce qui importe, c'est véritablement la place et le rôle de ce métier dans l'offre touristique. Nous entendrons par « place », le poids économique que représentent les AeM, mais aussi la dimension sociale qui leur est propre.

Si la capacité du métier d'accompagnateur à générer du développement (à une échelle territoriale) est avérée, peu importe sa taille ou son volume d'activité.

7. Conclusion et questionnement

L'exemple ariégeois, même s'il semble à première vue représentatif de la situation des accompagnateurs pyrénéens, ne doit pas être interprété comme une tendance nationale. Toutefois, la mise en avant de ces quelques chiffres jette en pâture quelques enjeux actuels et futurs du métier d'accompagnateur, dans le contexte des Assises et de l'avenir des sports de montagne.

La question de l'individualité et du fonctionnement (relativement) autonome de ces professionnels soulève des interrogations quant à l'opportunité de mettre en place des regroupements interprofessionnels à travers des bureaux des guides ou des structures multi-activités. De nombreux accompagnateurs sont déjà entrés dans cette dynamique de réseau offrant (entre autre) la mutualisation des moyens comme socle d'une politique de communication et de commercialisation efficace.

La question de la notoriété de l'accompagnateur devra être débattue. Trop peu de pratiquants connaissent véritablement « l'intérêt » et la valeur ajoutée représentée par l'AeM. D'où viennent ces lacunes ? De la reconnaissance officielle assez récente du métier d'AeM ? D'une mauvaise distinction entre Accompagnateur et Guide de haute montagne ?

En guise de conclusion ouverte, il conviendra aussi d'orienter le débat sur la question de l'aménagement des sites de pratique. Rappelons que derrière le double argument de la GRATUITE et de la LIBERTE, de nombreux pratiquants expriment ne pas ressentir « le besoin de faire appel à un accompagnateur ».

Face à un environnement montagnard toujours plus normé, balisé, quadrillé et fiché (à travers l'édition de topo-guide), quelle est la place de l'AeM dans un contexte d'autonomisation relative⁹ du randonneur ? Doit-il exister des zones de montagne en dehors de toute politique d'aménagement ? Autant de questions face auxquelles les Assises de l'Alpinisme se sont proposées d'apporter des témoignages, des débats, des tables rondes et autres éléments de réponses.

9 - Une autonomisation relative et partielle car le pratiquant contourne les professionnels de l'encadrement par l'intermédiaire d'équipements mis à sa disposition. Ces situations conduisent ainsi parfois à un « sentiment d'autonomie surévalué » qui entraînent des accidents d'imprudence ou dues à la méconnaissance du milieu montagnard investi.

Histoires d'éthiques



M

... Merci pour le numéro 34 de Roc Infos que vous m'avez envoyé de la part de Guy Lucazeau.

Avant de me plonger dans le texte de Guy, j'ai lu attentivement l'ensemble du numéro. Je ne vous cacherais pas que l'article qui m'a le plus plu est le « Bons points/mauvais points », en grande partie parce qu'il parle d'autres choses que de prises et de cotations.

Tout le reste m'a paru terriblement symptomatique. J'avais entendu parler de l'ECl, et j'en gardais l'impression d'un club très monoculture. Guy et quelques amis grimpeurs ont essayé de me convaincre du contraire. Je veux bien les croire, mais la lecture de ce numéro 34 ne va pas vraiment dans leur sens. En caricaturant un peu, tout à fait amicalement bien-sûr :

Deux nouvelles voies en Belledonne y sont décrites. Apparemment il s'agit de pistes, je veux dire de spites d'escalade. J'ai beaucoup grimpé en Belledonne, et j'ai peine à croire que sur 6 longueurs il n'y ait pas un seul emplacement de coinqueur, de friend ou d'anneau de corde, et qu'il soit vraiment nécessaire de descendre en rappel à côté de pente herbeuse à chamois.

Claude Vigier paraît s'étonner que des grimpeurs soient allés jusqu'au bout de la logique qu'il a lui-même mise en place, sans se souvenir que « qui sème le vent, récolte la tempête ».

Bruno Fara considère normal de mettre deux ans pour gravir 260 mètres de rocher !

Michel Etchessahar rappelle que l'on peut grimper sur la côté est de l'Espagne, cite le topo des Anglais mais «oublie» de dire comment les Anglais en question ont conçu le partage des falaises du coin entre pistes d'escalade et voies d'aventures. J'ai beaucoup grimpé là-bas, d'abord sans topo parce qu'il n'y en avait pas (années 80 et 90), et j'ai eu la chance de gravir « à vue » la belle arête du Puig Campana tout simplement parce que je l'avais aperçue de l'autoroute et qu'il fallait chercher les petites routes de campagne menant à son pied. Plus tard j'y ai grimpé avec le topo de 2001 de Alan James et Mark Glaister sur lequel on trouve une petite icône indiquant que certaines voies nécessitent des coinqueurs et des friends. Je ne sais si cet équilibre entre les deux types d'escalade a été maintenu, mais je le souhaite beaucoup. Dommage que la chose ne soit pas mieux dite dans l'article.

Que les choses soient claires : je ne stigmatise pas l'escalade aseptisée et non autonome. Je grimpe le plus régulièrement possible,

L'escalade, les escalades et la diversité des pratiques

B. Amy

et souvent sur des pistes d'escalade où je me fais plaisir.

En hiver je fais de la piste et du hors-piste ou du « loin des pistes » ; en été je pratique aussi bien la piste d'escalade que le hors-spits sur des terrains dits d'aventure. Et dans chaque pratique, je trouve des plaisirs bien spécifiques. En hiver

comme en été, la piste m'a permis d'apprendre à techniquement mieux skier et mieux grimper. Mais elle m'a aussi fait comprendre que ce qui fait la richesse de la montagne sportive, c'est la diversité des pratiques.

Il ne s'agit pas de dénigrer telle ou telle pratique, mais de remettre chacune à sa place, et surtout de ne pas chercher à donner à certaines pratiques des vertus qu'elles n'ont pas. Ne pratiquer qu'une seule discipline me paraît terriblement réducteur. Je suis allé un jour grimper à Kalymnos. Après trois jours sur les moulinettes au-dessus des foules bruyantes, j'ai proposé à mon ami d'aller « ouvrir » avec coinqueurs, friends et anneaux de corde une voie sur un beau pilier vierge de tout équipement. Ce fut l'une de mes plus belles journées sur Kalymnos.

La monoculture, dans quelque domaine que ce soit, non seulement ne m'attire pas, mais surtout me paraît dangereuse. ECl, si j'ai bien compris, veut dire Escalade Club de l'Isère. De quelle escalade s'agit-il ? A l'heure où le balancier des tendances revient vers une plus grande diversité des pratiques, il faudrait peut-être préciser cette question de vocabulaire, en sachant que les Français ont une difficulté : ils n'ont que le seul mot « escalade » pour désigner des disciplines différentes.

En fait, de plus en plus, quand je reviens de certaines voies magnifiques où j'ai trouvé des spits posés à côté d'énormes lunules ou de pièges à coinqueurs, je me sens comme le Na'vi de Avatar face au bulldozer des prospecteurs venus du ciel. La force contre l'intelligence : l'histoire a trop montré vers quelles dérives conduit souvent cet affrontement.

Pour moi, le summum de l'escalade c'est de se placer devant une paroi inconnue, d'y imaginer un itinéraire à la mesure de ses capacités techniques, puis d'aller tracer cet itinéraire **en toute autonomie**. Tout grimpeur en tête de cordée, quel que soit son niveau, peut vivre cette belle expérience.

Une telle entreprise nécessite deux compétences :

- des capacités athlétiques qui sont celles de l'escalade (rocheuse, glaciaire, mixte, herbeuse, crayeuse).
- une quadruple intelligence : celle de la voie (itinéraire général), celle des passages (dans chaque longueur, trouver les bons passages), celle des mouvements à enchaîner (lecture du rocher ou du terrain), et enfin celle de la mise en place optimale des assurages.

Je laisse de côté une compétence importante, le contrôle du mental, parce qu'elle est commune à toutes les activités difficiles, risquées ou non.

Les grandes voies historiques - je pense en particulier aux Dolomites

- sont celles où les deux compétences ont été portées à leur plus haut niveau. Mais on peut aussi chercher à minimiser une de ces deux compétences pour pouvoir développer l'autre au maximum.

A un extrême, c'est le plaisir de la découverte de la voie normale astucieuse qui utilise les points faibles de la paroi : compétence athlétique minimale, intelligence de la voie maximale. Ce peut être aussi, dans une paroi difficile, la recherche des passages les plus faciles : la fissure en 6 de la voie Alain-Leininger de 1935 à la face nord du Petit Dru est le résultat d'une compétence athlétique, la variante Martineti de 1945 est plus facile mais plus intelligente.

A l'autre extrême, on s'affranchit de la recherche de l'itinéraire, des passages et des assurages, on supprime la peur de tomber, et l'on peut alors pousser la compétence athlétique à son plus haut niveau : c'est la piste d'escalade, et les degrés 7, 8 voire 9. L'intelligence devient minimale : elle est celle de la fameuse « lecture du rocher » entre deux spits. Elle procure de belles satisfactions lorsqu'elle est nécessaire, comme c'est le cas dans les voies équipées avec discernement. Elle reste souvent théorique quand le rocher est comme un livre où l'on a souligné les phrases à lire. Les prises, marquées de blanc, ne sont plus à chercher. L'intelligence est réduite à la seule recherche du bon mouvement... quand on ne vous l'indique pas par avance. Voir aussi les cascades de glace si parcourues que le grimpeur n'a plus qu'à crocheter les trous de piolet et à poser les pointes des crampons sur les marches marquées de poudre de glace. C'est ce que les Anglais les plus acerbes appellent la « brainless climb » !

Je comprends l'engouement pour la piste, hivernale et estivale. Elle procure, et elle me procure des plaisirs d'autant plus faciles que je sais que l'entraînement me permettrait de les augmenter de manière significative.

Je regrette simplement que la piste ait fabriqué, en hiver comme en été, une génération de montagnards assistés, ou plutôt deux générations :

- Il y a d'abord eu les nombreux grimpeurs alpinistes de ma génération (beaucoup de mes amis) qui ont trouvé dans les voies sécurisées et balisées un moyen de prolonger leur carrière et qui ont quasiment désappris de grimper comme ils savaient le faire. Certains n'ont pas accepté d'avoir à accorder leurs ambitions aux moyens de leur âge. Ceux-là, vu la sociologie de l'alpinisme, ont souvent terminé leur carrière professionnelle à de hauts niveaux de décision. Ils n'ont pas été habitués à voir les choses leur résister. Et quand le rocher les a repoussés, au lieu d'adapter leur pratique au terrain, ils ont poussé à l'adaptation du terrain à leur pratique. Ils ont été aidés dans cette approche de l'escalade par ceux d'entre eux qui ont cessé de grimper à haut niveau et se sont reconvertis dans le ferraillement systématique des parois. Pour ceux-là, ce ferraillement est une évidence qu'il est absurde de remettre en question. Et tout défenseur de l'escalade dite d'aventure est considéré comme un « ayatollah », alors même que peu de ferrailleurs s'encombrent de débats démocratiques avant de partir ferrailer.

L'un des problèmes posés par ces équipiers est souligné par la loi dite de « l'écart inverse » : la distance entre les points d'assurage qu'ils installent est fonction inverse de leur âge !

- Il y a eu ensuite ces innombrables jeunes grimpeurs à qui les via ferrata puis les pistes d'escalade ont laissé croire qu'ils étaient grimpeurs complets, comme les pistes de ski leur faisaient croire qu'ils étaient montagnards. Les exemples cocasses ne manquent pas, ici en Chartreuse ou Belledonne, ou dans les Dolomites. J'en connais qui, virtuoses du 7 voire du 8, se sont fait peur dans les longueurs du 4 dolomitique et qui ont réclamé rien moins que le spitage des voies historiques des Dolomites. Des Italiens, qui en ont entendu parler, ont fait remarquer qu'il y a une solution plus simple : ré-apprendre à grimper !

Autre conséquence regrettable : l'escalade sur piste a produit des « monte tout droit » qui ne réfléchissent plus beaucoup. Le parallélisme navrant des voies moulinettes n'apprend guère à utiliser les faiblesses de la paroi. Et là aussi les exemples ne manquent pas de ces forts grimpeurs en perdition dans les Dolomites où une partie de l'art de l'escalade réside justement dans les traversées subtiles.

Je regrette aussi que cette culture de la montagne - adapter le terrain à la pratique, et non la pratique au terrain, en été comme en hiver - soit celle qui s'est répandue dans le grand public. Elle permet certes des réalisations très spectaculaires et médiatiques. Mais elle masque l'autre culture, plus difficile à faire comprendre.

Je regrette tout ça, mais je suis content de voir aujourd'hui que « l'épidémie » marque le pas dans les nouvelles générations (J'emploie le mot épidémie en hommage à l'alpiniste Stephen Venables qui, lui, parle plus sévèrement de « peste française »). De plus en plus de jeunes pratiquants non seulement quittent les pistes des stations de ski, mais se lancent dans un ski de randonnée de haut niveau dans le moindre recoin de nos montagnes. Tout en pratiquant l'escalade sur piste de très grande difficulté, ils se lancent de plus en plus dans des voies de terrain d'aventure, voire en haute montagne où ils amènent un niveau technique incroyable.

Et surtout ils commencent à comprendre que c'est à eux de faire en sorte que leur soient laissés des terrains où vivre la belle aventure de l'escalade. Les démontages de certains équipements déraisonnables parce qu'absurdes ont commencé. A nous d'aider ces jeunes à contenir l'expansion des « ironmongers ».

Bien entendu, il continuera d'y avoir des pistes d'escalade et de ski, tout simplement parce que la demande sera toujours là, parce qu'il continuera d'y avoir des gens pour les vouloir, et des équipiers pour se satisfaire de les satisfaire. Pour ce qui est des équipiers, on peut faire les mêmes analyses de motivations que celles qui ont été faites de longue date à propos des auteurs de topo-guide. En ce qui con-

cernent les pratiquants qui souhaitent les équipements, des raisons psychologiques profondes pousseront toujours ces gens à chercher cette approche de la montagne qui est le reflet de leur approche de la vie en général. Cette attitude n'a absolument rien de blâmable. Le psychanalyste Boris Cyrulnik a très bien analysé les origines de ce besoin de dépendance... Mais il s'agit là d'un autre sujet de discussion.

Post-scriptum :

En relisant mon article, je m'aperçois que je n'ai pas mentionné les équipiers-grimpeurs, c'est-à-dire ceux qui équipent pour escalader leur voie. Et il y en a des remarquables. Le peu que j'ai fait des voies Béatrix m'a laissé plein d'admiration pour ce grimpeur. Et j'ai récemment parcouru en Belledonne quelques voies équipées de manière remarquable par un certain Etienne Jaillard.

On peut employer la comparaison classique avec la musique. Il y a des compositeurs, des interprètes, et des compositeurs interprètes. Il y a de grands interprètes qui n'ont jamais composé ; des compositeurs piètres exécutants ; et des exécutants de génie qui composent pour être parmi les rares capables d'interpréter ce qu'ils ont composé.

Après le Fayet, à la sortie d'un virage, d'un coup surgit la masse étincelante de neige, de glace et de roc du Mont Blanc. Cet éblouissement n'est pas uniquement visuel mais tout autant psychique, une fenêtre s'ouvre sur un espace nouveau à découvrir, à conquérir diront certains...

A 2800 m sur la crête de la moraine qui domine le refuge du glacier Blanc, le randonneur hésite à s'engager sur le glacier. La glace vive, les crevasses béantes, les ponts de neige...des pièges lui a-t-on dit et pourtant la trace continue...Il fait demi-tour et sur le chemin de la descente mûrit sa résolution : l'an prochain je m'inscris à un stage d'initiation à l'alpinisme.

Propos entendus au pied d'une paroi des Calanques « On pourrait essayer autre chose que les moulinettes... j'ai un copain qui a fait la « Rebuf. » à Chamonix, il paraît que c'est super ! »

Les motivations sont très diverses et multiples, mais ce l'on nommait

L'alpiniste, une espèce en voie de disparition ?

J. Kelle

en d'autres temps « L'appel des cimes » manque actuellement d'échos.

L'alpinisme ne s'improvise pas

Il y a toute une technique à apprendre. Pour le débutant, l'usage des crampons, du piolet en

neige et en glace, l'assurage du leader s'acquièrent en quelques heures. Par contre pour gagner son autonomie en haute montagne la liste s'allonge considérablement : La préparation de la course à l'aide des topos, la quête de renseignements sur les conditions, l'usage de la carte, de la boussole, du GPS, les mille et une façons d'utiliser la corde sur un glacier, sur une pente de neige, en rocher facile, sur une arête, en paroi difficile, l'installation des relais, la pose des rappels, le sauvetage en crevasses... Etre capable de trouver son itinéraire et de savoir faire face à des situations très diverses en prenant les bonnes décisions cela nécessite un long apprentissage sur le terrain, 2 à 3 années semblent un minimum. Le suivi de stages de formation encadrés par des professionnels ou des bénévoles semble la meilleure formule.

L'alpinisme est plus qu'un sport

Pas d'arbitre pour vous faire respecter les règles. Faut-il progresser « les anneaux à la main » ou « tirer des longueurs » ? Désescalader ou mettre un rappel ? Garder ou enlever les crampons ?

Est-ce le bon passage ? De vos initiatives dépend la sécurité de la cordée et une mauvaise évaluation peut être lourde de conséquences.

La cordée c'est aussi une équipe visant un objectif commun où existe un contrat moral entre le leader et son (ses) compagnon(s). Cette dimension humaine par le risque calculé et accepté est plus importante en montagne qu'ailleurs.

Mais quelle école de vie ! Choisir un objectif, estimer les difficultés prévisibles, évaluer ses compétences et celles de ses compagnons, définir les moyens pour l'atteindre, puis se lancer en équipe en déjouant sur son chemin tous les obstacles prévus ou imprévus. La satisfaction au retour est à la hauteur de l'effort fourni !

Cet esprit d'entreprise se fait-il rare ?

Le nombre de nuitées dans les refuges de haute montagne est en baisse. Des itinéraires classiques en particulier ceux de difficulté moyenne retrouvent leur solitude.

Quelles peuvent être les causes de cette désaffection ?

Les grimpeurs se forment dans des écoles d'escalade parfaitement équipées et nettoyées, ou sur des structures artificielles. Cette escalade « dite sportive » permet des chutes sans conséquences, le jeu étant centré uniquement sur la difficulté. Le passage de cette escalade ludique vers l'alpinisme n'est ni évident, ni naturel. La haute montagne est un milieu complexe et parfois hostile où le grimpeur doit apprendre à gérer sa sécurité.

Notre société sécuritaire refuse le risque. Le poids des réglementations a découragé beaucoup d'organiseurs de camp de montagne pour adolescents, ces pépinières sont pourtant indispensables à la pérennisation de l'activité. Les quelques exemples, ces dernières années, de poursuites judiciaires de responsables font hésiter les plus convaincus.

L'histoire montre une coïncidence entre le dynamisme d'une nation et l'activité de ses alpinistes. Les anglais de la fin du XIX^{ème} ont gravi les plus sommets des Alpes, les russes et les polonais en Himalaya pendant les années 80, la Slovénie et la Catalogne ont engendrés des alpinistes très actifs, faut-il attendre les chinois pour 2020 ? L'idéal du jeune français est paraît-il de devenir fonctionnaire !

Que faire ?

Laissez faire... Les choucas ou les aménageurs de la montagne seront bientôt les seuls maîtres des ces hauts lieux.

Réagir, c'est le rôle du Club Alpin. Dès à présent et concrètement nos clubs doivent amplifier les écoles d'aventure qui sont très appréciées des jeunes. C'est un excellent tremplin vers l'alpinisme. Puis en participant activement aux Assises de l'Alpinisme prévues en 2011, elles doivent disséquer, analyser les causes et essayer de trouver des solutions.

Au niveau de la fédération, il est souhaitable que tout cela débouche sur un vaste plan de relance. Une montagne à graver, un véritable challenge pour les alpinistes et l'alpinisme.

L'avenir de l'alpinisme authentique est lié au devenir de nos terrains d'aventure

Depuis l'après-guerre, les pratiques de montagne ont connu un développement spectaculaire ; auparavant, seuls les alpinistes fréquentaient la haute-montagne, qui était alors un terrain d'aventures quasi infini et très peu aménagé (des sentiers et quelques refuges).

Avec le développement massif des stations de ski, une partie importante de la haute montagne alpine est aménagée et sécurisée pour

Quel(s) alpinisme(s) en 2020 ?

C. Trommsdorff

permettre une pratique de masse. C'est « l'industrie » du ski, chaque hiver voit dorénavant déferler des millions de touristes-skieurs.

Ensuite, d'abord grâce à l'apparition du spit, puis des S.A.E., la pratique de l'escalade dite « sportive

» a explosé ; aujourd'hui plus personne en France ne songerait à débiter l'escalade avec des coinçeurs, et nombreux sont ceux qui pensent que l'alpinisme ne devrait pas être pratiqué par les mineurs. L'escalade est devenue un sport de compétition avec des ambitions olympiques clairement affichées.

Même si localement des cultures de l'escalade « traditionnelle » subsistent, les spits envahissent globalement les zones de haute montagne intéressantes et assez accessibles, favorisant ainsi une pratique plus sportive : on parle maintenant d'escalade « plaisir » plutôt que d'alpinisme. Il est à noter que souvent les guides de haute montagne ont été partie prenante de ces aménagements, ce phénomène étant particulièrement marqué dans les Alpes Suisses.

Les itinéraires phares (Mt Blanc, Cervin, 7 summits, 8000m et autres classiques...) sont développés (et en quelque sorte sacrifiés) pour permettre une pratique en nombre constituant ainsi une forme de tourisme d'altitude qui s'éloigne de l'alpinisme classique simple.

Autrefois excentriques dans la société, mais ayant de fait l'exclusivité de la haute-montagne considérée alors comme hors du monde, les alpinistes se retrouvent aujourd'hui minoritaires chez les pratiquants de montagne, largement dépassés en volume et en poids économique par les skieurs, les randonneurs, les grimpeurs sportifs, les vététistes, et depuis peu les « trail-runners ». La société nous considérera t'elle bientôt comme des marginaux dangereux ?

Depuis longtemps les businessmen-aménageurs voraces ont su organiser un lobbying efficace, un contre mouvement des écologistes-intégristes impulsé au niveau européen prend maintenant de l'ampleur ; entre les deux nous risquons une fois de plus d'être marginalisés.

Par ailleurs, deux autres phénomènes impactent fortement notre pratique :

- Le développement des technologies des matériaux, de communication, de navigation, de prévisions météo permettent de réduire les incertitudes et l'engagement caractérisant notre activité, et donc son caractère aventureux. Par exemple, comme aujourd'hui on a plus vraiment besoin de savoir compter, aura t-on encore besoin de notre fameux « sens de l'itinéraire » en 2020 ?

- D'autre part l'Etat s'occupe de plus en plus de nos histoires ; prenons l'exemple de la France : depuis l'affaire Vicendon-Henry, l'Etat a pris en charge les secours ; les accidents, même en amateur, sont de plus en plus judiciairisés ; et dernièrement, les deux frères ennemis FFME et FFCAM ont tous deux demandé une délégation de l'Etat pour l'alpinisme (ces délégations existent pour les sports classiques de compétition mais aussi pour certaines activités de pleine nature, par exemple la raquette à neige et le canyonisme).

Espérons que les assises françaises de l'alpinisme prévues pour ce printemps 2011 et auxquelles le GHM participe activement sauront voir les alpinistes se mobiliser et se restructurer afin de prendre eux même en main leur avenir. Dans tous les cas, nous devons nous occuper de ce qu'il reste de nos terrains d'aventure, et prendre des positions claires sur les questions d'environnement, d'accès, d'aménagement, de partage, de responsabilité. Bref nous intégrer a la société en redéfinissant puis en défendant nos valeurs.

Courage !

L'évidence de la compétition

Depuis que les hommes ont entrepris non seulement d'explorer les montagnes, mais aussi de parler de leurs explorations et donc peu ou prou de les comparer, la compétition a posé un problème aux alpinistes. L'ouverture de l'alpinisme et des sports de montagne vers la « société civile », et l'irruption concomitante dans l'alpinisme de valeurs propres à ce que l'on appelle le « grand public » n'ont fait qu'accroître la perplexité, voire l'hostilité, des sportifs montagnards vis à vis de la compétition. Il est devenu urgent de poser le problème et surtout d'en comprendre tous les prolongements possibles.

La compétition et son impact sur les pratiques de la montagne et l'alpinisme

Synthèse des discussions de l'OPMA

La compétition est un phénomène complexe. Elle a ses vertus : règles du fair-play, valorisation sociale, augmentation du niveau technique. Elle a aussi ses fausses valeurs et ses zones d'ombre, les une bien connues aujourd'hui (le dopage), les autres moins connues comme ses liens avec la violence sociale (d'après des études récentes,

la compétition n'est ni un dérivatif ni un exutoire de la violence, mais au contraire elle l'entretien et même parfois l'exacerbe ; cette relation est plus complexe qu'il n'y paraît puisque certains sports semblent favoriser la violence - voir les matchs de football par

exemple - quand d'autres paraissent ne pas la susciter - voir les matchs de tennis). En fait la compétition constitue aujourd'hui à la fois une donnée centrale de l'univers sportif et un fait de société auquel il est difficile d'échapper. En elle-même elle n'est pas à rejeter. Comme pour toutes les techniques et les comportements, c'est l'usage qui en est fait, et les dérives provoquées par cet usage, qui peuvent devenir critiquables.

Il ne s'agit pas ici de nier ou de refuser la compétition. Il s'agit de s'interroger sur :

- les dérives qu'elle entraîne non seulement dans les pratiques qu'elle organise, mais aussi dans le fonctionnement institutionnel des sports.
- la place qu'elle peut avoir dans des domaines d'activité sportive où elle ne constitue pas le mode principal de pratique.

Bien entendu, l'OPMA n'a pas vocation à débattre du problème de la compétition dans toute sa généralité. Du problème du dopage dans le cyclisme, le rugby... et le ski de fond, au problème des liens entre la compétition et le libéralisme économique, il y aurait plus à dire que ne peut le faire un groupe de réflexion créé par des alpinistes. Pour garder toute leur cohérence, les discussions de l'observatoire s'en sont tenues à une réflexion plus ciblée sur le rapport entre l'alpinisme - au sens large du terme - et la compétition. La règle a été de ne pas trop simplifier ni caricaturer le problème posé, mais d'indiquer clairement les tendances qui peuvent parfois être conjuguées ou alternées, mais qui le plus souvent s'ignorent ou s'opposent. Le mot compétition peut avoir des significations très éloignées les unes des autres. C'est ce qu'il s'agissait de clarifier, non pour louer certaines tendances et en blâmer d'autres, mais pour en souligner les différences et les excès.

En fait le concept de compétition joue un rôle d'outil d'analyse permettant de ne pas faire de l'alpinisme et de l'escalade les fourre-tout des activités physiques en tous genres qui ont lieu en montagne. On évite ainsi l'amalgame des pratiques et la confusion que l'usage des mêmes mots introduit dans les esprits.

Avant d'analyser les mécanismes de la compétition et ses effets sur toutes les pratiques où elle a ou prétend avoir un rôle à jouer, il faut d'abord « s'entendre sur les mots » et donner quel-

ques précisions sur les significations de termes tels que sport ou compétition.

Les sports et la compétition

Le sport et les sports

Le mot sport est aujourd'hui ambigu. Il désigne par définition une «activité physique exercée dans le sens du jeu, de la lutte et de l'effort, et dont la pratique suppose un entraînement méthodique et le respect de certaines règles et disciplines». Mais suivant que l'on privilégie l'effort ou la lutte, il est relatif à des activités physiques qui peuvent être très différentes. L'acception la plus commune aujourd'hui du mot sport est celle qui privilégie la rivalité entre les pratiquants, au point que l'on dit souvent sport pour dire activité de compétition. C'est le sport au sens de « l'esprit sportif » ou de l'expression «être sport». Si au contraire on met l'accent sur l'effort physique et sur sa gratuité - on l'oppose alors à l'effort physique du travailleur - on retrouve le sens étymologique du mot venu de l'ancien français *deport* «amusement», se *deporter* «s'amuser».

Cette distinction entre sports par nature compétitifs (c'est le cas du foot-ball ou du tennis) et sports fondés sur des activités physiques purement individuelles, n'est pas toujours bien claire. Dans certaines activités physiques de pleine nature (APPN) telles que la randonnée pédestre ou la spéléologie, la compétition n'a visiblement rien à voir. Mais dans des activités comme l'alpinisme ou la voile le mélange des genres est possible et crée une partie des problèmes soulevés par la compétition.

Compétition et émulation

Depuis Pierre Allain et son livre « Alpinisme et Compétition », on sait que l'esprit de compétition est universel et que l'alpinisme et les sports de montagne ne lui échappent pas. Encore faut-il s'entendre sur le sens que l'on donne au terme compétition.

Pour différencier les différentes formes de compétition, on a souvent évoqué la différence entre la compétition pure et l'émulation. Mais dans le domaine des APPN, c'est sans doute la relation avec le milieu d'activité qui permet le mieux de différencier les pratiques. L'esprit de compétition existe toujours, bien sûr. Mais il existe un seuil au-delà duquel la pratique sportive change complètement de nature. Quand le milieu s'efface pour laisser place à une exacerbation de l'émulation, on passe à la confrontation avec des personnes,

et ce faisant on passe d'une conception du sport à une autre. On verra que les conséquences sur le milieu peuvent être radicales. Le cas de l'alpinisme est exemplaire, même si l'on pourrait très bien reprendre cette analyse pour la voile ou l'exploration des déserts.

Il y a un alpinisme - le plus classique, certains diront authentique - qui est avant tout confrontation avec le milieu spécifique de la montagne, de la haute montagne en particulier. Il est découverte et appropriation provisoire d'une réalité « autre » pour l'être humain. Il s'agit d'une rencontre avant d'être une confrontation. Cet alpinisme ne va pas sans émulation pour ceux qui le pratiquent, mais celle-ci ne comporte pas les ingrédients de ce que nous appelons la « compétition sportive ».

C'est l'altérité de la montagne qui fait cet alpinisme. C'est elle qui rend conscient et respectueux de l'environnement naturel, qui donne au pratiquant la conscience de ne pas seulement exister dans une société, mais plus largement dans un monde global. Perdre de vue cette altérité n'est pas blâmable en soi. Mais il faut savoir que c'est entrer dans une autre démarche que celle de l'alpinisme proprement dit. « La différence est éthique et même anthropologique ».

Que l'émulation puisse devenir compétition, c'est un fait. Mais il importe de prendre conscience du seuil sur lequel on se tient ou que l'on franchi. Au-delà de ce seuil, il y a un autre alpinisme, où domine un état d'esprit de confrontation avec des semblables. La perspective et le défi deviennent différents. La montagne est alors un espace, un terrain, un moyen, un décor et donc un objet. Elle n'est plus un partenaire ou un adversaire à fréquenter, à vaincre ou à séduire. La montagne n'étant là que pour être exploitée et donc transformée, elle est en quelque sorte effacée dans sa spécificité et sa « personnalité ».

(Ce besoin de personnalisation de la montagne, que l'on retrouve dans beaucoup de récits de montagne - voir par exemple le livre de Georges Livanos - est symptomatique du besoin bien humain de confrontation. Mais toute la différence est dans la nature de l'adversaire. Dans tous les cas la règle implicite est d'être sportif au sens noble du terme vis à vis de l'adversaire. Dans le premier cas, on joue fair-play avec la montagne ; dans le deuxième cas, on ne pense plus qu'au jeu fair-play avec les rivaux, faisant passer au second plan le respect de la montagne adversaire.)

La compétition en question

Cet essai de définition laisse déjà apparaître une partie du problème posé par l'arrivée de la compétition, au sens le plus sportif du terme, dans les APPN et en particulier dans l'alpinisme. Si l'on y regarde de plus près, ce problème très général se décompose en plusieurs questions :

- Qu'est ce que la compétition en tant que phénomène social ? Pour comprendre quelles difficultés elle soulève, on peut en particulier se demander ce qu'elle est aujourd'hui dans notre société et quelles interactions elle a avec toutes les composantes de cette société.

- Qu'est-ce qui, dans la société, provoque la demande de la compétition ?

Quels intérêts sont en jeu ? Quelles idéologies et quelles valeurs véhicule la compétition aujourd'hui dans notre société ? En quoi est-elle un outil politique, dans tous les sens du terme ?

- Qui demande des compétitions ?

Qui les pratique ? Et qui demande autre chose, c'est à dire des loisirs sportifs ? Est-on en droit de se demander si la compétition n'est pas plus souhaitée par les dirigeants des institutions du sport que par les pratiquants. Si tel est le cas, comment et par quels cheminements structurels et psychologiques l'idée de compétition en vient-elle à s'imposer alors que la demande serait minoritaire ?

- De quoi s'agit-il quand on parle de compétition dans les APPN ?

Compte tenu de ses diverses formes et de ses conditions de mise en oeuvre, la compétition est-elle possible dans les activités non compétitives ?

- La compétition se substitue-t-elle à l'aventure quand l'espace de pratique se rétrécit ?

Ceci revient à se demander d'abord quel rapport la compétition entretient-elle avec l'espace, avec le milieu d'activité, et avec des notions comme le risque, la responsabilité ou l'autonomie ?

La compétition en tant que phénomène social

Il existe depuis longtemps des exercices physiques d'une grande variété dans lesquels des individus font assaut d'habileté, de force, de vitesse devant un public qui applaudit ou conspue. Ils ne peuvent cependant pas tous être assimilés à de la compétition au sens où ce mot est aujourd'hui compris. La danse, par exemple, est bien un exercice physique qui requiert un entraînement, où

les performances individuelles se distinguent, et dont le sens est directement lié à la présence du public dans la représentation. Elle n'est pas considérée comme une compétition.

En fait on peut se demander si la vision de la compétition comme réponse à un besoin individuel du compétiteur que serviraient des agents ne rend pas opaques les mécanismes au conditionnement et fabriquent la compétition. Qu'est-ce qui, aujourd'hui, constitue la compétition ? La réponse est, dans un ordre tout à la fois surprenant et significatif : des organisateurs, des supports financiers, des compétiteurs, des spectateurs.

De façon plus détaillée, la compétition est un spectacle :

- *que des puissances financières soutiennent*. Elle est un vecteur commercial si puissant que des intérêts financiers considérables lui sont liés. Toutes les industries impliquées ont un intérêt évident au développement de ces spectacles d'une part pour la promotion de leurs produits, d'autre part pour la valorisation de leur image comme soutiens (sponsors) des sports.

- *que des politiques, du local au national, soutiennent*. Elle est une occasion de rassemblement de masse de citoyens, et s'y montrer est valorisant. «Rester jeune» et reconnaître le goût de l'effort établit des liens avec les spectateurs électeurs.

- *que des dirigeants sportifs organisent et promeuvent*. Leur situation professionnelle est liée à l'existence de la compétition, seule capable de drainer des sommes considérables des sponsors et des subventions. Aucune autre forme de sport ne permet des rémunérations de dirigeants aussi élevées.

- *qui permet aux spectateurs de communier en soutenant un compétiteur ou une équipe*. Il y a là une occasion de «communion sociale» (associations de supporters, délires de masse). En retour la compétition permet à des individus d'obtenir une reconnaissance sociale (renommée, gains) souvent sans commune mesure avec les autres possibilités offertes par la société : voir les sports les plus rémunérateurs tels que le foot-ball, le basket ou le golf.

Qu'est-ce qui, dans la société, provoque la demande de la compétition ?

On pense bien sûr d'abord à la demande toujours grandissante de spectacles (nous l'avons dit, la compétition est avant tout un spectacle) et au besoin tout aussi grandissant de ressourcement physique

de notre société urbaine (la compétition, parce qu'elle magnifie le sport, valorise l'effort physique et ses vertus sanitaires).

Mais il y a plus. Ce sont sans doute les aspects économiques de la compétition qui avant tout lui permettent d'avoir dans notre société la place qu'elle a aujourd'hui.

Dans sa forme moderne, le sport de compétition a toujours eu un statut ambigu : d'une part, il affiche une noble ambition de neutralité idéologique (« le sport pour le sport ») ; d'autre part, il a presque toujours fait l'objet de récupérations qui le mettent au service de finalités qui ne sont pas neutres. En fait, d'un point de vue historique, la compétition sportive est devenue la caution idéologique de l'économie de marché.

Il s'agit peut-être d'un vice congénital : apparu au XIX^{ème} siècle dans les sociétés occidentales en cours d'industrialisation, il a d'abord été le reflet de la morale de l'aristocratie sociale de l'époque (à la fois gentlemen et bourgeois avisés et vertueux), insistant sur des valeurs de fair-play et de désintéressement. Au XX^{ème} siècle, on a assisté à une récupération du sport dans le champ politique, sous deux formes principales : célébration de la supériorité de la Nation (dérive nationaliste), ou exaltation d'un système à prétention prométhéenne (dérive totalitaire : Italie fasciste, Allemagne nazie, Russie soviétique, etc.).

La dérive nationaliste, patente dès la fin du XIX^{ème} siècle (y a-t-il corrélation avec la création du mouvement olympique entre 1894 et 1896 ?) se manifeste encore fortement de nos jours, particulièrement au travers de certains sports collectifs (ex. le football). La dérive totalitaire peut encore être constatée dans des pays comme la Chine ou la Corée du Nord, mais plus guère en Occident [dans les années 1970, on peut affirmer que ses succès sportifs étaient la preuve et pratiquement la seule de l'existence d'un pays comme la RDA]. Naturellement, les deux aspects peuvent se combiner pour voler au secours d'une évidence : en Chine, on mettra l'accent sur la présence de Tibétains dans les équipes chinoises d'alpinisme opérant sous la houlette du Parti communiste. On doit noter que la récupération nationaliste peut concourir à de « bonnes causes », par exemple lorsque est mise en avant la capacité d'intégration du sport de compétition, comme dans le cas de Noah, Benazzi, Zidane ou Desailly (on aurait alors affaire à une récupération civique, ou républicaine).

Toutefois, et surtout lorsque c'est le champion, la vedette sportive, qui est mis en avant au détriment du collectif, la récupération la

plus manifeste se produit non plus au profit du politique, mais plutôt au profit de l'économique ce qui est normal en un temps où les idéologies politiques semblent s'être effondrées : l'image du champion ne peut servir de support qu'aux forces dominantes, en l'occurrence l'Entreprise capitaliste. Cette dérive a commencé à se manifester avec force dans la fin des années 1970, c'est-à-dire en corrélation avec le changement de système économique en Occident (destruction de l'état-Providence, triomphe du néo-libéralisme). Devenue la valeur suprême, l'Entreprise utilise le sport de compétition comme alibi, allant jusqu'à adopter son vocabulaire : le mot même de compétition a remplacé celui de concurrence ; la stratégie de l'Entreprise n'a plus clairement pour objectif de faire des profits, mais de gagner tout court ; son personnel est assimilé à une équipe, etc. Il est aussi significatif que les grands clubs sportifs soient désormais dirigés (et achetés) par des hommes d'affaires, pour qui ils servent de tremplin public et/ou de certificat de compétence (Berlusconi).

Mais les valeurs qui sont désormais exaltées ne sont plus guère celles du fair-play d'antan : ce sont plutôt celles qui sont en relation avec la volonté de vaincre. Les images livrées au public insistent non seulement sur l'aspect spectaculaire du geste sportif, mais aussi sur son caractère violent, agressif, dominateur : rugbyman qui charge, basketteur qui smashe, tennisman qui serre le poing, et toujours avec des mimiques emphatiques exaltant l'ego de la vedette. Cela montre bien que la compétition, dans la majorité des cas, n'est plus prise dans le sens d'une émulation, mais d'une élimination de l'autre. (Là aussi il existe bien sûr des exceptions : on pense par exemple à l'accueil fait pas la foule aux derniers concurrents du Vendée Globe Challenge)

La connivence du sport et de l'argent, longtemps considérée comme honteuse, et donc inadmissible, devient au contraire emblématique : les triomphes du champion légitiment ses sursalaires, et en même temps prouvent au commun des mortels qu'on s'en sort mieux en dominant les autres que par la pratique de la solidarité (quelle soit syndicale, partisane, associative ou autre) - le bénéfice stratégique est évident. Parallèlement, l'amateurisme est tourné en dérision, ou même présenté comme une tare : le vrai champion est obligatoirement un professionnel, et un bon professionnel se reconnaît dans la compétition. L'athlète de compétition ne se contente donc pas d'être un homme-sandwich qui honore ses sponsors en se couvrant d'autocollants (au risque du ridicule). Il

a en réalité une fonction majeure d'ordre social, d'une part en offrant une occasion de distraction sociale (le sport-spectacle), d'autre part en légitimant aux yeux des perdants le système qui organise leur défaite. De ce point de vue, on pourrait presque considérer le champion sportif comme une sorte de mercenaire de la guerre économique.

Qui demande des compétitions ?

La compétition, telle qu'elle existe aujourd'hui dans nos sociétés occidentales s'explique-t-elle fondamentalement par un désir, un besoin de compétition « sportive des individus » ? Est-ce le compétiteur qui crée la compétition, ou l'inverse ? N'est-ce pas parce qu'il existe une forme d'organisation sociale valorisée que l'on appelle la compétition, que des individus acceptent ou désirent y participer ?

Il faut partir d'une évidence : il n'y a pas de compétition sans compétiteurs ! La compétition existe d'abord parce qu'il y a des individus prêts à s'affronter dans des compétitions. Mais c'est le glissement vers des modes d'organisation toujours plus complexes qui conduit à ne plus donner au compétiteur la place centrale qu'il devrait avoir. D'une propension naturelle des êtres humains à la confrontation sportive, on passe à une pratique sociale de plus en plus réglée, puis à une pratique institutionnelle, puis enfin à une pratique à la fois économique et politique. Pour reprendre les termes d'un responsable fédéral : « Les jeunes demandent de la confrontation, on leur propose de la compétition. »

Comment se fait ce glissement vers l'institutionnalisation de la compétition ? L'exemple des sports de montagne montre bien les mécanismes « structurels et psychologiques » qui se mettent en place.

Un sondage des licenciés FFME en 2000 montre que la base veut autant de compétitions, mais beaucoup plus de pratique de loisir. Ils ne veulent ni plus ni moins de compétition, mais 40 à 70% d'entre eux demandent qu'on s'intéresse plus aux pratiques de loisir, à l'environnement, à la défense et à l'entretien des sites naturels. Or ces dernières années, les échelons supérieurs de la fédération ont consacré une majeure partie de leurs efforts à la compétition. La compétition occupe 80% du temps des comités

Escalade, encore plus en randonnée et en ski-alpinisme, et les comités Himalaya et Alpinisme s'intéressent surtout au haut niveau. Seul le canyonisme et la commission formation échappent à cette déviation par rapport aux souhaits de la base.

Pourquoi cette dérive ? Il faut l'imputer sans doute au mécanisme démocratique même qui permet l'élection des responsables. Il s'agit de scrutins indirects à trois niveaux qui, comme dans les élections politiques, conduisent en général - il existe bien sûr des exceptions notables - à un processus classique de sélection dans lequel l'efficacité l'emporte sur le dévouement, l'ambition sur la compétence. Le filtrage est tel que les ambitieux gravissent les échelons tandis que les dévoués restent à la base. Or, que ces «ambitieux» recherchent un profit financier ou un profit symbolique, c'est la compétition qui va le leur apporter, bien plus que le dévouement à la base. Il y a donc logiquement, à tous les niveaux, une sélection naturelle des candidatures en faveur de la compétition.

Il faut ajouter à cette pression institutionnelle, trois autres données importantes :

- la pression financière du Ministère qui attribue des subventions (un tiers du budget fédéral) à travers un « contrat d'objectifs » qui fait d'abord et surtout référence au haut niveau et à la compétition, nationalisme oblige.
- la réussite professionnelle des fonctionnaires mis à disposition (une vingtaine) par le ministère de la Jeunesse et des Sports. Leur promotion obéit aux mêmes règles que la recherche du profit symbolique des bénévoles.
- les besoins financiers qui poussent une fédération à faire appel aux sponsors, lesquels ne sponsorisent que ce qui est médiatique et donc de haut niveau ou compétitif.

De quoi s'agit-il quand on parle de compétition dans les APPN ?

Dans nombre d'activités physiques de plein air qui relèvent du sport (par opposition aux activités physiques du type professionnelles se déroulant en plein air : chantiers, forêts, pêche, etc.) la compétition au sens strict du terme n'a que peu de place, quand elle n'en a pas du tout. Cette caractéristique paradoxale aux yeux du plus grand nombre - ce sont des sports, mais la compétition n'y a pas de sens (et pour certains, elle leur enlève même leur sens

!) - fait de ces activités sportives des domaines socialement ambigus que la loi reconnaît mal et qui se reconnaissent mal dans la loi. Cette situation pousse même certains dirigeants sportifs à se demander s'ils peuvent vraiment respecter la lettre de la loi ? Le cas de la randonnée pédestre est à ce titre exemplaire.

La loi du 6 juillet 2000 modifiant la loi de 1984 relative à l'organisation et à la promotion des activités physiques et sportives, stipule que «dans chaque discipline sportive, une seule fédération agréée reçoit délégation du ministère pour organiser les compétitions sportives ». Cette délégation n'est accordée que pour une durée déterminée.

Comment une fédération comme la FFRP peut-elle à la fois s'en tenir à loi pour bénéficier de la délégation et en même temps conserver l'esprit de la randonnée ?

La randonnée pédestre devient moins sportive, plus familiale, plus éducative et culturelle : au randonneur- campeur «gros mollets» d'hier, succède aujourd'hui le randonneur curieux, contemplatif appréciant les gîtes confortables. Il choisit son itinéraire et son propre rythme alors que la compétition sportive suppose des règles du jeu et un arbitre pour les faire respecter.

La FFRP peut bien sûr, et elle l'a fait, adapter en certaines occasions les habitudes et comportements globalement anti-compétitifs de ses membres aux exigences de l'administration, ceci en organisant des compétitions sous la forme de «rando-challenges» ouvertes à tous ses licenciés, alliant randonnée et connaissance de l'environnement, choix de l'itinéraire et utilisation de la carte et de la boussole, autonomie et rivalité. Mais de telles pratiques ne seront jamais au centre de la randonnée pédestre.

En fait, être confronté aux éléments du milieu naturel, aux aléas qui leurs sont liés, particulièrement en montagne aux conditions plus extrêmes qu'en plaine, se dépasser, c'est vivre une forme de compétition : c'est le « sport d'utilité ludique » qui privilégie la détente, le défoulement, la santé aussi. Cette approche a aussi ses dérives : nous sommes trop souvent soucieux d'être à la mode dans une société qui met en avant la consommation du spectaculaire. Faut-il nécessairement avoir fait le tour du Mont-Blanc ou le GR 20 en Corse pour avoir une bonne opinion de soi-même et une reconnaissance sociale ? De manière plus générale, pourra-t-on éviter le risque de l'homogénéisation des espaces montagnards, devenus simples supports physique d'activités-gadgets sans rapport avec le milieu ? La « montagne-stade », après la montagne « terrain de jeu », elle même

remplaçante de la « montagne à vivre » ?

Le problème qui se pose est en fait celui des relations entre la compétition et l'aventure.

La compétition se substitue-t-elle à l'aventure quand l'espace de pratique se rétrécit ?

Ou dit autrement : la compétition sportive dénature-t-elle des activités physiques comme l'alpinisme ou la randonnée ? Ceux que les exploits fascinent jugeront une telle question excessive ou ringarde, tandis qu'elle paraîtra sans objet à tous ceux qui pratiquent l'alpinisme ou la randonnée, moins comme des sports que comme des activités physiques, sans chercher à battre des records ou à faire parler d'eux.

La question se pose pourtant quand la réduction médiatique et commerciale d'un sport comme l'alpinisme en fait un sport de compétition et de spectacle. Le risque est alors que l'image grandiloquente qui est donnée de cette activité conduit à mettre en évidence des vedettes et des champions concurrents, des performances mesurables et des exploits plutôt que la découverte du milieu montagnard, l'invention du chemin et l'aventure possible à la mesure de chacun.

Pour la plupart, le besoin d'aventure (qui est désir d'ailleurs) tient une grande place à la fois dans l'imaginaire et dans la pratique de la montagne. Celle-ci non seulement offre des espaces inhabituels ou inconnus à découvrir, mais donne aussi la possibilité de se mettre à l'épreuve et de prendre conscience de ses propres limites dans des conditions plus riches que celles offertes par la compétition. L'aventure est aussi une aventure intérieure.

C'est la confrontation avec une réalité autre et surprenante qui fait l'aventure. Elle exige l'invention d'une réponse adaptée à ce qui advient. Et pratiquer l'alpinisme, à quelque niveau que ce soit, comporte l'acceptation (ou la recherche) d'une part d'aventure, même quand une certaine émulation stimule les acteurs.

Mais quand l'aventure que propose la montagne est refusée (par crainte du moindre risque) ou qu'elle se raréfie (par balisage et réglementation), on tend à lui trouver un produit de substitution qui peut certes faire illusion, mais qui oblige à une montagne

soumise à une triple réduction : réduction de l'espace à un site aménagé ; réduction de l'ascension à un parcours équipé ; réduction de l'aventure à une compétition. On peut encore parler d'aventure « sportive », mais c'est une aventure pré conditionnée.

En fait, la compétition n'exclut pas a priori l'aventure. C'est une certaine conception de la compétition qui entraîne un changement radical de l'aventure en remplaçant cette dernière par un simulacre. L'aventure change alors de nature, dans les deux sens du mot : ce n'est plus la même montagne, ni la même aventure. Pour que l'aventure reste possible, il faut changer de compétition en revenant à une pratique bien différente de celle des stades, celle où des individus se confrontent dans l'affrontement individuel avec un milieu plus ou moins hostile. C'est le cas des grandes courses à la voile autour du monde ou de la « compétition » comme celle des « Quatorze Huit Mille ».

Si on ne veut pas parler de compétition pour l'alpinisme, on peut parler d'exploits : l'occasion d'une réussite exceptionnelle. Il est à noter que la presse cite ces réussites dans la rubrique « exploits » (cf. P. Berhault), plutôt que dans une rubrique sportive. La reconnaissance de ces performances ne laisse pas indifférents leurs auteurs. Le « Cristal » créé par le comité de l'Himalaya de la FFME pour désigner le ou les champions, est l'équivalent d'un titre sportif. Faut-il le déplorer ? Il a été créé pour limiter les complaisances, les frustrations et autres difficultés provoqués par la presse et les médias dans leur palmarès des réussites et des héros. Le « Piolet d'or » joue un rôle semblable pour l'alpinisme international. « Cela n'est pas parfait, reconnaissent certains dirigeants fédéraux. Mais cela permet au moins une reconnaissance des performances par le biais d'un processus le plus techniquement objectif possible. »

Les adrets et les ubacs de la compétition dans les sports de montagne.

En montagne comme ailleurs, la compétition sportive a des aspects positifs. Compte tenu de sa place actuelle dans notre société et de son important pouvoir de promotion du sport et de ses valeurs d'effort et de respect de l'autre, elle peut être aujourd'hui l'une des portes d'accès à la montagne et à ses sports. En même temps, elle constitue un puissant facteur de progrès pour les techniques sportives et les matériels.

Mais en même temps, elle peut donner, et donne déjà lieu à des

dérives redoutables qui, par contrecoup, peuvent entraîner des transformations dramatiques dans des activités physiques fondées sur des pratiques plus ou moins étrangères à la compétition au sens «sportif» du terme :

- le premier danger est de voir les APPN de montagne «contaminées» par les effets pervers de la compétition bien connus dans le monde sportif. Les mécanismes économiques de la compétition, qui poussent à des surenchères incessantes sur les performances et les financements, et donc au dopage, risquent, s'ils sont mal contrôlés, de pervertir les activités d'aventure en montagne. Et ceci aussi bien au niveau des pratiquants (dopage chimique) qu'au niveau des institutions («dopage à la compétition» des fédérations). Ces dernières, toujours à cours d'argent, ne peuvent que voir dans les compétitions des possibilités d'argent facile. Ces compétitions leur demandant ensuite toujours plus de moyens financiers et les enfermant dans les contraintes normales du sponsoring, on glisse vers la situation où les institutions se servent du sport et de la compétition plus qu'elles ne les servent.

- En introduisant la logique de l'élimination des plus faibles, la compétition introduit un élitisme social qui s'oppose à l'élitisme naturel des sports de montagne. Quand la montagne décourage, la compétition exclut. Toutes deux sélectionnent et montrent que dans certains domaines «le sport pour tous» est un leurre. Mais la montagne ne conduit pas à l'effacement social. La focalisation de l'attention et des moyens sur les champions et le «haut niveau» ne peut que devenir une difficulté de plus dans les activités «contaminées».

- La compétition, en véhiculant l'idée d'une montagne pur terrain de jeu, pousse à sa transformation et à sa fragmentation en multiples terrains d'activités. En même temps elle conduit à la création de disciplines sportives distinctes correspondant à ce morcellement, même si l'activité ne s'y prête pas (voir la raquette à neige par exemple!).

- Le concept de «délégation ministérielle» accordée aux fédérations pour l'organisation des compétitions et pris en compte pour l'attribution des moyens, ne paraît pas avoir été imaginé en dehors du contexte de la compétition. Donnée à une fédération

«mixte» pour laquelle la compétition n'est pas l'activité centrale, elle conduit de fait à donner à lui donner un pouvoir exorbitant de ses prérogatives. Sur ses domaines d'activité autres que la compétition, cette fédération va avoir tendance d'une part à se donner une «exclusivité de pouvoir» contestable, d'autre part à appliquer à des pratiques non-compétitives des méthodes propres à la compétition.

- L'introduction de la compétition dans les APPN ne pourra que fausser l'image de la montagne et de ses pratiques sportives dans le grand public et les pouvoirs publics. En conduisant à faire l'amalgame entre les vrais aventuriers et les compétiteurs de haut niveau (voir le ski-alpinisme), entre la montagne et les stades, elle accentuera un peu plus l'illusion, déjà largement répandue par les Sports d'Hiver, que les milieux naturels tels que la montagne peuvent être sécurisés et fréquentés sans d'autres compétences que celle de la technique du sport pratiqué.

- La compétition, parce qu'elle est aussi un outil politique, risque dans les pratiques de loisirs de plein air, de favoriser les récupérations politiques pour le meilleur comme pour le pire

Propositions pour une montagne sportive équilibrée

Aux deux extrémités de la chaîne des partenaires de la compétition, les pratiquants et les fabricants de matériel se rejoignent pour penser que, si la compétition n'est pas à rejeter, il faut néanmoins être vigilant et tout faire pour qu'elle n'élimine pas toutes les autres pratiques.

Les sociétés industrielles savent que les activités de plein air resteront longtemps un domaine économique à préserver. Les pratiquants, eux, restent conscients que la montagne ne peut se réduire à un stade sécurisé et chronométré. L'alpinisme n'a pas fini de fasciner bon nombre d'entre eux, et l'on peut penser qu'il s'en trouvera toujours pour réaliser que l'aventure autonome dans la nature vierge peut apporter des bonheurs et des sensations que la confrontation sportive ne leur apportera jamais. Un alpiniste aventurier comme Lionel Daudet a parfaitement intégré la compétition dans sa pratique sportive de la montagne.

Le vrai problème se situe entre les deux niveaux extrêmes, c'est-à-dire du côté des institutions et des médias que les puissants

mécanismes que nous venons de décrire poussent toujours plus vers le tout compétition. Tout ce qui vient d'être dit conduit à quelques questions simples :

- Faut-il aujourd'hui forcer les activités sportives non compétitives dans le moule des sports de compétition, comme tend à le faire la nouvelle loi sur le sport ? Ou bien faut-il admettre clairement que le sport de manière générale à deux versants de pratique distincts et complémentaires, l'un tourné vers les loisirs, l'autre vers la compétition institutionnalisée ?
- Ne conviendrait-il pas de mieux organiser le sport autour de cette

idée de complémentarité, ceci à partir des possibilités suivantes :

- dans le cas où la compétition peut avoir une place chez elles, demander aux fédérations en présence de faire place égale aux activités des deux versants.
- demander aux fédérations impliquées dans la mise en oeuvre des décrets de la nouvelle loi, d'insister pour que ces décrets laisse toute leur place aux APPN de loisir.
- demander au ministère de la Jeunesse et des Sports de devenir «... de la Jeunesse, des Sports et des Loisirs Physiques».
- demander que la « délégation ministérielle » ne soit plus attribuée pour la seule organisation des compétitions, et qu'elle puisse concerner des activités non-compétitives.

Environnement



Le réchauffement climatique, induit à l'échelle globale par les rejets de gaz à effet de serre dans l'atmosphère lié à l'utilisation des énergies fossiles, est manifeste depuis la seconde moitié du siècle dernier et s'intensifie en ce début de XXI^{ème} siècle. Comme les régions polaires, les régions de montagne semblent particulièrement sensibles à ce réchauffement (en gros, l'élévation des températures y est deux fois plus marquée qu'ailleurs). Certaines modifications du milieu montagnard, et en particulier le retrait glaciaire, sont d'ailleurs des indicateurs très utilisés par les climatologues pour suivre l'évolution climatique.

D'autre part, comme discuté lors des Assises de l'Alpinisme, il semble que les pratiques de l'alpinisme sont depuis quelque temps en forte évolution : déclin significatif de l'alpinisme estival « classique » et/ou des « grandes courses », développement de pratiques annexes ou alternatives (c'est selon..) comme l'escalade en grandes voies équipées, la via ferrata ou le canyoning et, peut-être, une lente transition de la pratique estivale classique vers une pratique hivernale encore extrêmement marginale il y a 30 ans, avec l'explosion du ski de randonnée en hiver, l'apparition de la cascade de glace dans les années 80 et, plus récemment, le développement d'une certaine forme d'alpinisme hivernal sur des massifs d'altitude moyenne considérés auparavant comme secondaires.

La question que l'on peut se poser est alors la suivante : pourrait-il y avoir une relation de cause à effet entre ces deux tendances, climatique d'une part, alpinistique d'autre part ?

La modification du milieu montagnard estival

Le réchauffement climatique peut modifier le milieu montagnard de différentes manières. La plus spectaculaire est bien entendu le retrait des glaciers de montagne, un phénomène observé désormais sur la quasi-totalité des chaînes de montagne de la planète. Si dans certaines régions du monde comme les Andes cette évolution pourrait avoir des conséquences dramatiques sur la ressource en eau des populations, cette problématique est pour l'instant absente pour les Alpes du fait du régime pluviométrique. Par contre, ce retrait glaciaire et plus généralement le déclin des « neiges éternelles » est en train de modifier significativement les paysages alpins estivaux : il suffit de se replonger dans les ouvrages de la collection de Rébuffat, « Les 100 plus belles », pour constater de nos jours les dégâts apparus en quelques décennies seulement.

Cette évolution a, il me semble, des conséquences sur la pratique de l'alpinisme : disparition de la couche neigeuse sur les glaciers et dans les

Le réchauffement climatique implique-t-il une évolution des pratiques alpines ?

J. Weiss

goulottes et faces plus tôt en saison, et plus haut (on parle d'une remontée de la ligne d'équilibre) ; abaissement du niveau des glaciers, pouvant mettre à nu 1 ou 2 longueurs de rocher souvent mauvais et/ou lisse au pied de certaines faces rocheuses ; disparition totale de certaines goulottes ou faces glaciaires au cours de l'été les rendant impraticables à cette saison.

Au moins dans un premier temps au cours de cette

« transition climatique » qui commence, ces changements ont (auront encore) vraisemblablement un impact sur l'alpinisme estival. Qui prétend encore parcourir des faces glaciaires ou goulottes dans les Alpes en plein été ? En dehors de l'escalade glaciaire, ce retrait des neiges éternelles peut compliquer l'approche de certains itinéraires rocheux d'altitude, alors qu'au contraire un réchauffement des températures peut permettre un allongement de la saison d'escalade rocheuse sur des sites d'altitude un peu plus basse, sans approche glaciaire depuis longtemps. Au delà de ces aspects « techniques », la modification des paysages alpins d'altitude pourrait également avoir un effet négatif sur notre imaginaire montagnard (la montagne apparaît « sale » en fin d'été), et donc sur la fréquentation, en particulier pour l'alpinisme « facile ».

Une autre conséquence possible du réchauffement climatique pourrait être une détérioration du pergélisol alpin et/ou une déstabilisation de certaines faces rocheuses sous l'effet du dégel en profondeur. Le processus de gel/dégel dans les fissures est un mécanisme bien identifié de fracturation des roches et d'érosion, qui a existé de tout temps. Toutefois, la probabilité croissante d'étés caniculaires, comme en 2003, pourrait induire une déstabilisation de certaines faces rocheuses d'altitude (on pense bien sûr à la face W des Drus) qui, en temps normal (mais cette « normalité » est en train d'évoluer), ne subissent pas de dégel estival en profondeur. Des travaux de recherche sont d'ailleurs menés au Cervin sur ce sujet. Encore une fois, les sites de plus basse altitude, où le dégel estival est de toutes façons la règle, seront moins impactés par ces événements caniculaires. C'est de nouveau le caractère transitoire du changement climatique qui modifie le milieu.

Et l'hiver ?

Si le réchauffement climatique pourrait être un des facteurs expliquant le déclin de l'alpinisme estival classique, qu'en est-il des pratiques alpines hivernales ?

On cite souvent comme conséquence possible du changement climatique une diminution de l'enneigement, avec des impacts économiques évidents pour les stations de ski.

Qu'en est-il réellement ? Si la hausse des températures est avérée par plus d'un siècle de mesures fiables, les séries temporelles sur les précipitations neigeuses sont trop réduites (environ 40-45 ans) pour conclure sur une tendance claire. Ceci est renforcé par le fait que contrairement aux glaciers qui « intègrent » l'évolution climatique sur plusieurs décennies, le manteau neigeux saisonnier est extrêmement sensible aux variations interannuelles : il existera toujours des hivers bien enneigés, d'autres beaucoup moins. Malgré tout, les données disponibles semblent indiquer une réduction, en moyenne, des précipitations neigeuses dans les zones de moyenne montagne (disons, jusque vers 1500 m, avec l'exemple du Col de Porte en Chartreuse), et surtout un raccourcissement de la période d'enneigement du sol et/ou l'aller-retour de plus en plus fréquent entre périodes enneigées et non enneigées. A plus haute altitude, la tendance dans les Alpes est moins claire.

Quelles conséquences en termes de pratiques alpines ? On peut imaginer que cette évolution ait contribué marginalement au décalage progressif de la saison de ski de randonnée du printemps au coeur de l'hiver, mais bien d'autres facteurs plus culturels ont certainement été dominants. Travaillant depuis quelques années sur les cascades de glace, on m'a souvent posé la question sur la sensibilité de celles-ci au réchauffement. Même si le milieu des années 80 ont été des années très favorables à leur formation, il est impossible de répondre à cette question, d'une part du fait du manque de données d'observation systématiques et fiables, d'autre part car les cascades éphémères, comme le manteau neigeux, dépendent de facteurs autres que les températures (p.ex. alimentation en eau) et sont très sensibles aux fluctuations interannuelles. On peut ainsi espérer pouvoir continuer à pratiquer la cascade dans le futur, au moins certaines années, même si les sites de basse altitude ont probablement un avenir plus aléatoire.

A dire vrai, il est bien possible que le changement climatique ai jusqu'à présent plutôt contribué favorablement au développement de l'alpinisme hivernal, en particulier du fait d'un transfert de l'escalade glaciaire

(goulottes, couloirs, faces mixtes) de l'été à l'hiver.

Quel avenir pour l'alpinisme dans un environnement en mutation ?

Le réchauffement climatique en cours va, à l'échelle du globe, se poursuivre et s'intensifier. Même si prédire l'évolution climatique à l'échelle plus régionale (comme pour les Alpes p.ex.) est un exercice très périlleux, on peut néanmoins envisager un renforcement des tendances observées jusqu'à présent : déclin accéléré des glaciers de montagne, raccourcissement de la période d'enneigement et de pratique de l'alpinisme glaciaire, etc.. A moyen terme, on peut aussi s'attendre à une modification renforcée des paysages alpins, une remontée de la ligne des arbres ou un déplacement géographique de la végétation.

Tout ceci peut paraître bien sinistre. J'aurais toutefois, sur le strict plan alpinistique, tendance à relativiser cette conclusion négative, d'une part car le réchauffement climatique à l'oeuvre aura au cours de ce siècle des répercussions autrement plus graves qu'une modification des pratiques de l'alpinisme. D'autre part car il me semble que ces dernières sont, ont toujours été, et doivent rester les plus variées possibles, sans contraintes trop marquées autres que celles induites par une sauvegarde de l'environnement. A cet égard, certains imaginent peut-être, à l'instar des espèces migrant pour s'adapter aux modifications environnementales, une « migration » de certaines pratiques alpines vers des massifs plus au Nord, auparavant très hostiles mais où le réchauffement est actuellement particulièrement marqué (on pense au Canada ou au Groenland). Ceci serait toutefois, de mon point de vue, un mauvais paradoxe, la frénésie des voyages lointains en avion étant un facteur aggravant du changement climatique. Il me semble au contraire que la diversité des pratiques alpines possibles est une garantie pour les grimpeurs ou alpinistes du futur de pouvoir continuer à pratiquer leur passion dans un milieu en mutation, car l'alpinisme est, après tout, synonyme de liberté.

Jérôme Weiss, Mars 2011

Éléments de réflexion par Antoine Rabatel, alpiniste et chercheur Laboratoire de Glaciologie et Géophysique de l'Environnement à Grenoble

Quels constats ?

Evolution des superficies englacées

Finaleme nt assez mal documentée dans les Alpes Françaises, pas d'inventaire glaciologique à jour, le dernier date des années 1970. Une actualisation est en cours de réalisation.

Outre le fait qu'il ne soit pas quantifié, le retrait glaciaire est évident,

Existe-t-il une évolution des pratiques de montagne en lien avec les modifications environnementales ?

A. Rabatel

à l'échelle des Alpes, comme à l'échelle de l'ensemble des massifs montagneux de la planète.

Ce retrait n'est pas un phénomène récent, il est plus ou moins régulier depuis le dernier maximum du Petit Age Glaciaire = PAG (~1820-1850 dans les Alpes Françaises).

Ce retrait glaciaire est lié à une nécessaire adaptation de la géométrie du glacier aux conditions climatiques qui sont à l'origine des processus d'accumulation et d'ablation à sa surface. Ce réajustement ce fait à un rythme différent suivant

les glaciers en fonction de leur morphologie (taille et altitude du bassin d'accumulation, pente du glacier, forme de la langue, etc...). Ce qui signifie que le retrait glaciaire postérieur au maximum du PAG est en partie lié à un réajustement géométrique des glaciers, dans un contexte climatique différent de celui qui a engendré leur avancée conséquente pendant le PAG, et en partie à un déséquilibre avec les conditions climatiques actuelles. Celles-ci sont d'ailleurs en constante évolution, notamment en lien avec l'influence « récente » des activités anthropiques sur le climat.

Si le retrait glaciaire est évident dans les parties basses des glaciers, au niveau de leur langue et leur partie frontale, il l'est nettement moins dans les zones d'accumulation, à haute altitude, où par définition les glaciers accumulent de la masse, ensuite transférée vers la partie basse par écoulement gravitaire.

Tous les glaciers ne disposent pas d'une zone d'accumulation, seuls ceux dont l'altitude du point culminant se situe au-dessus de l'altitude de la ligne d'équilibre en ont une. La ligne d'équilibre représente l'endroit où, à l'échelle de l'année, le bilan de masse (différence en accumulation et ablation) est nul. En-dessous de cette ligne, c'est la zone d'ablation, au-dessus c'est la zone d'accumulation. Une étude récente (Rabatel et al, non publié) montre qu'à partir d'un échantillon d'une quarantaine de glaciers dans les Alpes Françaises (du Mont Blanc aux Ecrins), **la ligne d'équilibre moyenne pour les 25 dernières années (1984-2010) se situe à 3040 m +/- 112 m**. L'écart-type relativement élevé autour de cette moyenne est lié à la forte différence entre les massifs les plus au nord (e.g. Mont Blanc) et ceux plus au sud (e.g. Ecrins), ces derniers ayant une altitude de ligne d'équilibre en moyenne plus élevée.

Ceci étant, pour rester sur des considérations générales, cette valeur moyenne sur l'ensemble des Alpes Françaises, signifie que même **si les conditions climatiques actuelles perduraient dans les décennies à venir, tous les glaciers dont l'altitude maximale se situe en dessous de 3040 m, sont voués à disparaître dans un laps de temps qui est fonction de la morphologie actuelle du glacier (sa taille, son épaisseur, son orientation, sa pente, etc...)**. Un exemple criant de cette disparition annoncée est le glacier de Sarennes dans le Massif des Grandes Rousses.

Ce chiffre signifie aussi, toujours en moyenne à l'échelle des Alpes Françaises, qu'au-dessus de cette altitude de 3040 m, on trouve les zones d'accumulation des glaciers dont l'altitude du point culminant est supérieure à cette cote, et donc des zones englacées où **la perte de volume (donc d'épaisseur) est quasiment négligeable**.

A titre d'exemple, les travaux d'Emmanuel Thibert sur le Glacier Blanc dans le Massif des Ecrins, publiés en 2004, ont montré que si ce glacier a perdu sur la période 1952-2002, jusqu'à 120 m d'épais-

seur au niveau de son front, **la perte au niveau du plateau en aval du refuge des Ecrins, n'est que de quelques mètres, et est quasiment nul dans la face nord de la Barre des Ecrins**.

Evolution des superficies enneigées

Le mieux pour cette partie serait de faire appel à un spécialiste du Centre d'Etude de la Neige de Météo France, afin de préciser la diminution du nombre de jours de neige à basse altitude.

A plus haute altitude (> 1500 m, grosso-modo), le constat est moins évident. Des travaux récents menés sur la décennie 2000-2010, à partir d'images satellites journalières, pour l'ensemble du Parc National des Ecrins, montrent qu'il n'est pour le moment pas possible de voir apparaître une tendance ni : sur la durée de la période d'enneigement, ni sur l'avancée en saison de la période où le déneigement s'effectue, ni sur la vitesse à laquelle s'effectue ce déneigement. Le seul constat que l'on peut faire actuellement est que la variabilité interannuelle est très forte.

Certes, la période considérée est courte à l'échelle des changements environnementaux, mais ce type d'images satellites journalières ne sont disponibles que depuis les années 2000.

Pour avoir une idée sur du plus long terme, il faut avoir recourt aux données de terrain mesurées par Météo France et EDF, mais on perd alors la vision spatialisée, du fait que ces mesures ne sont faites qu'en certains endroits précis dont la représentativité à l'échelle d'un massif n'est pas évidente.

Quelles conséquences ?

En montagne, l'approche de certaines voies d'escalade – modernes ou TA – est facilitée par la disparition des névés qui pouvaient persister tout l'été au pied des parois et qui, aujourd'hui, disparaissent dans le courant de l'été (e.g. au Pic Nord des Cavales, aux Aiguilles du Soreiller, etc...). Pour d'autres, **la baisse de la surface du glacier peut venir compliquer l'exercice en rajoutant plusieurs mètres, à dizaines de mètres, à grimper** dans du rocher qui peut être, selon la lithologie : soit très compact et poli par le glacier (donc difficilement protégeable), soit au contraire instable en raison de la décompression inhérente à la baisse du glacier.

Concernant l'alpinisme, peu de changement lié à l'évolution du milieu dans la pratique hivernale. Celle-ci semble même en augmentation (à confirmer par des chiffres s'il y en a !).

Pour la pratique estivale, **les courses de neige sont à entreprendre plus tôt en saison**.

Les bilans de masse très déficitaires enregistrés au cours des deux dernières décennies font que **les glaciers apparaissent de plus en plus crevassés en fin d'été**. A haute altitude (vers 3500 m dans le massif du Mt-Blanc), **on observe sur certains glaciers une évolution de la dynamique d'écoulement du glacier liée à un changement du régime thermique de ces derniers**. En effet, à haute altitude on rencontre en général des glaciers dits froids (température de la glace pouvant atteindre -8°C) qui, avec le réchauffement climatique actuel, tendent à devenir tempérés (température de la glace égale au point de fusion soit 0°C en surface). Dans des configurations de glaciers très pentus ou suspendus, comme cela est observé en face sud des Grandes Jorasses, **cela peut entraîner un risque important de destabilisation et, donc, d'avalanche de grande ampleur**. A

la menace sur les itinéraires d'alpinisme concernés, s'ajoute alors une menace sur les aménagements ou habitations situées loin en aval.

La diminution de l'enneigement des parois engendre une hausse de l'activité gravitaire (chute de blocs, éboulements) au printemps et en été, augmentant la dangerosité de nombreux itinéraires rocheux ou mixtes pendant la période estivale.

Le lien entre l'activité gravitaire dans les parois et une élévation en altitude de la limite inférieure du permafrost (sol gelé en permanence), est une hypothèse mentionnée mais non encore validée. Ce type d'étude étant très récent (quelques années), on manque pour le moment de données et de recul pour tirer des conclusions claires !

La Paz, avril 2011

La montagne a toujours fait rêver.

Mais, j'ai l'impression que le rapport de l'homme à la montagne s'appauvrit.

Les montagnes doivent-elles se réduire à ces espaces d'altitude « urbanisés » et parfois lourdement aménagés ? Des espaces où le plaisir est du « prêt à consommer », la montagne un arrière-plan décoratif et les versants encore vierges, des friches à équiper et rentabiliser.

Les montagnes doivent-elles se limiter aux événementiels de compétition, où la performance des uns par rapport aux autres et le matériel « ultra light », deviennent les principaux pôles d'intérêt de ces manifestations ?

La montagne liberté existe-elle encore ?

Peu porteuse de plus value financière et donc peu intéressante pour la société marchande, mise en cause et menacée par le carcan appauvrissant de la société sécuritaire, elle correspond pourtant, assurément, à une recherche profonde de beaucoup d'êtres humains. La liberté de « s'immerger » dans ce milieu exceptionnel qu'est la nature montagnarde, la liberté de chercher son chemin, d'imaginer sa propre route, sa voie, la liberté de franchir les obstacles, de rencontrer l'incertain, le doute, de prendre des décisions, la liberté de gravir des parois, la liberté d'atteindre des sommets par soi même, la liberté de prendre de la hauteur et de regarder au delà des sentiers battus, la liberté de se mesurer, de se sentir au cœur d'une nature impressionnante, la

Montagne liberté

F. Meignan, Président de Mountain Wilderness et gardien du refuge du Promontoire

liberté de partager, avec l'autre, les autres, la confiance dans une aventure commune.

Cette relation à la montagne fait monter le plaisir de gagner des libertés essentielles, appelées autonomie et responsabilité ; le plaisir de jouir, de la beauté majestueuse des montagnes préservées, de la beauté des relations humaines, enrichies, de ces valeurs fortes.

Pouvoir connaître les montagnes, pouvoir simplement être en montagne, permettre de découvrir des pratiques de la montagne respectueuses de cette nature extraordinaire, sont des actions fortement épanouissantes. Oui, la montagne liberté est d'une grande richesse pour la société humaine.

Le mouvement qui se crée actuellement autour des Assises de l'Alpinisme porte haut et fort beaucoup de ces valeurs. Déjà engagées avec les cafés montagne, les Assises vont se poursuivre au printemps à Grenoble et Chamonix. Elles devraient permettre de mieux porter ensemble, avec tous les acteurs de la montagne et de l'alpinisme, ces ambitions pour la montagne, de mieux partager ces pratiques et de mieux protéger ces espaces de rêve.

Mountain Wilderness qui agit depuis sa création avec les « alpinistes du monde entier pour la défense de la montagne », est naturellement « comme un poisson dans l'eau » dans ce mouvement des Assises de l'Alpinisme.

Dit comme cela, on croirait une lapalissade.

Et on peut la décliner à l'infini. Le grimpeur aussi a besoin de montagnes, le randonneur aussi, et que dire du skieur...

Et bien justement non : on peut randonner en forêt, en bordure de mer, dans le désert. Et de l'escalade, on peut en faire en salle. Quant au ski, le ski dit « alpin » en particulier, on peut le pratiquer à Noeuds-les-Mines, dans le plat pays (où l'on vous propose de skier été comme hiver sur des pistes synthétiques installées sur les terrils) voire même à Dubaï, dans un ski dôme implanté au milieu du désert. Et ça vaut aussi pour le surf des neiges...

Et le plus extraordinaire dans tout cela, c'est que rien n'y manque : neige, froid, pente, remontées mécaniques, canon à neige... la même chose que dans « nos » Alpes, « nos » Pyrénées, « notre » Massif Central ou « nos » Vosges. Mais que nous vend-t-on de plus lorsqu'on nous invite à venir skier en montagne, à investir dans les dernières résidences de tourisme défiscalisées ? Finalement rien.

On est venu à réduire la montagne à ce simple outil à skier. Et à faire de l'argent. On en a banni toute spécificité, on lui racle ses bosses, on lui fabrique sa neige, on la creuse de toute part pour stocker l'eau nécessaire à cette tâche, on lui comble ses zones humides pour y construire des immeubles, on la couvre de téléphériques, de télésièges débrayables, 4, 6, 8 places, de télémix, de tapis roulants... On nous vend la même chose dans tous les massifs, dans toutes les stations : l'hiver, la pente, le blanc, et le vin chaud si vous faites correctement votre « planté du bâton »... Alors pour se démarquer et attirer le client chez soi plutôt que chez le voisin, on construit encore, on aménage plus. 100 km de pistes par ici ! Moi c'est 200 !, moi 700 ! Et bien moi, c'est 400 canons à neige que j'ai ! Moi, 1000, et ce sont des enneigeurs ! M'en fiche, ma retenue collinaire est plus grande que la tienne, c'est moi qui ait la meilleure « garantie neige ». Moi, je suis interconnecté avec le voisin, je suis plus grand que toi ! Oui, mais mes balades en quad/motoneige/4x4 (cochez au choix) vont plus loin que les tiennes. En plus je suis bio, mes dameuses tournent au colza !

N'en jetez plus, la cour est pleine ! Et la montagne croule sous des flots de béton !

A cela s'ajoute les routes, l'extension urbaine tout azimut, les hélicoptères et les avions... Pauvre montagne.

Alors que la montagne, les montagnes dans toutes leurs diversités,

L'alpiniste a besoin de la montagne

Vincent Neirinck,
Mountain Wilderness

sont une réelle richesse. Ses paysages, sa faune, sa flore, son eau... Combien sont importants les multiples services écologiques rendus par la montagne !

Au delà de ces enjeux environnementaux les enjeux sociétaux sont très importants : il faut

maintenir la possibilité de ressourcement au cœur d'une montagne « vierge », au cœur d'un parc national ou dans la nature banale mais d'importance, à proximité immédiate de grands centres urbains de plus en plus stressants, qui ont tendance à déborder pour toujours plus d'aménagements et d'artificialisation. Randonnée et alpinisme sont des activités totalement en phase avec cette logique de territoire, voire même des activités qui ne peuvent être pleinement vécues que sur des territoires ainsi préservés. Ainsi, comme il a été dit lors de ces Assises de l'Alpinisme : « L'alpinisme renvoie à un modèle de vie sobre, une logique de dépouillement (économie de moyens, pour rester léger), aux antipodes de la société de consommation. « On se rapproche de ce qui est vrai » L'alpinisme renvoie à la solitude, au silence, au ressourcement. »

C'est pourquoi l'alpiniste, celui qui marche dans la pente, celui qui vit d'espace et de silence, doit se préoccuper des enjeux d'aménagement dans ce qui est aussi « ses » montagnes. Il doit participer aux commissions diverses et variées qui régissent l'espace qu'il parcourt. Commissions des sites, comités de massif, commissions spécialisées des unités touristiques nouvelles : il doit donner son avis, prendre part au débat, orienter les politiques pour que les décisions prennent en compte toute la variété de la montagne et pas seulement l'intérêt financier à court terme. Il doit militer et s'investir pour défendre une économie de montagne, plurielle, variée, qui parle à l'agriculteur, à l'artisan, à l'accompagnateur, au guide, et pas seulement une économie de stations, dans laquelle on tente de reproduire à l'infini des Courchevel ou des Val d'Isère... L'alpiniste doit travailler à changer la notion d'intérêt général : aujourd'hui, c'est développer la mono industrie du tourisme hivernal, faire le plus d'argent dans le moins de temps possible ; demain, ça doit être vivre heureux en harmonie avec la montagne, été comme hiver, en complémentarité d'activités jouant sur les spécificités des sites.

C'est aussi là un enjeu fort de ces assises : faire que les citoyens montagnards jouent leur rôle de citoyens ! Car si l'alpiniste a besoin de la montagne, la montagne a besoin de l'alpiniste.

Liberté, responsabilité, sécurité



Le droit en montagne

Montagne et droit : dès que l'on aborde ce sujet avec les pratiquants de la montagne ¹, le sentiment – critique – qu'ils expriment en premier lieu est celui d'une invasion de la montagne par le droit : plus aucun domaine ne serait épargné

par le droit, ce qui serait contraire à l'esprit même des activités de montagne et en menacerait gravement l'exercice. Si on pousse un peu plus loin la discussion, on se rend compte qu'en réalité, ce qu'ils trouvent anormal, pour ne pas dire inacceptable, n'est pas la présence du droit mais l'intervention judiciaire, ce qui est différent. Cette confusion entre droit et intervention de l'institution judiciaire (procès) est fréquente : l'existence de règles de droit, inhérentes à toute société humaine, n'est pas véritablement contestée, mais l'intervention des tribunaux dans le domaine de la montagne est jugée excessive : on assisterait à la prolifération des procès. Et pas de n'importe quel procès : l'application des règles de la responsabilité civile est aujourd'hui à peu près unanimement admise, et ce d'autant plus facilement que la généralisation des assurances en a déplacé la charge financière. Ce qui choque les pratiquants, c'est la multiplication des poursuites pénales ². En effet, à les entendre, les poursuites sont systématiques, « les procureurs se déchaînent ³ », et plus aucun pratiquant ne peut se sentir à l'abri d'une sanction judiciaire.

Cette « judiciarisation » de la montagne est dénoncée par l'ensemble des acteurs, qu'il s'agisse des élus, des professionnels (moniteurs de ski, guides de haute montagne et accompagnateurs de moyenne montagne), des responsables d'associations (en particulier la Fédération française des clubs alpins et de montagne - FFCAM) et de nombreux «simples pratiquants», aux termes d'un discours relayé à l'envi dans la presse. Présentée comme une réalité indiscutable, l'affaire paraissait entendue. Cependant,

La montagne sous contrôle judiciaire ?

B. Cazanave
2005, pour l'ouvrage de Marcel
Pérés Droit et responsabilité en
montagne, publié aux PUG en 2006

un des travers des magistrats étant de tout vérifier, il nous a paru intéressant de tenter d'une part de mesurer quantitativement l'importance du phénomène, et d'autre part d'en étudier plus précisément le contenu. Pour ce faire, après une recherche statistique et bibliographique, nous avons interrogé quelques professionnels du se-

cours en montagne et de la justice, et consulté (dans la mesure du possible) les décisions rendues.

Peu de chiffres

Sur le plan quantitatif, on se heurte à l'absence de toute statistique fiable sur l'activité judiciaire en montagne : ni les services de secours ni les tribunaux ne disposent de statistiques sur le nombre d'affaires qui auraient pu donner lieu à procédure, qu'elle soit civile ou pénale. Interrogés directement, les magistrats exerçant actuellement dans les juridictions situées sur l'arc alpin et les Pyrénées⁴ se rejoignent pour affirmer que les décisions civiles sont peu fréquentes et les poursuites pénales très rares. Ainsi, le tribunal correctionnel de Bonneville (territorialement compétent pour les accidents dans le massif du Mont-Blanc, qui entraînent plus de la moitié des décès constatés en été) a été saisi de deux dossiers en trois ans, dont l'un a abouti à une relaxe frappée d'appel, un autre accident étant en cours d'information par un juge d'instruction. Le parquet de Gap, dont le ressort englobe notamment une grande partie du massif des Ecrins, n'aurait poursuivi qu'une affaire en deux ans.

Les services chargés du secours en montagne (PGHM et CRS), bien qu'ils ne disposent d'aucun système institutionnalisé permettant de connaître exactement la suite réservée aux procédures qu'ils transmettent aux parquets⁵, confirment la rareté des poursuites au regard du nombre de pratiquants et même d'accidents. Sur ce point, le SNOSM (Système national d'observation de la sécurité en montagne) fournit des chiffres précis sur le nombre des accidents⁶ ayant donné lieu à opération de secours, année par année. Ces chiffres sont très

1 - Le terme montagnards a été évité à dessein car il s'applique plutôt aux habitants des régions de montagne, de même que celui d'usagers, déplaisant de par sa connotation consumériste.

2 - Toute activité humaine peut donner lieu à mise en jeu de la responsabilité pénale en cas d'infraction à un texte répressif, et de la responsabilité civile en cas de dommage causé à un tiers par une faute ou un fait personnel d'imprudence ou de négligence, ou par une chose dont on doit répondre, ces deux responsabilités pouvant se combiner.

3 - «Perturbation par l'ouest: les glaciers reculent, la montagne reste belle, les pentes demeurent glissantes, les pierres tombent, les avalanches partent, la météo balbutie, les victimes souffrent, les secours s'organisent, les media condamnent, l'audience grimpe, les sondages demandent des comptes, les procureurs se déchaînent, les avocats font du pognon, les assureurs s'enrichissent, les responsables se couvrent, la montagne recule», in *Dérive judiciaire: non à la montagne interdite*, www.flecouat.free.fr.

4 - Magistrats du parquet et du siège de différents tribunaux de grande instance (Albertville, Annecy, Bonneville, Gap, Grenoble) et cours d'appel de régions montagnardes (en particulier Chambéry, Grenoble, Pau et Toulouse).

5 - Tout accident entraînant un décès, ou mettant en cause un professionnel, un militaire, un encadrant bénévole, ou concernant un mineur, et tout accident d'avalanche donnent obligatoirement lieu à établissement d'un procès-verbal transmis au parquet territorialement compétent, qui vérifie l'existence éventuelle d'une infraction pénale.

6 - Au sens administratif: accident ou incident survenu à une personne au moins, dans une zone de montagne, ayant fait l'objet d'un appel de détresse auprès des services publics de secours en montagne et concernant toutes les activités physiques, sportives et de loisirs (sauf aéronefs en détresse).

intéressants mais ils sont difficiles à analyser, car ils regroupent des accidents totalement différents survenus dans des activités et des domaines distincts : l'hiver, les accidents de ski ou autres engins de glisse, qu'il s'agisse, sur piste, de chute solitaire, de collision, entre usagers ou contre un obstacle, et hors piste, de dévissage sur neige dure, de saut de barre rocheuse ou d'avalanche ; l'été, tous ceux qui surviennent en montagne, dans des activités aussi variées que la randonnée à pied, l'escalade, en site aménagé comme en milieu naturel, la via ferrata, le parapente, le VTT, le rafting, le canyoning, la spéléologie ou l'alpinisme proprement dit, sans oublier des pratiques moins répandues comme la cascade de glace ou le « base-jump ».

Compte tenu du faible volume de procédures débouchant sur l'ouverture d'une information, ou a fortiori un procès, et donc de la rareté des condamnations prononcées, on peut se demander si le sentiment de poursuites excessives peut s'expliquer, à défaut du nombre, par le type d'affaires poursuivies ou par le contenu des décisions. La consultation des différentes sources de jurisprudence accessibles⁷ (ouvrages juridiques généraux et spécialisés, banques de données de jurisprudence, revues, monographies, sites Internet, spécialistes susceptibles de détenir de telles décisions) a d'abord révélé que la quasi-totalité des affaires poursuivies fait suite à des accidents : on peut donc déjà écarter l'idée d'une intervention de surveillance a priori des activités exercées en milieu montagnard. Elle amène d'autre part à constater qu'il existe un nombre relativement important de décisions et de commentaires sur les accidents survenus lors de la pratique du ski et autres sports de glisse sur domaine skiable⁸, mais qu'en revanche, les décisions concernant les accidents d'alpinisme sont très rares.

Un droit du ski

En matière de sports d'hiver, un véritable corpus de règles juridiques s'est élaboré depuis près d'un demi-siècle, ensemble de réglementations spécifiques (en particulier en ce qui concerne l'aménagement de la montagne, les remontées mécaniques, les professions chargées de l'enseignement et de l'encadrement des activités sportives) et de normes communément admises telles que les « règles de conduite du skieur »⁹, qui tendent à devenir un véritable Code des pistes de ski. Parallèlement, les juridictions, administrative et civile en particulier, ont élaboré en ce domaine

une jurisprudence maintenant stabilisée, par exemple sur la définition de la piste ou les contours des responsabilités encourues par les divers intervenants, qui sont pour la plupart l'application des règles classiques de responsabilité. Cette évolution permet de parler d'un droit du ski, relativement bien accepté par les professionnels concernés. Il ne s'agit d'ailleurs pas d'un contentieux de masse, même dans les juridictions de montagne. Il est probable que, du fait même que les principes sont bien établis, et que les pratiquants sont en général assurés, la plupart des accidents se règlent entre compagnies d'assurance, sans recours aux tribunaux.

Rares sont les décisions rendues en matière pénale, excepté dans les accidents d'avalanche. En dehors de cette hypothèse, les poursuites pénales à la suite d'accidents survenus sur domaine skiable sont quasiment réservées aux professionnels, surtout aux responsables de la sécurité (maires, régies d'exploitations) ou aux exploitants de remontées mécaniques, et concernent exceptionnellement des particuliers. Il s'agit le plus souvent d'accidents dramatiques survenus dans des circonstances particulières : citons pour mémoire un accident de dameuse ayant entraîné la mort d'un enfant sur une piste de luge, un enfant grièvement blessé sur un télésiège (dans des conditions révoltantes) par la barre de protection rabattue par un autre skieur. Quelques poursuites pénales ont été engagées contre des skieurs ou surfeurs manifestement imprudents et peu soucieux de la sécurité d'autrui, poursuites qui ne soulèvent guère d'objections, tant ces comportements se rapprochent de ceux de chauffards¹⁰. D'abord engagées en cas d'homicide ou blessures graves, les poursuites peuvent, depuis 1994, être fondées sur l'incrimination nouvelle de mise en danger d'autrui, applicable lorsque le comportement imprudent est resté sans conséquence¹¹. Le nombre de poursuites demeure cependant très faible, et celui des condamnations plus encore, la seule condamnation publiée concernant deux surfeurs sur une piste fermée en raison d'un risque d'avalanche important, deux autres poursuites ayant abouti à des relaxes.

La plupart des critiques émanant du milieu de la montagne portent sur les décisions rendues en matière d'accidents d'avalanche, sur piste, hors piste et en milieu « sauvage », qui concentrent d'ailleurs l'essentiel des décisions pénales publiées et commentées.

9 - Ces règles, adoptées en 1967 par la Fédération internationale de ski, sont issues en particulier des réflexions et propositions de Wladimir Rabinovitch en 1959.

10 - Le terme de skiard, proposé en 1978 par le professeur Larguier, n'est pas entré dans le vocabulaire.

11 - Article 223-1 du code pénal, destiné à l'origine aux « dangers publics » sur la route, et 121-3 1er alinéa du même code.

Elles concernent surtout des élus et des professionnels, directeurs de station ou de services des pistes, moniteurs de ski, guides de haute montagne ou accompagnateurs de moyenne montagne. Quand on interroge plus précisément ces différentes catégories d'acteurs sur les reproches que ces décisions appellent, on remarque que chacune pense à une problématique particulière. Les élus manifestent leur exaspération et leur inquiétude face à la question récurrente de leur responsabilité pénale qui, malgré la modification législative intervenue en 2000 (« loi Fauchon »), reste alimentée par certaines décisions, en particulier celle du tribunal de Bonneville à la suite de l'avalanche de Montroc¹². Les responsables des stations et de la sécurité des pistes sont inquiets de la mise en jeu de leur responsabilité pénale, et des incertitudes liées en particulier à la définition des pistes, du hors-piste et du domaine skiable. Les exploitants de remontées mécaniques admettent mal l'extension de leur responsabilité à des cas de figure où l'usager dispose d'une certaine autonomie. Les professionnels (moniteurs, guides et accompagnateurs) partagent cette préoccupation à l'égard de leurs clients, avec lesquels les relations ne sont plus celles qui existaient auparavant. Ils restent très profondément blessés par la stigmatisation de certains d'entre eux montrés comme des criminels, et sont anxieux de ce qu'ils perçoivent parfois comme une méconnaissance de leur métier et du milieu par des juges éloignés des réalités du terrain. Les responsables d'associations s'interrogent sur la difficulté de continuer à former leurs adhérents avec un encadrement bénévole. Les « simples pratiquants » quant à eux ne constituent pas une catégorie homogène : certains déplorent la disparition d'un prétendu esprit de solidarité qui inspirait autrefois les alpinistes, d'autres se plaignent plutôt d'une intervention exagérée de l'Etat (qui réglemente) et de son bras armé, la Justice (qui punit), qu'ils perçoivent comme une limitation inacceptable de leur liberté, et un refus de la société de leur laisser « prendre leurs risques ».

Ces préoccupations, qui se recoupent parfois, sont amplifiées par les médias, qui ne font pas toujours l'effort de distinguer les domaines et les problématiques. Les amalgames qui découlent du caractère

superficiel des analyses expliquent probablement en grande partie que tous croient parler de la même chose : le reproche global adressé à la justice est d'intervenir à tout propos et hors de propos, sans tenir suffisamment compte des spécificités du milieu, et de traiter en délinquant tout individu impliqué dans un accident¹³ que les gens de montagne sont les premiers à déplorer. Les rencontres ou colloques organisés pour améliorer la compréhension entre eux et gens de justice peuvent parfois, en raison même des limites de l'exercice qui n'a pas pour ambition d'apporter de réponses synthétiques et définitives, avoir des effets pervers en procurant une caisse de résonance à ces plaintes.

Au bon vieux temps...

Cependant, ces critiques ne sont pas récentes. Dès 1959¹⁴, Wladimir Rabinovitch, magistrat et pratiquant de la montagne, estimait inéluctable l'intervention des tribunaux dans le milieu de la montagne. Cette position provoquait une très vive réaction de Henry Le Breton, lui-même professeur de droit et alpiniste¹⁵ : « Toute emprise du droit en ce domaine ne peut être que sacrilège ». La question des poursuites pénales était quasiment absente dans la première édition de l'ouvrage de Wladimir Rabinovitch¹⁶. Lors d'une nouvelle édition en 1980, l'auteur critiquait la pénalisation (en particulier la condamnation prononcée à la suite de l'avalanche du Plan de l'Aiguille à Chamonix (1978) qui avait révolté le monde de la montagne). Sur le plan de la responsabilité civile, il estimait que la jurisprudence de la Cour de cassation « traduisait exactement l'évolution du corps social qui attend tout de la puissance publique », et souscrivait à sa volonté d'élaborer une certaine politique de sécurité. Il admettait en particulier que « le ski de masse devenant ski de consommation, la notion antérieure de risque [perd] toute signification, l'usager étant en droit de bénéficier d'une sécurité minimale ». En revanche, dans le domaine de l'alpinisme, il estimait nécessaire un « redressement de la jurisprudence, (...) la thèse d'un certain risque accepté, dès que l'usager met le pied en montagne, devant pouvoir être élaborée »¹⁷.

En 1977, Dominique Delafon, avocat à Grenoble, relevait¹⁸ que

12 - Affaire qui n'a quasiment aucun rapport avec un accident de montagne proprement dit, puisqu'il s'agit d'une avalanche spontanée ayant atteint une zone habitée, qui met en cause des principes d'urbanisme, de délimitation des zones exposées aux risques naturels et les obligations et pouvoirs de police du maire, chargé de la sécurité dans sa commune.

13 - Si le terme n'est pas faux en soi, le mot délinquant reste, pour la plupart des gens, réservé aux auteurs d'actes volontaires. Malheureusement, le discours sécuritaire tend à leur assimiler tous les auteurs d'homicides involontaires, qui sont facilement traités d'assassins.

14 - Les sports de montagne et le droit, Litec, 1ère édition 1959, mise à jour en 1966, 2^{ème} édition 1980.

15 - In La Montagne et alpinisme, revue du Club alpin français, en 1960.

16 - Il signalait cependant qu'en URSS les parquets n'hésitaient pas à traduire devant les tribunaux répressifs les guides imprudents...

17 - Objet de bien des confusions, la théorie du risque accepté a, en droit, un domaine très étroit. W. Rabinovitch pensait probablement au risque assumé, qui est un concept différent, plus philosophique que juridique.

18 - Ski, droit et responsabilité, édition 77, Editions EPM à Voiron.

« les multiples responsabilités qui avaient accompagné le passage du ski d'élite au ski de masse » pouvaient susciter « angoisse ou réconfort selon les tempéraments et les situations ». Il se demandait « si le skieur deviendrait le prisonnier d'une réglementation contraignante sous la surveillance d'agents verbalisateurs, et si les métiers de la neige ne s'exerceraient désormais plus que sous le contrôle permanent des tribunaux, comme si chaque accident devait nécessairement trouver un épilogue judiciaire et aboutir à la désignation d'un responsable ». Il estimait que « la protection sociale peut amenuiser le sens de la responsabilité individuelle, corollaire inévitable de la liberté à laquelle la notion de sport doit rester indissolublement liée ». En conclusion, il s'interrogeait en ces termes : « N'est-il pas temps de mettre des bornes à cette extension permanente de la responsabilité et de reconnaître que le ski hors-pistes, s'il apporte au sportif une véritable libération, comporte des risques supplémentaires qu'il doit être seul à assumer ? »

En 1978, lors d'un colloque organisé par la Fédération Française de Ski, intitulé (déjà!) « Liberté, responsabilité, sécurité », les comportements dangereux, en particulier sur piste, étaient déjà stigmatisés. Les participants, même s'ils admettaient la légitimité de la Justice dans l'élaboration d'une politique de la sécurité, exprimaient un refus unanime de toute « police des pistes ». Était déjà posée la question de l'étendue de la responsabilité du professionnel, et de sa nature : obligation de résultat, découlant de sa compétence, ou de moyens, basée sur la démonstration d'une faute ? Les effets pervers de la socialisation du risque (destinée à assurer dans tous les cas la réparation du dommage) étaient déjà dénoncés à l'époque, un intervenant déplorant la « gestion sociale de l'irresponsabilité »¹⁹. A la même époque, Wladimir Rabinovitch déclarait lors d'une rencontre que les recherches de responsabilité étaient systématiques. La revue du Club alpin français publiait un article de Jean et Pierre Mazeaud, juristes et montagnards, « en réponse à une interrogation de la communauté montagnarde sur les problèmes de responsabilité (civile et pénale) en montagne, plusieurs recours révélant une modification de comportement de la part des participants et des autorités »²⁰.

En 1982, peu de temps après la disparition de Wladimir Rabinovitch,

Pierre Sarraz-Bournet, lui-même magistrat et pratiquant, écrivait que le nombre de litiges augmenterait vraisemblablement dans l'avenir, par suite de l'accroissement de la fréquentation et du nombre d'imprudences²¹. Pourtant, en 1997, lors d'une journée d'étude Magistrats - Club Alpin Français à Chambéry, il constatait que le nombre de poursuites contentieuses, le plus souvent civiles, ne dépassait pas la trentaine en trente ans.

Pourquoi cette angoisse ?

Force est donc de constater que cette crainte de la « judiciarisation » s'exprime depuis plus de quarante ans, et qu'en 2005 elle n'est toujours pas justifiée par des raisons objectives. Cela étant, sa permanence oblige à s'interroger sur ce qui peut la susciter. En effet, si la réalité statistique dément le sentiment exprimé, l'angoisse révélée par celui-ci n'est pas nécessairement injustifiée. Elle est peut-être l'indice d'une renégociation inachevée des places respectives des différents protagonistes et d'une méconnaissance réciproque de leurs cadres d'appréhension du monde : face à un événement identique, l'avalanche de la crête du Lauzet par exemple, chacun perçoit et analyse les faits en fonction de sa culture, de son milieu, etc., et peut même les désigner différemment dans son discours, la dénomination pouvant devenir « l'avalanche des Orres », « le drame du Lauzet », « l'affaire Forté », etc.

Pour tenter de cerner les causes de cette inquiétude persistante, il faut en premier lieu situer le contexte sociologique de cette question. Bien entendu, l'analyse sociologique de la montagne et des activités montagnardes, et de la place du judiciaire dans le monde contemporain, ne peut être que le fait de spécialistes²². On peut tout de même retenir une évolution générale de la société qui refuse la fatalité et éprouve le besoin de trouver un responsable – et parfois un coupable – à tout accident. En effet, on constate une exigence de réparation à la fois matérielle (que tout dommage soit réparé pécuniairement), liée au développement des assurances, et de plus en plus morale (ou psychologique ?) par la désignation d'un coupable. Cela conduit à la « judiciarisation » de la société tout entière et à une pénalisation croissante des rapports sociaux. D'une façon générale, les seuils de tolérance au malheur, et en particulier à la mort, se déplacent, et l'Etat est obligé de tenir compte des réactions de l'opinion face aux

19 - Giorgio Lazzarini, avocat et conseiller juridique de la Fédération italienne de ski.

20 - In La montagne et alpinisme, 1980 n°1.

21 - Pierre Sarraz-Bournet et Jean-Louis Grand : Montagne, droit et sauvetage, Editions Symbiose, réédité en 1988.

22 - Dont les travaux sur ces thèmes sont nombreux et passionnants. Voir notamment, dans le domaine judiciaire, ceux d'Antoine Garapon et Denis Salas.

catastrophes, d'autant plus difficiles à gérer politiquement que leur médiatisation et le phénomène de « victimisation » jouent à plein pour accentuer leur impact. Pour ce faire, le monde politique « manifeste sa compassion », nouveau mode de gestion des crises, et saisit ostensiblement le législateur de lois prévoyant de nouvelles infractions: l'évolution du droit pénal est marquée par la création ininterrompue d'incriminations (de plus en plus détaillées) et par l'extension des cas de mise en cause de la responsabilité pénale. Parallèlement, les recours à la justice sont de plus en plus fréquents, ce qui peut s'expliquer également par le fait que cette institution a été perçue comme le dernier lieu où la vérité pouvait émerger, par opposition au terrain politique (au sens large), déconsidéré par les mensonges proférés à la suite de quelques scandales, notamment de santé publique.

L'attitude interventionniste de l'Etat est d'autant plus marquée que la demande de sécurité s'accroît, en particulier avec la « marchandisation » de la plupart des activités humaines. La sécurité tend à devenir une valeur en soi, ce que révèle bien le glissement sémantique du mot sécuritaire, naguère péjoratif, qui peut susciter quelques interrogations philosophiques. Dans ce contexte, on a inventé le principe de précaution, notion fourre-tout qui demanderait recul et réflexion, censé limiter les risques. Le terme risque lui-même, **! Fin de formule inattendue** polysémique, perd de plus en plus son sens positif pour ne plus signifier que danger, que l'on doit donc éviter. Sociologiquement pourtant, le risque²³ est toujours reconnu comme une aspiration constructive, notamment pour la jeunesse. On admet en particulier que les jeunes gens aient l'âge de prendre des risques - en roulant vite, en se livrant à des sports dits extrêmes, et on prône le goût du risque pour les inciter à la mobilité professionnelle. On continue de traiter en héros ceux qui vont au bout de leurs limites physiques ou psychologiques, spécialement dans le domaine sportif. Dans le même temps, on stigmatise certains comportements qu'on qualifie au mieux d'inconscients, au pire de criminels, et on réclame des sanctions exemplaires.

La montagne du 21^{ème} siècle

Aucun espace n'échappe à cette évolution sociétale, et la montagne devait donc aussi subir ce phénomène²⁴, quoique inégalement

suivant les domaines d'activité. En particulier, l'augmentation de la fréquentation a concerné essentiellement les sports d'hiver (pratiqués en stations de ski ou à leurs abords immédiats) et les nouvelles pratiques, apparues plus récemment, qui modifient complètement l'approche de la montagne et des sports de montagne²⁵. On assiste à la multiplication des sites aménagés à proximité des agglomérations, dans l'optique expresse d'augmenter la fréquentation touristique, et qui sont donc soumis à toutes les règles du marketing. L'installation dans les vallées de bases de parapente, de sports d'eau vive, d'escalade sur falaises aménagées, *via ferrata* ou structures artificielles, de *terrains d'aventure*, etc., accessibles facilement moyennant un effort qui n'est plus que financier, accrédite l'idée que la montagne serait un gigantesque parc d'attractions. Le pratiquant étant transformé en consommateur, il n'est pas surprenant que l'on se préoccupe de sa défense et en particulier de la sécurité des produits offerts. Dans le même temps, les activités purement sportives liées à la montagne (escalade, désormais dénommée *grimpe*, glisses diverses, canyoning, rafting, parapente) ont perdu leur image de sports « à risque ». Le fait que certaines soient proposées à des mineurs dans un cadre scolaire a accentué ce phénomène. Par exemple, les parents ne tiquent pas si leurs enfants font de l'escalade en cours d'éducation physique, les méthodes ayant rendu cette activité extrêmement sûre si elle est confiée à des encadrants bien formés et s'exerce sur des structures de bonne qualité. Cette banalisation d'une activité autrefois perçue comme objectivement dangereuse a fait parfois perdre de vue les risques de l'escalade, par exemple, dès qu'elle se pratique en dehors de ces sites. Les jeunes gens formés à cette école peuvent se croire capables de réitérer les mêmes performances sur de « vraies » parois, en montagne, sans imaginer que divers facteurs vont complètement modifier le décor. En montagne, les prises ne sont pas sécurisées, leur solidité n'est pas testée, il n'y a pas de matelas au sol pour amortir la chute ; chacun doit trouver le bon cheminement dans la paroi, ce qui est loin d'être évident, posséder le matériel adéquat, poser ses relais en tenant compte de la topographie, de la position des cordes ; les voies ont une autre ampleur, les approches engendrent de la fatigue, l'éloignement complique les

23 - Il y aurait beaucoup à dire sur cette notion, en particulier dans le contexte de la montagne : plusieurs membres de l'Observatoire des pratiques de la montagne et de l'alpinisme (OPMA), qui regroupe des passionnés d'horizons divers, estiment « qu'il faut réhabiliter le risque » (Paul Keller), « condition de la liberté » (Pierre Chapoutot).

24 - En 1977, Jean Ravanel, montagnard et conseiller d'Etat, expliquait le développement « prodigieux » du droit de la responsabilité au 20^{ème} siècle notamment par « l'immense besoin de sécurité et de protection sociale [qui a] abouti à un système juridique qui s'éloigne de plus en plus de la sanction d'une faute pour généraliser une protection, une véritable garantie sociale ».

25 - Il serait d'ailleurs probablement nécessaire de s'interroger sur la notion de sport de/en montagne : l'alpinisme est-il un sport ? C'est plutôt une pratique et même une culture, qui s'apprend mais ne s'enseigne pas. Seule la technique peut s'enseigner.

secours, et surtout les conditions météorologiques peuvent changer rapidement et transformer l'aventure en tragédie.

Les activités alpines classiques (alpinisme proprement dit, ski de randonnée, ski-alpinisme) ne sont en revanche guère touchées par cette «démocratisation», ce qui perpétue d'ailleurs le sentiment de certains d'appartenir à une élite, et d'être de ce fait au dessus des autres, et pourquoi pas au dessus des lois ²⁶. Pour eux, les choses n'ont pas fondamentalement changé depuis l'époque où le *vulgum pecus* faisait de la randonnée pédestre sur les sentiers, l'alpinisme étant réservé à un petit nombre « d'élus » ²⁷.

En même temps, l'image de la montagne véhiculée notamment par les médias et la publicité ²⁸ demeure celle de la haute montagne, et des activités qui s'y déroulent. En même temps espace infini de liberté et d'évasion, de splendeur et de poésie (magnifiquement illustrées par Samivel, dont les aquarelles ornent bien des lieux publics de Chamonix et d'ailleurs), lieu mystérieux d'aventures et d'exploits, mais aussi théâtre de tragédies, ce milieu mythique fascine et suscite des sentiments mêlés : admiration et respect, mais aussi incompréhension et envie, et des réactions ambivalentes. La liberté qu'il symbolise en même temps que la peur qu'il inspire peuvent entraîner une forte hostilité à l'égard de ceux qui non seulement prennent des risques, mais valorisent le risque en soi. Cette hostilité peut aller jusqu'au rejet ou à la tentation de punir « ces cinglés », dangereux et tentateurs. L'un d'eux ²⁹ ne disait-il pas : « Les alpinistes n'ont pas fini d'avoir des problèmes avec la société parce que chaque fois qu'ils gravissent un sommet, ils se placent (modestement, certes!) au-dessus des autres », place insupportable à quelques-uns qui en éprouvent une jalousie qui peut seule expliquer la virulence de certaines réactions. Il en résulte que la société, bien que valorisant en théorie la liberté, attend de l'Etat qu'il réglemente, limite, interdise, sanctionne ceux qui « dépassent », créant ainsi une spirale alimentée d'un côté par un idéal de liberté et de résistance et de l'autre par une tendance à l'uniformisation et au nivellement qui, par un effet bien connu, va pousser certains à des attitudes encore plus transgressives.

Quand la justice s'en mêle

Dans ce contexte, l'intervention judiciaire cristallise toutes ces contradictions, et ce d'autant plus que les magistrats obéissent à des règles et des impératifs souvent mal connus du public. Tout d'abord, les méprises sont fréquentes quant à la latitude dont ils disposent : les procès civils sont l'affaire des parties, ce qui signifie que seule la victime peut prendre l'initiative d'engager une procédure. Comme cela a déjà été dit, la mise en jeu de la responsabilité civile est de plus en plus répandue, dans tous les domaines. En montagne, cette tendance a probablement été freinée par une *éthique alpine* ³⁰ qui interdisait ce type de recours même si une faute était patente, et même si une poursuite avait été engagée devant une juridiction pénale. Par exemple, les victimes de l'avalanche du Plan de l'Aiguille en 1978 ne s'étaient pas constituées parties civiles. A la même époque, à la suite d'un accident survenu à l'école d'escalade du Fayet (chute d'un grimpeur sur un autre en train de s'encorder en bas de la paroi, entraînant des blessures pour ce dernier), la Caisse d'assurance maladie avait assigné le premier grimpeur pour obtenir remboursement des indemnités versées au blessé, ce qui avait beaucoup choqué les deux jeunes gens qui avaient tenu à dire qu'eux-mêmes considéraient que l'accident n'aurait pas dû donner lieu à action judiciaire. L'évolution sociologique et l'intervention de plus en plus fréquente des compagnies d'assurance modifient cependant peu à peu les mentalités, et le recours aux actions judiciaires se banalise.

En cas d'infraction, les poursuites pénales (l'action publique) peuvent être engagées par le parquet, avec ou sans l'accord des victimes, qui ont la faculté, si elles le souhaitent, de se joindre à la procédure en se constituant parties civiles. En dehors des cas, encore rares, où les victimes elles-mêmes (ou leur famille) saisissent la juridiction pénale, les parquets dans leur ensemble n'engagent de poursuites que dans des cas particuliers, et bien entendu seulement si une infraction est établie ou susceptible de l'être. Rappelons tout de même que les magistrats appliquent (en principe!) la loi : ce ne sont pas les magistrats, mais le législateur, qui a créé en

26 - D'accord pour les interdictions et réglementations, mais contre les autres (4x4, moto-neiges, etc.), ils les refusent pour eux-mêmes, tout en exigeant le maintien du secours gratuit.

27 - La massification annoncée n'a pas eu lieu: selon l'Observatoire des pratiques de la montagne et de l'alpinisme (OPMA), citant une enquête sur les pratiques sportives des Français (réalisée en 2000 à la demande du Ministère de la Jeunesse et des sports), 1,5 % d'entre eux pratiquent la montagne (alpinisme et randonnée) et l'escalade en 2000, contre 1% en 1985, la pratique d'activités physiques en général étant passée de 73,8 % en 85, à 83 % en 2000 (Compte-rendu de la journée d'étude du 19 juin 2004 sur les rapports actuels entre l'Etat et les pratiquants d'une activité de nature). Restent évidemment les étrangers, non comptabilisés, qui seraient très concernés par les accidents selon le SNOSM.

28 - Qui use et abuse des paysages de montagne enneigée, de scènes de rappel dans le vide, d'images de cordées ou de grimpeur dans des surplombs, exploitant ainsi un imaginaire particulier.

29 - Bernard Amy, lors d'une rencontre de l'OPMA en 2004.

30 - W. Rabinovitch : « Les traditions du sport alpin créent d'office une solidarité dans le risque, une solidarité dans le devoir, une solidarité éventuelle dans la responsabilité ».

1994 la nouvelle infraction de mise en danger d'autrui, «inventé» la responsabilité pénale des personnes morales, récemment élargie, et qui modifie régulièrement l'arsenal des textes. Certaines contradictions apparentes ne sont que le résultat de l'application de textes nouveaux ou modifiés. A titre d'exemple, la responsabilité en matière d'infractions non intentionnelles a été modifiée en 1996, puis en 2000 par la loi dite Fauchon³¹. Celle-ci est d'ailleurs présentée à tort comme s'appliquant à toutes les situations d'atteintes involontaires à la vie ou à l'intégrité des personnes. Or, elle ne concerne que les auteurs indirects de la mort ou des blessures, ceux qui ont seulement *créé ou contribué à créer la situation qui a permis la réalisation du dommage, ou qui n'ont pas pris les mesures permettant de l'éviter*, qui ne sont plus responsables pénalement que dans des circonstances étroitement délimitées. Cela explique que le guide responsable de l'avalanche de la Crête du Lauzet n'aurait pu en bénéficier même s'il avait été jugé après l'entrée en vigueur de la loi, puisqu'il a lui-même déclenché par son passage l'avalanche meurtrière et qu'il est donc directement à l'origine de celle-ci.

Bien entendu, l'appréciation au cas par cas est souvent délicate, ce qui peut entraîner des divergences d'appréciation (et des critiques à l'égard de telle ou telle décision que l'on jugera, selon ses opinions, sévère ou bienveillante). On doit d'ailleurs distinguer entre la décision de poursuite, prise souvent «à chaud» en fonction des éléments dont le parquet dispose à l'origine, et la décision finale rendue par des magistrats du siège³², qui a seule valeur de jurisprudence. Les décisions de non-lieu ou de relaxe, total(e) ou partiel(le), sont fréquentes, mais généralement moins médiatisées que la décision initiale du parquet. Rares sont les médias qui rendent compte de l'abandon de chefs de poursuites basés sur des fautes présentées au début de l'affaire comme certaines. Il faut également souligner qu'une décision de justice ne peut être analysée qu'en fonction de ce qui y est dit, ce qui peut fausser le commentaire, un témoin de l'accident risquant de ne pas reconnaître l'affaire qui lui est

« racontée » par le tribunal. Cette situation (inévitabile) est le résultat de la technique judiciaire française, qui conduit le juge à se baser sur des rapports écrits³³ qui peuvent eux-mêmes donner une vision biaisée des faits ou être difficiles à comprendre³⁴, et sur des avis dont toute subjectivité ne peut être absente. De plus, consciemment ou pas, le juge retiendra dans sa décision les faits qui lui paraissent étayer le mieux la thèse qu'il a retenue et en négligera d'autres qui peuvent pourtant être importants. A cet égard, il aurait été intéressant qu'un appel soit interjeté contre la décision rendue au sujet de l'avalanche de Montroc : cette affaire aurait mérité d'autant plus un double degré de juridiction pour apprécier si les faits (ou omissions) retenue(s) à l'encontre du maire de Chamonix permettaient de le condamner que sa relaxe avait été requise à deux reprises par le parquet (à la fin de l'information et à l'audience).

La notion d'*opportunité des poursuites* est également mal comprise : en théorie, un magistrat du parquet peut décider de ne pas poursuivre une infraction, même caractérisée, s'il estime que les poursuites sont inopportunes³⁵. Cette appréciation n'est pas totalement subjective : d'abord, le parquet est hiérarchisé, ce qui signifie que le substitut rend compte au procureur qui est lui-même soumis aux directives du Parquet général de la cour d'appel, lui-même sous l'autorité du Garde des Sceaux. Autant dire qu'une affaire importante, un accident grave ayant fait plusieurs victimes, ou des victimes mineures, pourra difficilement être classée sans suite. En dehors des instructions expresses de poursuite dans une affaire donnée (rarissimes, sauf dans certains types d'affaires sensibles), les parquets reçoivent régulièrement des circulaires de politique pénale dans des domaines qui apparaissent pour une raison ou pour une autre mériter une attention particulière, au plan national ou régional. Ces circulaires de la Chancellerie n'ont pas de caractère impératif, et se bornent à définir des orientations dont le respect dépend de la personnalité des magistrats. La Chancellerie

31 - Loi du 10 juillet 2000, modifiant l'article 121-3 du code pénal, votée à l'initiative des élus insatisfaits du texte précédent.

32 - Le parquet (procureurs et substituts) poursuit, des juges du siège mènent l'instruction des affaires complexes (le juge d'instruction) et jugent (tribunal correctionnel et, en appel, chambre des appels correctionnels). Rappelons qu'en matière pénale le parquet et/ou le prévenu peuvent faire appel, les parties civiles ne pouvant contester le jugement qu'en ses dispositions civiles.

33 - Sauf exception, puisque rien ne lui interdit, au civil comme au pénal, de se rendre personnellement sur les lieux, accompagné le cas échéant d'un expert, pour en acquérir une connaissance personnelle. Cette faculté est malheureusement de moins en moins utilisée. Elle permet pourtant une meilleure compréhension de la situation et fait donc également gagner du temps, contrairement à une idée répandue.

34 - Comment décrire précisément une rimaye, ou la pente et les conditions de neige ou de glace à qui n'a jamais mis les pieds en montagne ailleurs que sur une piste damée ? D'où l'intérêt d'aller y voir de plus près, souligné dans la note précédente, dont on peut persuader les magistrats.

35 - Par exemple si les liens entre auteur et victime de l'infraction rendent inopportunes des poursuites qui ajouteraient au malheur d'une famille ou à la culpabilité morale d'un individu, ou même s'il estime que les circonstances d'un accident ou son contexte ne justifient pas une poursuite pénale. Cette faculté n'appartient pas aux magistrats du siège, saisis d'une poursuite, qui peuvent seulement moduler la sanction en fonction de la gravité des faits.

n'apparaît guère intéressée par la question des accidents de montagne, sa seule intervention en ce domaine étant une circulaire du 10 août 1999 *relative à la sécurité en montagne*³⁶, qui proclamait : « L'autorité judiciaire doit désormais prendre toute sa part dans le processus d'amélioration de la sécurité sur les pistes de ski et dans les massifs montagneux ». Comme bien d'autres, cette circulaire était liée à des circonstances spéciales, ce qui résulte clairement de son exposé liminaire : « L'actualité médiatique et judiciaire de ces derniers mois³⁷ a démontré, si besoin était, les dangers de la montagne en général et de la pratique des sports d'hiver et d'été dans les massifs montagneux, (...) l'autorité judiciaire [étant] de plus en plus souvent saisie par des justiciables à la suite d'accidents ayant entraîné des dommages corporels à l'occasion de la pratique des sports de montagne ». A ce jour en tout cas, sauf exception, ni les parquets des tribunaux de grande instance, ni les parquets généraux des cours d'appel de zones de montagne ne considèrent qu'il s'agit d'un domaine particulièrement préoccupant, et tous (ou presque) indiquent ne pas avoir de politique pénale particulière.

Cela étant, les tribunaux ne peuvent rester à l'écart de la pression sociale et en particulier du mouvement de montée en puissance des victimes (et de leurs associations) relayé par les médias, qui modifie la physionomie de la justice pénale en général et du traitement des accidents en particulier. L'ouverture d'une information pénale est devenue le moyen d'apaiser l'opinion publique et les victimes, satisfaites de cette procédure (qui leur permet de connaître les circonstances exactes de l'accident, et ce gratuitement) et de la perspective d'un procès pénal, qui aurait au surplus une vertu thérapeutique en leur assurant la réparation morale indispensable à leur *travail de deuil*³⁸.

La pratique des parquets

Pour apprécier la nécessité de poursuites pénales, les parquets distinguent nettement entre les types d'activités : lorsqu'il existe des règles précises, comme par exemple pour les usagers des pistes,

leur violation peut suffire à fonder une poursuite si elle a entraîné des lésions corporelles graves pour un tiers. De même, dans les zones adjacentes aux domaines aménagés où le client est attiré par des images séduisantes qui passent sous silence les dangers de chute ou d'avalanche³⁹, ou même par des publicités destinées à vanter telle ou telle station dotée d'un site spécialement destiné à une pratique *en liberté*, l'exploitant (commerçant qui profite de l'argent ainsi gagné) verra peser sur lui une exigence accrue de «sécurisation» de l'activité⁴⁰. A ski, le secteur du hors-piste est le terrain de choix de cette problématique, puisqu'une très grande part des avalanches meurtrières s'y produit. La délimitation exacte entre hors-pistes et domaine de ski de montagne, où le skieur pratique à ses risques et périls, n'est pas toujours très nette ni très convaincante, en particulier si l'on compare les Vallons de la Meije et la Vallée Blanche⁴¹.

En dehors de la poursuite pour mise en danger d'autrui visant le pratiquant lui-même, dont le comportement violerait les règles élémentaires de la prudence, la responsabilité pénale sera plus fréquemment recherchée lorsque la ou les victimes étaient sous la conduite d'un professionnel diplômé (moniteur, guide ou accompagnateur). Il ne paraît pas anormal en soi que le client qui paie un service ait droit à une sécurité accrue, même en site naturel. Ces professionnels eux-mêmes sont d'ailleurs en grande partie responsables de cette situation : ils vendent (cher) une sécurité, en insistant sur la nécessité d'avoir recours à un encadrant diplômé, le diplôme étant présenté comme le garant des compétences techniques, de la connaissance du milieu et donc de la sécurité. Il est par conséquent logique que la justice soit plus exigeante avec eux, comme elle l'est depuis toujours (notamment sur le plan civil) avec les professionnels rémunérés. Les tribunaux retiennent classiquement comme des fautes susceptibles d'entraîner leur responsabilité : le mauvais choix de l'itinéraire ou de la course compte tenu du niveau des participants ou des conditions nivométrologiques, le nombre excessif de participants, le manque de

36 - Traitant surtout des avalanches, elle donne quelques indications pour l'utilisation des BRA, rappelle l'existence d'un groupe de travail sur la sécurité des pistes de ski et signale la décision de relaxe rendue le 19.2.99 par la Cour d'appel de Chambéry après des poursuites pour mise en danger d'autrui.

37 - Pour mémoire, l'année 1998 a été marquée par l'avalanche de la crête du Lauzet (avec un nombre important de victimes mineures) et en février 1999, année très avalancheuse en France comme dans tout le massif alpin, se sont produits l'avalanche de Montroc et l'incident des « randonneurs de la Vanoise », toutes affaires très médiatisées.

38 - Ce qui inquiète beaucoup de magistrats estimant que le procès s'en trouve gravement déséquilibré (au point d'ailleurs que l'appel du prévenu est quelquefois présenté comme une agression supplémentaire contre la victime) et que la thérapie des victimes n'est pas leur rôle.

39 - Voir notamment les images de glisse extrême, mettant en scène dans des paysages irréels de neige poudreuse des sauts de barres rocheuses, donnant une image de facilité et de plaisir intense.

40 - Bien que la jurisprudence soit encore très rare, il y a fort à parier que ce type de traitement sera appliqué par les tribunaux aux accidents survenant dans les activités destinées au grand public, organisées sur des sites aménagés et ouvertes à des participants néophytes : via ferrata, activités d'eau vive, parapente, etc.

41 - Sauf à reconsidérer l'équipement de l'arête sommitale de l'Aiguille du Midi.

matériel ou sa non utilisation (absence d'encordement sur glacier crevassé ou dans une zone particulièrement difficile ou exposée), les erreurs ou fautes techniques, en particulier en matière d'assurage. Plus généralement, sera considérée comme fautive toute violation des règles professionnelles communément admises⁴². A cet égard, il faut souligner que plus ces règles sont codifiées, plus leur violation, facile à démontrer, sera retenue comme inacceptable. Par exemple, la nécessité, aujourd'hui unanimement reconnue, d'équiper tous les participants du trio ARVA / sonde / pelle rend inéluctable (en cas d'avalanche entraînant des dommages corporels) la condamnation de celui qui s'en serait affranchi⁴³.

Bien entendu, une faute, quelle qu'en soit la gravité intrinsèque, ne devrait être retenue pour baser une condamnation que si elle est en relation causale avec les atteintes corporelles de la victime. Sur ce point les tribunaux pèchent parfois par manque de rigueur, retenant par exemple des « miettes de faute » en raison de leur multiplicité. De même, l'utilisation qu'ils font des données nivo-météorologiques, et en particulier des bulletins d'estimation du risque d'avalanche (BRA), pour apprécier le caractère dangereux d'un itinéraire est parfois critiquable. Ces contresens peuvent parfois laisser penser que dans l'esprit des juges, le client doit être protégé en toutes circonstances, le professionnel n'ayant pas droit à l'erreur, et étant de ce fait quasiment tenu d'une *obligation de résultat*.

Et les amateurs ?

En revanche, la mise en jeu de la responsabilité pénale des amateurs demeure très exceptionnelle. Citons un accident où les parents de la victime se sont constitués parties civiles devant le juge d'instruction contre les compagnons de leur fils, victime d'une chute mortelle, et où le tribunal a retenu une certaine *éthique de groupe* -proposée par l'expert ayant eu à donner son avis sur le déroulement de l'accident - pour condamner les deux jeunes gens⁴⁴. En dehors de cette hypothèse où l'action publique a été mise en mouvement par la famille, les rares décisions trouvées ont pu retenir la responsabilité de participants dotés, à tort ou à raison, de pouvoirs supérieurs aux autres membres de la cordée ou du groupe, ce qui pose la question des encadrants bénévoles. L'étendue de leur res-

ponsabilité reste un domaine encore incertain, ce qui inquiète légitimement les associations, d'autant que certaines condamnations paraissent sévères. Quelquefois, les décisions sont assorties de considérations d'ordre moral qui n'y ont pas nécessairement leur place, et qui sont à juste titre mal reçues par les intéressés et par la « communauté montagnarde », surtout lorsque la presse s'en fait l'écho.

Le rôle des médias

La place des médias est centrale et peut expliquer de nombreuses dérives, réelles ou supposées, en particulier dans le cas des avalanches auxquelles une place à part doit être réservée. Celles-ci en effet se produisent fréquemment dans des conditions favorables à la médiatisation : elles sont spectaculaires en soi, concernent souvent des domaines que l'on croit plus ou moins sécurisés, en particulier la proximité des pistes ou des zones habitées, elles font souvent plusieurs victimes, « innocentes » la plupart du temps (c'est-à-dire qui ne sont pour rien dans le déclenchement et n'ont rien pu faire pour l'éviter)⁴⁵. Leur traitement médiatique est particulièrement intéressant à étudier, notamment en ce que la presse rappelle systématiquement d'autres catastrophes et rapproche ainsi artificiellement des phénomènes qui n'ont aucun point commun sur le plan juridique : l'avalanche de Montroc n'a rien à voir avec celle de la crête du Lauzet, qui a elle-même peu de rapports avec l'affaire dite « du Drac » pourtant souvent évoquée. Ces amalgames créent un effet de loupe, chaque média rivalisant de photos, témoignages ou réactions qui dramatisent davantage encore l'événement, et soulignant l'absence de mesures préventives comme une carence inacceptable des pouvoirs publics. Cette pression place les magistrats, en particulier ceux qui interviennent immédiatement (parquet et juges compétents en matière de détention provisoire), dans des positions difficiles : après l'avalanche de la crête du Lauzet, si la médiatisation s'explique par une émotion légitime face au nombre des victimes (11 morts, dont 9 adolescents, et 17 blessés) et au fait qu'il s'agissait d'élèves en séjour scolaire et de leurs enseignants, elle a parasité la réponse judiciaire immédiate. En effet, la décision d'incarcération du guide ne répondait probablement pas à une nécessité judiciaire mais constituait une réponse à une opinion publique surchauffée, une espèce de vengeance

42 - Qui constituent les règles de l'art, que doit connaître et respecter tout bon professionnel, quel que soit le domaine considéré (médecin, etc.).

43 - Frédéric Jarry, ARVA, une nécessité...juridique, in Neige et Avalanches n° 104, Décembre 2003.

44 - Tribunal correctionnel de Lyon, 6 septembre 1999, commenté au Dalloz 2000 p.200.

45 - Anthropologiquement l'avalanche (et ses avatars le glissement de terrain, les inondations et les raz de marée) représente un des grands fléaux naturels, auquel l'homme réagissait avec des schémas d'explication issus des religions ou des grands mythes fondateurs de l'humanité, qui ne peuvent plus être mobilisés aujourd'hui.

sociale qui a exacerbé l'incompréhension entre guides et institution judiciaire ⁴⁶. En revanche, la suite de la procédure a été menée avec sérénité et la décision finale a été saluée comme mesurée.

Les magistrats eux-mêmes sont parfois responsables de raccourcis et d'amalgames, en particulier un substitut exerçant dans les Alpes ⁴⁷, qui a lui-même donné – et donne encore – trop de retentissement médiatique à ses interventions pour qu'on puisse les passer sous silence. En particulier, la phrase qu'il a prononcée lors d'une table ronde sur la sécurité des pistes le 1^{er} février 1999, reprise très fréquemment dans les contributions des professionnels pour illustrer leur propos critique à l'égard des magistrats, mérite qu'on s'y arrête. « J'entends toujours que la montagne est un espace de liberté, oui, mais c'est un espace de droit et donc de devoirs. Rien n'est moins naturel et plus réglementé qu'un domaine skiable avec ses filets, ses panneaux, ses règlements de montée... De plus, c'est une machine économique où l'on a des clients de société ». Dans ce texte, l'opposition entre *liberté* et *droit* est artificielle, et le lien entre *droit* et *devoirs* est très contestable. En effet, devoirs – au pluriel – peut être éventuellement associé à *droits* – également au pluriel –, mais pas à droit au singulier, terme qui désigne l'ensemble des règles de conduite admises par une société donnée pour permettre le maintien d'une paix sociale et le respect de la liberté de chacun. Le droit est donc la condition de la liberté. Pour le reste, cette phrase, en particulier en ce qu'elle assimile montagne et domaine skiable, relativise la portée de la « croisade » de ce substitut, limitée, à l'époque du moins ⁴⁸, à la montagne aménagée et aux activités « marchandes », ce qui n'avait rien de bien révolutionnaire. D'ailleurs, l'analyse des décisions rendues en définitive est rassurante, et relativise grandement la portée de l'écho médiatique. Celui-ci est d'ailleurs lié essentiellement au caractère réducteur de telles déclarations, ce qui correspond au but recherché par leur auteur qui utilise volontiers, en la qualifiant lui-même de slogan, la phrase : « le risque zéro judiciaire n'existe pas en montagne ».

Alors, que faire ?

Cet exemple rappelle que les professionnels de la justice ne sont que des hommes avec leurs qualités, leurs défauts et leurs limites,

en particulier leurs sentiments et leurs a priori philosophiques et moraux, dont les excès peuvent heureusement être corrigés par le jeu des institutions : un procureur poursuit, un tribunal – et le cas échéant une cour d'appel – apprécie si cette poursuite est justifiée au vu des faits, et la Cour de cassation vérifie si le droit a été convenablement appliqué. Ce système relativise également la difficulté, souvent soulignée, qui tient à ce que les magistrats ne seront jamais des spécialistes de tous les litiges qui leur sont soumis, et qu'ils sont de plus en plus mobiles géographiquement. Ce n'est plus un Savoyard qui exerce à Bonneville, mais un Parisien, un Creusois ou un Roubaisien, qui ne restera que quelques années dans ce poste. Si beaucoup ont à cœur de s'imprégner des particularités de la région où ils exercent, la connaissance d'un milieu ne s'acquiert pas sans effort. On ne peut cependant dénier aux magistrats le droit de juger ce qu'ils ne connaissent pas, ou alors il faut les supprimer : ils sont rarement des spécialistes de la médecine ou des techniques de construction, alors que leur fonction leur impose de juger de tels litiges. Dans les domaines très techniques, le problème essentiel est en réalité celui des experts, dont l'avis aura d'autant plus de poids que le juge en saura moins dans leur spécialité. Par exemple, en matière d'avalanche, ou de technique d'alpinisme, nombreuses sont les décisions qui se fondent exclusivement sur les conclusions de l'expertise. Les praticiens devraient se pencher sur cette question, jusqu'à présent peu creusée.

Malgré tout, l'approche des réalités du terrain s'améliore, grâce entre autres aux efforts de quelques professionnels des deux côtés, aux stages de formation continue, malheureusement suspendus à l'heure actuelle, organisés par l'École nationale de la magistrature ⁴⁹, et aux rencontres proposées et organisées par exemple à l'initiative du Centre d'études et de recherches sur la neige et les avalanches (Journées d'étude du CERNA) ou d'associations (rencontres Club Alpin Français – Justice). On peut d'ailleurs constater une évolution notable, en particulier depuis quelques années en ce qui concerne l'utilisation des BRA ⁵⁰.

46 - Voir Philippe Descamps: L'avalanche de la crête du Lauzet, la mécanique d'un lynchage médiatique, in Cahiers du journalisme n° 14, Printemps/été 2005, ou sur un plan plus général, Gilles Balbastre: Les faits divers, ou le tribunal implacable des médias, Le Monde diplomatique, Décembre 2004.

47 - Considéré unanimement comme atypique, ce qui ne veut pas dire unanimement critiqué, ses campagnes médiatiques ayant pu contribuer à certaines prises de conscience nécessaires.

48 - Il semblerait que l'alpinisme soit devenue sa nouvelle cible...

49 - Stages auprès du Cnisag (Centre national d'instruction de ski et d'alpinisme de la Gendarmerie) et des CRS de montagne.

50 - Voir notamment l'article publié en mars 2000 par Frédéric Jarry et François Sivardière dans Neige et Avalanches (n° 89) et la jurisprudence récente de la Cour d'appel de Chambéry.

En conclusion (provisoire), on peut estimer que la montagne, à l'exception de situations particulières, reste relativement protégée de l'intervention judiciaire. Pour éviter les poursuites, le meilleur moyen reste évidemment d'éviter les accidents, ce qui implique d'en étudier le mécanisme et les circonstances pour améliorer l'information et la formation des pratiquants. Ceux-ci ne devraient d'ailleurs pas être effarouchés par le rappel de leur responsabilité, tant ils la revendiquent en même temps que la liberté, et tant ils sont habitués à prendre leurs responsabilités dans ce milieu où le risque fait partie du jeu.

La crainte demeure pourtant qu'à trop vouloir éviter l'aléa judiciaire, on en arrive à réclamer une réglementation spécifique. En effet, certains s'interrogent parfois sur la nécessité d'un droit « adapté » : or, qui dit droit spécial dit soit règles générales fixant des grands principes au contenu flou que les justiciables auront bien du mal à comprendre et les magistrats à appliquer⁵¹, soit règles pointilleuses et contraignantes (par exemple un décret fixant la façon d'utiliser un coinneur, ou déterminant le matériel nécessaire pour tel ou tel type de course) qui aurait certes pour effet de simplifier la tâche du juge⁵², mais qui risque d'avoir pour corollaire un accroissement des contraintes : imagine-t-on, à l'arrivée à l'Aiguille du Midi, un contrôle du sac pour vérifier la présence

du matériel préconisé par l'arrêté machin pour la descente de la Vallée Blanche, ou la déclaration obligatoire – qui existe dans certains pays, paraît-il – de la course projetée, avec indication du nom des participants et de leur niveau alpin ? A ce moment-là d'ailleurs, la vérification de ce niveau s'imposera... Voilà un beau scénario pour un nouveau « Meilleur des mondes »⁵³.

Ne vaut-il pas mieux prendre le parti d'affirmer qu'il n'est pas besoin d'un droit de la montagne, que l'application du droit commun par des magistrats (certes faillibles mais dont les décisions peuvent être améliorées par un travail commun) est préférable, que nul n'est à l'abri des conséquences de ses actes, et que la condamnation éventuelle n'est que la consécration d'une responsabilité revendiquée. Accepter l'intervention judiciaire a posteriori est peut-être le prix à payer pour éviter l'intervention étatique a priori, qui entraînerait presque à coup sûr la disparition de ce qui fait que la montagne nous attire encore, et réduirait celle-ci à n'être qu'un terrain de sport ou de loisirs aseptisé. Souhaitons plutôt qu'une meilleure compréhension entre tous ceux qui l'aiment permette la coexistence harmonieuse des valeurs d'effort, de solidarité et d'humanisme qui ne sont pas incompatibles avec l'indépendance et la liberté.

51 - Les lois récentes multiplient ce type de texte, où la violation *manifeste* (?) le dispute à l'intention *délibérée* (?), sans oublier les proclamations incantatoires du type « Toute personne a droit à... au choix, un logement, un travail, la sécurité (?) », la liste étant sans limite.

52 - A condition toutefois que les circonstances de l'accident soient connues avec précision : même si les procès-verbaux de constatations sont de plus en plus précis et comportent croquis d'état des lieux et photos, un accident de montagne est souvent beaucoup plus complexe qu'un accident de la circulation routière et met en jeu un plus grand nombre de facteurs.

53 - Anne Sauvy a publié il y a plus de vingt ans dans *Montagne et alpinisme* une nouvelle intitulée *2084* qu'on voudrait continuer à considérer comme de la science-fiction.

54 - Etant rappelé que le *contrôle judiciaire* au sens strict ne peut être ordonné qu'après la constatation de l'existence d'une infraction...

Les sept massifs montagneux métropolitains couvrent 30% du territoire national. Cet espace, s'il est particulièrement prisé par le tourisme et les activités sportives, n'en constitue pas moins un milieu complexe, exigeant, souvent imprévisible et non dépourvu de risques. Les dangers naturels de la montagne, associés aux mouvements saisonniers de population créent des enjeux de sécurité spécifiques qui forcent parfois les acteurs étatiques à accomplir leurs missions dans un contexte dégradé. En particulier, la gendarmerie se doit d'adapter son dispositif pour assurer la maîtrise des espaces et des flux.

L'action de la gendarmerie en montagne

aléas climatiques, la montagne présente de plus de nombreux risques naturels, tels que les avalanches, les crues torrentielles ou les coulées. Ces risques, mis en relation avec l'isolement géographique et la faible densité des moyens humains

et technologiques disponibles pour y faire face, peuvent conduire à l'émergence de crises majeures à fort retentissement médiatique. Les technologies collectives comportent également de nombreux risques : dans les zones touristiques, la concentration de population dans des espaces difficiles d'accès, la complexité de certaines installations (téléphériques, funiculaires, trains, altiports) constituent autant de facteurs potentiels de crises.

Les enjeux spécifiques de la sécurité en montagne

Tout d'abord, l'enclavement et l'isolement des vallées, leur accessibilité aléatoire (cols fermés) imposent en montagne un dispositif adapté, capable d'autonomie et de flexibilité. Cela induit des capacités de mobilité adaptées à la géographie et des compétences spécifiques pour s'y déplacer.

La montagne est aussi marquée par de forts flux saisonniers. En Savoie, lors des périodes de vacances scolaires hivernales, la population passe de 400 000 habitants à 1 million. Les stations de skis ne cessent de voir s'accroître le nombre de pratiquants, estimé en 2008 à 8 millions de personnes dont 1,5 millions d'étrangers. Par ailleurs, la France est le troisième pays au monde pour les loisirs d'hiver (après les États-Unis et l'Autriche) et le tourisme constitue l'activité économique principale pour de nombreuses vallées de montagne. Ces forts flux touristiques sont des facteurs de criminalité et de troubles à l'ordre public. Les stations de ski et certaines agglomérations concentrent ainsi en saison une population en provenance des zones urbaines, susceptible d'adopter des comportements générateurs de troubles à l'ordre public, de trafics (stupéfiants) et de petite délinquance (vols et dégradations). En outre, ces concentrations de population entraînent de nombreuses difficultés sur les axes routiers lors des traditionnels chassés-croisés. La saisonnalité conditionne enfin des modes d'organisation économique propices aux infractions au code du travail, à l'hygiène et la sécurité des infrastructures et, plus largement, à la délinquance économique et financière (structures économiques temporaires, financements étrangers, travail dissimulé...), aux infractions au code de l'urbanisme et à l'environnement.

D'autre part, soumise plus qu'ailleurs aux changements et aux

La gendarmerie en montagne doit également s'adapter à la judiciarisation progressive des pratiques. Autrefois, les accidents en montagne échappaient à la judiciarisation du fait de la nature très souvent involontaire des circonstances et d'une tradition du « risque accepté » qui supposait l'idée que la victime connaissait les risques potentiels des activités de montagne. Aujourd'hui, la recherche de responsabilité devient quasi-systématique, même si les tribunaux appréhendent ces contentieux de manière nuancée. Cette judiciarisation croissante associée au poids grandissant de la preuve matérielle nécessite de solides constatations, à la fois pour garantir l'état des lieux (en montagne, les traces sont fugaces et peuvent se modifier rapidement sous l'effet des intempéries) et pour mettre en œuvre des actes de police technique et scientifique. La mise en perspective des circonstances suppose aussi une bonne connaissance des pratiques sportives, des usages et des réglementations spécifiques, que seule une expertise peut garantir. Enfin, dans l'hypothèse de faits complexes, l'addition de compétences et la complémentarité des expertises sont de nature à répondre aux attentes des magistrats et à garantir les droits des victimes.

Le dispositif gendarmerie en montagne

Depuis les débuts, dans les années 1950, d'un secours en montagne étatisé, la gendarmerie est le garant de la sécurité en zone de montagne, et ce sur l'intégralité des massifs montagneux français. Actrice historique, elle a cependant su s'adapter à l'évolution des pratiques pour continuer à proposer un dispositif de sécurité global et toujours adapté. Son action couvre l'ensemble du spectre missionnel de la sécurité publique et se prolonge, au regard des contraintes du milieu, dans l'action de sécurité civile (missions d'assistance, de secours à personne

et de gestion de crise). Ainsi, ce sont plus de 5000 gendarmes qui servent quotidiennement au sein d'unités territoriales et spécialisées classées montagne. Ils sont appuyés par les formations aériennes de la gendarmerie, les équipes cynophiles d'avalanches et les escadrons de gendarmerie mobile qui renforcent le maillage territorial et offrent des réponses complémentaires aux difficultés du milieu et aux flux saisonniers. Enfin, la loi de modernisation de la sécurité-civile du 13 août 2004 a consolidé le dispositif en reconnaissant aux gendarmes l'aptitude à commander les opérations de secours.

L'ensemble de ce dispositif intégré permet :

- de répondre à l'ensemble des enjeux de sécurité en montagne, y compris en contexte dégradé, de gérer d'éventuelles crises d'envergure et de présenter un dispositif de recherches de personnes efficace ;
- de garantir la prise en compte immédiate de la dimension judiciaire de chaque intervention ;
- d'assurer l'égalité des citoyens devant le service public de secours grâce à un dispositif national et permanent.

La bonne exécution des missions est garantie par une ressource de gendarmes hautement qualifiés dont les 260 gendarmes des unités spécialisées (PGHM et PGM) font évidemment partie : ceux-ci sont en effet à la fois enquêteurs, montagnards de haut niveau

et secouristes expérimentés. Parmi ces spécialistes montagne, on trouve ainsi : 125 guides de haute montagne, 56 moniteurs de ski, 80 moniteurs de secourisme et 10 instructeurs de secourisme. Tous sont titulaires du diplôme de premiers secours en équipe de niveau 2 et à terme, seront tous officiers de police judiciaire.

D'autre part, ces unités sont appuyées par 1000 militaires regroupés au sein de groupes montagne gendarmerie (GMG) départementaux, qui constituent une véritable force d'intervention intermédiaire, apte à être engagée sur des événements d'envergure. Ces unités de circonstances, mobilisables par les commandants de groupements, permettent de garantir la continuité d'action de la gendarmerie et d'assurer sa montée en puissance.

L'action de la gendarmerie en montagne s'inscrit dans une longue tradition d'expertise qui a nécessité un engagement sans faille de ses personnels depuis de nombreuses années. Forte de son expérience d'acteur historique de la sécurité en montagne, la gendarmerie a ainsi développé une réponse globale, intégrée et cohérente aux problématiques de sécurité, au profit des populations, de l'État et des collectivités locales.

Économies et territoires





Table ronde

Quelle place pour les pratiques de l'alpinisme dans l'économie montagnarde ?

Compte-rendu réalisé par N. Savelli

Le 02/04/2011 à Grenoble

Animateur: Marie AMELINE (journaliste)

Participants : Gilles Rotillon, Alexandre Mignotte (CIPRA), Emmanuel Gravaud (revue Outdoor Expert), Renaud de Bellefont, Christophe Reveret, Pierre Jezequel (UCPA), Marie Claude Turc (Hôtel de la Cordée), Jean-Pierre Simorre (Ultratrail Vercors), Lionel Fouque.

Les divers intervenants expriment le même constat : l'alpinisme classique représente aujourd'hui une part minime dans la sphère des activités de montagne estivales et son impact direct sur l'économie des territoires de montagne est très faible.

Historiquement, l'alpinisme est pourtant la première activité sportive de montagne à avoir fait l'objet d'une marchandisation, comme l'a rappelé Gilles Rotillon. L'économie des loisirs a donc fait irruption dans l'économie des territoires de montagne il y a bien longtemps et pourtant, la part de l'alpinisme a toujours été minime, que ce soit au dix-huitième ou au vingt-et-unième siècle, comme l'a précisé Renaud de Bellefont.

Pourtant, l'économie des loisirs est depuis la moitié du vingtième siècle devenue le pilier de l'économie des territoires de montagne, que le territoire possède ou non une ou plusieurs stations de sports d'hiver d'ailleurs. En effet, dans les vallées alpines ne possédant pas de stations de sports d'hiver, c'est durant la saison estivale qui se situe le pic de fréquentation et l'essentiel de l'activité économique : la diversification des activités de pleine nature vise d'ailleurs à développer les activités nordiques et celles de l'alpinisme (cascade de glace, ski de randonnée). Au contraire, les vallées équipées de stations de sports d'hiver cherchent elles à diversifier leurs activités en axant leurs actions sur la saison estivale. La problématique de la trop grande concentration dans le temps et dans l'espace, voire dans les représentations, des activités sportives dans les vallées de montagne les concernent toutes car elles sont toutes plus ou moins « dépendantes » de l'économie des loisirs ; seule la variable « présence d'une station de sports d'hiver » influence la saisonnalité de la problématique ! Depuis le début de son existence comme produit économique, l'alpinisme est donc un produit de niche, et ce quel que soit « l'air du temps ». Dès lors, la place des pratiques de l'alpinisme dans l'économie montagnarde doit-elle être seulement appréhendée par des critères « classiques » tels que le chiffre d'affaire ou le nombre d'emplois équivalent temps-plein ?

Les interventions lors de cette table-ronde ont montré que la réponse est assurément non. Pourquoi ? Sans trop les développer, trois éléments de réponse apparaissent :

- d'abord parce qu'il y a une économie induite, puisque la pratique génère l'achat de matériel. Et la courbe du chiffre d'affaire des fabricants de matériel ne suit pas la même tendance que celle des pratiquants de l'alpinisme dit « classique » (l'alpinisme estival donc). L'explication se trouve dans la segmentation des produits et des pratiques (donc des clientèles) liée à marchandisation progressive des activités de montagne (segmentation par genre -homme/femme-et par type d'activité - cascade de glace, dry tooling, ski de randonnée, ski de pente raide, escalade sportive, escalade en terrain d'aventure,...). Finalement, suivant la définition que l'on retient du terme « alpinisme » (cf table ronde « Les pratiques actuelles de la montagne »), il ressort de la discussion que la réalité économique est déjà différente.

- ensuite parce que l'alpinisme peut être considéré comme un « représentant commercial » des activités de montagne pour reprendre l'expression de Gilles Rotillon. Il est un porteur d'image et ce n'est pas un hasard si Chamonix communique sur l'alpinisme pour vendre ses montagnes alors qu'une infime minorité des 500 000 touristes utilisant l'Aiguille du Midi chaque année sont des alpinistes ! Un autre exemple pour illustrer ce fait : qui n'a jamais entendu un pratiquant de via-ferrata dire « j'ai fait de l'alpinisme » à son retour... ? S'il est souvent relié à la mort (ce qui n'est pas économiquement très porteur !), l'alpinisme est aussi souvent considéré, consciemment ou inconsciemment, comme le « sommet » ou le « summum » des activités de montagne. Par les alpinistes et par les autres. Dans les représentations, il est donc aussi connoté positivement.

- Enfin, plus que l'activité, c'est son terrain de jeu, le milieu de la haute montagne, qui est intrinsèquement porteur pour l'économie en général. La haute montagne est un vecteur privilégié pour la communication des territoires de montagne voire des agglomérations

proches de la montagne comme Chambéry et surtout Grenoble par exemple avec sa « Mission Montagne ». Car la (haute) montagne est synonyme de valeurs positives et porteuses pour le territoire aujourd'hui, il ne faut pas s'en cacher et le propos d'Alexandre Mignotte l'a rappelé. Sa question est extrêmement importante : « est-ce qu'on est là pour réfléchir à l'alpinisme par rapport au territoire ou à l'alpinisme tout court ? ». Cette question ouvre tout un champ des possibles pour la construction du Manifeste, soit le plan d'action proposé par le groupe de portage dans le cadre des Assises de l'Alpinisme aux pouvoirs publics. En effet, l'entrée par le territoire permet d'appréhender ce qui ressort de la discussion qui, avant l'intervention d'Alexandre Mignotte, portait sur « l'alpinisme tout court ». Pour les territoires, la pyramide (celle qui place l'alpinisme au sommet des pratiques de la montagne) est inversée : sur l'ensemble des territoires de montagne, du point de vue symbolique l'alpinisme est au sommet de la pyramide mais du point de vue de la valeur économique directe, il est tout en bas et il représente une niche

alors que les activités « dérivées » sont les plus porteuses.

En conclusion, la place des pratiques de l'alpinisme dans l'économie montagnarde est supérieure à sa valeur économique intrinsèque, soit au nombre d'emplois et au chiffre d'affaire qu'elle génère. L'entrée par le territoire permet d'éclairer ce constat. Nous pouvons en tirer une perspective de travail d'ici à Chamonix : les territoires, par le biais de leurs élus et de leurs techniciens doivent être intégrés à la démarche parce qu'ils peuvent devenir d'excellents relais pour mettre en œuvre le Manifeste des Assises de l'Alpinisme. De ce point de vue, les acteurs publics pilotant les politiques de développement territorial des massifs de montagne doivent également être intégrés à notre démarche de travail, parce que la traduction concrète des propositions qui seront effectuées passera par des actions menées dans les territoires et financées via les politiques contractuelles que les acteurs publics (Conseils Généraux, Régions, DATAR) ont avec les territoires de montagne.

D'un point de vue économique, l'alpinisme s'inscrit dans l'économie des loisirs et il y occupe une place tout à fait spécifique. En effet, il s'est dès son origine inscrit dans la perspective d'une vente de services à une clientèle, (au travers des compagnies des guides), à une époque où les loisirs étaient réservés à une toute petite minorité. Ce n'est qu'avec les conquêtes sociales des années 30 dans les pays développés que s'est progressivement constituée une base sociale de masse avec des loisirs qui contribue aujourd'hui, avec le développement du tourisme, à une part non négligeable de l'activité économique. L'alpinisme a été le « poisson-pilote » de cette évolution.

Depuis une vingtaine d'années, ce qui a profondément modifié le contexte dans lequel se situe l'alpinisme, c'est la mondialisation. Créatrice d'inégalités croissantes entre territoires et, à l'intérieur des territoires, entre agents soumis à la compétition internationale et agents « protégés » de celle-ci, elle renforce les inégalités de revenu au détriment des « protégés ». Devant la montée du chômage de masse qui les touche en priorité, ces derniers cherchent des solutions dont fait partie l'économie des loisirs. En effet, celle-ci s'appuie sur la valorisation d'actifs qui sont par nature non délocalisables. Si on veut faire le Mont-Blanc, il faut aller à Chamonix (ou à Courmayeur). Dès lors, de nombreux territoires ont cherché à se développer en valorisant

Economie et alpinisme

G. Rotillon

leurs atouts propres (paysages, rivières, falaises,...) et en les aménageant afin d'attirer une clientèle créatrice d'emplois locaux.

Il en est résulté une offre croissante d'activités diversifiées associée à du marketing se traduisant par un éparpillement des pratiques et une attitude consummatrice de la part des pratiquants qui « zappent » entre les activités. Cela a aussi permis le développement des marchés induits liés aux équipements nécessaires à ces pratiques, marchés qui se caractérisent par une segmentation de la clientèle très fine, là encore déterminée par l'offre, avec des produits dédiés à des usages pointus déclinés à l'infini (sacs ou chaussures basse/moyenne/haute montagne, baudriers via ferrata/escalade/alpinisme, chaussons d'escalade débutants/confirmés/experts...)

Quant à l'alpinisme proprement dit, d'un point de vue marchand, il est à la fois un produit de confiance, dont on ne peut apprécier la qualité qu'en le consommant, et un produit joint, associant de manière inséparable un service (la course en montagne) et la garantie de sécurité que le client attend du guide. D'où l'obligation de moyens et non l'obligation de résultat qui s'attache à la prestation du guide. Cette dernière impliquerait nécessairement des prises de risque dans certaines situations qui seraient incompatibles avec la garantie de sécurité recherchée (achetée) par le client. Toute-

fois, ce mode de développement, construit sur l'offre de nouveaux produits et la capture de clientèle, conduit aussi à la création de produits standardisés, comme le stage Mont-Blanc, où la garantie de résultat devient recherchée par le client et engendre des conflits générateurs de malaise.

Pour avoir une quelconque efficacité ; les revendications d'autonomie, de prise de responsabilité et de risque portées par les Assises ne doivent pas faire l'impasse sur ces évolutions lourdes (poids de l'offre et démarche marketing) dont on ne voit pas pour l'instant ce qui les infléchit de manière sensible.

Ils étaient trois, venus de l'Italie du Nord, pour assister à ces premières Assises, ce week end dernier à Grenoble : Annibale Salsa, anthropologue de métier et ex président national du CAI (Club Alpin Italien), Carlo Zanantoni qui fut délégué pour l'Italie auprès de l'UIAA (Union Internationale des Associations d'Alpinisme), dont le siège est à Berne, et Claudio Picco président du CAI occidental.

Interview d'alpinistes italiens

Propos recueillis par C. Ivanoff

Il a été évoqué lors des assises la date importante de 1963 pour les CAI ? De quoi s'agit-il ?

M. Claudio Picco nous répond « Les CAI sont en fait passés sous la tutelle du Ministère du tourisme, confirmant ainsi à nouveau leur vocation quasi sociale et économique. Les CAI géraient même jusqu'à

Comment êtes-vous organisés en Italie ? Quels sont les organismes fédéraux de référence ?

« Il faut tout d'abord souligner », nous dit Annibale Salsa, « qu'en Italie l'historique de l'alpinisme est un peu différent de ce qui s'est passé en France. L'identité territoriale montagnarde, surtout dans les Alpes alémaniques, comme le Haut Adige qui deviendra ensuite Italien, a toujours été très forte et c'est le montagnard, l'habitant, l'agriculteur, le futur hôtelier, qui est de fait un alpiniste. Au 18^{ème} siècle et surtout au 19^{ème} siècle, le touriste dans les Alpes est un visiteur qui vient découvrir la montagne : le touriste est un alpiniste. Tourisme et alpinisme ne font qu'un. N'oublions pas non plus que la notion d'identité territoriale est très différente entre les populations alpines du Nord, donc germaniques, et celles du Sud, Italiennes françaises et espagnoles. L'approche humaine et sociale de l'alpinisme a donc été marquée par ses concepts culturels différents. »

De quand date le premier CAI ?

« Le tout premier Club Alpin date de 1863 et dans les statuts et buts d'origine on ne trouve aucune notion de sport intensif ou de compétition. Il s'agit bien et toujours de Tourisme ! De promouvoir la montagne, de la faire découvrir, comme les habitants eux-mêmes la pratiquent. L'alpinisme n'est qu'un moyen et non pas une fin en soi. C'est le fascisme qui a introduit l'esprit de compétition dans l'alpinisme pour les raisons politiques que l'on imagine. Certes, il ne faut pas nier l'existence d'un esprit de compétition inhérent à la nature humaine, entre les alpinistes eux-mêmes ! Ni les avantages commerciaux qui en découlent, pour un territoire, devenu célèbre grâce à des alpinistes connus...»

l'enseignement, avec les « scuole sociali » en montagne ! Nous comptons actuellement près de 440 clubs Alpines, plus les CAAI, Clubs Académiques Alpines Italiens (équivalent de nos GHM). Mais une autre date est tout aussi importante : en 1996, nous avons dû réviser nos statuts par la « motion de Merano », et préciser que l'escalade sportive ne faisait pas partie des disciplines dont nous nous occupons. »

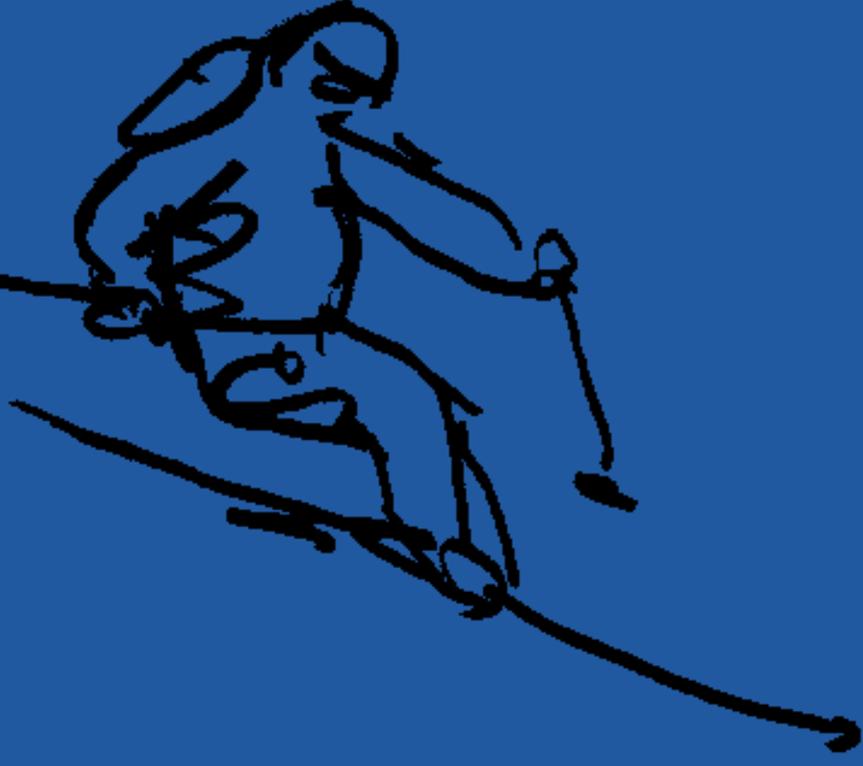
Quel est pour vous le point le plus marquant à retenir de ces Assises ?

Mr Zanantoni Carlo évoque alors : « L'aspect ultra sécuritaire de notre société, la confusion qui existe entre la notion de risque et celle de danger, confusion que l'on retrouve aussi chez nous, et un peu partout dans le monde, avec les dérives qui en découlent en matière d'interdictions ou de réglementations ou de suréquipement du territoire. »

Nous pensons que la mise en place de ce « Comité de Portage » français qui a vu le jour à l'occasion de ces Assises pour « porter » au devant des instances officielles et politiques les revendications des alpinistes notamment en matière de sécurité, ou plutôt, pour la redéfinition de la liberté à prendre des risques, est une très belle opportunité. Nous devons réfléchir rapidement à un futur « observatoire international pour la préservation de la liberté d'accès à la montagne ». L'UIAA souhaite qu'un tel observatoire voie le jour. La réappropriation du territoire montagnard par les jeunes générations adeptes des multi activités, multi disciplines, dont il a été fortement question lors de ses assises passe aussi par un gros travail de communication émanant de ce type d'organismes européens »

Tous trois ont fait part de leur admiration pour l'initiative française et seront certainement présents à Chamonix pour observer la suite des événements, et peut-être aussi pour faire des propositions.

Thématique transversale jeunes





Synthèse des cafés montagne

Comment transmettre le goût de l'alpinisme ?

Certains participants aux débats s'interrogent sur la pertinence de cette question. Pourquoi l'alpinisme et non une autre activité ? L'imprécision de la notion d'alpinisme explique sans doute le questionnement. Évoquer la transmission c'est pour beaucoup évoquer les jeunes et le risque que l'on est prêt à accepter pour ses propres enfants. Certains guides déclarent ainsi ne pas vouloir transmettre le « virus de l'alpinisme » à leurs enfants. Pourtant, les valeurs d'autonomie, de responsabilité ou de solidarité, fréquemment associées à l'alpinisme demeurent pour un grand nombre importantes à diffuser, auprès des jeunes comme des adultes.

Quels rôles peuvent jouer les clubs ? De l'avis de certains, les personnes qui aujourd'hui entrent en club ont davantage une logique de consommation que de progression vers l'autonomie. Leur attitude les rend plus hermétiques aux valeurs associées par les pratiquants aux activités d'alpinisme. Les clubs peuvent-ils transmettre une autre culture ? La question se pose également pour les guides, qui « pour faire passer des valeurs, devraient sans doute passer plus de temps en montagne avec les clients » - une attitude inverse de celle qui consiste à laisser le client

dormir seul en refuge, et à le rejoindre uniquement sur le lieu de la course, avant de redescendre le plus vite possible, ajoutent certains.

Quoiqu'il en soit, peu de pratiquants appartiennent à un club ou une fédération. Leur rôle est donc nécessairement limité. Pourquoi une telle désertion ? Les institutions de la montagne sont perçues tantôt comme uniquement préoccupées par la compétition tantôt comme ayant un discours « vieillissant, peu séduisant ».

L'escalade, voire la via ferrata, peuvent-elles représenter une entrée vers les activités de montagne et donner l'envie d'aller plus loin ? Les désaccords sont ici marqués. Face à ceux qui répondent positivement, d'autres estiment que ces activités se déroulant en milieu aménagé ne représentent pas la réalité de la montagne et n'orientent pas les pratiquants vers l'autonomie.

Franchir la porte de l'alpinisme a également un coût financier. Le matériel est onéreux, de même que les nuits en refuge et l'encadrement. La culture de l'immédiateté est un autre frein, perceptible surtout chez les jeunes. Ces derniers voudraient accéder sans délai au plaisir alors que l'alpinisme requiert du temps et des efforts.



Table ronde

Les valeurs de l'alpinisme et le rôle éducatif des pratiques de montagne dans notre société

Le 02/04/2011 à Grenoble

Compte-rendu réalisé par E. Durand

Animateur: Philippe DESCAMPS (journaliste)

Participants : Mathieu Cortial (guide), Hugo Rousseau (lycéen au lycée montagne de Moûtiers), Christian Fontugne (guide dans les gorges du Chassezac), Rozenn Martinoia (OPMA), Luc Jourjon (alpiniste, FFCAM), Claude Comet (conseillère à la région Rhône-Alpes), Nadjib Sirat (alpiniste afghan), Jean-Pierre Nicollet (parc des Écrins), Patrick Boulet (ancien proviseur du lycée montagne de Moûtiers, aujourd'hui au lycée Argouges de Grenoble), Aldo Berardi (MJC des Allobroges à Grenoble), Bénédicte Cazanave (magistrate).

En bref...

L'objectif de cette table ronde était de déterminer quelles sont les valeurs de l'alpinisme et des activités de montagne, ainsi que les enjeux et moyens de les transmettre aux nouvelles générations. Ces enjeux sont de nature diverse : sociétaux et éducatifs, réglementaires et sécuritaires, économiques.

Les participants se sont accordés pour dire que l'alpinisme est avant tout un état d'esprit. Dans son aspect social, il transmet des valeurs telles que la solidarité, l'échange, le partage mais est aussi un moyen de se différencier. Dans un esprit de développement individuel il permet la prise de responsabilité, l'engagement, le goût d'entreprendre et de l'effort, la capacité de faire des choix, la

recherche de la maîtrise du risque. Enfin, il est une pratique privilégiée pour être en contact et apprécier la nature.

Pour la formation des nouvelles générations, l'alpinisme est perçu par tous les pratiquants comme une école de vie très précieuse. Elle leur permet de se « forger un état d'esprit » de solidarité, mais aussi d'autonomie, de prise de responsabilités et d'ouverture d'esprit, qui permet un développement personnel dans la vie de tous les jours.

La réglementation, initialement vue comme un frein au développement des activités des jeunes en montagne ne les interdit pourtant pas. C'est donc un travail de fond et de compréhension des pratiques qui doit être fait auprès des élus et des responsables.

Un autre point a cependant été évoqué comme un frein : celle du coût du matériel et de l'hébergement.

Certains aspects n'ont pourtant pas été abordés dans la table ronde :

- La situation des Accueils Collectifs de Mineurs (ACM) n'a été que peu évoquée. Ils sont pourtant de moins en moins nombreux en France, notamment à cause du poids de la réglementation.

- De plus, les « options montagne » dans les lycées sont en train de disparaître par principe de précaution, comme à Voiron par exemple. L'évolution de la réglementation à l'heure actuelle n'est pas à l'assouplissement mais va au contraire dans le sens d'une société de plus en plus sécuritaire. Il est donc nécessaire d'être vigilant vis à vis de ces évolutions et d'avoir des interlocuteurs institutionnels formés en face d'acteurs de terrain motivés.

La table ronde en détail...

Dans un premier temps, voici pour les participants ce que sont les valeurs portées par l'alpinisme et les activités de montagne :

Les participants des cafés montagne et des Assises de l'Alpinisme de Grenoble se rejoignent pour attribuer de fortes valeurs éducatives à l'alpinisme : solidarité, responsabilité, engagement, échange, partage, sens de l'effort, contact avec la nature, apprentissage du collectif, goût d'entreprendre, capacité de faire des choix, recherche de la maîtrise du risque. Mathieu Cortial cite également le milieu de la montagne comme un lieu permettant de se différencier des autres. Il ressort également que l'alpinisme n'est pas seulement une pratique, mais avant tout un état d'esprit.

On peut donc se demander en quoi l'alpinisme et les activités de montagne peuvent elles avoir un rôle éducatif auprès des jeunes, être en quelque sorte une école de vie ?

Hugo Rousseau, élève au lycée montagne de Moûtiers, témoigne : « Cette formation aux BE de la montagne nous forge un état d'esprit particulier, où la solidarité est très importante. La société nous donne l'impression qu'on peut tout avoir tout de suite. L'alpinisme, c'est le contraire. Le premier jour, on monte en refuge, puis le deuxième, il faut se lever tôt. C'est une démarche longue pour atteindre un objectif ». Il confirme également que l'état d'esprit d'ouverture et de prise de responsabilité acquis dans sa formation lui permet de mieux aborder sa vie quotidienne.

Les témoignages abondent, comme ce guide qui confie : « Je me suis construit tout seul, avec la montagne ».

Aldo Berardi, de la MJC des Allobroges, évoque l'expérience menée en collaboration avec la ville de Grenoble, qui permet d'emmener régulièrement des jeunes en haute montagne. « En montagne, on est responsable de la vie de l'autre, l'esprit de cordée prend tout son sens. Depuis 2003, nous avons accompagné 90 jeunes en montagne, et je les ai vus se transformer. Cela leur apporte notamment une valorisation et une confiance en eux, notable particulièrement chez les jeunes en difficulté scolaire. C'est un choix politique, la ville de Grenoble apporte de gros moyens humains et financiers pour que ce soit possible ». Il évoque également le plus la haute montagne par rapport à la moyenne montagne : le plus c'est le risque, mettre sa vie en danger, mais également être conscient que la vie de l'autre dépend de soi. On est responsable de son comportement.

L'alpinisme est donc perçu par tous les pratiquants comme une école de vie très précieuse. Elle permet aux nouvelles générations de se « forger un état d'esprit » de solidarité, mais aussi d'autonomie, de prise de responsabilités et d'ouverture d'esprit, qui permet un développement personnel dans la vie de tous les jours.

Ont également été évoqués les moyens de faire découvrir aux jeunes l'alpinisme et de leur transmettre ces valeurs.

La plupart des jeunes qui pratiquent les activités en montagne ont des parents, de la famille qui les ont initiés à ces pratiques. Qu'en est-il des autres ? Plusieurs pistes, évoquées lors des cafés montagne ou par les participants de la table ronde sont proposées :

Une porte d'entrée peut être la pratique d'activités en salle ou en moyenne montagne telles que la via-ferrata, l'escalade, pour ensuite se rapprocher de l'alpinisme.

La compétition a également été évoquée comme un moyen de

médiatisation des sports de montagne, notamment par la promotion de grands athlètes. Mais un participant affirme que les valeurs transmises par la compétition et celles véhiculées par l'alpinisme ne sont pas les mêmes, et que les jeunes n'iront donc pas nécessairement de l'un à l'autre.

Claude Comet, conseillère de la région Rhône-Alpes, propose de reconstruire de nouvelles valeurs, plus positives, à partir des pratiques comme le ski. Patrick Boulet ajoute qu'il est dur d'imposer la montagne au skieurs, certaines activités sont trop déconnectées de leur milieu de pratique. Nadjib Sirat, alpiniste afghan, appuie ces propos. En effet pour lui, l'alpinisme permet de redonner une image plus positive aux territoires, dans l'expression de la liberté.

Le rôle de l'animateur, éducateur, guide...est également très important, comme l'illustre Aldo Berardi : il est important qu'une personne relai, un passeur, soit présent auprès des jeunes pour les motiver et leur permettre de découvrir une activité qu'ils ne connaissent pas.

En conclusion, pour faciliter l'accès des jeunes à l'alpinisme il est nécessaire d'aller vers les jeunes et de reconstruire les valeurs, en favorisant une progression adaptée dans la pratique. Mais qu'en est il sur le terrain : les enjeux réglementaires et sécuritaires des activités de montagne sont-ils des atouts ou des freins à la mise en place d'actions jeunesse ?

Il devient de plus en plus difficile d'emmener des jeunes en montagne, notamment à cause de la réglementation. L'accident de la sortie scolaire dans le lit du Drac a constitué un tournant, dans le contexte juridique, mais aussi dans le souci de prendre de moins en moins de risques en matière d'encadrement.

Ceci dit, cet aspect juridique est à nuancer, puisque des structures comme la FFCAM, l'UCPA ou la MJC des Allobroges parviennent à monter des stages alpinisme avec des jeunes. Jean-Pierre Nicolle (parc des Écrins) relate des expériences récentes de sorties scolaires en montagne, organisées par le parc des Écrins, le lycée de Bourg-d'Oisans, les gardiens de refuges et des accompagnateurs. « Le professeur du lycée a adhéré au projet, malgré les freins administratifs, car il fait lui-même de la montagne ». Donc c'est possible.

La magistrate Bénédicte Cazanave - qui fréquente elle-même la montagne - donne un avis éclairé sur la question juridique. « Pour les mineurs, plusieurs réglementations se chevauchent. Celle des scolaires, très draconienne, et celle de l'accueil des mineurs. Pour-

tant on a le droit d'emmener des jeunes en montagne, en connaissant bien la législation. Il faut relativiser l'épouvantail du juge, qui relève souvent du fantasme. Il y a un gros travail à mener pour mieux faire connaître la législation, également auprès des maires. D'autre part, les magistrats font des stages de connaissance de la montagne, qui pourraient être élargis et toucher plus de monde ». Claude Comet, de la région Rhône-Alpes, souligne que les pratiques et les règles du rectorat de Grenoble sont les mêmes que celles de Rouen. Il y a donc, là aussi, un effort de communication à faire en direction du rectorat.

Pour finir, Patrick Boulet résume l'échange en constatant que la plus part des élites institutionnelles ne sont pas formées à la montagne, et que par crainte et méconnaissance, elles freinent le développement d'actions jeunesse en montagne.

De manière consensuelle, on peut donc dire qu'emmener les jeunes en montagne n'a rien d'impossible d'un point de vue réglementaire. Mais il est important d'avoir des interlocuteurs eux-mêmes formés et motivés pour de tels projets. Une troisième thématique abordant les enjeux économiques des activités de montagne a pourtant été soulevée car ils sont transversaux

L'alpinisme est une activité qui coûte cher (matériel, hébergement), cette affirmation fait consensus parmi les intervenants de la table ronde. D'autant que le hors-sac n'est pas forcément bienvenu en refuge. De plus, la réglementation va dans le sens de la protection du consommateur d'activités payantes. Or les valeurs citées pour étant celles portées par l'alpinisme peuvent sembler s'opposer à celles vendues par des prestataires d'activités de montagnes.

Pour aller plus loin, toutes ces déclarations seraient à mettre en perspective avec la vision des jeunes eux mêmes sur ce que sont l'alpinisme et les activités de montagne. Quelles valeurs portent-ils ? Rencontrent-ils dans leurs pratiques des freins qui n'ont pas été évoquées lors de nos débats ? Se reconnaissent-ils dans les actions proposées lors des tables rondes ?

Autant de questions auxquelles va essayer de répondre l'enquête menée auprès des jeunes pratiquants d'alpinisme et d'activités de montagne.

Introduction

L'enquête « Jeunes en Montagne » a été menée entre mars et juin 2011. Elle a pour but de mieux cerner quelles sont les pratiques des jeunes en montagne, qui sont ces jeunes et quels sont leurs besoins.

Cette enquête est née grâce à des réflexions d'alpinistes, s'interrogeant sur l'avenir de leurs pratiques : « Quelles sont les valeurs portées par l'alpinisme ? », « Comment transmettre ces valeurs aux nouvelles générations ? ». Il est donc nécessaire de mieux cerner les caractéristiques et attentes du public jeune.

Mais ces interrogations sont également nées d'un constat : l'association la Grande Traversée des Alpes (GTA) a effectué un travail de recherche quant à la fréquentation de la montagne hors neige par les jeunes. De manière générale, elle a diminué.

Par exemple, le parc national de la Vanoise estime que les 15/24 ans représentaient 11% des visiteurs en 1996, et seulement 4% en 2006. (GTA, 2006).

De même dans le parc des Ecrins : 12% en 1996, 5% en 2006. (GTA, 2006).

Du côté de l'éducation populaire, les chiffres ne sont pas plus brillants : en Haute-Savoie, le nombre de nuitées enfant a chuté de 41% en 10 ans pour l'accueil scolaire. Le nombre de structures d'accueil associatives a chuté de 41% en 10 ans. (GTA, 2006).

A l'UCPA, les stages d'alpinisme ont connu un fort déclin : - 40% ces 10 dernières années, puis se sont stabilisés depuis 2 ans. (source : UCPA).

Enquête « Les jeunes en montagne »

E. Durand

Les chiffres de l'évolution du nombre de jeunes au sein de la Fédération Française des Clubs Alpains et de Montagne est difficilement analysable ; il y a, réellement, de jeunes adhérents depuis 2006, avec l'ouverture des écoles

d'aventure et d'escalade.

En revanche, à la Fédération Française de Montagne et d'Escalade (FFME), le nombre de jeunes (14/25 ans) a augmenté de 11,47% entre 2004 et 2010. Le nombre total d'adhérents a, lui, augmenté de 20,27%. (source : FFME)

Donc, même si le nombre de jeunes augmente, leur représentation au sein des licenciés reste la même. Cependant, il est difficile d'analyser ces chiffres, certains mouvements pouvant être expliqués par des faits exceptionnels.

Ces chiffres peuvent donc amener un véritable questionnement sur la place des jeunes au sein des activités de montagne.

Mais ils ne veulent pas dire que les jeunes ne vont plus en montagne. Ils se sont peut être tout simplement déplacés sur de nouveaux lieux de pratiques, moins institutionnalisés. Comme le dit Jean Corneloup (2006), « les jeunes ont la capacité à structurer eux mêmes leurs pratiques récréatives », que ce soit par la création de nouveau matériel, par l'instauration de nouveaux « spots » (lieux de pratique privilégié) ou par le mélange, parfois improbable, d'activités.

Les chiffres doivent donc être perçus plus comme une sonnette d'alarme, incitant à la remise en question, que comme des indicateurs d'une réelle baisse des jeunes pratiquants.

.....

L'ENQUÊTE

L'échantillon

Tout d'abord, j'ai choisi de me centrer sur les jeunes entre 14 et 21 ans. 14 ans correspond à l'âge où l'adolescent est en quête d'autonomie et d'indépendance (CEMEA), valeurs indispensables à la pratique des activités de montagne. L'âge limite des personnes de cette catégorie est plus difficile à déterminer. Se limiter à 18 ans, âge de la majorité, ne permet pas de prendre en compte l'autonomie du public jeunes.

Un article paru dans « les cahiers de l'animation »¹ confirme que l'adolescence commence environ à l'âge de 14 ans et se termine vers 21/22 ans, tant au niveau de l'achèvement des transformations physiques que du commencement de l'autonomie matérielle et de l'entrée dans le monde socio-professionnel.

¹ Lelarge R. « Les ados en CV », les cahiers de l'animation, hors série n°2

Le milieu de la montagne peut correspondre aux besoins des jeunes entre 14 et 21 ans. C'est en effet l'âge où l'on recherche son indépendance et son autonomie. On a besoin d'aventure, de liberté, de se dépasser et se valoriser. Le milieu des activités de montagne peut y répondre, et assure en plus les besoins de mixité et de vie de groupe, qu'ils recherchent à leur entrée dans l'adolescence. (Robert Lelarge) ² Pierre Clerc, ancien coordinateur de la section montagne du lycée de Voiron confirme ces propos : « l'adolescence est l'âge où l'on se cherche et cherche les limites ».

Démarche

Ma démarche a été d'aller directement à la rencontre des jeunes, par le biais de 4 outils :

- **Les questionnaires**

135 questionnaires administrés par le biais de structures. Le but des questionnaires est de recueillir des données quantitatives sur les pratiques des jeunes en montagne.

- **Les cafés montagne**

Le concept est simple : les jeunes se réunissent dans un moment convivial afin de pouvoir s'exprimer et débattre de plusieurs questions. Objectif : recueillir des données qualitatives sur la vision qu'ils ont de leurs propres activités.

J'ai réalisé 3 cafés montagne avec des lycéens ayant intégré des sections bi-qualifiantes ou des options montagne.

- **Les contributions**

Il a été demandé aux jeunes, en même temps que de remplir le questionnaire, d'écrire un court texte relatant leur projet idéal en montagne, ou leur meilleur souvenir. J'ai pu récupérer 20 contributions écrites.

- **Les récits de soutien au lycée de Voiron**

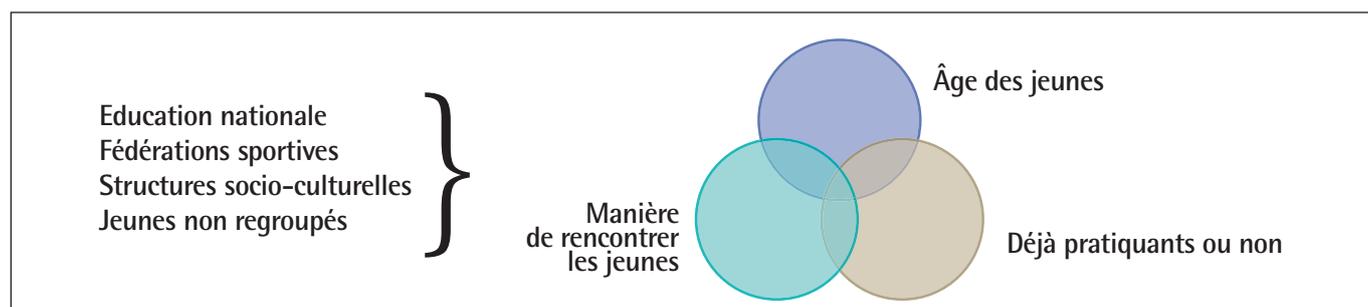
L'ancien coordinateur de l'option montagne du lycée de Voiron a recueilli auprès de 19 anciens élèves, des textes ; ils expliquent en quoi les découvertes faites et les compétences acquises grâce à l'option leurs sont aujourd'hui utiles dans leur vie d'adulte.

Cette enquête est bien une enquête exploratoire. Elle n'est en effet représentative ni du nombre de jeunes pratiquants, ni de la diversité des modalités de pratiques.

Mais j'ai déterminé 3 variables permettant de saisir le plus justement possible qui sont les jeunes auxquels s'adresse un projet d'activités en montagne :

- manière de rencontrer les jeunes : si un jeune est inscrit dans un club, il a déjà fait la démarche de s'inscrire lui-même, et d'adhérer aux principes du club.
- l'âge est très important, car les jeunes ne vont pas avoir le même degré d'autonomie, niveau de responsabilités, besoins...
- le fait que les jeunes soient déjà pratiquants ou non, induit qu'ils vont avoir un niveau différent de techniques, de valeurs, de connaissances du milieu.

Le schéma ci-dessous synthétise la manière d'intégrer les trois variables pour permettre une analyse fine des besoins des jeunes.



² Lelarge R. « Les ados en CV », les cahiers de l'animation, hors série n°2

LES RÉSULTATS

Qui sont les jeunes et quelles sont leurs pratiques ?

Afin de saisir de manière quantitative quelles sont les pratiques des jeunes en montagne, j'ai décidé de créer un questionnaire. Son objectif est double : mieux cerner leurs activités en montagne et identifier leurs attentes.

Les jeunes de l'échantillon étudié ont tous pratiqué, au moins une fois, une activité de montagne. Il est en effet compliqué de faire s'exprimer des personnes sur un sujet qu'elles ne connaissent pas.

Ils sont originaires de toute la France, et n'habitent donc pas tous en montagne.

Dans un premier temps, une partie « déterminants sociaux » permet, dans le traitement des données, d'avoir une fine analyse des besoins des jeunes en fonction des différents critères.

Une deuxième partie cherche à cerner quelles sont leurs pratiques et dans quelle conditions elles se réalisent : encadrées ou non, gratuites/payantes, indoor/outdoor...

Une troisième partie permet d'identifier leur représentation du milieu de la montagne et des éventuelles attentes qu'ils peuvent avoir.

Une dernière partie avec une interrogation s'intéresse à la vision que les jeunes ont de la montagne elle-même.

Les questions ont été élaborées à partir d'hypothèses :

Hypothèse 1 : Les structures, suivant leur nature, sont confrontées à des jeunes n'ayant pas la même enculturation aux activités de montagne

> [Questions 13 / 14 / 16 : résultats croisés avec la variable « manière de rencontrer les jeunes »](#)

Hypothèse 2 : les jeunes sont des spécialistes dans une activité et pratiquent toujours sur le même type de terrain

> [Questions 5 / 12](#)

Hypothèse 3 : les jeunes ont des pratiques de plus en plus autonomes en grandissant

> [Questions 6 / 7 / 23 : résultats croisés avec la variable « âge des jeunes »](#)

Voici la liste des structures qui ont été le relais de mon questionnaire :

- FFCAM et FFME (attention, avoir une licence dans un club de ces structures ne signifie pas que la personne pratique avec le club. Elle a pu demander sa licence afin de pouvoir participer à un événement ponctuel, ou bien afin de pouvoir bénéficier d'une assurance pour l'activité). Les questionnaires ont été diffusés par internet.

Les jeunes issus de fédérations sont donc amenés à pratiquer régulièrement une activité de montagne.

- **Lycées bi-qualifiant ou avec option montagne** : Moûtiers, Chamonix, Voiron. Les questionnaires ont été diffusés par les professeurs. Ces lycées s'occupent donc de jeunes allant très souvent en montagne, certains veulent même travailler en montagne plus tard.

- L'association En Passant Par la Montagne (EPPM). Cette association propose à des jeunes en échec scolaire, détenus.. de pouvoir se valoriser par la pratique d'activités de montagne. Les questionnaires ont été remplis avec moi.

Le plus souvent, ces jeunes ont déjà pratiqué une activité de montagne, mais de manière ponctuelle. Un accent fort est mis sur la découverte de l'activité.

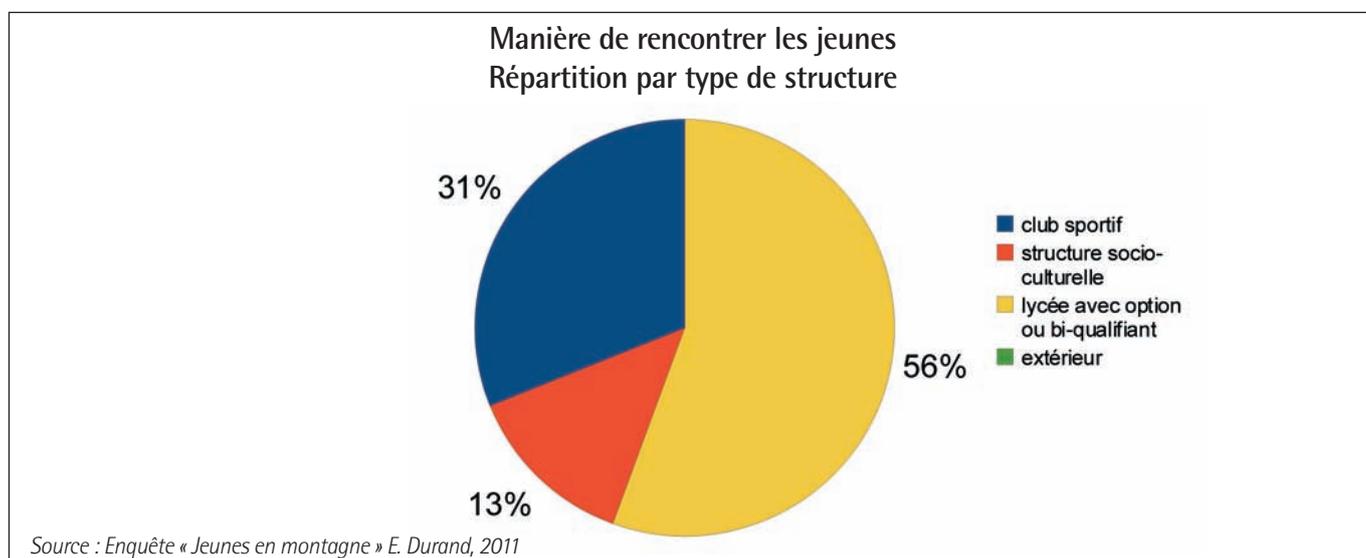
Ce sont les 18 jeunes rencontrés avec EPPM qui ont servi d'échantillon test. Le résultat, de prime abord concluant, a donc été inclus dans le traitement des questionnaires. Mais il s'est révélé plus tard que ce n'était pas un très bon échantillon test, et que certaines questions auraient mérité d'être modifiées. Néanmoins l'ensemble reste cohérent.

Mais le fait que tous les jeunes soient pratiquement tous passionnés de montagne induit bien sûr un biais. Ce travail est donc à compléter avec les travaux, notamment ceux de la GTA et de Caroline Hantz³, qui se sont intéressés à un public de jeunes ne pratiquant à priori pas d'activités de montagne.

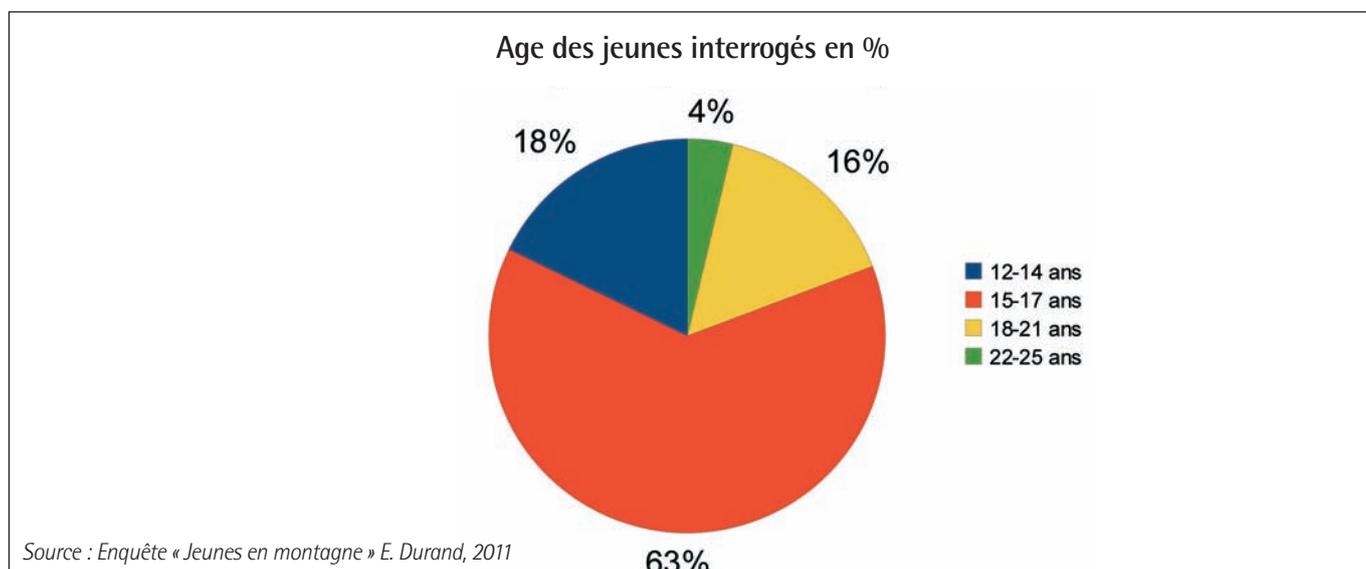
J'ai rencontré les jeunes par l'intermédiaire de trois types de structures : clubs sportifs FFME et FFCAM, structure socio-culturelle, lycée offrant des pratiques de montagne dans le cursus scolaire. Aucun des échantillons, parmi chaque structure, n'est représentatif du nombre de pratiquants jeunes en leur sein.

Les résultats doivent donc être analysés comme des pistes à explorer et à vérifier et non comme le résultat d'une enquête exhaustive. Je n'ai rencontré aucun jeune en dehors d'une structure car je n'ai pas eu le temps de mener des enquêtes sur le terrain, me concentrant sur le réseau institutionnel que j'ai réussi à tisser à travers l'organisation des Assises de l'Alpinisme.

Le graphique ci-dessous indique par le biais de quelle structure j'ai pu rencontrer les jeunes interrogés dans les questionnaires de l'enquête exploratoire. Il y en a d'avantage rencontrés dans des lycées bi-qualifiants, tout simplement parce que leur professeur leur distribuait et reprenait immédiatement les questionnaires.

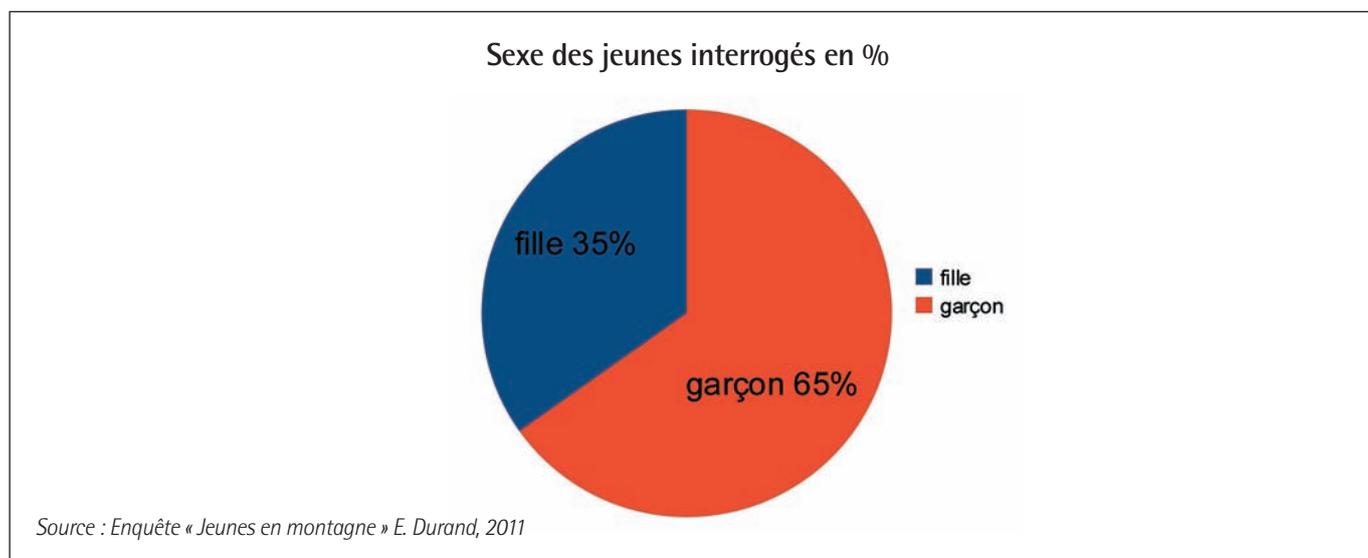


Le fait que je passe essentiellement par le biais de structures s'occupant de mineurs induit une forte représentation de ceux-ci, comme le présente le graphique ci-dessous



³ Hantz C. 2009 « L'itinérance récréative et les jeunes » (mémoire de Master IGA)

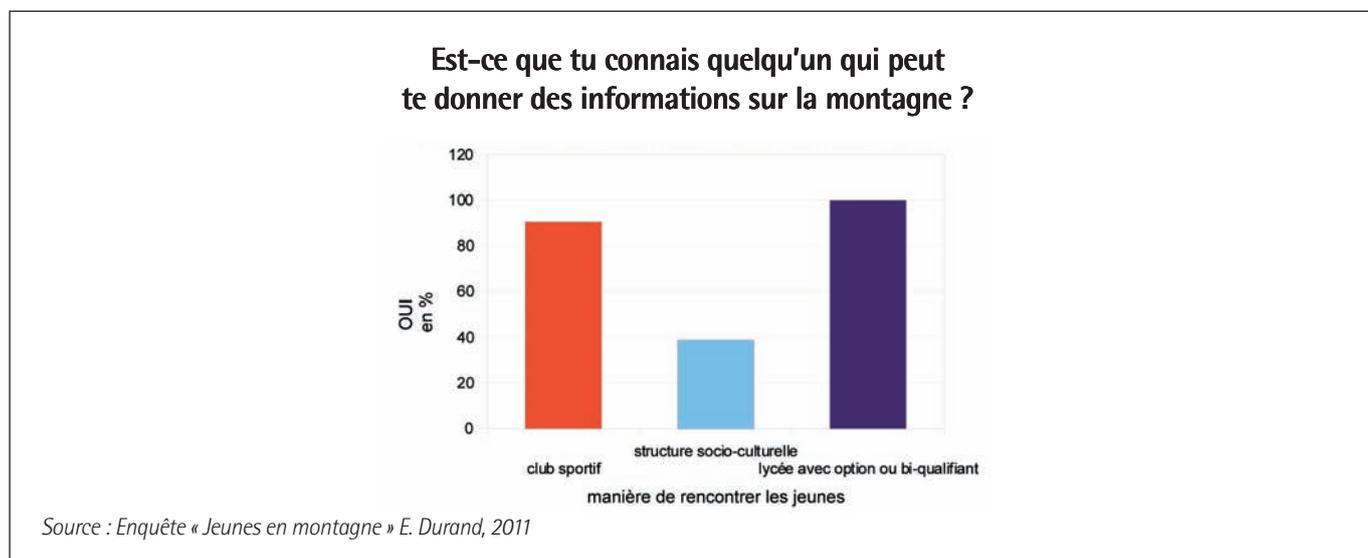
En revanche, la proportion garçons/filles représente assez bien la réalité dans les lycées, un petit peu moins dans les fédérations où l'écart est moins creusé (je ne dispose pas de chiffres précis, mais simplement d'estimations « grosso modo » des dirigeants).



HYPOTHÈSE 1

L'hypothèse 1 sous entend que les jeunes, avant de pratiquer en autonomie, avec un club, un lycée... ont, dans leur entourage, une personne appartenant au milieu montagnard, qui les a initiés.

La question 13 « Est-ce que tu connais quelqu'un qui peut te donner des informations sur la montagne ? » permet d'apporter des réponses. Le graphique ci-dessous présente les réponses positives des jeunes à cette question.



On peut supposer que les jeunes rencontrés par le biais de structures socio-culturelles doivent avoir moins facilement accès aux activités de montagne, puisque peu d'entre eux ont, dans leur entourage, des personnes qui peuvent les informer sur le milieu montagne.

La question 14 vient compléter cette analyse, en précisant quelle est la personne qui peut informer les jeunes sur la montagne. Nous allons nous intéresser seulement à la réponse « famille ».

Le tableau ci-dessous présente les jeunes qui ont répondu « oui » à la question 13, et qui ont cité « famille » (parmi d'autres réponses) à la question 14.

« Si oui, qui ? »	Réponses famille en %
Club sportif	62,00%
Structure socio-culturelle	11,00%
Lycée bi-qualifiant	68,00%

Source : Enquête « Jeunes en montagne » E. Durand, 2011

On remarque que les familles, première instance de socialisation et donc de transmission dans ce cas des connaissances sur les activités de montagne, ne peuvent jouer le même rôle d'enculturation auprès de leurs enfants si elles même ne peuvent être des personnes ressource.

Les jeunes n'ont donc sans doute pas les mêmes chances, du côté familial, de pouvoir avoir connaissance, accès à des activités de montagne. L'hypothèse 1 peut se vérifier au regard de ces résultats.

Il serait donc intéressant de se demander ce qui donne envie aux jeunes de pratiquer une activité de montagne. Ces résultats pourraient être analysés au regard du degré d'implication des jeunes dans leurs activités : seront-ils les mêmes si les jeunes pratiquent afin de devenir des professionnels, comme dans les lycées bi-qualifiants, que si ils pratiquent de manière plus ponctuelle ?

La question 16 « *Peux-tu donner 3 mots ou idées pour dire ce que tu aimes lorsque tu fais une activité (n'importe laquelle) ?* », croisée avec la variable « *manière de rencontrer les jeunes* », peut donner des indications sur ce que recherchent les jeunes, en fonction de la structure relais du questionnaire.

Les chiffres sont exprimés en pourcentage, et correspondent à la fréquence des réponses citées par les jeunes. Les chiffres en rouge sont les fréquences les plus importantes.

Les jeunes avaient la possibilité de donner plusieurs réponses. La question était de type ouverte à texte. J'ai donc regroupé les réponses par thèmes. Par exemple le thème amis/ambiance regroupe : amis/copains/délires/potes/rigoler...

D'autres besoins que ceux répertoriés dans le tableau ont pu être identifiés, mais j'ai choisi de garder les huit plus importants.

	club sportif	structure socioculturelle	lycée biquelifiant ou avec option	Total des jeunes
cadre naturel	40,48	5,56	46,67	39,26
aspect sportif	35,71	16,67	42,67	37,04
amis/ambiance	26,19	44,44	29,33	30,37
dépasser et se dépasser	35,71	11,11	24	25,93
plaisir	16,67	33,33	29,33	25,93
liberté	14,29	0	29,33	20,74
sensations	23,81	11,11	14,67	17,04
valeurs collectives	14,29	5,56	17,33	14,81
Total des jeunes	100	100	100	100

Source : Enquête « Jeunes en montagne » E. Durand, 2011

Les résultats montrent que de manière générale, les jeunes cherchent à répondre à des besoins différents suivant la structure par laquelle je les ai rencontrés. Cela peut confirmer l'hypothèse 1.

HYPOTHÈSE 2

La question 5 « *Est ce que tu as fait au moins une de ces activités (en montagne ou pas) : coche celles que tu as faites* » qui permet d'identifier quelles sont les pratiques de jeunes, est difficilement exploitable à cause de sa mauvaise formulation. Il aurait été plus judicieux de demander quelles sont les trois activités que les jeunes pratiquent le plus régulièrement, et de les numéroter dans leur ordre de préférence. Elle est difficilement exploitable car on ne sait pas à quelle fréquence les jeunes pratiquent chaque activité. Néanmoins, j'ai remarqué que tous les jeunes ont coché de nombreuses activités, souvent différentes les unes des autres.

Elle révèle donc quelque chose d'important : les jeunes ne sont pas des spécialistes de telle ou telle activité, ils sont multi-pratiquants. L'hypothèse 2 semble ne pas se confirmer dans ce cas, allant ainsi dans le sens de la théorie de Jean Corneloup (1993) sur la non hiérarchisation des pratiques.

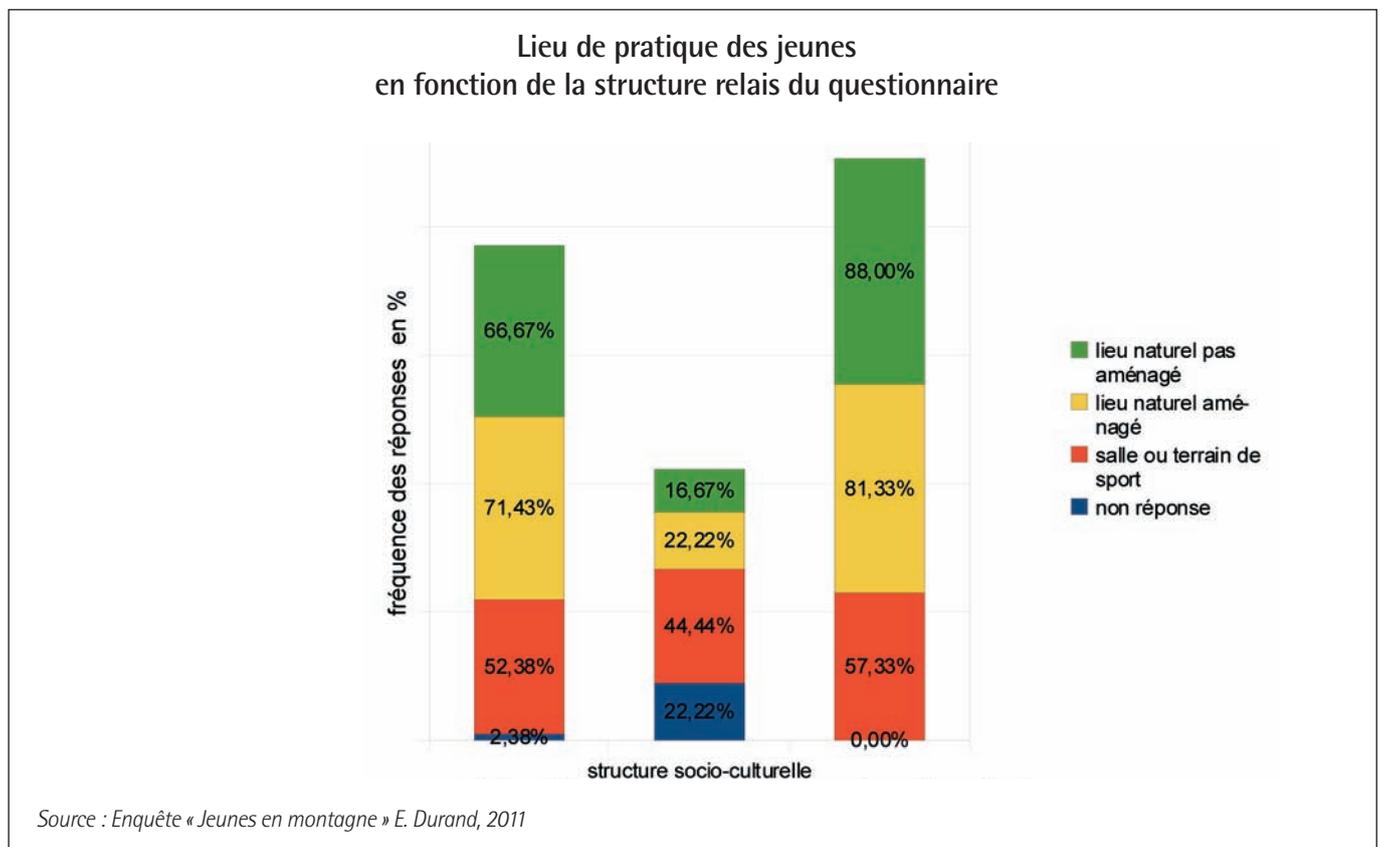
La question 12 « *Le lieu où tu fais tes activités* », vient compléter cette analyse : elle essaie de déterminer quels sont les terrains de jeu des jeunes.

Ils sont classifiés en trois catégories (Corneloup)⁴:

- salle ou terrain de sport qui correspond à l'indoor
- lieu naturel aménagé qui correspond à l'aroundoor
- lieu naturel non aménagé, qui correspond à l'outdoor

Le graphique qui résulte de l'analyse de cette question se lit de la manière suivante : pour les jeunes interrogés via un club sportif, 52,38% pratiquent une activité dans une salle ou un terrain de sport, 71,43% dans un milieu naturel aménagé, 66,67% dans un lieu naturel pas aménagé, 3,38% n'ont pas répondu.

De même pour les jeunes rencontrés via une structure socio-culturelle et pour les lycées.

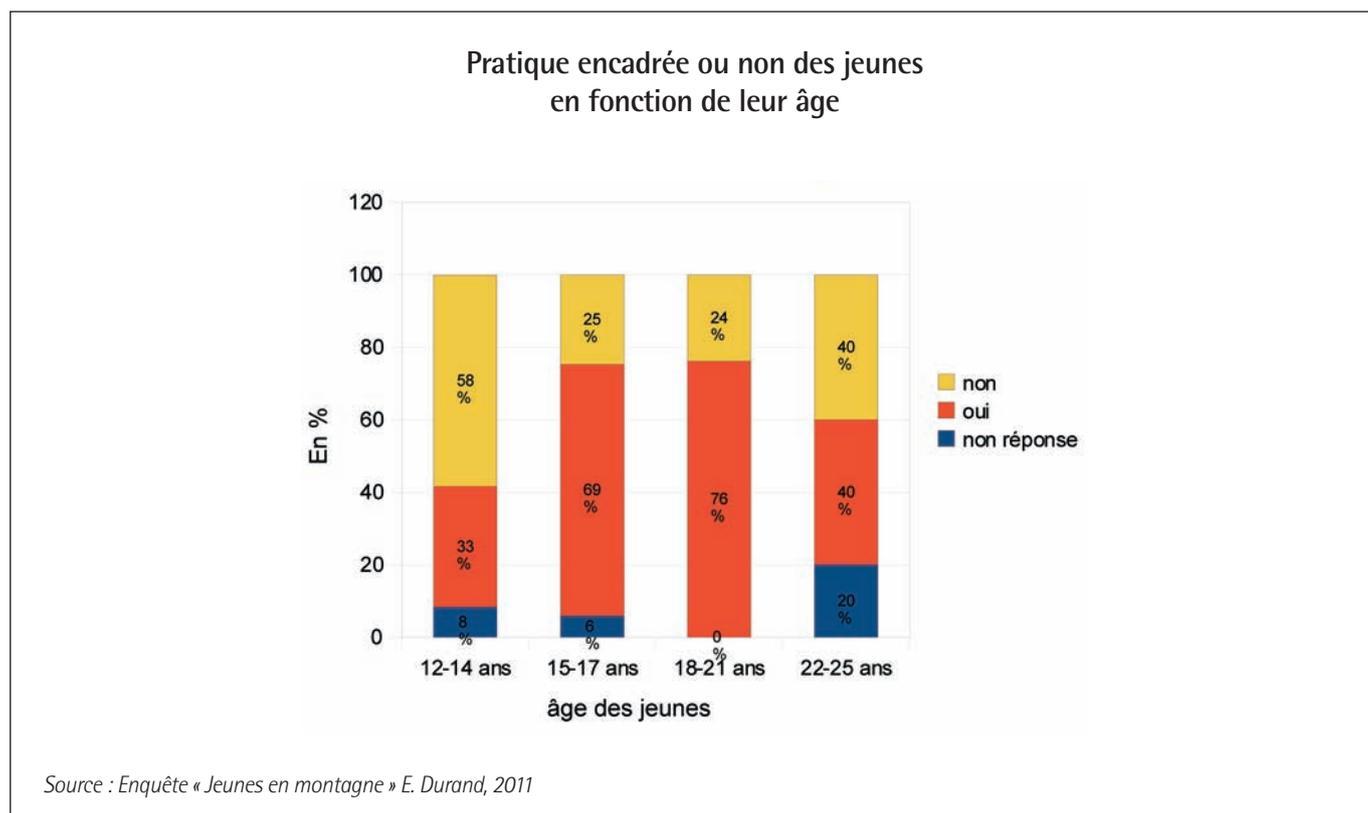


On remarque que les jeunes vont aisément d'un lieu de pratique à un autre. Peu de jeunes ont cité un seul terrain de jeu. On remarque néanmoins que seulement 17% des jeunes interrogés par le biais de EPPM ont coché la case « lieu naturel pas aménagé », ce qui rejoint l'hypothèse 1.

HYPOTHÈSE 3

La question 6 permet de savoir si de manière générale, les jeunes sont encadrés dans leurs activités de montagne par une personne possédant un diplôme adapté.

Le graphique se lit de la manière suivante : chez les 12/14 ans, 8% n'ont pas répondu à la question, 33% sont encadrés par une personne diplômée dans leurs activités de montagne, 58% ne sont pas encadrés, ou bien encadrés par un non professionnel.

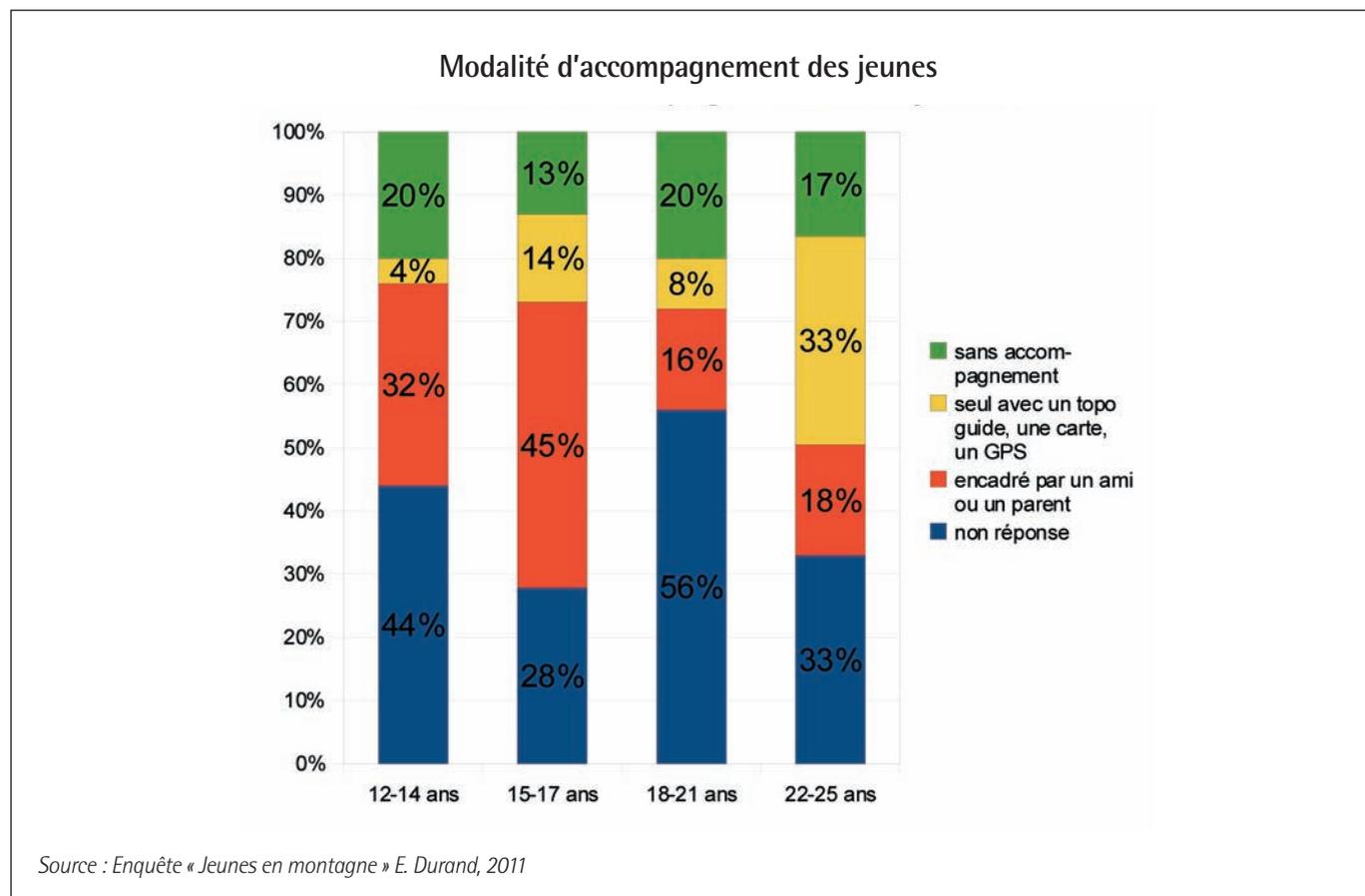


L'hypothèse 3 ne semble pas se confirmer : jusqu'à 21 ans, les jeunes sont de plus en plus encadrés dans leurs pratiques par des professionnels. On peut donc supposer que c'est une période où ils ne sont pas assez confiants pour partir en autonomie, mais également peut-être par manque de connaissance et de techniques.

C'est seulement à partir de 22 ans qu'une plus grande autonomie est acquise. Mais un fort taux de non réponse traduit peut être également le fait que les jeunes n'arrivaient pas à trancher entre la fréquence durant laquelle ils sont encadrés avec un professionnel ou non. Beaucoup ont en effet coché les deux, mais ces réponses n'ont pas été comptabilisées.

L'hypothèse 3 peut également être vérifiée à l'aide de la question 7. Elle devait être complétée uniquement si les jeunes ne pratiquaient pas de manière générale une activité de montagne avec un professionnel (question 6). Mais beaucoup ont ressenti le besoin de compléter, ce qui confirme qu'ils ont des modalités de pratiques très différentes, que ce soit au niveau de la pratique elle-même, de son terrain ou de son encadrement.

Voici le tableau d'analyse de la question 7. Il se lit comme de la manière suivante : chez les 12/14 ans, 44% n'ont pas répondu à la question, 32% sont encadrés par un ami ou un parent, 4% se déplacent seuls avec une carte... et 20% pratiquent sans accompagnement.



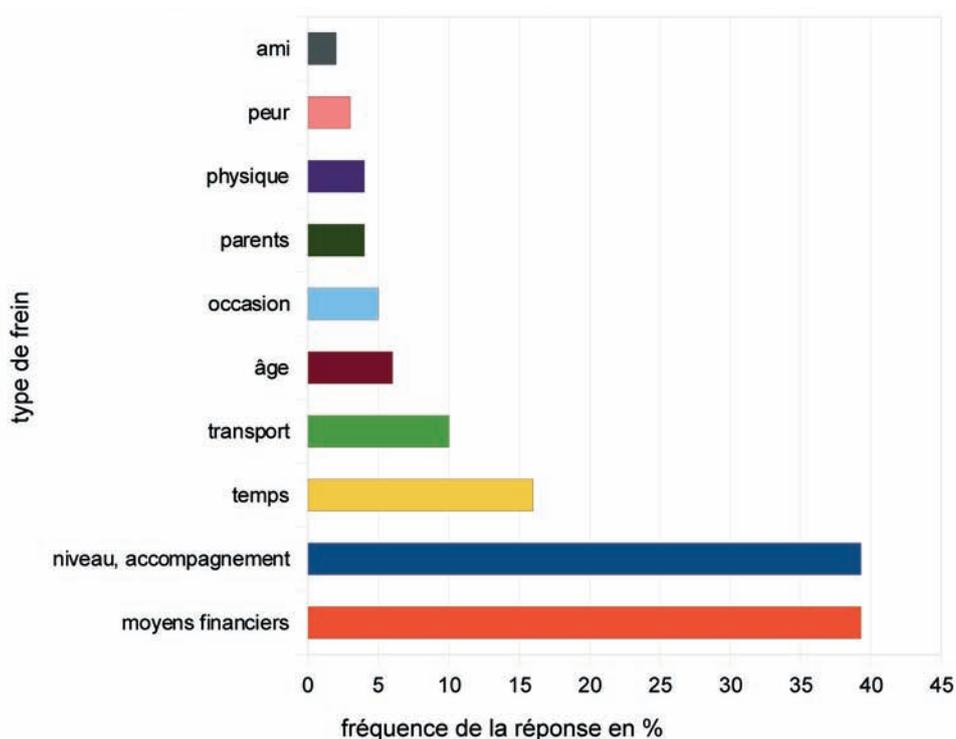
Le taux de non réponse indique le plus souvent que les jeunes pratiquent déjà avec un professionnel, ce qui explique le fort taux chez les 18-21 ans. Mais parfois les jeunes n'ont répondu à aucune des deux questions. Il est donc impossible de l'analyser.

Il aurait été plus pertinent de différencier « encadré par un ami » de « encadré par un parent » et ajouter « en autonomie avec des amis » ce qui est totalement différent dans la démarche. La question est donc légèrement faussée.

Il apparaît néanmoins que le taux de réponse « sans accompagnement » et « seul avec un topoguide... » est en réelle augmentation à partir de 22 ans.

La question 23 (« Qu'est-ce qui t'empêche de faire ton projet idéal en montagne pour l'instant », question à texte ouverte) permet également de répondre à l'hypothèse 2 et d'étayer cette analyse. Le tableau ci dessous présente les freins au projet idéal en montagne, tous jeunes confondus. C'est avec surprise que l'on peut constater que les jeunes sont demandeurs de plus de technique et d'encadrement, qui sont autant cités que le manque de moyens financiers.

Les freins au projet idéal des jeunes en montagnes



Source : Enquête « Jeunes en montagne » E. Durand, 2011

Le niveau financier reste un frein important à la pratique d'activités en montagne pour les jeunes.

Dans une analyse plus fine, suivant la tranche d'âge, les 22/25 ans citent à 38% le niveau comme frein, avant le temps et l'argent. Cela est peut être également dû à l'acquisition d'une autonomie financière.

CE QUE L'ON PEUT RETENIR

De manière générale

- Une lecture tridimensionnelle : âge, manière de rencontrer les jeunes, déjà pratiquants ou non pertinente
- Des jeunes n'ayant pas les mêmes habitudes culturelles dans la pratiques de leurs activités

Pour les jeunes concernés par cette étude exploratoire

- Une rupture dans la tranche d'âge après 21 ans
- Des jeunes pratiquants des activités diversifiées, sur des terrains allant de l'indoor à l'outdoor
- Des jeunes acceptant l'encadrement. Il est dommage que la plupart des programmes pour les jeunes s'arrêtent à 18 ans alors qu'ils sont demandeurs d'encadrement jusqu'à au moins 21 ans.

Allons voir à présent quelles représentations les jeunes ont de leurs activités.

Les besoins des jeunes

Qu'est ce qui motive les jeunes à pratiquer des activités de montagne ? Que représente la montagne pour eux, qu'est ce qui la différencie d'autres milieux ? Quels sont les freins qu'ils rencontrent dans leurs pratiques ?

Autant de questions qui peuvent nous éclairer dans l'identification des besoins et attentes des jeunes dans leurs activités.

Les résultats présentés dans cette partie sont issus de rencontres appelées « cafés montagne jeunes ». Trois grandes questions

sont posées aux jeunes : « Pour vous, une activité de montagne c'est quoi ? », « Que vous apportent les activités de montagne ? » et « Quels freins rencontrez-vous lorsque vous voulez pratiquer ces activités ? ».

Les jeunes exposent leur avis et parfois même engagent le débat. L'idée est de faire, dans la mesure du possible, le café montagne juste après une sortie, afin de pouvoir s'exprimer sur du vécu.

Trois cafés montagne jeunes ont donc été réalisés :

- le 21 mars 2011, au refuge de la Dent Parrachée, après une sortie ski de randonnée. 18 jeunes étaient présents
- le 11 mai 2011, dans des gorges en Chartreuse, après une sortie escalade. 14 jeunes étaient présents
- le 12 mai 2011, au lycée de Chamonix. 40 jeunes étaient présents

Au total, 72 jeunes ont participé à 3 cafés montagne, menés à partir de la même grille de questions. Ces élèves faisaient tous partie de lycées offrant une option ou une section bi-qualifiante « montagne ». C'est à dire qu'ils pratiquent tous diverses activités comme l'escalade, le ski de randonnée, l'alpinisme, le canyoning, dans le cadre de leur formation au lycée.

Le concept des cafés montagne a également été diffusé auprès des partenaires sociaux-éducatifs, promettant ainsi la réalisation de nouveaux débats, comme par exemple au mois de juin dans le Tarn, avec des jeunes membres d'un club de la FFCAM.

Il est important de préciser que cet échantillon n'est ni représentatif de la population jeunes en général, ni même des jeunes sportifs ou bien des jeunes en formation activités, métiers de la montagne en lycée.

Il existe en effet de nombreuses autres sections montagne, par exemple à St Michel de Maurienne, Die...

Les activités de montagne vues par les jeunes

Avant de parler des activités de montagne, les jeunes ont tenté d'en donner une définition, avec leurs mots, grâce à leurs expériences, mais aussi avec la représentation globale qu'ils se font de cet univers.

Pour les jeunes, la différence entre les activités de montagne et les autres activités est le risque qu'elles engendrent, incitant ainsi à la **prise de responsabilités**. Mais attention : **le risque n'est pas recherché**, il doit être au contraire évité et maîtrisé. Les jeunes cherchent alors à connaître le milieu ainsi que des techniques afin d'évoluer en sécurité.

Pour tous, elles se pratiquent **en milieu naturel**.

Spontanément, les jeunes évoquent **le non aménagement de la montagne** : tout équipement permettant de réduire les efforts physiques ou d'indiquer le chemin (remonte-pentes, pistes damées...) dénature l'essence même de l'activité. Un jeune s'exprime ainsi : *« le ski de piste c'est en montagne, mais c'est pas une activité de montagne ».*

Par contre, **certains équipements sont acceptés** : *« un spit (anneau permettant de s'assurer en escalade) c'est un équipement mais c'est pour la sécurité, ça ne joue pas dans notre progression ».*

Les refuges quant à eux sont tout à fait intégrés dans l' « esprit montagne ». Une jeune s'exprime ainsi : *« le refuge, c'est un petit îlot de confort dans la montagne, c'est ambiance montagne, il y a de la convivialité ».*

Donc certaines activités se déroulant en altitude (ski alpin) ne sont pas considérées comme des activités de montagne. Réciproquement donc certaines activités de moyenne montagne peuvent comporter les mêmes caractéristiques que des activités de haute montagne. En effet, si le milieu n'est pas aménagé, il peut comporter des risques et implique la maîtrise de techniques et une connaissance de la nature. Ainsi, pratiquer le hors piste dans une station de ski requiert une bonne connaissance en nivologie et la connaissance des conditions météo.

Mais tous s'accordent à dire que l'altitude apporte des risques supplémentaires et demande de l'engagement : *« la haute montagne nous oblige à atteindre notre objectif, on ne peut pas s'arrêter au bord de la piste ».*

Beaucoup insistent sur la **liberté** que permettent les activités de montagne. « *On peut y aller quand on veut* ». Elles permettent également à chacun de trouver ce qui lui plaît le plus, et de le faire à sa manière. Certains expriment cette notion de liberté dans le choix de leur chemin, de leur activité, de leur lieu de pratique.

D'autres y voient un moyen de **se différencier des autres**. D'autres propos confirment cette idée, car les activités de montagne impliquent pour certains une faible présence humaine.

Les apports des activités de montagne pour les jeunes

C'est d'abord un apport de valeurs partagées par la collectivité : entraide, partage, confiance sont cités et approuvés par tous les jeunes. Ils sont fiers de partager ces valeurs. Elles peuvent se retrouver dans d'autres sports, mais sont largement mises en valeur dans les activités de montagne à cause du risque encouru. Par exemple un jeune s'exprime : « *quand j'assure mon pote, j'ai sa vie entre mes mains, il y a donc un lien qui se crée* ». Un autre parle même « *d'alchimie de la cordée* ».

Dans un deuxième temps, les jeunes recherchent le plaisir, la convivialité et une bonne atmosphère, grâce au groupe. Les jeunes interrogés s'accordent à dire que l'ambiance est importante, mais, chez certains, elle est un objectif recherché, chez d'autres « un plus » agréable, mais non moins important. Certains parlent également d'une certaine ouverture d'esprit présente et recherchée dans le milieu de la montagne.

Certains jeunes voient en effet leur progression technique et physique dans l'activité comme une priorité.

Ces activités permettent de **dépasser ses limites**, qu'elles soient physiques ou psychologiques, comme le vertige. Une grande satisfaction est donc ressentie lorsqu'une progression est acquise : « *quand tu regardes tout le chemin qui est derrière toi, et bah là, t'es grave fier* ».

Pratiquer une activité de montagne leur permet aussi d'acquérir des compétences : autonomie, organisation, capacité de faire des choix et de les assumer, être responsable. Ces compétences sont notamment mises en pratiques et révélées au cours des raids : sorties sur plusieurs jours. Voici un commentaire d'un jeune : « *Je me surpasse physiquement comme mentalement, cela m'équilibre beaucoup dans ma vie de tous les jours* ».

Pratiquer des activités de montagne permet également aux jeunes de **découvrir un autre milieu**, et au-delà de **se couper de leur environnement quotidien**. Cela se traduit bien sûr par la différence des paysages et des conditions, le fait d'être à l'air libre, mais aussi par des codes sociaux différents. En effet, en montagne il n'y a pas toujours de douche, de réseau pour son téléphone portable, de supermarché... Les jeunes acceptent alors ces différences avec leur quotidien, et parfois les recherchent via les activités de montagne, alors qu'ils pourraient le faire chez eux. Par exemple un jeune s'est exprimé ainsi, lors du café montagne de la Dent Parrachée : « *C'est trop bon d'être coupé du téléphone portable !* ».

Le milieu de la montagne est donc perçu, par les jeunes interrogés lors des cafés montagne, comme un espace avec ses propres règles sociales. On peut facilement le comparer avec la plage, où certains comportements sont acceptés, comme la nudité, alors qu'ils ne le sont pas ailleurs.

On peut donc penser que les jeunes sont en recherche de ces espaces de liberté et en acceptent facilement les codes : pas de douche, pas de téléphone portable ou d'internet, des déplacements qui demandent des efforts physiques...

Mais qu'en est-il des autres jeunes ? J'ai réalisé des entretiens en mars dernier grâce à l'association En Passant par la Montagne, avec des jeunes n'ayant jamais séjourné en refuge ou en bivouac. Ils devaient partir deux jours en randonnée avec une nuit en refuge. Sur les deux groupes d'environ 10 jeunes que j'ai rencontrés, leurs principales inquiétudes étaient :

- « Est-ce qu'il va y avoir du réseau pour les portables ? »
- « Est-ce qu'on va pouvoir se doucher ? »
- « Combien de temps dure la marche car j'ai la flemme de marcher ? »

Ces questions les intéressaient plus que les activités qu'ils allaient faire durant ces deux journées en montagne.

Cependant, je me suis renseignée sur le déroulement des mini séjours en montagne des deux groupes : ils se sont bien déroulés, et les collégiens ont été satisfaits de la sortie, malgré leurs craintes premières.

Ces propos sont confirmés par M. Pierre-Yves Roquet, directeur de l'accueil collectif de mineurs avec hébergement des Mainiaux, au Collet d'Allevard. Il propose aux adolescents (15/18 ans) des séjours de deux semaines avec formules « cocktail d'activités de montagne » (escalade, randonnée, canyoning...). Les jeunes sont tout d'abord attirés par ces activités payantes. Le directeur et l'équipe d'animation obligent les jeunes, trois fois dans le séjour, à partir en mini camp avec une nuit en refuge.

Lors du bilan de fin de séjour, il s'avère que « l'activité » qui a le plus intéressé les jeunes était la nuit en refuge avec la marche d'approche, alors qu'initialement, ils avaient intégré le camp pour les activités payantes de type rafting, canyoning...

Ce constat amène à dire que de permettre la découverte est essentielle, même si parfois les jeunes ne sont à-priori pas intéressés. L'essentiel est donc dans la manière de le faire.

La compétition a également eu une place importante dans le coeur des débats, même si elle n' a pas été abordée par les jeunes eux mêmes, mais par moi sous forme de question.

Le avis sont partagés mais la majorité est d'accord sur ce point : la compétition ne fait pas partie de « *l'esprit montagne* » évoqué plus haut : entraide, partage, convivialité, esprit de groupe.

En revanche, pour certains, elle apporte une certaine reconnaissance, une occasion de se donner à fond. Elle apporte « *autre forme de plaisir* ».

D'autres avis plus tranchés assurent que la compétition se fait dans des chemins tout tracés qui « *engagent moins* », c'est-à-dire sécurisés, balisés, où l'on n'a pas besoin de réfléchir au meilleur parcours.

Ces remarques rejoignent donc bien les résultats des questionnaires. Mais il faut bien tenir compte que tous les jeunes s'étant exprimés dans les cafés montagne sont dans un lycée bi-qualifiant ou avec option montagne. Il ne faut donc pas les assimiler à l'ensemble des jeunes.

Les freins

Lorsque j'ai demandé aux jeunes les freins qu'ils pouvaient rencontrer, ils se sont surtout exprimés au nom des autres jeunes, eux-même rencontrant peu de difficultés. Ils pratiquent tous des activités de montagne avec leur lycée. Les résultats recourent ceux des questionnaires.

Mais un élément nouveau est apparu. Beaucoup ont connu la montagne grâce à leurs parents, où grâce à « une personne de confiance » qu'ils connaissaient. Ils estiment donc que les activités de montagne sont peu accessibles pour les jeunes aux familles non pratiquantes. Un jeune s'exprime : « *Si je voulais faire découvrir la montagne à quelqu'un, je lui dirai : « Viens avec moi demain, on va se promener ». J'aurais plus confiance en quelqu'un que je connais qu'en quelqu'un d'expérimenté que je ne connais pas* ».

Les clubs peuvent être des solutions, mais certains les voient comme des lieux privilégiés du culte de la performance pure.

Le public jeunes est donc spécifiquement plus touché par la faible accessibilité de la montagne. Ils ne disposent pas

encore de revenus financiers réguliers, les plus jeunes n'ont pas de permis de conduire, le plus souvent ils ne rencontrent pas de personne assez expérimentée pour les accompagner. Il est également nécessaire de réfléchir aux moyens de toucher les jeunes n'ayant jamais l'opportunité d'aller en montagne.

Au regard des résultats de ce diagnostic, il est possible de conclure que « non » : il est impossible de parler des « jeunes » comme une entité homogène. Ils sont multipratiquants.

Néanmoins, il est possible d'identifier des besoins grâce au triptyque âge/manière de rencontrer le jeune/déjà pratiquant ou non.

Il serait préférable que la variable « manière de rencontrer les jeunes » ne soit à terme plus utilisée : chaque structure se serait donc ouverte vers de nouveaux publics, allant ainsi vers une démocratisation des activités de montagne.

Les besoins des jeunes semblent correspondre aux caractéristiques du « milieu montagne » et aux valeurs qu'elles véhiculent. C'est peut être aux modalités de pratiques et de communication que les jeunes ont du mal à s'identifier.

Il serait donc nécessaire de faire une étude pour approfondir ce sujet.

Mais de forts enjeux économiques et réglementaires surgissent comme des freins, allant contre les contraintes financières des jeunes et leur besoin de s'exprimer dans la liberté.

Meilleurs souvenirs et attentes

Dans les contributions⁵ que j'ai demandé d'écrire aux jeunes (25 réponses), ils avaient le choix de raconter leur meilleur souvenir ou de décrire leur projet idéal.

Leur meilleur souvenir correspond en général à l'ascension de leur première grande voie ou de leur premier sommet. Parfois, se sortir par ses propres moyens d'une situation difficile reste un souvenir marquant, car les jeunes apprennent beaucoup sur eux-mêmes, leurs limites et sont fiers d'avoir su se débrouiller.

De manière générale, leur projet idéal est une course d'alpinisme sur plusieurs jours, avec nuits en refuge ou en bivouac. Certains ont même des projets professionnels, qui allient métier et passion. La montagne est dans ce cas un réel projet de vie. D'autres sont attirés par des sommets de renom : Mont Blanc, Kilimanjaro... et autres voies célèbres.

La question 22 du questionnaire : « *Quelle activité rêverais-tu de faire en montagne ?* »

donne les résultats suivants. C'est la fréquence de la réponse, en % qui est indiquée. Les jeunes avaient la possibilité de donner plusieurs réponses :

- alpinisme : cité par 22% des jeunes
- base jump : cité par 22 % des jeunes
- parapente : cité par 18,4 % des jeunes
- expés : cité par 8,3 % des jeunes

Les autres activités citées ont un taux inférieur à 5%

CONCLUSION

Pour répondre à la question « Quelles sont les pratiques de montagne des jeunes et qui sont ces jeunes », on peut d'abord dire qu'ils sont multi-pratiquants. Chaque jeune exerce en effet dans plusieurs domaines. De la même manière, les terrains de jeu (de l'indoor à l'outdoor) et les modalités d'encadrement (de l'autonomie à l'encadrement par un guide) peuvent varier chez un même jeune. Il est donc difficile d'établir des typologies de jeunes ou des fiches d'action étant susceptible de leur plaire à coup sûr.

5 - Voir les « Contributions jeunes »

Néanmoins, il est possible d'établir une liste de ce que les jeunes recherchent lorsqu'ils pratiquent une activité en montagne : se couper de son quotidien, se faire plaisir et être avec ses amis, faire un effort sportif, se dépasser, avoir des sensations et partager des valeurs collectives : entraide, partage...

Enfin, il est possible d'identifier deux freins majeurs à la pratique des activités de montagne par les jeunes :

- Un frein économique : les jeunes sont en effet plus touchés par le coût de ces activités, car la plupart du temps ils ne sont pas financièrement autonomes. De manière plus indirecte, les coûts de matériel et d'encadrement pèsent sur les structures mettant en place des activités de montagne. Ce coût se répercute donc sur les jeunes.
- Un frein culturel : de nombreux jeunes n'ont pas eu la possibilité de découvrir les activités de montagne avec leurs familles. Il est donc important de leur permettre cette découverte. Et au-delà, il faut mettre en place un système de suivi qui permet aux jeunes qui souhaitent s'investir plus, de pouvoir continuer à pratiquer.

Mais il est important de noter que de nombreuses actions pour les jeunes en montagne fonctionnent, malgré les nombreux freins qui existent, et que cela doit nous encourager pour l'avenir !

Ton plus beau souvenir en montagne

Contributions jeunes

Une jeune fille raconte...

En classe blanche durant ma primaire, il n'y avait pas de neige alors nous avons fait une randonnée pédestre. Nous avons vu des chamois gambader, nous avons mangé des fraises sauvages et c'est ce jour que j'ai découvert l'escalade, et à la fin nous sommes arrivés dans une auberge où nous avons mangé une tarte à la myrtille délicieuse. Et nous sommes redescendus en

télesiège alors que je ne pensais pas que c'était possible.

C'est depuis ce jour que je fais de l'escalade, et j'ai appris tellement de choses cette journée là, les moniteurs nous ont raconté toutes les légendes et nous appris à aimer la nature. J'aime bien encore aujourd'hui me promener en montagne pour le grand air frais surtout quand à la fin j'ai une tarte à la myrtille.

Un jeune homme raconte...

Je pense que l'arrête des Cosmiques que nous avons faite durant le week end Piolet d'Or Jeunes est un des meilleurs souvenirs de montagne que j'ai eu. Peut-être pas le meilleur car c'est souvent difficile de placer l'un avant l'autre : une sortie est toujours la meilleure jusqu'à la suivante ! Mais celle-ci m'a bien marquée. J'en ai encore les images dans les yeux et un immense plaisir de regarder les photos ! L'ascension des Cosmiques a quelque chose de magique, tant sur le cadre magnifique que sur la course en elle-même.

première course de mixte et je peux dire que j'ai adoré ça, entre grimpe rocher, petits passages de goulottes, pentes de neige, quel plaisir d'évoluer en tête ! Quand le guide m'a proposé de passer devant, j'étais ravi : mettre les friends, les sangles, assurer les seconds, miam ! Au final, j'ai beaucoup appris de cette journée, sur le plan technique pour l'assurage mais aussi sur moi-même, rien que pour mon goût pour le mixte ! L'arrivée au sommet de l'Aiguille du Midi est aussi sympa, là où les touristes nous voient débarquer de l'échelle, encore encordés, comme des pros ! A cela s'ajoute aussi la bonne ambiance du groupe et celle de Jean-François Reffet, qui est un super guide qui pousse à l'autonomie tout en gardant l'humour en toute circonstance ! Super week-end, à refaire.

Cette course m'a vraiment marqué par l'environnement déjà, superbe, grand beau, le rêve mais aussi par la dimension technique et un peu nouvelle de la course. C'était ma

Un élève ayant passé sa scolarité lycéenne dans un établissement avec option montagne, raconte ce que lui a apporté cette option dans sa vie d'adulte. Il est aujourd'hui Brevet d'Etat d'Educateur Sportif Escalade Canyon.

J'ai découvert l'escalade en m'inscrivant à l'option en classe de seconde. Après mon bac j'ai continué de pratiquer aussi souvent que possible : compétition, extérieur, grande voie et je me suis lancé dans l'encadrement de la discipline. Je pratique la compétition à haut niveau (national). Récemment je suis devenu professionnel (titulaire du BEES escalade). J'ai beaucoup voyagé pour et grâce à l'escalade (Argentine, Australie, Inde, Italie, Suisse).

Cette option a, pour faire simple, guidé ma vie. Depuis que j'ai découvert l'escalade mais aussi le canyon, le ski de rando et l'alpinisme, toute ma vie tourne autour de ces pratiques.

Cela m'a permis de m'orienter professionnellement, de créer ma personnalité.

Grâce à cette option j'ai abandonné ma seconde langue (allemand) qui ne m'intéressait pas du tout, et pratiquer des activités riches et diversifiées. Grâce à mes voyages motivés par l'escalade et l'alpinisme, j'ai pu pratiquer activement l'anglais et l'espagnol. Je parle maintenant couramment anglais et espagnol. Je pense avoir gagné au change!!

Vous l'aurez compris cette option a été pour moi un déclencheur. Connaissant bien le milieu de la montagne, je pense que réduire l'option uniquement à la pratique de l'escalade indoor ne rime à rien. C'est comme supprimer l'ensemble de l'éducation nationale en ne gardant que les classes de primaire. L'escalade en salle n'est qu'un moyen d'entraînement, pour l'extérieur.

A quoi ça sert de s'entraîner si on n'a pas de but à atteindre ???

Pendant le débat concernant les jeunes, on a beaucoup parlé du risque, mais surtout de manière négative, comme s'il conduisait toujours à des accidents et à des drames.

Cet aspect-là du risque est assurément le plus visible et doit être pris très au sérieux. Faut-il, pour autant, que nos sociétés cherchent à discréditer et à rejeter (ou même pénaliser) toute prise de risque ?

À l'Éducation nationale il est de plus en plus difficile de vouloir amener des jeunes en montagne parce qu'on ne peut y garantir le risque zéro.

A propos du risque

P. Keller

Mais, dans les débats, on n'a pas assez souligné l'autre aspect du risque, son côté positif. Frédi Meignan est l'un des seuls à avoir dit que priver les jeunes de faire l'expérience du risque,

c'était les priver de faire d'heureuses découvertes. En montagne comme ailleurs, non seulement le risque zéro n'existe pas, mais il n'est pas souhaitable. Amener des jeunes en montagne, c'est aussi promouvoir une pédagogie du risque consistant, non à fuir le risque, mais à le gérer comme un obstacle à surmonter parce qu'il peut ouvrir sur quelque chose d'heureux. Le risque est un seuil au delà duquel on peut aussi s'attendre à avoir une bonne surprise. Il faut le dire avec force.

Réflexions alpinistiques au long cours





Des journées de Grenoble à celle de Chamonix

À Grenoble, le 2 avril 2011, les discussions ont mis en évidence l'actuelle diversité des activités de montagne, leurs rapports les unes avec les autres, ainsi que le rôle et la signification qu'elles ont ou devraient avoir dans la société.

Trois domaines ont fait l'objet du débat dont il faut noter l'essentiel.

Les pratiques actuelles de la montagne

Elles se sont multipliées et diversifiées, mais l'alpinisme en reste le symbole. Car l'alpinisme ne se réduit ni à un milieu, ni à des techniques, ni à un état d'esprit mais renvoie simultanément à ces trois dimensions. Elles circonscrivent l'espace de l'ensemble des activités de montagne. Aussi peut-on positionner, différencier et articuler toutes les activités de montagne selon la nature du milieu dans lequel elles se déroulent (son relief, sa verticalité, son degré d'aménagement...), les techniques corporelles (progression sur sentier, neige, glace, rocher...) et les outils (crampons, corde, skis...) qu'elles sollicitent, et selon l'état d'esprit qu'elles mettent en œuvre (autonomie, maîtrise du risque, solidarité, engagement). Elles sont différentes les unes des autres parce qu'elles ne privilégient pas également ces trois composantes de leur identité commune. Mais concevoir les activités de montagne dans cette triple perspective, permet de dépasser une logique de cloisonnement des pratiques, en les pensant plutôt en termes de liens, de différences et d'éventuelles passerelles entre elles.

Aujourd'hui, l'espace ainsi dessiné apparaît en pleine recomposition. L'ensemble des possibles s'élargit. Certaines activités, telles que le ski de randonnée, se redéploient ; de nouvelles pratiques apparaissent. Ces changements sont soutenus par les évolutions techniques du matériel, mais leur origine semble essentiellement sociologique et climatique. D'une part, en effet, les activités de montagne ne sont pas épargnées par la diversification des pratiques constatée dans tous les loisirs sportifs, et particulièrement marquées chez les jeunes générations. D'autre part, les changements climatiques en cours modifient les terrains et les périodes favorables aux activités de montagne. Pour autant, ce n'est pas en équipant des passages jusque là réputés faciles, que l'on résoudra les problèmes, mais en formant les alpinistes, jeunes ou non, à évoluer sur un terrain éminemment changeant. La montagne reste un

milieu exceptionnel qui doit être préservé afin que les générations futures aient toujours la possibilité de s'affronter à une nature vierge qui deviendra de plus en plus rare sur notre planète.

Ces évolutions bousculent les repères des pratiquants mais également des médias et du grand public, pour qui l'image des activités de montagne devient floue et sans figures emblématiques. Il importe donc de souligner ce qui les caractérise et en fait le prix.

Les valeurs de l'alpinisme et des pratiques de la montagne

C'est, avant tout, leur rôle éducatif qui retient l'attention. Car, plus encore que le caractère, la montagne forme la personne, structure la personnalité. Moins le chemin est tracé ou le terrain aménagé, plus les activités font appel, non seulement à des capacités physiques et techniques, à l'endurance et à la maîtrise de soi, mais elles donnent le goût d'entreprendre, de s'engager, de faire des choix autonomes. Fréquenter la montagne devient une véritable école de vie où l'on apprend la solidarité, le partage, la responsabilité, le risque calculé, la confiance en soi, l'attention au milieu, le plaisir de la découverte, de l'aventure individuelle et collective. L'alpinisme n'est pas seulement une pratique, mais un état d'esprit qui imprègne la vie de tous les jours.

Pour les plus jeunes en particulier, l'enjeu est considérable. Certains témoignages ont dit que les activités de pleine nature, en montagne notamment, remplissent une fonction éducative que les jeunes eux-mêmes reconnaissent et apprécient. De ce fait, elles jouent un rôle de formation dont toute la société est bénéficiaire. Quelques-uns parlent même de leur mission de service public.

Mais ces activités se heurtent à des dispositions qui en freinent le développement. Bien que des actions les concernant soient toujours possibles, il est devenu de plus en plus difficile pour des jeunes de faire de la montagne ou de les y amener : les règles d'encadrement se sont durcies ; au nom du principe de précaution bien des initiatives sont bridées ; le soutien apporté par les pouvoirs publics aux associations et aux établissements scolaires pour des pratiques de la montagne a été considérablement réduit ; le coût élevé du matériel, des transports et de l'hébergement est, pour beaucoup, un obstacle important. Autant de questions dont la gestion relève de choix pédagogiques et politiques auxquels devraient être

associés non seulement les collectivités locales et les rectorats, mais également les fédérations de randonneurs et d'alpinistes.

La demande qui s'exprime concerne la législation qu'on voudrait plus compréhensible et plus compréhensive, car la prolifération des réglementations risque de tuer l'activité. De manière unanime, on demande, en particulier, que des encouragements institutionnels et financiers soient apportés aux projets de découverte de la montagne et de l'alpinisme faits dans un cadre scolaire ou péri-scolaire, ainsi que par des organismes d'éducation populaires, ou par des municipalités et des parcs nationaux ou régionaux.

Les pratiques de l'alpinisme dans l'économie montagnarde ?

Dès ses débuts, l'alpinisme s'est inscrit dans l'économie des loisirs. Il y occupe une place spécifique. Quand, après les années 1930, le développement du tourisme eut provoqué une offre croissante d'activités diverses et de loisirs, ceux-ci sont devenus le pilier de l'économie des territoires de montagne. Le plus souvent - et même là où une station de ski a été créée - l'alpinisme a été le « poisson-pilote » de cette évolution.

Pourtant, l'impact direct de l'alpinisme sur l'économie territoriale a toujours été très faible. La place qu'il y tient est plus symbolique que directement marchande. Car l'alpinisme entretient un imaginaire qui valorise les territoires de montagne et leur offre touristique. Il constitue un important levier du développement local. Ce n'est pas un hasard si Chamonix, entre autres, vante l'alpinisme pour vendre ses montagnes

aux touristes parmi lesquels bien peu nombreux sont alpinistes.

En outre, au-delà même des territoires de montagne, une économie induite s'est largement développée. Les marchés ainsi créés concernent les équipements nécessaires non seulement à l'alpinisme proprement dit, mais à des pratiques qui se sont segmentées et ont multiplié des produits toujours plus spécialisés. Fabricants et marchands ont beaucoup innové en la matière. Ainsi proposent-ils des sacs ou des chaussures destinés à des usages différenciés à l'infini : escalade / ski / marche, en basse / moyenne / haute montagne, etc.

Enfin, plus encore que l'alpinisme comme pratique, c'est son terrain de jeu, le milieu de la haute montagne et les espaces non aménagés, qui est, pour le développement du tourisme et de l'économie montagnarde, un argument des plus efficaces. Il est le vecteur privilégié de la communication des territoires de montagne et des agglomérations les plus proches, comme Chambéry ou Grenoble. Les médias en usent largement et en multiplient les effets positifs pour l'économie locale.

La journée de Chamonix, le 28 mai, s'est adressée aux responsables associatifs et aux acteurs dont dépendent à la fois l'avenir des activités de montagne dans notre société et la préservation du milieu spécifique sans lequel elles n'auraient ni vitalité, ni attrait. Un manifeste a été présenté et discuté.

Le groupe de préparation des Assises de l'Alpinisme

In Du canular dans l'art et la littérature, sous la direction de J.-O. Majastre et A. Pessin, Ed. l'Harmattan, collection logiques sociales, pp. 61-73.

L'alpinisme, ou le jeu de la rêverie et du mensonge

Ph. BOURDEAU (1999)

Résumé

Si l'on admet que l'alpinisme puisse être un « art de l'espace » et la montagne une sorte de « théâtre » où se jouent de multiples significations, alors il n'est peut-être pas déplacé de prétendre intervenir à ce sujet dans un colloque orienté vers le domaine des arts et de la littérature.

Alors que l'histoire de l'alpinisme est marquée par une morale d'exigence de sérieux et d'authenticité - liée entre autres aux risques de l'activité -, sa pratique habituelle fait la part belle aux « arrangements » avec l'éthique : d'omissions en exagérations, en petits mensonges ou en affabulations caractérisées s'épanouit un jeu subtil de la vérité et

du mensonge, dans lequel l'adversité de la montagne se conjugue aux faiblesses des alpinistes. Parfois aussi ce jeu devient plus canularsque et se décline sur les différents registres de la plaisanterie, de la farce à la mystification, rompant ainsi avec la gravité de règle -ou de façade ?- dans le

milieu sportif alpin.

A partir de recherches documentaires et d'entretiens conduits pour la circonstance, ma communication explorera le champ littéraire et discursif - dit et nondit - délimité par la limite très floue qui sépare la « vérité » du mensonge en alpinisme. Ce faisant j'espère pouvoir mettre en évidence quelques unes des polarités signifiantes autour desquelles s'organisent les pratiques « déviantes », qui de la tromperie au burlesque, battent en brèche l'univocité « moralement correcte » du mythe de l'alpinisme.

« L'alpinisme, ou le jeu de la rêverie et du mensonge »

« Jetez votre liste de courses au panier – ou falsifiez-la ! »

Sylvain Jouty, « éloge de la dissimulation »

Parler d'alpinisme dans un colloque sur « le canular dans l'art et la littérature » ne va pas de soi, même si ce n'est peut-être pas aussi déplacé ou anachronique qu'il pourrait y paraître...

Sans trop s'attarder sur de laborieuses justifications, on peut en effet se demander si l'alpinisme n'est pas un art – au sens classique du terme c'est-à-dire de savoir appliqué – autant qu'un sport : l'art et la manière de tracer dans l'espace d'altitude, aux antipodes de la quotidienneté urbaine, des lignes d'ascension qui sont autant de signatures, de créations explicitement revendiquées comme telles, souvent très abstraites. Que reste-t-il en effet de ces entreprises « aux limites du possible » comme le dit une formule « toute faite » ? En général pas grand chose : au mieux quelques pitons, au pire quelques traces fragiles, car vite effacées, dans la neige et la glace...

sinon un trait plus ou moins précis – plutôt moins que plus d'ailleurs – sur un cliché ou un dessin, pour indiquer la voie à d'éventuels « répéteurs ». Il en reste aussi parfois quelques photographies, mais il en reste surtout des souvenirs, des émotions et des récits. Car l'alpinisme existe autant comme discours que comme pratique ; le besoin de raconter s'étant affirmé indissociable de l'acte de gravir les montagnes. D'où la richesse du champ discursif ainsi généré... Parti pour traiter du canular en alpinisme à partir d'une sorte d'inventaire aux vertus analytiques supposées, je me suis en fait orienté peu à peu vers une approche très spéculative de la question du rapport au « faux » dans cette noble activité. Cet élargissement du sujet me permet d'une part de surmonter la difficulté inhérente à la pauvreté des matériaux disponibles : ni canular majeur à disséquer, ni véritable corpus de canulars mineurs à traiter... ; il me permet d'autre part de toucher un point particulièrement sensible du mythe de l'alpinisme, à savoir son univocité « moralement correcte » qui (auto)censure toute reconnaissance de failles dans le rapport au réel des alpinistes.

Le canular est un jeu à la frontière du vrai et du faux. Pour être efficace, c'est-à-dire plausible par production d'un « effet de réel », il doit surfer sur cette limite. Etant plus une marge qu'une ligne,

celle-ci est fort occupée par toutes sortes de travestissements possibles du faux en vrai et du vrai en faux. D'omissions en exagérations, de petits mensonges en affabulations caractérisées, cette hybridation féconde s'épanouit en un jeu subtil entre la rêverie et le mensonge, dans lequel l'adversité de la montagne se conjugue aux faiblesses des alpinistes pour les pousser au-delà du vrai. Parfois aussi ce jeu devient plus canularesque et se décline sur les différents registres de la plaisanterie, de la farce à la mystification, rompant ainsi avec la gravité de règle – ou de façade ? – dans le milieu sportif alpin.

Une question sera ici récurrente : Qu'est-ce qui fait la différence entre le canular et la falsification ou la tricherie ? N'est-ce pas une différence profonde dans la nature et la gestion des « bénéfices » attendus de l'opération... et aussi des risques éventuellement encourus ? Des bénéfices matériels ou intellectuels (reconnaissance, notoriété) directs pour la falsification ou la tricherie, qui cherchent à rester cachées, contre des bénéfices indirects pour le canular, qui gagne à être découvert en étant assuré d'avoir les rieurs de son côté. Si la falsification et la tricherie sont connotées négativement et répréhensibles, le canular n'est-il pas en effet perçu positivement et donc absout d'avance comme une bonne grosse blague ? N'est-ce pas d'ailleurs là un retour à l'étymologie initiale du canular comme initiation contrainte et forcée à une certaine forme d'humour, autrement dit comme bizutage infligé à tout ou partie du corps social¹ ? Comme tout bizutage, le canular aurait à la fois une dimension transgressive du réel social, de la morale, du sérieux... et une dimension intégratrice – conçue comme initiation...

L'histoire de l'alpinisme, où le triomphe de la vertu

A la recherche de témoignages de fantaisie, de légèreté ou de déviance susceptibles d'étayer mon propos, j'ai entrepris une relecture des principaux ouvrages de référence sur l'histoire de l'alpinisme : je n'ai guère été surpris en vérifiant qu'une impasse complète était faite sur tout ce qui pouvait s'écarter d'un discours très convenu sur la grandeur des montagnes et des hommes qui les gravissent. L'histoire traditionnelle – pour ne pas dire officielle – de l'alpinisme reste en effet très historiographique et retient les hauts (!) faits et les grands hommes, mais ne parle ni des farceurs, ni des tricheurs, comme par souci de ne pas voir rejaillir sur l'en-

1 - Ne faut-il pas rappeler que dans l'argot de Normale sup., le canular désigne traditionnellement les épreuves burlesques et brimades imposées aux nouveaux élèves (Le Grand Robert de la langue française)

semble du groupe le comportement de certains de ses membres. C'est que, comme le remarque Paul Bessière, auteur d'un « Que sais-je » sur la question, « l'alpinisme est un jeu sérieux »²... Serait-ce parce que « la technique étouffe l'art », comme le craignait Lucien Devies –qui est un peu le De Gaulle de l'alpinisme français ? Ou bien ne serait-ce pas plutôt parce que l'alpinisme est investi de dimensions et significations psychosociales qui vont bien au delà de sa matérialité : recherche de réalisation de soi, stratégie de distinction sociale, expression nationaliste. Il faut encore rappeler ici la fameuse devise adoptée par le Club Alpin Français en 1904 : « pour la patrie, par la montagne »...

De plus, la montagne a quelque chose à voir avec le sacré, nous disent les anthropologues ; et les alpinistes, peut-être davantage que les autres hommes, ont plus ou moins confusément conscience d'aller y chercher une vérité, une transcendance de leur condition physique et spirituelle. Cette élévation à tous les sens du terme fait de la haute montagne un lieu « où souffle l'Esprit »³, et s'inscrit dans un imaginaire social particulièrement vivant qui associe l'ascension à la purification et à la régénération de l'être⁴. Les années quatre-vingt-dix, avec leur lot de références newage plus ou moins explicites et la fascination exercée par les grands espaces sauvages de la wilderness, ont encore renforcé –semble-t-il– cette tendance à l'intériorisation spirituelle du vécu sportif.

Assurément, qu'elles relèvent du sacré, de l'ordre social ou de la politique on ne plaisante pas avec ces choses-là !... Aussi n'est il pas étonnant que la montagne se présente comme un univers austère, voire grave. Elle s'offre donc opportunément comme champ d'application contemporain de l'«éthique de la besogne » analysée par Max Weber dans le champ économique⁵. C'est pourquoi la sociologie du sport nous explique que la bourgeoisie de compétence –la fraction dominée des classes dominantes, comme on dit en science politique– surinvestit les sports de montagne à la recherche d'une valeur ajoutée identitaire ; supplément d'âme qui lui permet de compenser les frustrations résultant du cruel décalage entre son haut niveau de capital culturel et son moindre niveau de capital économique.

Un tel contexte, bien que hâtivement rappelé ici, pèse lourd dans l'existence d'un large consensus au sein du petit monde de

l'alpinisme et peut-être encore plus audelà, pour considérer, comme l'a dit François Mauriac, qu'«on ne peut pas nourrir des pensées mauvaises au-delà d'une certaine altitude »⁶. Tout se passe donc comme si le rapport à la vérité était réglé à l'aune d'une relation intime avec le sacré et la mort, dont le risque –réel ou symbolique– est omniprésent et est censé garantir l'honnêteté, l'authenticité du jeu de l'alpiniste avec la montagne, lui-même et les autres.

L'alpinisme ou la face cachée du mensonge ?

Pourtant, si les montagnes ont beaucoup fait rêver les hommes, elles les ont aussi souvent fait mentir... Que ce soit par vanité ou par excès de désir. A contrario, on peut observer qu'aux débuts de l'alpinisme, le souci de prouver la véracité des ascensions revendiquées est omniprésent, différents moyens plus ou moins fiables étant employés :

- la première ascension du Mont-Aiguille en 1492, considérée comme l'acte fondateur de l'alpinisme, s'offre d'autant plus à la mémoire collective des grimpeurs qu'elle a fait l'objet d'un constat d'huissier minutieux attestant de son authenticité : sage précaution dont de nombreux alpinistes du XX^{ème} siècle auraient bien fait de s'inspirer pour s'éviter les désagréments dus à la méfiance de leurs pairs...
- au temps où l'alpinisme sans guide n'existait pas encore –c'est-à-dire jusqu'à la fin du XIX^{ème} siècle–, chaque ascensionniste du Mont-Blanc se voyait remettre un certificat d'ascension délivré par la Compagnie des guides de Chamonix
- enfin il faut rappeler une habitude qui n'a guère franchi le début du XX^{ème} siècle – du moins en France : le dépôt de boîtes ou de bouteilles sur les sommets afin que les ascensionnistes y déposent leur carte de visite, l'ensemble des cartes étant « relevées » par un guide à la fin de la saison, et la liste des personnes ayant gravi chaque sommet étant ensuite publiée par les clubs alpins...

Mais avec la multiplication des itinéraires d'ascension et de leur fréquentation la généralisation de tels procédés n'a pas été possible. Les preuves matérielles ont donc été remplacées par des règles sportives de plus en plus précises, dans l'énonciation desquelles une structure telle que le Groupe de Haute Montagne –qui réunit l'élite

2 - Bessière Paul (1974). L'alpinisme, PUF, p. 114.

3 - L'expression est de René Jantzen, in Montagne et symboles, P.U.L. 1988, p. 192.

4 - La référence est ici l'ouvrage de J.-P. Bozonnet (1992). Des monts et des mythes, P.U.G.

5 - Référence empruntée à Piolle X. et Al. (1992). Sports de montagne et société urbaine, Dossiers de la Revue de Géographie Alpine n° 7.

6 - cité par C.-E. Engel, Histoire de l'alpinisme, Ed. Je sers, 1950

des alpinistes sur le mode de la cooptation – a joué un rôle majeur. En quelque sorte, –c'est une hypothèse–, l'éthique sportive se serait développée comme palliatif à l'incapacité matérielle de contrôler les faits et les dires des alpinistes.

En alpinisme, la difficulté est une variable ordonnée par un système de cotation régulièrement discuté et mis à jour. Cette échelle de cotation est complétée par un ensemble de règles sportives et idéologiques complexes que les alpinistes s'imposent à eux-mêmes par le biais d'une éthique sourcilieuse : progression « en libre » (sans s'aider des points d'assurance) ou pas, avec ou sans oxygène, avec ou sans porteurs, avec ou sans cordes fixes... Etc. La saison d'hiver, qui permet de faire valider une ascension comme « hivernale » (et donc réputée plus difficile) est ainsi définie très précisément. Comme le rappelle opportunément D. Belden, l'alpinisme est donc "autant confrontation à un matériau culturel qu'à une nature qui n'existe que médiatisée par ce dernier"⁷. Toutefois cette déontologie sportive, pour contraignante qu'elle soit, n'est que très partiellement écrite, d'où sa complexité. Par exemple, l'usage de cordes fixes pour faciliter une ascension est de règle en Himalaya, mais proscrit implicitement dans les Alpes...

L'alpinisme, contrairement aux apparences, est donc un jeu très codé, dont les règles sont énoncées et rappelées par des chroniqueurs et des institutions (G.H.M.) dont la légitimité, il faut le noter, est auto-proclamée. Mais ces arbitres –à la différence de ce qui se passe dans d'autres sports– ne sont présents ni sur le terrain, ni dans tous les endroits où l'on raconte, où l'on dit ce qui a été vécu... C'est pour cette raison que les alpinistes qui ont des ambitions de haut niveau savent qu'ils doivent prendre soin de prouver la matérialité de leurs réalisations, en laissant du matériel dans leur itinéraire, en se faisant filmer en direct ou en se photographiant –ceci en sachant que leurs clichés seront expertisés par de savants exégètes. C'est aussi pour la même raison –l'absence d'arbitres sur le terrain– que l'alpinisme est un espace de liberté, où peuvent s'épanouir la rêverie, l'exagération, la mystification, la falsification et le mensonge.

Alors, sur quels registres ces écarts au réel s'épanouissent-ils ? Je vais essayer de les illustrer en donnant quelques exemples :

- la rêverie est partout dans la mesure où en tant que véhicule du

désir des alpinistes elle répond à une tension, c'est-à-dire selon Yves Barel une « absence d'adéquation entre le réel et le potentiel ». Elle irrigue donc bon nombre de pratiques discursives, depuis le faire-valoir le plus simple à la supercherie la plus élaborée, le propre du rêve étant bien sûr d'interagir avec le réel : c'est par la rêverie –médiatisée par des ouvrages ou des revues– que l'alpiniste se projettera dans la réalisation d'ascensions qu'il n'a jamais faites, ou jamais terminées ; qu'il se déclarera d'un niveau supérieur au sien... Les quelques études faites sur le sujet montrent ainsi que l'alpiniste se surestime toujours lorsqu'on lui demande d'évaluer son niveau, quitte à nuancer habilement ses propos si ceux-ci sont de nature à le mettre dans une situation difficile sur le terrain.

- Corollaire post-action de la rêverie, le souvenir est un miroir sélectif et déformant qui participe de l'(a)(auto)mystification par exagération et par exacerbation de la subjectivité : la pente finit toujours par être racontée comme plus raide qu'elle ne l'est en réalité⁸, l'espacement entre les points d'assurance beaucoup plus grand, les crevasses plus profondes, les rimayes plus larges, le vent plus fort, les pierres qui tombent plus grosses... et le reste est à l'avenant. Dans le cadre d'échanges libres de préoccupation de validation d'un haut niveau, les alpinistes sont très indulgents entre eux à ce sujet –à charge de revanche ?

- la mystification est plutôt rare en alpinisme, ou bien difficile à démasquer ! En la matière, un des seuls exemples vraiment avérés est un article publié en toute bonne foi dans l'Annuaire du Club Alpin Français de 1902⁹, qui décrit avec force détails caricaturaux l'exploration imaginaire d'un massif polonais.

- Une des premières falsifications alpinistiques connues concerne une série de gravures réalisées en 1790 par Woher Marquart, artiste suisse, et relatant la seconde ascension au sommet du Mont-Blanc par Horace-Bénédict de Saussure en 1787 : dans la première version de ces deux gravures, De Saussure est représenté de manière sans doute assez réaliste, âgé, avec un net embonpoint, dans des postures peu élégantes et assisté par de nombreux guides ; dans la deuxième version, retouchée à sa demande, il apparaît plus jeune, svelte, et beaucoup plus à l'aise... En l'occurrence, il y a ici

7 - Belden D. (1994). L'alpinisme, un jeu ? L'Harmattan, p. 119-120.

8- Voir notamment le dessin très évocateur de Samivel "Leur première : comment ils la font, et comment ils la racontent" (Sous l'oeil des choucas, Delagrave, 1932)

9 - mentionné par J.-P. Zuanon, Homo Turisticus, Revue de Géographie Alpine n° 4/1991, p. 76.

trucage d'une image et non d'un acte, mais l'image n'est elle pas destinée à prolonger, à dépasser, à incarner l'acte ?

Avec la photographie, dont les images sont censées être probantes, les pratiques de trucage sont encore plus simples : par commodité et par sécurité, il est courant que les prises de vues promises aux sponsors des expéditions soient réalisées dans des endroits autres que les sommets –et même si ceux-ci sont réellement atteints, aussi bien avant qu'après l'ascension...

- Le mensonge est assurément le registre de prise de liberté vis-à-vis du réel le plus sollicité par les alpinistes¹⁰ : il a ceux qui se proclament guides de haute montagne et finissent tellement par le croire qu'ils en arrivent à demander à s'inscrire dans une compagnie de guides et sont alors démasqués... Il y a ceux qui s'inventent des listes d'ascensions prestigieuses leur permettant de se faire admettre au sein du Groupe de Haute Montagne –gardien jaloux de l'éthique alpine ! Ceux qui montent des coups médiatiques finissant par se retourner contre eux –exemple de l'alpiniste qui convoque la presse à la sortie d'une grande voie du massif du Mont-Blanc pour couronner sa réussite, mais qu'un survol d'hélicoptère malencontreux découvre arrivant tranquillement d'un refuge au lieu de la ligne d'ascension...

Bien entendu, avant d'être démasqués, ces « nouveaux Dieux de l'Olympe » (expression empruntée à Claude Marin) donnent des interviews, publient des ouvrages relatant leurs exploits... Et mécanisme bien connu : à force de raconter, de chercher à convaincre, on finit par croire ce que l'on dit, et le mensonge intègre le réel, ou du moins devient une représentation de la réalité, dont il devient très difficile de sortir. Ne confine t'on pas ici à la mythomanie ?

Phénomène récent, la presse, qu'elle soit spécialisée ou générale, n'hésite plus à remettre les pendules à l'heure et à révéler les doutes ou les accusations de tricherie : il ne se passe guère de mois sans qu'une polémique portant sur l'authenticité ou la valeur d'une performance soit commentée, approfondie, relancée...

Le dernier exemple en date, est un article consacré par l'Événement du Jeudi au cas d'une alpiniste renommée qui se prévalait dans les magazines, à la télévision et à la radio d'une « première féminine en autonomie totale » au pôle sud ; ceci alors qu'elle

n'était que la deuxième et qu'elle avait dû demander des ravitaillements par avion... Autant dire qu'elle avait lourdement pêché par omission. Mais il lui fallait contenter ses sponsors, ses éditeurs, vendre ses reportages photographiques, et assurer la promotion de son film... Des arguments à plusieurs centaines de milliers de francs en regard desquels la rigueur ne pèse pas lourd !

Tout cela n'est pas très réjouissant, et la mystification plaisante du canular semble loin, tout comme le souhait de F.-S Smythe de voir l'alpinisme fait « d'émerveillement et de respect ». Les alpinistes seraient-ils tous –à des degrés divers– des « marchands de bretelles », selon l'expression dont ils se servent eux-mêmes pour désigner les vantards ? Plus préoccupant encore, auraient-ils « le mensonge triste », comme on peut avoir « le vin triste » ?

Fort heureusement, l'alpinisme a ses « enfants terribles » pour le sauver du remords et de l'ennui...

La « face perdue »¹¹ de l'alpinisme, ou « Les enfants terribles » (*nom d'une voie au Saussois*)

Qui sont ces « enfants terribles » ? Des alpinistes dont les textes, les dessins, les « coups de gueule », l'humour débridé, les provocations ou les pratiques prennent le contrepied du double conformisme du réel et du mensonge : c'est entre autres le cas de Samivel illustrant « Tartarin sur les Alpes » de Daudet, ou à travers ses dessins et ses textes¹² ; c'est aussi le cas de Pierre Chapoutot parodiant le genre du récit d'expédition dans un article sur « la conquête du TrucMuch Ouest n°3 »¹³ ; ou encore le cas des démarches irrévérencieuses de Guy De-launay (dessins publiés dans divers ouvrages et revues) et de Bernard Germain (textes et films, dont « Ainsi grimpaient Zarathoustra »)...

C'est donc –retour au sujet– par l'art et la littérature que s'ouvre une brèche dans la forteresse « moralement correcte » –mais pourtant infiltrée par le mensonge et le non dit– de l'alpinisme.

La revue Passage, réunissant textes, poèmes, photographie, dessins... a incarné un temps (de 1977 à 1983) l'aspiration d'une partie minoritaire de alpinistes à sortir du carcan d'un discours monotone à tous les sens du terme. Mais un échec commercial cuisant a rapidement sanctionné son intellectualisme et son anti-conformisme : Passage ne servait pas la soupe à ses lecteurs, ou il s'agissait parfois d'une soupe amère, que la plupart des alpinistes

11 – Titre d'un roman de David Roberts, publié aux éditions Guérin en 1997, qui met justement en scène le mensonge d'un alpiniste.

12 – Dont un article sur le thème "la montagne elle aussi a ses faussaires", in La Montagne et Alpinisme, 1965 (cité par J.-P. Zuanon, article cité).

13 – Chapoutot Pierre (1977). «La conquête du TrucMuch Ouest n°3», in Passage n°1, p. 61-98

n'étaient manifestement pas prêts à déguster !

Sur le terrain, la contestation ou du moins l'irrévérence s'expriment pourtant couramment : nomination des voies d'escalade, qui font la part belle aux jeux de mots les plus provocants ; rapports débridés et pratiques « sauvages » dont l'histoire orale et quelques recueils (cahiers de refuges et de sites) gardent le souvenir, comme au Saussois, à Presles, et dans tous les grands sites où le parfum de la conquête s'est répandu.

Sur le terrain encore, de nouvelles dynamiques de pratique changent le rapport des alpinistes au discours :

- la tendance est à la discrétion et au silence ; par pudeur ou par modestie plus ou moins ostentatoires, un certain nombre de grands alpinistes ne donnent plus d'indications précises sur leurs nouvelles réalisations... plutôt qu'une porte commodément ouverte à des falsifications, ce phénomène apparaît bien comme une contestation de la médiatisation et comme une aspiration à l'intériorisation ou à la privatisation des bienfaits de l'ascension.
- un engouement récent se manifeste pour les premières « éphé-

mères » sur de fragiles rideaux de glace qui n'apparaissent qu'une fois tous les 5 ou 10 ans à l'occasion de conditions météorologiques particulièrement rigoureuses. Les références habituelles à aux répétitions –qui valident la performance et consacrent l'oeuvre de l'ouverture– sont ici dépassées au profit d'une recherche de fluidité, dans la logique et l'humilité du « passage ».

Pour conclure. De la mystification au mythe...

Après avoir cherché dans différentes directions plus ou moins fécondes les rapports tourmentés des alpinistes avec la mesquinerie du réel, une question s'impose : et si l'alpinisme lui-même était un canular ? Un canular monté par Horace-Benedict De Saussure, savant original et fortuné, pour distraire son existence devenue ennuyeuse : voici mon hypothèse : en accordant une forte prime à qui découvrirait une voie d'accès au sommet du Mont-Blanc De Saussure n'a-t-il pas largement institué la valeur de ce sommet et surtout validé la fiction qui consiste à considérer la haute montagne comme radicalement différente du monde d'en bas¹⁴ ? Au fil des ans, par la démesure déployée pour visiter les « cathédrales de la terre » (Ruskin), le canular s'est amplifié au delà des espérances de son initiateur jusqu'à devenir mythe. Joli coup Monsieur de Saussure !

Liberté - responsabilité

C'est probablement la première valeur qui vient à l'esprit de l'alpiniste pensant à son activité. Ce n'est pourtant pas celle du « tout est permis », mais celle de l'affrontement au choix. Comme dans tout sport de plein air, le montagnard est confronté à la nature et à ses caprices. Or celle-ci n'est pas bienveillante comme visent à nous le faire croire les messages publicitaires jalonnant nos vies et nos rues ; elle n'est ni bonne ni mauvaise, ne montre aucune intention, et reste seulement terriblement neutre, laissant donc le montagnard seul face à sa connaissance du milieu et à ses choix. C'est en cette solitude que réside sa liberté. Pas de textes, de codes civique ou pénal, ou de règles morales pour dicter sa conduite, mais seulement son expérience, la mesure qu'il prend des enjeux, et sa faculté de choix.

De ce point de vue, le pratiquant d'un sport de pleine nature n'est pas très différent d'un lecteur attentif. Comme ce dernier,

Jeu des mots-clés

E. Jaillard - Septembre 2010

il échappe aux codes sociaux ou relationnels que chacun adopte face à ses semblables, qu'ils soient motivés par l'intérêt, l'amour-propre, la séduction ou par d'autres affects, agréables ou agaçants selon les circonstances. Le lecteur est face à un livre, dont l'auteur ne s'adresse à personne en particulier, déroule un récit ou une idée nées de son imagination ou de sa réflexion, et qu'il expose selon sa propre logique. Face à un livre, le lecteur est d'autant plus libre, qu'il est seul et concentré face au texte. Sa totale liberté réside dans son choix ou son sentiment d'adhérer, de s'approprier, de critiquer ou de rejeter l'exposé ou l'histoire, voire de fermer le livre et le jeter dans la première poubelle venue. Nul jeu de séduction, de rivalité ou d'affirmation n'a de sens face à une page de texte, du moins tant que l'auteur est extérieur ou inconnu. De la même façon, l'homme échappe en montagne aux codes sociaux, et retrouve, en même temps que la liberté de ses choix face à une nature indifférente, une authenticité que avec les hié-

rarchies, les représentations et les codes de la vie sociale lui masquent au quotidien. Partir pour tel ou tel objectif, opter pour un itinéraire ou un autre, évaluer les contraintes (difficultés, effort, horaires,...), renoncer ou poursuivre en conséquence, lui reviennent sans qu'aucune règle préétablie ne lui dicte la solution. Ce fut le choix du seul H. Buhl de tenter seul –et réussir dans des conditions inhumaines– le Nanga Parbat en dépit de l'opposition de son chef d'expédition.

On a souvent souligné les rapports congénitaux entre liberté et responsabilité. C'est sûrement cette relation qui a tant fait dire que la montagne était d'abord une école de vie. Si j'ai beaucoup appris des rares mais précieuses amitiés tissées au fil de mes rencontres avec des montagnards, je regrette de n'avoir pu croiser Paul Héraud, alpiniste et résistant gapençais, dont on apprend à sa mort, abattu par les nazis en 1944, que loin de nos frivoles chroniques alpines, il avait à son actif une cinquantaine de premières solitaires dans les grands itinéraires de l'époque des massifs du Dauphiné.

Jeu

On ne parlera pas ici du jeu « ludique » dont certains cherchent à nous persuader qu'il est l'essence de nos vies –et certains y gagnent, assurément. Je veux parler de la « glorieuse incertitude » que ressent tout montagnard partant pour une course, et chez qui cohabitent l'espoir de réussir, l'interrogation sur les difficultés, la conscience du danger et le risque de l'échec. Dans les sports de nature, rien n'est écrit. Chutes de pierres, avalanches, orages soudains, fausses prises... relèvent d'aléas naturels, tandis que l'acteur lui-même est soumis à d'autres impondérables qui lui sont propres tels que méforme, baisse de moral, mauvaises évaluation de la situation, maladresse voire chute...

Aux caprices de la nature s'ajoutent les codes adoptés par les pratiquants. Il y a 30 ans, des passages annoncés Vsup. ou VI pouvaient représenter des mouvements qui seraient aujourd'hui cotés aussi bien 5 que 6c, selon le niveau, la modestie, la façon de s'y prendre, la taille, ou la frayeur de l'ouvreur au moment de le franchir. Nul ne pouvait être sûr, en partant dans un tel itinéraire, s'il arriverait à surmonter ce passage.

Comme pour tout jeu, la difficulté, et l'enjeu ou le risque (l'« engagement ») dépendent des règles qu'on adopte et qu'on se fixe. Une même course effectuée tranquillement ou en courant, en s'aidant ou non des points d'assurance, par beau temps ou sous l'orage, ne présentera pas la même difficulté. L'échec tragique

des cordées menées par Bonatti au Pilier du Freney et la réussite de celles conduites par Desmaison en témoignent. De même, un même itinéraire parcouru en été ou en hiver, en cordée ou en solo intégral, ne comportera pas les mêmes risques. Preuss au Campanile Basso et Dülfer à la Fleischbank n'avaient pas adopté les mêmes règles, non plus que Comici à la Cima Grande di Lavaredo et Maestri au Cerro Torre, même si tous pratiquaient le même sport. De même, l'évolution du matériel rend difficilement comparables la première ascension par Lagarde et Ségogne du couloir qui porte leur nom, et sa première répétition 45 ans après par Cecchinel et Jager. Mais on peut choisir d'adopter les règles originales, comme S. Dewèze répétant au début des années 80 le couloir Nord-Ouest du Pic Sans Nom, en crampons à 8 pointes et taillant des marches à l'aide d'un unique piolet d'un mètre cinquante, pour retrouver les conditions des ouvriers, 60 ans auparavant.

On observera que l'évolution actuelle de ces règles tend à réduire le risque, au profit de la difficulté. Les itinéraires « modernes », souvent difficiles techniquement, intégralement équipés de points d'assurance éprouvés, situés à basse altitude, minutieusement décrits et cotés, et parfois même nettoyés de leur végétation et blocs peu sûrs, sont de plus en plus fréquentés, tandis que sont délaissées les voies anciennes, non aménagées, succinctement décrites, mais parfois plus faciles. L'introduction il y a quelques années du terme « terrain d'aventure » pour ces dernières, donne la mesure du manque d'incertitude des premières, implicitement à ranger dans les activités de « non-aventure ». Souhaitons seulement que les voies de montagne restent en l'état, et que l'apparition de perforateurs à batterie ne poussera pas des aménageurs trop zélés à priver les amoureux de nature du terrain qui leur permet de choisir leurs règles et pratiquer ce face à face avec eux-même que permet le risque assumé.

Beauté

Certains ont invoqué une certaine qualité de l'air en altitude, qui contribuerait au sentiment de beauté et de plénitude, et à la légèreté de l'effort en montagne. La moisson de records aux jeux olympiques de Mexico à 2300 m d'altitude irait dans ce sens. On a aussi maintes fois dit qu'en montagne on est plus près du ciel, comme en témoignent à leur façon les monastères de Grèce ou du Tibet. Mais cette sensation est ambiguë, puisqu'on est aussi au-dessus du monde. C'est au sommet d'une montagne que Satan a emmené Jésus pour lui dire que le monde qu'il dominait lui appartenait s'il l'adorait. Mais pour celui à qui cette tentation est

étrangère, la contemplation des horizons bleutés, des ombres qui soulignent le terrain, des sommets connus par leurs silhouettes ou par leurs noms, des lointains estompés mais chargés de souvenirs ou de projets, procure plénitude, complicité et admiration. Le sentiment de la beauté est aussi difficile à partager que ne le sont les souvenirs du voisin lors de ces séances de photos de vacances que chacun se souvient avoir subi. Cette barrière pousse certains à fuir les cercles de montagne, où les récits épiques des uns ne sont –apparemment– écoutés par les autres que parce qu'ils leur laisse le temps de chercher un récit à opposer au premier. L'absence de distance, d'humour (ou de modestie ?) des

passionnés est parfois paralysant. Comment comparer ses récits au sentiment d'accomplissement ressenti en montagne ? Comme les grandes douleurs, les joies intenses sont muettes. Exprimer et partager ces sensations exigerait de se mettre à nu, de dévoiler ses émotions, et donc d'être en totale empathie et confiance. Quelque chose qui ressemble à une relation amoureuse. C'est pourtant cette chose inexprimable que tout montagnard perçoit, même s'il a trop de pudeur pour le confier, et fait de lui un Gilgamesh revenant chez lui plein de ses exploits, mais perdant en chemin l'herbe de la jeunesse éternelle, et condamné à remonter, tel les Sisyphes que nous sommes, toujours soumis au désir.

Enfant d'intellectuels, élevé en région parisienne, je suis un pur produit de ce que beaucoup de contributeurs appellent la société «sécuritaire», tout risque physique et émotionnel ayant été scrupuleusement tenu à l'écart de mon enfance et adolescence.

Point de vue d'un grimpeur...

H. Jacquin

plus, une approche intellectuelle du « risque objectif » obscurcit le discours et beaucoup de personnes se réfugient derrière la « sécurité » pour mieux dissimuler leur manque de confiance en eux.

Néanmoins, approchant de l'âge adulte, un besoin de liberté et d'aventure s'est fait ressentir, m'amenant au gré des hasards de la vie, à l'escalade sur SAE. Rapidement sont arrivés mes premiers pas sur les parois exigeantes et « engagées » (comparées aux voies de SAE !) de la Sainte Victoire, la découverte de l'aspect non plus sportif uniquement, mais aussi émotionnel, et aussi contemplatif de l'escalade. La notion d'engagement s'est alors imposée comme ce qui définit pour moi le terme « escalade », et ma recherche de l'engagement m'amène aujourd'hui tout naturellement à l'escalade en terrain d'aventure.

Néanmoins je ne pratique pas encore l'alpinisme, et ce pour une simple raison: la peur. La société telle que nous la connaissons ne fait pas de nous (les jeunes générations) des flemmards, malgré les apparences, mais bien des individus rongés par la peur: peur de l'autre, peur de la nature, peur de nos propres incompétences.

La montée récente de l'escalade sportive est due au fait que c'est une pratique vers laquelle nous pousse notre besoin de liberté et d'aventure. Malheureusement, la peur empêche beaucoup de personnes de transformer l'essai, et de pratiquer la montagne. De

« Ta vraie sécurité, c'est ta concentration » disait Patrick Berhault. Lorsque l'on marche au milieu d'un trottoir, a-t-on peur de faire des faux pas qui nous conduiraient au milieu de la route ? Non car nous maîtrisons la marche à un certain niveau, qui garantit notre sécurité, tant que le trottoir a une certaine largeur ! L'escalade en solo par exemple, consiste à réduire la taille du trottoir à l'extrême, jusqu'à celle d'une prise. Lâcher une prise qui correspond à son niveau technique et mental en escalade est tout aussi peu imaginable que faire trois faux pas et se jeter au milieu d'une route. Ce que l'on appelle « risque » dépend avant tout de son propre niveau technique.

La clé, si les acteurs de la montagne d'aujourd'hui veulent attirer plus de monde vers l'alpinisme, passe dans la compréhension de cette peur que nous (les jeunes générations) ressentons sans jamais nous l'avouer (voire parfois en affirmant le contraire violemment !). Malgré ma prise de conscience de cette peur, je ne progresse que très lentement vers plus de liberté, plus de confiance en moi. On me verra très certainement dans quelques années sur les parois des Alpes, mais pour moi, cela aura été le fruit de dix ans de déconstruction de blocages mentaux, qui pour la plupart sont tabous dans mon milieu socio-culturel.

Dans la diversité des pratiques de la montagne, que veut encore dire « alpinisme » ?

Mais surtout, quel sens donner à nos pratiques de la montagne dans un monde en quête de repères durables ?

Vers le montagnisme

Ph. Serpollet

Toutes ces questions sont légitimes et, selon notre expérience en montagne et notre culture, nous n'avons pas les mêmes critères d'interprétation.

Cela montre bien la faillite et l'impossibilité à délimiter précisément ce qu'est l'alpinisme, un terme sémantiquement obsolète.

Qu'est ce que l' « alpinisme » ?

Définitions de alpinisme :

- Sport des ascensions en montagne (Micro Robert)
- L'alpinisme est une pratique de la haute montagne qui repose sur différentes techniques de progression (fr.wikipedia.org/wiki/alpinisme)
- Sport qui consiste à faire des ascensions dans les Alpes et, par extension, dans n'importe quelles montagnes (fr.wiktionary.org/wiki/alpinisme)

Face à la pauvreté de ces définitions, d'autres termes ne sont-ils pas aussi légitimes ? Pourquoi pas himalayisme, terre de baffinisme, pyrénéisme, vosgisme, dauphinisme, mercantourisme, aiguille du midisme, pilier bonattisme, voie normale du mont-blancisme... ! Prenons l'exemple de l'Aiguille du Midi où l'on peut pratiquer la randonnée glaciaire tranquille, l'ascension mixte de sa Face Nord, la descente de la Vallée Blanche en ski, l'escalade de la Cascade des Cosmiques, le ski extrême, l'escalade rocheuse de sa Face Sud, la traversée de l'Arête des Cosmiques... Que voudrait dire « aiguille du midisme » ?

Nonobstant son caractère historique, l'emploi du terme « alpinisme » apparaît très alpcentrique et très imprécis.

Difficultés à définir l'alpinisme

Quand on interroge les pratiquants de la montagne, leur définition de l'alpinisme est très variée, suscitant parfois divergences et débats houleux.

En effet, quelles pratiques l'alpinisme englobe-t-il :

- escalade rocheuse en falaise aseptisée ?
- big wall sur un 7000 ?
- Via ferrata ?
- randonnée estivale sur la Mer de glace ?
- Face Nord des Droites ?
- cascade de glace à 10mn de la bagnole ?
- ski de randonnée dans le Jura ?
- snowboard free ride en haute montagne ?
- canyon engagé ?

Vers le montagnisme

Les anglophones possèdent un terme différent pour définir les pratiques de la montagne :

mountaineering. C'est un terme que certains pratiquants ont tentés de traduire et de suggérer, en vain, dans notre langage : le montagnisme.

Cela est certainement imparfait (où commence la montagne, en effet ?) mais demeure pourtant plus approprié qu'« alpinisme » pour définir les pratiques de la montagne.

En outre, ce terme a l'avantage de ne pas enfermer le pratiquant dans une pratique particulière mal définie.

Bien qu'ancré dans le langage courant, nous pourrions progressivement essayer de remplacer alpinisme par montagnisme !

Un détournement des questions essentielles

La stérilité des débats pour définir l'alpinisme nous détourne des questions qui tiennent aux valeurs de nos pratiques.

Nous laissons ainsi place aux dérives des pratiques de la montagne : pollution, surfréquentation, aseptisation, déresponsabilisation, dramatisation, ultra-sécurisation, profitation, exploitation, urbanisation, compétition...

Et surtout nous en oublions les vertus potentielles des pratiques de la montagne.

Mais pourquoi pratiquer une activité physique en montagne ? Dans quelle montagne ? Avec quelle attitude ?... Telles sont pourtant des questions essentielles qui sont trop peu abordées, et qui pourtant nous concernent tous intimement.

Les pratiques de la montagne reflètent les orientations de société. Contrairement aux logiques compétitives destructrices qui développent la lutte permanente de tous contre tous et/ou pour le dépassement de soi, il est grand temps d'avoir des pratiques éveillant la connaissance de soi, en coopération avec les autres et en cohérence avec les limites de la Planète.

Dans un système profondément mortifère où règnent concurrence et profit aveugle et sans limites, parions plutôt pour la solidarité et

la sobriété, le montagnisme pouvant être un outil d'émancipation et d'épanouissement compatible avec la finitude de notre domaine.
« La culture, ce n'est rien d'autre que l'ensemble des instruments qui permettent de savoir où on est, où on en est et qui on est.
Par l'ensemble des vertus qu'il implique, l'alpinisme peut être un merveilleux instrument de connaissance »

Reprenons simplement cette très belle formule de Pierre Chappoutot en remplaçant « alpinisme » par « montagnisme » :
Par l'ensemble des vertus qu'il implique, le montagnisme peut être un merveilleux instrument de connaissance

Philippe Serpollet, montagniste

Pratiquer la montagne, c'est passer du temps là-haut, « entre ciel et terre » quel qu'en soit le but ou le mode de locomotion. Pratiquer cette montagne en amateur, c'est pouvoir progresser, en être passionné, dans un milieu exaltant et sauvage, en sachant choisir ses risques et son degré d'aventure ou d'exposition. L'amateur n'est pas un professionnel et n'a nul besoin de diplômes. Sa compétence doit se développer, pas à pas, en lien avec ses objectifs, déconnectée des exigences sociétales utilitaires. Entre aventure, sécurité, gestion des incidents et progression par expériences diverses, le petit alpiniste deviendra grand ou modeste, en fonction des ses goûts et de ses aptitudes.

Pratique de la montagne

Quand j'utilise le terme de « pratique » il n'y a pas de « s » car je n'entrevois qu'une seule pratique : celle de passer du temps là-haut, quel qu'en soit le but ou le moyen de locomotion.

L'alpiniste est celui qui vit et progresse là-haut pour son simple bonheur.

Le saucissonnage des activités alpines a conduit les fédérations à créer multiples diplômes redondants et sectoriels créant des frontières théoriques contraires aux lois de ce milieu.

Dissenter pour savoir si le ski alpinisme ou le ski de randonnée fait partie ou non de l'alpinisme n'est pas plus utile que de se questionner sur le sexe des anges. Si l'on fait abstraction des activités aux pieds des montagnes telles le cyclotourisme, la randonnée pédestre sur sentiers balisés ou encore le VTT, la pratique de la haute montagne en toutes saisons exige de maîtriser différents moyens de locomotions pour assurer la progression.

Marcher hors sentier, s'assurer avec une corde, franchir un pont

Pour une Pratique de la Montagne en Amateur

J.C Serre

de neige ou une crevasse, grimper sur du rocher plus ou moins solide, descendre en rappel ou poser une main courante, cramponner sur de la neige dure ou de la glace, progresser en terrain à chamois, devraient faire partie de toute formation commune et initiale à l'alpinisme. Cela pourrait être un préalable à toutes activités spécialisées.

Pour les pilotes et leaders de petits groupes, le développement du sens de l'orientation, l'aptitude à trouver le bon chemin, à sécuriser la progression du groupe, la capacité psychologique et cognitive à piloter un groupe en toute saison devraient être des préalables avant toutes spécialisations et avant toutes exigences de niveaux.

La nature est changeante et imprévisible, dans la mémoire des hommes, en particulier des citadins pressés de résultats et d'efficacité, en manque de temps chronique. Les conditions de printemps se retrouvent en plein hiver, l'automne se manifeste parfois en février et les plaques friables peuvent faire leur apparition en fin juin. La frénésie de frontières et de spécialisations aiguës instrumentalisent et fragilisent l'alpiniste, débutant ou aguerri.

Pratique en amateur

Pratiquer cette montagne en amateur, c'est pouvoir progresser en passionné dans un milieu exaltant et sauvage, en sachant choisir ses risques et son degré d'aventure ou d'exposition (dangers objectifs, difficultés, incertitudes irréductibles). L'amateur n'est pas un professionnel et n'a nul besoin de diplômes (ce mal français incurable) ; c'est un individu passionné et guidé par le désir de découvrir par lui-même, comme de progresser grâce au partage d'expérience de ses aînés et de ses pairs. La rencontre avec des professionnels reste essentielle. Cependant l'amateur n'a nul besoin d'être professionnalisé. Sa compétence doit être

en cohérence avec ses exigences, ses ambitions et ses objectifs de vie. Sa compétence doit se développer pas à pas en lien avec ses objectifs, déconnectée des exigences sociétales utilitaires. Cela prend le temps nécessaire et ne peut-être comprimé en des stages intensifs plus ou moins digestes.

Pratique responsable et autonome

Être responsable et autonome dans une société sécuritaire exige une forte détermination, la capacité à résister aux pressions consuméristes et aux exigences sécuritaires infondées. La violence sociale s'exerce par la peur, le contrôle administratif, la traçabilité des actes et l'instrumentalisation des décisions. Être responsable c'est être libre de choisir ses risques et d'assumer les conséquences de ses choix. Être autonome, c'est pouvoir penser globalement pour décider en conscience et intuitivement, localement.

Une pratique responsable devrait prendre en compte le coût social des incidents afin de réduire le cumul des fractures, entorses et autres dépenses médicales préventives ou curatives.

La gestion du capital santé à terme devrait faire partie de la responsabilité de tout alpiniste conséquent.

Quelques buts pour une pratique de la montagne en amateur

- Faire une course
- Sommet, horaire, dénivelé
- Courses classiques, traversées, raids, aventures
- Découvrir, ouvrir un itinéraire
- Vivre en haute et moyenne montagne
- Être dans la nature, la connaître et la respecter
- Santé, détente, partages
- Être en accord avec la nature, dépouillement
- Montagne école de vie, seul ou en petit groupe
- Développer les dimensions humaines et symboliques
- Contemplation, méditation
- Vivre l'incertitude et maîtriser les risques
- Développer une forme de résilience

Entre aventure et sécurité

Comment recréer une dimension aventure dans la pratique de l'alpinisme à tous les niveaux d'engagement ? Il ne s'agit pas de focaliser l'attention sur une élite chargée d'assurer la fonction aventure pour une majorité d'acteurs endigués dans des pratiques sécuritaires

professionnalisées. L'aventure est à la portée de chacun. Le dépouillement instrumental et consumériste en est une voie royale :

- Gestion individuelle du choix de ses prothèses en tous genres (cartes, boussoles, altimètres, DVA, spits et voies équipées, via ferrata, cordes et dégaines, refuges, sacs, matériel et vêtements de compétition, topos, infos sur Internet, prévisions météo, souliers de ski rigides, nourritures spécifiques...).

- Développement des compétences individuelles comme le sens de l'orientation, le sens de l'itinéraire et la connaissance du terrain, pour une maîtrise globale des risques.

Réaliser cela directement sur le terrain, pas à pas, avec le temps requis, dans la durée, en toutes saisons.

La grande majorité des pratiquants randonnent été comme hiver dans des espaces très aseptisés où l'aventure avec un grand ou un petit « a » disparaît complètement. La pression sécuritaire comme la consommation sans frein des outils numériques y ont leurs parts de responsabilité. Cependant, peut être que l'espoir de démocratiser une pratique aventureuse est irréaliste, ne correspond sans doute pas aux attentes du grand public et restera de ce fait, marginale voire élitiste ?

Compétences adéquates ou diplômes professionnalisants

Les logiques fédératives pilotent hiérarchiquement leurs clubs en suivant des logiques singulières :

- La logique de la compétition (performance sportive en terrain hyper sécurisé)
- La logique de la performance sportive (vers un engagement élitiste quasi professionnel)
- La logique du bénévolat professionnalisé pour gérer les risques (maîtrise procédurale et réglementaire)
- La logique de la détente citadine et de la primauté du ludique (terrain de jeux aseptisés et spécialisés)

La logique de l'amateur diffère radicalement des précédentes car elle leur est transversale sans être inféodée à l'une d'entre elles. La compétence s'acquiert sur le terrain et par le partage d'expérience avec les plus expérimentés. Elle n'est pas validée par une instance autorisée. En contre partie, le pilote amateur (le plus expérimenté du groupe sur le plan juridique, pénal et civique) n'engage pas le club ou la fédération et assume seul les conséquences de ses actes. La pratique professionnelle (les guides de haute montagne) restent les garants d'un état de l'art et de sa diffusion auprès des pratiquants bénévoles, amateurs et pratiquants autonomes ou

non. Tous les pratiquants non professionnels ont grand intérêt à rencontrer des guides professionnels sur le terrain, en conférences ou stages pour initier ou actualiser leurs compétences.

Pour une Fédération Informelle de la Pratique de la Montagne en Amateur

- Afin de soutenir l'activité des seniors dans des perspectives nouvelles de la pratique de la montagne (évolution des climats, le souci de soi et du capital santé, l'écologie et la problématique des transports).
- Afin d'ouvrir des portes non balisées à des jeunes en rupture avec notre société consumériste vieillissante et sans perspectives à leurs yeux.
- Afin de soutenir et d'assainir une pratique générale très mal représentée dans les instances fédérales

Il ne s'agit pas d'opposer une fédération informelle aux fédérations officielles mais d'ouvrir les clubs à une animation plus

souple, plus proche de la réalité des attentes, moins contrainte par des injonctions sociétales sclérosantes.

Nous sommes confrontés au vieillissement des structures comme de l'encadrement dans les clubs de montagne. Ce phénomène est général dans le mouvement associatif. Le microcosme de l'alpinisme porte en lui les mêmes stigmates que notre société occidentale. Les multiples crises structurelles auxquelles notre société doit faire face portent autant de menaces que d'opportunités pour modeler notre futur.

Les anciens doivent apprendre à bien vieillir ensemble tout en restant ressources et témoins pour les nouvelles générations. Les jeunes de nos pays « alpins » et surtout les jeunes d'autres pays « non alpins » sauront trouver les modalités adéquates pour vivre là-haut leurs passions comme nous avons su créer les nôtres. Nous pouvons leur faire confiance !

Jean Claude Serres

Le manifeste des Assises de l'Alpinisme



Préambule

Ce manifeste est le fruit d'un travail initié en 2010 par l'**Observatoire des Pratiques de la Montagne et de l'Alpinisme (OPMA)**, à partir

Le manifeste des Assises de l'Alpinisme

le Syndicat national des accompagnateurs en montagne (SNAM), l'Union des centres sportifs de plein air (UCPA), la Grande Traversée des Alpes (GTA), et Mountain Wilderness (MW) :

d'un questionnement essentiel : **quelle place pour les activités de montagne dans notre société, aujourd'hui et demain ?**

Ces pratiques, que le terme d'alpinisme ne suffit pas à englober, choisissent pour terrain les massifs montagneux du monde entier, pas ou peu aménagés. Elles nécessitent un matériel et des techniques spécifiques, et impliquent le partage de valeurs positives telles que la liberté, l'engagement, la responsabilité, l'autonomie, l'« esprit de cordée » et la solidarité.

Aujourd'hui, ces pratiques sont fragilisées par la multiplication des aménagements en montagne, restreintes par des préoccupations environnementales et sécuritaires croissantes, et marginalisées face à la grande diversification des activités sportives et de loisirs, notamment chez les jeunes.

Comment préserver un espace pour ces pratiques de montagne et d'alpinisme, et faire reconnaître à nouveau leur intérêt majeur pour la société ?¹

Un débat de portée nationale a été proposé au public, à travers une trentaine de cafés-montagne², plusieurs tables rondes organisées les 1er et 2 avril 2011 à Grenoble³ et un site internet participatif⁴.

Ces rencontres ont montré que les pratiquants se mobilisent bien sur ces questions, mais essentiellement dans le cadre d'enjeux locaux et d'actions ponctuelles, qui mériteraient une gestion plus globale et concertée.

Cette phase de consultation a donc mis en évidence la **nécessité d'une coordination accrue entre les représentants des pratiquants et des professionnels**.

Par ce manifeste, la Fédération française des clubs alpins de montagne (FFCAM), la Fédération française de la montagne et de l'escalade (FFME), le Groupe de haute montagne (GHM), le Syndicat national des guides de montagne (SNGM), le Syndicat national des gardiens de refuge et gîtes d'étape (SNGRGE), le Syndicat national des professionnels de l'escalade et du canyon (SNAPEC),

- partagent un certain nombre de constats
- se rassemblent et mutualisent leurs moyens autour d'une vision élaborée en commun pour l'avenir des pratiques
- créent une Coordination nationale des activités de montagne et d'alpinisme, qui se donne pour mission d'instaurer une représentation commune des pratiquants et de constituer un lobby pour mener à bien les propositions de ce manifeste.

I. Un constat partagé

Nous, signataires de ce manifeste, engageons notre action à partir de l'état des lieux suivant⁵ :

I.1 Un milieu fragilisé

Le milieu de la moyenne et de la haute montagne connaît des situations contrastées, mais subit globalement de fortes pressions :

- une tendance générale à l'équipement et à l'aménagement, parfois en dépit des enjeux environnementaux actuels
 - des conflits d'usage et de gestion : entre pratiquants, notamment en cas de sur-fréquentation ; avec les populations et institutions locales, parfois tentées de restreindre les accès aux sites (citons la réserve du Sancy en Auvergne ou les falaises de Presles et des Trois Becs dans le Vercors) ; avec les défenseurs de l'environnement et les gestionnaires des espaces protégés (comme dans le cas de la réserve de Sixt-Passy en Haute-Savoie ou du Parc national des Calanques)
- Les modes d'accès à ce milieu se révèlent souvent inadaptés au développement harmonieux et responsable des pratiques de montagne et d'alpinisme, qu'il s'agisse de transports publics, de stationnement, de remontées mécaniques, de sentiers ou encore d'hébergement.

I.2 Des pratiques éclatées, une faible diffusion de la culture montagne

S'il est difficile pour l'instant de dresser un état des lieux global de l'évolution quantitative des pratiques de montagne et d'alpinisme, leur grande diversification est unanimement reconnue. Cette ten-

1 - Voir le texte « Pourquoi des Assises de l'Alpinisme » ?

2 - Voir la synthèse des cafés-montagnes.

3 - Voir le texte « Après Grenoble ».

4 - www.assisesdelalpinisme2011.fr

5 - NB : il ne s'agit pas ici d'une liste de récriminations adressées à la société par le milieu de la montagne, mais avant tout d'une prise de conscience collective et constructive, menant à l'action.

dance, qui offre un choix toujours plus grand au public, s'accompagne de certaines dérives. Les pratiquants sont de plus en plus sollicités par des activités formatées ou codifiées par l'aménagement des sites et les modes d'organisation des événements ou des compétitions. Ces activités, qui pourraient servir de porte d'entrée aux pratiques de montagne et d'alpinisme, ne bénéficient pas suffisamment de passerelles vers le terrain d'aventure et restent segmentées. Par ailleurs, bien que diversifiée, la pratique, notamment celle des mineurs et des jeunes, est freinée par des obstacles de plus en plus sérieux :

- financiers (coût élevé du matériel, de l'hébergement, de l'encadrement, de l'assurance ; influence de plus en plus importante du secteur privé)
- juridiques (réglementation très rigide, complexe et démobilisante)
- culturels et médiatiques (banalisation du milieu, faible diffusion de la culture montagne, traitement médiatique focalisé sur les drames et les accidents)

II.3 Des organisations éloignées des évolutions actuelles

Face à ces situations complexes, les organisations associatives et professionnelles de la montagne peinent à construire une politique équilibrée entre les pratiques, à valoriser leurs actions et à travailler en concertation avec les décideurs publics (sur les questions d'aménagements, de développement, de réglementations) et les autres acteurs de la montagne (économiques, touristiques, sociaux, culturels, etc.). Ces organisations doivent également faire face à un certain désengagement de l'Etat dans les projets sociaux et éducatifs en montagne. Les difficultés financières mettent en péril leurs actions : baisse des subventions, hausse des charges d'entretien des centres d'accueil, coût du conventionnement des sites équipés⁶.

II. Une vision pour la montagne de demain

Nous, signataires de ce manifeste, tenons à promouvoir les orientations suivantes :

II.1 Une montagne protégée et libre d'accès

Les espaces de moyenne et haute montagne doivent faire l'objet d'une gestion durable et différenciée :

- Ceux qui, à ce jour, n'ont pas été (ou très peu) aménagés, doivent impérativement être préservés. Ils n'en restent pas moins libres d'accès à des pratiques discrètes et respectueuses de l'environnement, limitant le plus possible la logique de profit et les rassemblements de grande ampleur.

- Sur les sites très aménagés, ceux où la pression touristique est historiquement forte (par exemple le mont Blanc), la tendance à l'aménagement doit être contenue, pour conduire les pratiquants vers davantage d'autonomie et de responsabilité.

Dans ces différents espaces, les pratiques de montagne et d'alpinisme sont à considérer comme des facteurs à part entière du développement durable de l'économie montagnarde. Elles sont en mesure de contribuer, par leur forte image symbolique, à la promotion des territoires et au respect de l'environnement.

II.2 Des activités ouvertes à tous

Les pratiquants s'efforcent de développer une activité responsable et assument en toute conscience leur niveau d'engagement. Leur encadrement doit rester libre, ils doivent pouvoir bénéficier d'une assurance à un tarif accessible et du maintien d'un secours en montagne dont les coûts sont supportés par la solidarité nationale.

Les freins à la pratique doivent être levés, notamment :

- par la clarification et l'assouplissement de certaines réglementations (publication des textes d'application du décret refuge de 2007)
- par le maintien ou la restauration d'une offre d'hébergement accessible (structures du tourisme social et associatif, redynamisation des classes vertes et de neige pour les jeunes)
- par la relance des projets éducatifs et sociaux, au sein des clubs de montagne comme des institutions publiques et des organismes de formation.

II.3 Des organisations au service des pratiquants

En interne, les organisations associatives et professionnelles s'engagent à mutualiser leurs moyens au niveau national et local, partager les bonnes pratiques, agir en concertation.

Elles recherchent une politique cohérente pour promouvoir de manière équilibrée les différentes pratiques et créer des passerelles (de la salle d'escalade et des pistes de ski jusqu'au terrain d'aventure de haute montagne).

Au sein de l'espace social, elles se rapprochent des acteurs institutionnels des territoires : élus des collectivités locales à tous les niveaux, comités de massif, parcs naturels, CDESI (Commissions départementales des espaces, sites et itinéraires relatifs aux sports de nature), référents montagnes, etc. Elles défendent, auprès de l'Etat, des médias comme des professionnels du tourisme et de la culture, les valeurs positives de leurs activités, sur le plan social,

6 - La FFME a signé des conventions avec les propriétaires d'un millier de sites (falaises, via ferrata, etc.), assumant ainsi la responsabilité des risques.

éducatif, culturel et de la santé.

Au niveau international, elles s'efforcent d'agir en lien avec les instances européennes et mondiales de la montagne.

La relance de la pratique des jeunes et des mineurs : une priorité

Les organisations associatives et professionnelles de la montagne :

- Revendiquent l'utilité majeure et indéniable des activités de moyenne et haute montagne dans le système social et éducatif. L'apport pédagogique de ces pratiques est à la fois culturel et historique, civique (solidarité, responsabilité), environnemental (découverte de la nature, respect de l'environnement) et psychologique (réalisation de soi, autonomie, apprentissage de la gestion du risque).
- Rappellent l'exigence de moyens renforcés dans l'accompagnement des jeunes et des mineurs, de la prise en compte de leur niveau, et d'une communication adaptée vis-à-vis des familles. Elles défendent en parallèle le principe d'un encadrement ouvert à tous et notamment aux non-professionnels.
- Travaillent à élaborer une offre spécifique pour les jeunes en fonction de leur âge, en lien avec les acteurs de la jeunesse (éducateurs, animateurs, instituteurs, MJC, etc.), et les structures d'accueil concernées, qui doivent pouvoir se développer au-delà du seul principe de rentabilité.

III. Des engagements et des propositions

Au cours des six prochains mois, la Coordination nationale des activités de montagne et d'alpinisme se dote d'une structure dynamique et active. Cette structure devra être préalablement adoptée et soutenue par les conseils d'administration et les assemblées générales des institutions qui la composeront, dont la liste pourra être élargie. La Coordination, pilotée par l'ensemble de ses membres, s'appuiera sur des commissions composées, selon les axes de travail, de spécialistes issus des différentes instances partenaires.

Au sein de la future Coordination des activités de montagne et d'alpinisme, nous, signataires du manifeste, mettons tout en œuvre pour réaliser, entre autres, les objectifs suivants :

III.1 Réinvestir le milieu

- Dans chaque espace de pratique, développer le dialogue et la concertation avec les élus locaux et la population, les agents territoriaux,

les aménageurs, les associations environnementales, les rectorats ou encore les magistrats et experts judiciaires. Participer activement à l'ensemble des commissions traitant de l'aménagement des espaces.

- Mener des actions pédagogiques pour accroître la sensibilité environnementale des pratiquants, en liaison avec les gestionnaires des espaces naturels. En parallèle, réexaminer la réglementation concernant les bivouacs pour faciliter l'accès à la montagne.
- Promouvoir les activités de montagne comme leviers du développement économique local.

III.2 Redynamiser la pratique

- Mettre en place et piloter, en liaison avec l'Ecole nationale des sports de montagne (ENSM), un schéma directeur pour la formation, développant la culture du milieu montagnard et l'ouverture des activités formatées⁷ vers le terrain d'aventure.
- Reconsidérer les missions des refuges : favoriser un accueil et des aménagements différenciés selon les lieux et les publics, soutenir les gardiens dans leur rôle de « passeurs », maintenir l'existence des salles hors sac, assouplir la réglementation sur l'accueil des mineurs, etc.
- Redonner une dimension sociale à l'offre proposée par les clubs, avec une politique tarifaire adaptée.
- Soutenir la candidature de l'alpinisme auprès de l'Unesco, au titre du patrimoine culturel immatériel de l'humanité⁸.
- Participer à la création d'un Observatoire international des pratiques (dans le cadre de l'UIAA, l'Union internationale des associations d'alpinisme).
- Soutenir la constitution d'un réseau radio public et transfrontalier.

III.3 Défendre le rôle social des pratiques de montagne et d'alpinisme

- Obtenir une meilleure reconnaissance institutionnelle des activités de moyenne et haute montagne (dont une délégation à l'Alpinisme peut être l'un des outils).
- S'assurer d'un fonctionnement régulier et efficient des structures institutionnelles dédiées, telles que le Conseil supérieur des sports de montagne.
- Améliorer la communication et la promotion : en soutenant et en développant les portails internet dédiés aux activités de montagne (déclinant notamment les offres de transports publics adaptées) ; en

6 - La FFME a signé des conventions avec les propriétaires d'un millier de sites (falaises, via ferrata, etc.), assumant ainsi la responsabilité des risques.

7 - Voir chapitre I.2

8 - Candidature initiée le 16 avril 2011 par les communes de Chamonix Mont-Blanc et de Courmayeur (Italie).

développant un plan de communication sur les valeurs des pratiques de montagne, en lien avec les offices de tourisme, les stations et les autres acteurs du loisir ; en multipliant les événements porteurs et les opérations-découverte ; en s'appuyant sur les images positives des « passeurs de la montagne » (guides et accompagnateurs, grimpeurs, formateurs des clubs, gardiens de refuge, gardes des parcs, bergers, etc...).

- Faire valoir l'apport potentiel majeur des pratiques de haute montagne dans le domaine de la santé : télémédecine, accidentologie, conditions extrêmes, expérimentations ou recherches médicamenteuses.
- Développer des partenariats avec le monde universitaire pour des travaux de recherches socio-économiques et environnementales sur les activités de montagne⁹.

Des actions spécifiques pour les jeunes

- Faire reconnaître le rôle éducatif majeur des activités de moyenne et haute montagne par les ministères, notamment ceux de l'Education

nationale et des Sports, et par le secrétariat d'Etat à la Jeunesse et à la Vie associative. Participer au futur groupe de travail sur la « spécificité de l'école à la montagne » proposé par Luc Chatel, ministre de l'Education nationale. Rédiger, en partenariat avec l'Education nationale, un guide méthodologique pour l'accompagnement des scolaires.

- Soutenir le projet de création d'un pôle « jeunes » au sein du Conseil supérieur des sports de montagne.
- Créer une offre nouvelle spécifiquement dédiée aux mineurs et aux jeunes majeurs, différenciée selon leurs besoins et leurs attentes (de l'encadrement complet à l'autonomie), et diffuser cette offre par les réseaux qu'ils utilisent (internet, etc.). Mettre en place une veille sur les politiques jeunesse des financeurs publics et s'y associer.
- En s'appuyant sur les clubs de montagne, créer, animer et former un réseau de relais pour toucher les jeunes et leurs familles. Développer les lieux d'information (telle que la Maison de la Montagne de Grenoble ou l'Office de Haute Montagne de Chamonix).

9 - Voir le programme possible de recherches en annexe.



Compte-rendu de la table ronde de Chamonix

Propos recueillis par S. Cuenot

Chamonix, le 28 mai 2011

Les rencontres publiques des Assises de l'Alpinisme et des activités de montagne se sont conclues le 28 mai 2011 par une riche matinée de travaux, qui avait pour but d'engager le dialogue avec les pouvoirs publics sur la place de ces pratiques dans la société.

Elle a été animée dans les salons du Majestic à Chamonix par le journaliste Bernard Germain. Ces échanges, comme tous ceux qui ont nourri la préparation des Assises et les journées de Grenoble sous l'égide de l'OPMA (Observatoire des pratiques de montagne et d'alpinisme), ne manqueront pas d'alimenter les travaux de la **Coordination nationale des activités de montagne et d'alpinisme**. **La naissance de celle-ci a été officialisée par la publication d'un Manifeste, signé par dix organisations représentant la plupart des pratiquants de la montagne.**

Symbole fort de cette nouvelle union, Pierre You, président de la Fédération française de la Montagne et de l'Escalade (FFME), Denis Crabières, président du Syndicat national des Guides de montagne (SNGM), Georges Elzière, président de la Fédération française des

Clubs alpins et de montagne (FFCAM) et Guy Chaumereuil, directeur de la Grande Traversée des Alpes (GTA) ont présenté, au nom de l'ensemble des signataires, le constat, la vision, les propositions du Manifeste, et annoncé que la priorité des actions serait donnée aux jeunes et aux mineurs.

La nouvelle Coordination souhaitant travailler de concert avec tous les acteurs de la montagne, **plusieurs élus et représentants des pouvoirs publics étaient invités à débattre** : Vianney Sevaistre (Sous-directeur de l'Emploi et des Formations, ministère des Sports), Claude Comet (Conseillère déléguée au Tourisme et à la Montagne, Région Rhône-Alpes), Bernard Soulage (Vice-Président délégué à l'Europe et aux Relations internationales, Région Rhône-Alpes), Joël Giraud (Président du Comité de massif des Alpes, député des Hautes-Alpes, Vice-Président du Conseil Régional PACA), Martial Sadrier (député de Haute-Savoie - Association nationale des Elus de montagne), Eric Fournier (Maire de Chamonix Mont-Blanc), Pierre Humblet (Président de la commission Alpinisme, Union internatio-

nale des Associations d'alpinisme), Jean-Michel Brun (Vice-Président, Comité national olympique sportif français), Nicolas Evrard (Secrétaire général, Association européenne des Elus de Montagne), Liliane Ménissier (Inspectrice d'académie, ministère de l'Education nationale), Blaise Agresti (Conseiller technique Montagne, Direction générale de la Gendarmerie nationale).

Il ressort de cette discussion, à laquelle la salle du Majestic a participé activement, plusieurs problématiques essentielles qui constitueront des pistes d'action pour la Coordination :

- L'accès des mineurs et des jeunes à la montagne

Quel est le risque « socialement acceptable » lorsque l'on conduit des mineurs en altitude ? La question, toujours délicate, a entraîné des prises de positions très marquées.

Liliane Ménissier (Inspectrice d'académie) a expliqué que l'Education nationale ne pouvait pas autoriser des activités dont elle ne maîtrise pas le risque. Le « 0 kill » (le « zéro mort ») est une exigence absolue de la société concernant les mineurs, a confirmé Blaise Agresti (Gendarmerie nationale). De son côté, Claude Comet (Région Rhône-Alpes) a rappelé que l'éducation au développement durable était une obligation à l'école, tandis que Fredi Meignan, président de Mountain Wilderness, se demandait si, pour les jeunes auxquels on voudrait éviter de prendre le moindre risque, le risque n'était pas plutôt de ne jamais connaître la beauté de la montagne et les découvertes heureuses qu'on peut y faire.

Témoignage de la complexité de cette question, une mère de famille dans la salle a raconté que ses enfants connaissaient mieux les déchetteries du bassin chambérien que les sommets environnants, mais que pour autant la notion de risque en haute-montagne ne la faisait pas rêver.

Le débat a néanmoins permis d'envisager plusieurs solutions pour sortir de l'impasse : la recherche d'outils statistiques fiables sur l'accidentologie, la création de véritables projets pédagogiques à l'image de ceux des classes de mer, le développement des collaborations entre clubs de montagne et Education nationale pour faciliter les sorties, ou encore l'assouplissement des réglementations en fonction des différentes activités.

Pour Jean-Michel Brun (CNOSF), la structuration d'un Coordination permettra, comme on l'a vu dans le domaine des sports de combat, de faire valoir les éléments positifs des pratiques de montagne et de dépasser ainsi le débat sur le « risque ».

- L'enjeu des territoires et de l'Europe

Les élus présents à la table-ronde, tout comme un représentant de la Direction régionale de l'Environnement Rhône-Alpes présent dans la salle, ont salué la volonté de la nouvelle Coordination de réinvestir le territoire de la montagne.

Joël Giraud (Région PACA) a ainsi estimé que l'existence d'une telle coordination aurait permis d'agir plus vite dans le dossier de l'accompagnement des mineurs en refuge, un combat qui n'est pas terminé. Les signataires du Manifeste ont été invités à envisager leurs actions au sein de d'espaces de plus en plus larges : celui du Comité de massif des Alpes, qui prépare de nouveaux contrats de plan pour 2013 ; celui de l'Europe, qui pourrait selon Bernard Soulage (Région Rhône-Alpes) envisager la création d'une macro-région Alpes (à l'image du Danube et de la Baltique) et ainsi « redécouvrir sa montagne ».

- La reconnaissance des pratiques de montagne

La création d'un lobby pour promouvoir les pratiques de montagne et d'alpinisme a été unanimement encouragée.

Vianney Sevaistre (ministère des Sports) a notamment incité la Coordination à faire des propositions à l'Assemblée du sport, récemment créée par son ministère. Il faut également, selon Bernard Soulage, se confronter au monde du ski et à tous les acteurs puissants de la montagne, au niveau national et européen.

Christian Trommsdorff, président du Groupe de haute montagne (GHM) et signataire du Manifeste, a conclu cette table-ronde par une échéance : la Coordination nationale des activités de montagne et d'alpinisme se donne six mois pour se structurer et présenter ses premières pistes d'action.

Ils ont dit

> Eric Fournier : « Cette union sacrée est indispensable. Si nous pouvons, à Chamonix, être une tête de pont de cette Coordination, nos moyens sont à votre disposition ».

> Martial Saddier : « Cette réunion est digne des plus grandes premières de l'histoire de l'alpinisme. »

> Georges Elzière : « Nous, signataires du manifeste, mettons tout en œuvre pour réaliser les objectifs suivants... Je ne pensais pas prononcer cette phrase un jour ! »

> Joël Giraud : « L'action du Manifeste est fondamentale, car ce qui tue le milieu montagne, c'est son individualisme. »

En perspective



R

Résumé : cette contribution propose un panorama critique des recherches françaises en sciences sociales sur les pratiques de l'escalade et de l'alpinisme. En s'appuyant sur une bibliographie rassemblant près de 300 références, l'analyse porte sur une mise en perspective de ses travaux et tente une approche typologique par disciplines et thématiques d'étude. Cette typologie vise à comprendre la diversité des positionnements théoriques et les apports respectifs de ces multiples travaux à la compréhension du phénomène sportif étudié.

La recherche française en sciences sociales dans l'étude des pratiques de l'escalade et de l'alpinisme

Jean Corneloup, Ph. Bourdeau, P. Mao, Laboratoire Territoires, UMR Pactes, Grenoble

A critical overview of French social scientific research on rock climbing and mountaineering

Abstract: this contribution is a critical overview of French social scientific research on rock climbing and mountaineering. Based on a bibliography of nearly 300 references, the links between different research studies are analysed and a typological approach by discipline and study theme is proposed. This aims at understanding the diversity of the theoretical positions and their respective contributions to the study of the sports in question.

Sans tenter une quelconque comparaison avec les autres pays européens, on peut tout de même avancer le fait suivant : la recherche française portant sur cet objet est considérable et témoigne d'une dynamique scientifique importante au sein de la communauté des chercheurs travaillant dans le domaine des loisirs sportifs de nature. Au-delà des multiples publications de pratiquants, journalistes, érudits et passionnés que l'on trouve en France depuis le début du XX^{ème} siècle et qui sont bien souvent d'une très bonne qualité d'analyse, on peut considérer que les années 1980 ont été marquées par un formidable essor de la recherche française. C'est donc autour de ces publications que nous tenterons de présenter cette dynamique scientifique qui sera ainsi une occasion d'effectuer un état des ressources bibliographiques que la France possède dans la perspective d'analyser les pratiques de l'escalade et de l'alpinisme à partir des connaissances issues des sciences sociales.

I – La constitution d'institutions et de collectifs de recherche

Le développement de cette dynamique est en liaison avec l'émergence de différents pôles structurants qui ont participé à lancer le mouvement. Sans doute, il faut reconnaître le rôle important joué par le club alpin français (historiquement), l'ENSA de Chamonix et les différents C. R. E. P. S. régionaux (Vallon Pont D'arc, Voiron, Marseille,...) dans l'apparition d'une réflexion, de travaux et de publications portant sur l'analyse de ces pratiques. La présence d'un comité scientifique au club alpin français chargé d'effectuer différentes recherches et études, la constitution d'un centre de recherche

(C.N.O.S.M.) et d'un collectif d'enseignants à l'ENSA produisant différents rapports à l'usage des stagiaires et de la communauté montagnarde et sportive et les différentes recherches effectuées par les enseignants des C.R.E.P.S. ont sûrement contribué à l'émergence de cette force institutionnelle largement active au cours des années 80. A cela, il faut ajouter la demande importante durant cette période de la part des collectivités territoriales, des opérateurs touristiques et de la direction nationale du tourisme pour obtenir des études sur ce sujet. On ne peut ainsi sous-estimer l'impact de cette demande institutionnelle et professionnelle qui a participé à dynamiser la production de connaissances à caractère scientifique et appliquées.

Parallèlement à ce mouvement, il faut reconnaître le rôle central joué par l'université française dans l'émergence d'un champ de recherche spécifique aux sports et en particulier aux domaines de la montagne et des pratiques de l'escalade. A côté de l'action de quelques universitaires inscrits dans des disciplines générales (histoire, droit, anthropologie, économie, sociologie), il faut noter le rôle moteur d'universitaires venant des STAPS (sciences et techniques des activités physiques et sportives) et de la géographie. On peut ainsi observer la présence d'une forte dynamique au sein des laboratoires grenoblois (Territoires et SENS), parisiens (Paris X et XI), toulonnais et strasbourgeois. Le fort investissement de quelques chercheurs (une bonne dizaine) qui travaillent isolément ou au sein d'un mini-collectif universitaire assure pour l'essentiel la diffusion des connaissances dans ce secteur. Que ce soit sous la forme de publications dans des revues scientifiques, d'écriture d'ouvrages, d'organisation de colloques et de rédaction de rapport d'étude.

Enfin, la présence de différents collectifs associatifs participe largement à structurer les échanges au sein de cette communauté scientifique et professionnelle. La constitution du réseau des chercheurs et des experts en loisirs sportifs de nature (sportsnature.org) qui regroupe une bonne partie des scientifiques travaillant sur cette thématique, d'un collectif orienté sur l'histoire de l'alpinisme (...) et d'un autre sur l'éthique (animé par des personnalités de l'alpinisme : l'observatoire des sports de montagne) permet de développer de multiples réflexions, études, rencontres et publications dans ce secteur + GHM (?)

Sans doute, on peut penser que cette organisation reste bien fragile étant donné qu'elle est plus portée par le dynamisme de quelques personnes que par l'institution en tant que telle. De même, ces différents laboratoires et associations ne fonctionnent pas d'une manière continue tant les liens qui unissent ces chercheurs sont fragiles et plus ou moins stables. On peut penser que dans les années à venir, l'enjeu portera sur la capacité à structurer ces collectifs pour envisager l'émergence d'une véritable communauté scientifique. Si aujourd'hui celle-ci existe, elle n'a pas véritablement posé les bases d'une réflexivité scientifique permettant d'évaluer la valeur des productions produites, de les comparer et de les mettre en perspective par rapport à la connaissance de l'objet d'étude.

Pour terminer cette partie, on peut observer le rôle central joué par l'organisation de colloques et de différentes rencontres scientifiques au cours de ces 20 dernières années (colloque de Chamonix 1989 et 2002, de Nanterre en..., de Gap en 2004, de Marseille en 2000, de Grenoble en..., de Cascade de glace,...d'ANDORE,...) ainsi que la publication de numéros thématiques dans des revues en sciences sociales (revue de l'IGA, Babel, revue STAPS,...) dans la production, la rencontre et la diffusion scientifiques au sein de cette communauté. Si cette dynamique est amenée à se poursuivre dans les années à venir autour de ce micro-champ de la recherche, on peut penser que celle-ci se développera parallèlement à la constitution d'un champ global de la recherche portant sur les sports de nature et de montagne tant celui-ci tend à prendre de l'importance actuellement.

Sous l'effet de la multiplication des pratiques sportives et touristiques dans l'espace de la nature qui sont appelées à se cotoyer et à se combiner et en tenant compte de la demande d'étude de la part des collectivités territoriales, des institutionnels et des professionnels qui modifient leurs relations aux pratiques et leurs demandes de con-

naissances, on peut penser que la place « dominante » des productions scientifiques orientées vers ce micro-champ va se transformer. Sans doute, cette ouverture sera aussi impulsée par le monde universitaire avec l'arrivée de nouvelles équipes de recherche et chercheurs qui permettront d'engager d'autres lectures et dynamiques scientifiques dans des approches plus transversales. La recherche française portant sur les sports de nature et de montagne, présentée par Ph. Bourdeau permettra ainsi de révéler cette forte dynamique qui est en train d'émerger en France. Enfin, l'ouverture à l'international qui reste pour l'instant extrêmement modeste permettra d'entrevoir dans les années à venir des comparaisons, des échanges et l'émergence de pôles de recherche internationaux. Toute une dynamique va ainsi émerger à l'image de votre colloque qui permettra sans nul doute de développer des collaborations et des pistes de recherche fructueuses entre chercheurs venant de pays différents.

2 – Dynamique des publications scientifiques

Tout d'abord, il semble nécessaire d'évoquer l'importance des publications réalisées par des pratiquants, journalistes, érudits et grands témoins. L'alpinisme a de tout temps été marqué en France par la publication de nombreux ouvrages et articles dans des revues spécialisées (La Montagne, Alpirando, Vertical, Montagne magazine). La qualité de ces écrits ne peut être sous-estimée. D'une part, ils constituent un univers de réflexion, de connaissance et d'analyse sur la pratique, ses évolutions, ses règles du jeu et ses principes organisateurs. La sur-présence des milieux supérieurs et en particulier de la « bourgeoisie lettrée » explique en partie cette situation. On possède ainsi un riche patrimoine littéraire portant sur des ouvrages techniques et des écrits à tendance politique, sociologique et humaniste. Cette pratique réflexive s'explique aussi comme le rappelle Bruant (2002) par la nécessité de produire une médiation symbolique spécifique à cette culture au sein de cette communauté de pratiquants qui passe par l'écrit. Ces référents culturels évoquant des représentations portant sur l'ailleurs, l'engagement, la mort, l'esthétique de la pratique et la morale sont au fondement de la constitution de cet ancrage collectif à cette pratique. D'autre part, une autre partie de ces écrits se présente sous la forme de récits de course et des récits de vie qui constituent un matériau extrêmement riche pour le chercheur tant ils relatent des faits d'histoire, des techniques de course, des logiques d'action et des ethnopratiques dans la manière de vivre les temps de course. Là encore, on possède un patrimoine culturel de qualité sur les usages sociaux de la pratique de l'alpinisme (et depuis quelques temps

en escalade sportive) que les chercheurs utilisent en tant que corpus d'étude. Toute cette activité de production littéraire fonctionne en parallèle et en toute indépendance avec le monde scientifique.

Concernant les productions scientifiques, on peut noter la richesse des productions scientifiques que nous avons pu regrouper (cf. annexe). Cet exercice de comptabilisation ne va pas de soi, tant les sources d'information sont diverses. A l'heure actuelle, une communauté de chercheurs travaillant sur ce sujet est observable, mais il n'existe pas une comptabilisation exhaustive de ces données. Cependant, depuis de nombreuses années, on trouve en France deux centres documentaires qui regroupent sous une forme parcellaire ces publications (le centre national de document de C. A. F. situé à Paris et la bibliothèque de l'E. N. S. A. à Chamonix). Pour remédier à ce manque de visibilité nationale, le réseau des chercheurs et des experts en sports de nature (sportsnature.org) à partir de son site web se donne pour objectif dans les années à venir de regrouper toutes ces informations. L'enjeu étant d'augmenter la visibilité des productions des uns et des autres mais aussi de constituer un référent scientifique des différents travaux permettant une évaluation de la recherche existante, de situer les nouvelles productions, d'évaluer leur apport et de produire une réflexion épistémologique sur la valeur des connaissances actuelles. Cette démarche a pour objectif de donner de l'importance à une épistémologie constructiviste dans l'optique de renforcer les échanges et les relations au sein de cette communauté scientifique qui reste pour l'instant faiblement organisée. Les réflexions théoriques formelles et structurées sur la valeur scientifique des écrits n'existent pas actuellement.

L'évaluation des apports théoriques et pratiques des productions actuelles n'est pas facile tant il existe une segmentation de la recherche. Ainsi, on observe une première segmentation concernant l'objet d'étude entre ceux qui orientent leurs travaux exclusivement sur l'alpinisme, ceux qui depuis l'émergence de l'escalade libre dans les années 1970-80 étudient ces pratiques et enfin ceux qui réalisent des approches globales. Ces derniers cherchent à relier ces deux entrées considérant que l'autonomie de l'escalade libre par rapport à l'alpinisme est toute relative et qu'il importe d'avoir une lecture englobant la totalité de cet espace socio-sportif. La deuxième segmentation concerne l'émergence de polarités de recherche en fonction de l'entrée disciplinaire (sociologie, histoire, politique, économie,...) engageant des référents disciplinaires dans l'évaluation

des écrits. Dès lors, l'objet d'étude (l'alpinisme) n'est qu'un prétexte à la production de connaissances par rapport à ces champs scientifiques (en histoire par exemple). Enfin, la troisième segmentation concerne l'entrée thématique effectuée par certains (risque, les guides de montagne, l'himalayisme, l'escalade urbaine,...) qui a pour effet d'éclater encore un peu plus l'unité de recherche au sein de cette communauté. Là encore, il peut se produire une complexification de cette approche thématique lors qu'émerge la deuxième segmentation au sein d'une approche thématique. Pour exemple, on peut évoquer les études sur les guides de montagne où se combinent des entrées anthropologiques, économiques, sociologiques,...

Pour parfaire le tableau, on peut noter que ces polarités et thématiques de recherche sont bien souvent marquées par la présence d'un ou deux chercheurs qui impulsent la dynamique de recherche. Ainsi sur les guides, les travaux de Ph. Bourdeau et Bellefont font références comme en Himalayisme où les recherches de M. Raspaud s'imposent. Enfin, cette dynamique scientifique est traversée par des dynamiques conjoncturelles et structurelles qui participent à animer les lieux de production. Ainsi, si l'histoire apparaît comme une entrée disciplinaire dominante et continue, on observe l'arrivée de micro-polarités à certains moments (ex. du genre, du management, de l'écologie, du tourisme,...) qui participent à alimenter la diversité des entrées. Enfin, si historiquement les entrées marketing et managériales étaient absentes du champ de la connaissance, l'arrivée de l'escalade libre, des prestataires et autres acteurs économiques et l'entrée de nouvelles formations universitaires ont permis depuis quelques années le renforcement de ce genre d'écrits. On observe ainsi la présence d'une multitude de micro-champs de recherche qui pose la question de son unité et de la capacité à élaborer une lecture globale de la recherche et de la production scientifique. La spécialisation importante a pour effet de segmenter la communauté scientifique mais aussi de rendre plus difficile les lectures globales sur la dynamique de ces pratiques de la verticalité.

Cependant, on observe d'un côté des chercheurs qui se présentent comme des spécialistes d'une question (le genre, l'himalayisme, l'histoire des clubs,...) et d'autres qui tentent d'avoir une lecture plus globale et d'aborder différentes entrées dans l'approche et la connaissance de cet objet scientifique et sportif. De même, on peut observer la présence de chercheurs qui ne travaillent que sur ces pratiques de l'escalade tandis que d'autres n'hésitent pas à faire des comparaisons

avec d'autres pratiques sportives et de nature ou à passer d'un objet sportif et culturel à un autre. Certains deviennent ainsi des spécialistes dans l'étude des pratiques sportives et/ou culturelles de la montagne, des pratiques de nature, du tourisme sportif de nature... Bref, on note ainsi une volonté d'aborder plus globalement cet objet en croisant les entrées et sa place dans la connaissance produite par rapport au sujet et à la réflexion envisagée. Cette remarque est d'autant plus importante à souligner, à partir du moment où la place des recherches en alpinisme et escalade tant à diminuer (relativement) au profit d'autres entrées sur la montagne, les sports de nature, le tourisme ou encore le management ou le marketing.

Dès lors, à l'image de la dynamique propre aux sports de montagne et de nature qui se sont multipliées et diversifiées depuis quelques années et qui sont marquées par des combinaisons de plus en plus fortes entre pratiques de nature mais aussi avec des pratiques urbaines, il semble important de lier la connaissance de ce micro-champ sportif avec une connaissance plus large portant sur la dynamique de recherche portant sur les sports de nature et de montagne. En effet, nombreux sont les sociologues et géographes français (Pociello, Loret, Augustin, Debarbieux,...) qui intègrent la lecture des pratiques de l'escalade et de l'alpinisme à une approche plus globale de la culture sportive ou sur la montagne.

Enfin, il semble aussi important de pouvoir réaliser des jonctions entre le champ de la recherche française et européenne pour observer l'état de la connaissance des uns et des autres, les pôles de recherche existants et les différentes approches proposées dans la manière de comprendre les pratiques de l'escalade et de l'alpinisme dans les pays respectifs. Là encore, cela permettra de développer des réflexions collectives sur ce sujet tout en dispersant encore un peu plus la recherche française dans une approche plus globale mais bien nécessaire pour sortir de l'approche bien franco-française dans laquelle nous nous situons. Bien sûr, on peut noter la présence de quelques recherches françaises portant sur la pratique dans différents pays (Angleterre, Roumanie, Pologne, Italie,...) et la présence de quelques collaborations avec des chercheurs étrangers. Mais, il serait judicieux de renforcer nos échanges avec les autres centres de recherche, universités et chercheurs pour s'enrichir de l'apport de vos recherches dans la lecture des pratiques de l'alpinisme et de l'escalade.

3 - L'espace de la recherche et sa dynamique

Sans pouvoir prétendre à une exhaustivité dans le recueil des publications, on peut annoncer que ce nombre dépasse les 300 références, en précisant que c'est en alpinisme que celles-ci sont les plus nombreuses. En effectuant une entrée disciplinaire, on constate que les approches sociologiques et historiques sont dominantes sans sous-estimer l'approche géographique qui se mixe bien souvent avec les deux autres. Concernant l'escalade, la sociologie se présente comme l'entrée disciplinaire majeure tout en reconnaissant la forte présence d'écrits issus de la géographie.

Sur un angle plus théorique, la définition des questions de recherche par entrée disciplinaire n'est pas élaborée en référence à la communauté scientifique. Cette définition est bien souvent issue d'une initiative personnelle du chercheur. Elle se fait aussi sous l'impulsion d'une dynamique de recherche disciplinaire (ex. concernant le genre) ou pour renforcer la présence d'une école de pensée dans la manière de traiter l'approche disciplinaire dans le domaine de l'escalade. Mais d'une manière générale, il n'y a pas de confrontation formalisée entre chercheurs concernant la définition du regard scientifique légitime. Celle-ci se fait par omission « on oublie de parler de tel ou tel chercheur ! », par méconnaissance de certains écrits antérieurs ou par volonté de rester dans une certaine neutralité scientifique. On observe tout de même un sur-marquage de la sociologie bourdieusienne par l'intermédiaire des écrits de Hoibian, Aubel, Lefèvre, Defrance.

Pour aller plus loin dans la lecture de cette dynamique de recherche, il serait nécessaire de lire plus en profondeur le contenu de chaque production scientifique. A partir de quelques connaissances superficielles, on peut noter quelques pistes de réflexion intéressantes sur les dynamiques structurantes le champ de la recherche concernant les écrits en alpinisme.

- Une première force scientifique émerge dans une lecture structurale, critique et politique de ces pratiques. On tente ainsi de dévoiler les mécanismes de domination, de pouvoirs, de luttes sociales ou les enjeux politiques qui participent à organiser la pratique. Le propos consiste aussi à s'intéresser à la manière dont se construit et se définit la pratique légitime qui est toujours l'objet d'un jeu de construction entre groupes sociaux et forces politiques. On peut évoquer les chercheurs bourdieusiens, mais aussi d'autres scientifiques (Raspaud, Ottogalli, Mestre, Nadal,...) qui ont tenté d'explorer cette piste.

Pratiques étudiées	Discipline	Thématique d'étude
ALPINISME (180)	Approche globale de l'alpinisme (8 +)	Universitaires (8) / Autres (nombreux)
	Histoire et alpinisme (44)	Analyse socio-historique de l'alpinisme (8)
		Etude d'éléments socio-historiques de l'alpinisme (8)
		Etude de figures emblématiques et de faits d'histoire (8)
		Histoire et territoire (8)
		Alpinisme et genre (20)
	Sociologie, anthropologie et assimilée (24)	Approche sociologique et anthropo. des cultures sportives (8)
		Socialisation (3)
		Dimensions symboliques de l'alpinisme (13)
	Approche institutionnelle et politique (9)	
	Dvpt-marketing-gestion (4)	
	Linguistique (4)	
	Approche multi-disciplinaire (86)	Médias et communication (16)
		Secours, risque (15)
		Histoire et sociologie des guides (29)
	Himalayisme (30)	
ESCALADE (76)	Approche globale de l'escalade (5)	
	Histoire (3)	
	Sociologie de la pratique (11)	Approche sociale et culturelle (7)
		Le risque (3)
		Socialisation (1)
	Approche socio- institutionnelle (5)	
	Sociologie des espaces de pratique (15)	Sociologie de l'escalade urbaine (6)
		Sociologie des lieux de pratique en milieu naturel (9)
	Sociologie, expertise pratiques prof. (6)	
	Géographie, gestion, dvpt (11)	
	Droit (5)	
	Ecologie (1)	
	Marketing (1)	
	Economie (3)	
ALPINISME-ESCALADE (32)	Enjeux d'une comparaison (3)	
	Sociologie (29)	

• Une deuxième force scientifique se perçoit dans la volonté de comprendre et d'étudier les principes et les facteurs qui participent à définir les représentations et les dimensions symboliques de la pratique. Le détour par la sociologie de l'imaginaire, l'anthropologie symbolique, la géographie culturelle ou encore la linguistique permet de repérer ces mécanismes et ses marquages symboliques. On peut citer des chercheurs comme Bozonnet, Majastre, Tetet, De Leuselec, Vachée, Mestre-Taland, Raspaud,...

• D'autres s'intéressent à l'étude des dimensions et dynamiques culturelles. La pratique se perçoit aussi comme une culture où l'on cherche à décrypter la manière dont s'organise et se construit le rapport corporel, technique ou symbolique avec l'espace de pratique. On montre ainsi comment se façonne cette culture en fonction de l'évolution des techniques sécuritaires ou des matériaux de progression. Mais on s'intéresse aussi à la manière dont se définit la pratique sociale au sein de ces collectifs montagnards. On pense à des chercheurs comme Seigneur, Corneloup, Hoibian, Boutroy, Bourdeau...

• Enfin, on peut évoquer toute une dynamique de recherche autour de la question territoriale lorsqu'il s'agit de comprendre la manière dont s'est développée la pratique dans un espace géographique donné. Les travaux de Raspaud sur l'Himalayisme sont un exemple dans cette volonté de montrer la présence d'une spécificité géographique, tout comme ceux de Bourdeau concernant les Ecrins ou les guides ou ceux de Zuanon sur Chamonix.

Conclusion

En guise de conclusion provisoire, on peut noter une tendance de fond qui marquera la recherche française : les années à venir seront caractérisées par la constitution de ce réseau communautaire marquée par une diversification interne, des ramifications multiples avec l'étranger et des combinaisons avec les autres espaces de la recherche sur le sport. Par rapport à ce phénomène de fragmentation et

d'ouverture, il semblerait important de renforcer la présence d'approches et de questionnements transversaux permettant de relier d'une manière plus forte les apports des uns et des autres à la recherche portant sur cet objet. A ce titre, des études sur les liens entre escalade et alpinisme, le rôle du libre dans la transformation de cet univers ou des ponts entre l'histoire des guides de montagne et la féminisation des pratiques ou encore entre la géographie et la sociologie dans la manière de comprendre les liens entre les territoires et les cultures sportives constitueront des dynamiques de recherche intéressantes à développer. Sans doute, pour renforcer la présence de ces approches transversales et synthétiques, il serait temps d'organiser un congrès international sur les pratiques de l'escalade et de l'alpinisme pour tenter de faire le point sur l'état de la connaissance par disciplines et thématiques de recherche et entrevoir la naissance d'une véritable communauté scientifique nationale et internationale.



Les pratiques sportives et de loisir corporel, au sens large, sont devenues au cours des dernières décennies des vecteurs importants du développement des activités touristiques. En relation avec l'évolution des modes de vie dans les sociétés contemporaines, les sports de montagne comme l'alpinisme, la randonnée pédestre, le canyon, l'escalade, les activités de neige, etc., constituent désormais le support de bon nombre de séjours tournés vers la découverte des territoires de montagne.

Projet de recherche des Assises de l'Alpinisme

O. Hoibian
R. Martinola

Le projet de recherche a donc été élaboré, à l'initiative de l'OPMA, en concertation étroite avec les différents partenaires de la préparation des Assises de l'Alpinisme. Conçu à partir des attentes exprimées par ces derniers, il regroupe, sous la forme de trois axes de recherche, les thématiques qui paraissent prioritaires aujourd'hui, aux yeux des responsables des différentes institutions représentées au sein du groupe de portage des Assises.

Le groupe de pilotage des Assises s'est donné pour objectif de rassembler un certain nombre d'informations précises sur les aspects socio-économiques liés à l'essor de ces pratiques. Il s'est avéré cependant que les données recueillies étaient très parcellaires compte tenu de la difficulté à cerner précisément ces activités, réalisées souvent en dehors de toute structure organisée (Fédérations, club, structures privées, etc.).

Réunir ces éléments est indispensable pour mieux appréhender les enjeux des évolutions actuelles dans ce secteur, tant du point de vue économique que sociologique. Il faut donc envisager des investigations plus poussées selon une démarche de recherche qui viendrait prolonger les débats et les réflexions des Assises. Un pro-

Axes principaux du projet de recherche

I - Enquête sociologique sur les pratiquants des sports de montagne d'été et d'hiver

Les enquêtes récentes sur les pratiques sportives des français ne donnent pas d'informations précises sur les adeptes des sports de montagne. Compte tenu des effectifs dont elles disposent, elles restent à un niveau relativement global d'appréhension des activités de pleine nature (J&S, INSEP, 2004).

Ce premier axe de recherche a donc pour objet principal l'élaboration d'une typologie fine des pratiquants des sports de montagne à partir d'une étude ciblée sur les adeptes de ces pratiques. Cette étude devrait comprendre deux volets :

- Un volet quantitatif à partir d'une enquête par questionnaire sur les activités pratiquées et sur les références culturelles (représentations, valeurs, attitudes, etc.) qui leur sont associées.

- Un volet plus qualitatif concernant les conditions de découverte de ces disciplines, les produits innovants et les « passeurs » dans ce secteur d'activité, mais aussi les freins à la fois socio-économiques et psychologiques qui dissuadent certains groupes d'individus de « franchir le pas ».

II - Les politiques territoriales et les prestataires dans le domaine des sports de montagne

Ce deuxième axe de recherche se décline selon un découpage géographique classique entre trois territoires principaux de montagne : Alpes du Nord, Alpes du Sud et Pyrénées.

Il vise à analyser sous la forme de monographie :

- Différents sites pilotes du point de vue des politiques territoriales de développement local et touristique en relation étroite avec la pratique des sports de montagne.

- Pour l'ensemble des trois espaces géographiques retenus, il s'agit d'observer la distribution des professionnels et leurs conditions

d'exercice en relation avec la segmentation locale du bassin d'emploi et ses variations en fonction de la saisonnalité (moniteurs sportifs, gardiens de refuge, etc.).

III - Le rôle des instances de découverte et de promotion des loisirs de montagne

L'une des questions importante dans la problématique de la découverte des sports de montagne concerne l'action des « instances relais » entre les individus isolés et le milieu de la montagne. Il s'agit dans ce dernier volet du projet de s'intéresser :

- D'une part, aux différents organismes assurant l'accès et la formation à la pratique des sports de montagne dans un cadre associatif (FFME, FFCAM, UCPA, MJC, etc.), par des enquêtes spécifiques.

- Il est envisagé, d'autre part, de réaliser différentes monographies sur des établissements scolaires menant des actions de promotion des activités de montagne auprès de leurs élèves (Stages, classes de neige, etc.). L'objectif consiste cette fois à mieux comprendre les dynamiques à l'œuvre au sein de ces établissements novateurs, en relation avec les caractéristiques des acteurs et des contextes locaux.

.....

Le principe de ce projet consiste à valoriser le statut des refuges comme postes d'observation privilégiés des pratiques de l'alpinisme et de la montagne. Il s'inspire directement du dispositif des « alpages sentinelles » mis en place avec succès par le Parc national des Écrins (voir nombreuses références sur le Web).

Il s'agirait de mettre en place un dispositif de recherche participative associant l'ensemble des parties prenantes concernées par la fréquentation de la montagne (gardiens, clubs, parcs nationaux, guides, accompagnateurs...) à l'échelle d'un panel de refuges (nombre à préciser) couvrant des configurations diversifiées en matière d'altitude, de styles de pratiques et d'ascensions.

Les observations réalisées pourraient être d'ordre quantitatif et qualitatif, et porter aussi bien sur les types et styles de pratiques et

Les refuges, vigies de l'avenir de l'alpinisme

P. Bourdeau

d'ascensions, l'accidentologie, l'impact du changement climatique, l'éducation à l'environnement, les pratiques professionnelles des gardiens, guides et AeM, etc. Elles pourraient mobiliser dans la durée une démarche d'intelligence collective entre chercheurs et praticiens, en reposant sur l'implication volontaire des parties prenantes au premier rang desquels figurent les gardiens.

Lorsque je l'ai évoquée avec plusieurs interlocuteurs du Parc des Écrins et de son conseil scientifique, cette proposition a été très bien accueillie, ce qui constitue une bonne base de départ pour l'étendre à d'autres parcs et massifs. Un partenariat Parcs-FFCAM-STD-OPMA-réseau sportsnature.org-SNGM-Syndicat des gardiens-Régions-etc. pourrait être envisagé autour de ce programme dont les objectifs, méthodes, financements et conditions de réalisation sont bien sûr à discuter et préciser.

(Ce texte a été écrit par les Italiens après la rencontre de Grenoble, et donc avant celle de Chamonix.)

Les alpinistes français ont fait preuve d'une initiative énergique et fondée sur une large participation démocratique grâce à des discussions sur les valeurs de l'alpinisme, ses rapports avec l'environnement montagnard et sa population. Il s'est agi d'une trentaine de « Cafés Montagne

» qui ont eu lieu sur tout le territoire national pendant l'année 2010, et qui ont eu pour finalité « Les ASSISES DE L'ALPINISME », qui se sont tenues, dans un premier temps, à Grenoble les 1 et 2 Avril 2011. Là, les discussions ouvertes à tous se sont déroulées en français, mais les étrangers ont été les bienvenus. L'ex Président Annibale Salsa a représenté officiellement le CAI, Claudio Picco et Carlo Zanantoni ont participé à titre personnel.

Les aspects marquants du débat, sont relatés dans cet bref résumé.

Il convient tout d'abord de citer l'effort remarquable qui a été apporté à l'analyse du rapport entre l'alpinisme et l'environnement montagnard, entre les gens de la plaine et ceux des vallées alpines, voire entre ceux des vallées alpines et de « leur » montagne. Annibale Salsa a participé au débat. Depuis longtemps déjà il a étudié la question, soit dans le cadre de ses rapports avec le CAI et les autres associations alpinistes, soit par intérêt professionnel en qualité d'anthropologue auprès de l'université. Il ne s'agit pas seulement dans le cas de la France, du manque d'intérêt de plus en plus marqué pour l'alpinisme classique, appelé désormais « d'aventure », au profit de l'escalade en falaise, ou sur terrains équipés, ni même de la seule augmentation des restrictions qu'impose la « société moderne sécuritaire » (c'est-à-dire obsédée par la manie de la sécurité), supprimant ainsi l'accès à certaines zones, et par là-même la pratique d'un certain type d'alpinisme (pour ce qui concerne les atteintes à la « liberté », on reviendra sur le sujet par la suite). Il s'agit d'un désintérêt croissant de la population pour l'alpinisme. De plus, il faut compter avec les conséquences de l'insistance des médias sur les risques inhérents à la montagne, et qui passent sous silence l'aspect formateur de la gestion du risque. Ainsi on assiste à une augmentation de la répugnance de la part des parents à permettre aux enfants de

Les Assises de l'Alpinisme en France et la question des libertés de l'alpinisme

Note d'Annibale Salsa,
Claudio Picco, Carlo Zanantoni
Traduction de l'italien par C. Ivanoff

participer à des promenades en montagne ou à des courses d'alpinisme pour les jeunes. A cela s'ajoute le fait que depuis de nombreuses années l'escalade fait partie des activités gymniques à l'école, et qu'un grand nombre d'écoles organisent des cours d'initiation à la montagne pour les très jeunes. Les tendances récentes sont donc un motif de préoccupation pour les éducateurs.

Pour un italien, il n'est pas aisé de comprendre ce phénomène : la montagne est si proche pour beaucoup d'entre nous, et les habitants des vallées alpines sont orgueilleusement attachés à leurs traditions, à leurs productions, à leurs alpinistes et leurs guides alpins. Pour tout dire, l'Autriche est aux antipodes par rapport à la France.

Dans le cas de la France, il n'y a donc pas seulement les alpinistes qui se préoccupent de chercher à susciter un réveil de la population pour une sensibilisation aux valeurs de l'alpinisme, même les sociologues et les administrations de l'Etat sont conscients des problèmes. On perçoit l'alpinisme comme un moyen pour générer du dynamisme, et pas seulement du point de vue économique dans les vallées alpines.

Les alpinistes, les « escaladeurs » et les amoureux de la montagne ont créé, il y a maintenant un certain nombre d'années, sous l'impulsion de Bernard Amy et de quelques autres alpinistes, l'OPMA (l'Observatoire des Pratiques de la Montagne et de l'Alpinisme), avec son siège à Grenoble, qui publie régulièrement ses « lettres sur les questions de l'alpinisme ». Au cours de l'année 2010 ont été organisés sur tout le territoire français des « Cafés Montagne », et donc ensuite les Assises de Grenoble mentionnées au début du présent compte rendu.

A la suite de ces Cafés, a eu lieu une phase de réflexions, au sein de l'OPMA, principalement centrée sur les problèmes qui tiennent le plus à cœur des alpinistes italiens, c'est-à-dire ceux de la liberté de pratique : liberté d'accès sur les lieux de l'alpinisme et de l'escalade ; liberté pour tout un chacun de choisir le niveau de risque auquel il désire se confronter. Liberté et aventure sont les éléments essentiels de l'alpinisme. Les soumettre à des restrictions signifierait la mort de l'alpinisme.

Cette seconde phase, très brève, se traduira par la publication d'un MANIFESTE, qui sera discuté lors de la manifestation de conclusion des Assises, à Chamonix le 28 Mai 2011. Cette conférence aura pour but de réunir le monde politique et de faire des propositions concrètes. Les invités seront des personnalités importantes : membres du gouvernement et des administrations régionales, représentants des associations alpinistes, quelques alpinistes de haut niveau. Là aussi la participation sera ouverte à d'autres nations. Pour notre compte Annibale Salsa sera présent.

Pour citer les arguments qui peuvent présenter le plus d'intérêt pour les alpinistes italiens, il est important de souligner que sera proposé officiellement de notre part, la création d'un OBSERVATOIRE international, c'est-à-dire un réseau de personnes qui d'une part surveillera les tentatives des autorités gouvernementales et locales qui voudraient porter atteinte aux libertés, et d'autre part qui s'appuiera sur une organisation en mesure d'obtenir des résultats, en utilisant par exemple les médias, ou le soutien parlementaire. A cet effet, notre proposition ayant été chaleureusement accueillie à Grenoble, ceci étant dû au fait que les menaces qui pèsent sur la liberté est un problème mondial, l'initiative française doit être soutenue au niveau de l'UIAA (Union Internationale des Associations d'Alpinistes).

Nous pensons que les décisions françaises seront accueillies avec enthousiasme par les alpinistes italiens (encore bien peu nombreux !) qui se sont rendus compte de la tendance perverse de nos autorités, nationales, locales, à restreindre la liberté de l'alpinisme, tant au niveau politique pour s'attirer les faveurs d'une population incompétente, qu'au niveau administratif pour ne pas se créer d'ennuis. Pour les alpinistes qui ont moins conscience des ces problèmes, même si ce n'est hélas pas le cas ici de donner des informations détaillées, on peut malgré tout citer par exemple les étranges jugements de magistrats à l'occasion d'accidents, une proposition de loi qui s'est heureusement pour eux ensablée, et les innombrables arrêtés des autorités locales. Nous ne pouvons ici qu'inviter ces alpinistes à rester vigilants et à suivre les débats qui deviendront toujours plus nombreux dans notre presse, en espérant qu'il ne s'agira pas seulement de la presse sociale.

A l'attention de ces collègues alpinistes, voici encore quelques remarques concernant les arguments développés au sein de l'OPMA, et des discussions qui se sont tenues en Italie.

A propos des caractéristiques de l'alpinisme et de la fréquentation de la montagne en matière de formation : combien d'alpinistes ont-ils jamais réfléchi au rôle de l'alpinisme et du contrôle de la prise de risque sur leur propre caractère et leur vie sociale ?

L'OPMA regrette que les médias ne prêtent pas plus d'attention aux valeurs de l'alpinisme, et se limitent à mettre en avant les événements marquants, pour ensuite, avec bien peu de cohérence, critiquer ce qui a provoqué les accidents ou ceux qui les ont subis. De l'époque héroïque où le risque était exalté, on passe actuellement à sa diabolisation. Comment se fait il que la presse ne participait pas aux « cafés montagne » ? La situation n'est pas différente en Italie.

La société moderne est toujours plus distante de la vie proche de la nature, et de ses difficultés, de ses souffrances, de ses dangers. Elle tend de plus en plus à nous en éloigner, par l'intermédiaire de point de vues différents sur la « sécurité ». Ces préoccupations de la société sécuritaire, surtout du point de vue économique et sanitaire, sont largement utilisées par ceux – autorité publique, « experts » en sécurité – qui cherchent à imposer des obstacles à la liberté dans le monde de l'alpinisme, ceux encore qui ne veulent pas d'ennuis, ou ceux qui veulent accroître leur propre notoriété.

Comment cette société obsédée par la sécurité peut-elle tolérer l'acceptation volontaire du risque ? La pression psychologique sur les magistrats est telle que ceux-ci sont enclins à rechercher un responsable pour chaque accident. En Italie par exemple, le fait que survienne une avalanche peut être considéré comme un fait délictueux (c'est-à-dire intentionnel et donc passible de poursuites judiciaires).

Les grands alpinistes eux aussi sont responsables de la vision déformée du risque émanant de la société. Ils magnifient les aspects fascinants de leurs propres aventures, parfois les difficultés, rarement les risques. Et ne parlons pas des alpinistes, heureusement peu nombreux, qui pour gagner les bonnes grâces des autorités, s'adonnent à la surenchère médiatique.

Bibliographie



ALPINISME

1 – Approche globale de l'alpinisme

1-1 Praticants, journalistes, érudits...

- ALAIN P. (1987), Alpinisme et compétition, Arthaud, Paris.
- ASSELIN J-M. (1988), Le nouvel alpinisme, Nathan, Paris.
- BELDEN D. (1994), L'alpinisme : un jeu ? Les notions de jeu, de libre et de nature dans le discours de l'alpinisme, Paris, Collection « Espaces et Temps du sport », L'Harmattan, 126p.
- BALLU Y. (1984), Les alpinistes, Arthaud, Paris.
- CHAUDET D. (1991), L'alpinisme, Techniprint, Annecy.
- CHATELLUS A. de (1980), Alpiniste est-ce toi, Stokine.
- FRISON-ROCHE R. et JOUTY S. 1993 (1964), Histoire de l'Alpinisme, Paris, Arthaud, 337p.
- JOUTY S. et ODIER H. (1999), Dictionnaire de la montagne, Paris, Arthaud, 720p.
- PERES M. (1987), L'alpinisme, Paris, PUF, Que-Sais-Je ?, 128p
- SECRET J. (1943), L'alpinisme, éd. Delmas, 1ère réédition de l'ouvrage de 1937, Bordeaux.

1-2 Universitaires

- BESSIERE P. (1967), L'alpinisme, Coll. Que sais-je, Presses Universitaires de France, Paris.
- DIENOT J., THEILLER D. (1999), Les nouveaux loisirs sportifs en montagne, les aventuriers du quotidien, Maison des Sciences de l'Homme d'Aquitaine, Université de Pau et des Pays de l'Adour, Pau.
- ENGEL C-E. (1950), L'histoire de l'Alpinisme, l'approche de la montagne du XVIII^{ème} à nos jours, je sers, Paris.
- GAZIER F. (1949), Les sports de montagne, PUF Que sais-je, Paris, 127p
- LEJEUNE D. (1992), « Jeu, utilité et gratuité dans l'histoire de l'alpinisme français », in T. Terret (éd.) Jeux et sports dans l'histoire, Tome 2 « Pratiques Sportives », Paris, Comité des Travaux Historiques et Scientifiques, p. 147-160
- MESTRE M. (1996), Histoire de l'Alpinisme, Les Alpes, Edisud, Aix-en-Provence.
- RAXMANN A. (1979), Evolution de l'alpinisme dans les Alpes Françaises, Ed. Slatkine.
- JOUTY, S. (1985), « L'histoire de l'Alpinisme est une énigme », in Culture technique, n°13.

2 – Histoire et alpinisme

2-1 Analyse socio-historique de l'alpinisme

- HOIBIAN O., DEFRANCE J. (2002), Deux siècles d'alpinismes européens, L'Harmattan, Paris.

- HOIBIAN O. (1995), « Le champ des pratiques sportives : espaces préservés ou formes d'expression de systèmes de domination. L'éclairage du « monde de l'alpinisme », in Pigeassou C. (ss la dir.), Entre tradition et modernité, Actes du colloque « Sport, culture Tradition », AGDE 1993, Le CRES.
- HOIBIAN Olivier (1997), Au-delà de la verticale... L'alpinisme : sport des élites ou sport pour tous ? Les enjeux de la définition légitime d'une pratique. Contribution à la sociogénèse du champ des activités physiques et des sports, thèse, Paris-Sud Orsay, 2 volumes.
- HOIBIAN O. (2000) Les alpinistes en France – 1870-1950, une histoire culturelle, Coll. Espaces et temps du sport, L'Harmattan, Paris.
- JOUTARD Ph. (1988), « La haute montagne, une invention protestante », Monde Alpin et rhodanien, 1^o et 2^o trimestres, p. 124
- LEJEUNE D. (1988), « Pour une histoire de l'alpinisme en guise de repères », in Sport/Histoire n°2, pp. 55-72.
- LEJEUNE D. (1988), Les alpinistes en France (1875-1919). Etude d'histoire sociale, étude de mentalité, Mémoires de la section de géographie, n° 14, Paris, C.T.H.S, 271 p.
- LEJEUNE D. (1992), « Jeu, utilité et gratuité dans l'histoire de l'alpinisme français », in Terret, T., Jeux et sports dans l'histoire, Pratiques sportives, Tome 2, Paris, CTHS, pp. 147-160.
- VEYNE P. (1979), L'alpinisme, une invention de la bourgeoisie, Revue d'Histoire, n°11, Le seuil/la recherche, Paris.

2 – 2 Etude d'éléments socio-historiques de l'alpinisme

- HOIBIAN O. (2000), Les caravanes scolaires : un projet éducatif inédit in A l'école de l'aventure, Pratiques sportives de plein air et idéologie de la conquête du monde – 1890 à 1940, Presses Universitaires du Sport, Voiron, pages 45 à 54.
- TAILLAND Michel (1996), Les alpinistes victoriens, thèse, Versailles/Saint Quentin-en-Yvelines, 2 tomes
- TAILLAND Michel (1997), Les alpinistes victoriens, Presses universitaires du Septentrion, Lille. Grande Encyclopédie de la Montagne (1977-1979), Editions Atlas, Paris, 8 volumes.
- TAILLAND M. (2001), « Ces gentlemen britanniques qui inventèrent l'alpinisme », in Mestre M. Tailland M. (ss la dir.), Hommes et montagnes, revue Babel, n° 5, faculté de Lettres, Toulouse, pp. 103-114.

Thématique corporelle

- Hoibian O. (1999), « Le costume des alpinistes : la manière de se vêtir comme indicateur d'autonomisation », in L'histoire du sport, l'histoire des sportifs, ss la direction de J. M ; Delaplace, L'Harmattan, Paris, 1999, pp. 11-18
- MESTRE M. (2005), « L'émergence du corps chez les alpinistes germanistes : de l'absence à la survalorisation », in Le corps de l'alpin, ss la direction de Boëtsch G., éd. des Hautes-Alpes, GAP, 2005, pp. 223-238.
- RASPAUD M. (2005), « L'alpiniste et son corps. XVIII^{ème} – XIX^{ème} siècles. Les débuts de l'alpinisme et la découverte des maux de l'altitude », in Le corps de l'alpin, ss la direction de Boëtsch G., éd. des Hautes-Alpes, GAP, pp. 205-223.
- Tailland M. (2005), « Les alpinistes au temps de Victoria, du corps caché au corps en action », in Le corps de l'alpin, ss la direction de Boëtsch G., éd. des Hautes-Alpes, GAP, 2005, pp.239-256.

2 – 3 Etude de figures emblématiques et de faits d'histoire

- CORNELOUP J., Portrait d'un alpinisme : Patrick Bérhault, Universalia, 2005.
- HOIBIAN O. (2003), « Les voyages en zigzag de Rodolphe Töpffer », in Mestre M. Tailland M. (ss la dir.), Le voyage initiatique en montagne, revue Babel, n° 5, faculté de Lettres, Toulouse, pp. 57-70.

- LEJEUNE D. (1987), Les vainqueurs de l'Anapurna, L'histoire n° 105.
- LEJEUNE D. (1996), « Le cas de l'alpinisme et des alpinistes » in T. Terret (éd.) Histoire des sports, Paris, L'Harmattan, Espaces et Temps du Sport, p. 203-218
- MESTRE M. et TAILLAND M. (eds.), 2001, Babel, n°5, « Hommes et montagnes », 258p.
- MORIN M. (2000), Les alpinistes célèbres, Ed. Mazenod, Paris.
- SEGONE H. de, COUZY H. (1975), Les alpinistes célèbres, d'Art L. Mazenod, Paris
- ZUANON J. P. (2003), « La première ascension italienne au mont Viso (Piémont 1863), du voyage initiatique au symbole identitaire », in Mestre M. Tailland M. (ss la dir.), Le voyage initiatique en montagne, revue Babel, n° 5, faculté de Lettres, Toulouse, pp. 71-86.

2 – 4 Histoire et territoire

- Attard-Maraninchi M.F. (2002), « L'alpinisme, facteur de cohésion sociale des ex-cursionnistes marseillais », in Hoibian O., Defrance J. (2002), Deux siècles d'alpinismes européens, L'Harmattan, Paris, pp. 23-42.
- BOURDEAU P. (1988), Une mémoire alpine dauphinoise : alpinistes et guides de 1875 à 1925, Presses Universitaires de Grenoble, Grenoble
- BOURDEAU Ph., DECAMP E., MAJASTRE J.-O., VIZIOZ O. (1992). Le Mont-Aiguille et son double. Presses Universitaires de Grenoble, Grenoble, 130 p.
- BOURDEAU P. (2002), Temporalités et territorialités de pratiques de l'alpinisme, deux siècles de premières ascensions dans le massif des Ecrins (XIX^{ème} et XX^{ème} siècles) in Hoibian O., Defrance J. (2002), Deux siècles d'alpinismes européens, L'Harmattan, Paris.
- BOURDEAU Ph. (2002). Temporalités et territorialités de pratique de l'alpinisme. Deux siècles de premières ascensions dans le massif des Ecrins (XIX^{ème} et XX^{ème} siècles). In Deux siècles d'alpinismes européens, éd. l'Harmattan, Paris, pp. 189-217.
- BOURDEAU Ph. (2002). Approche géo-historique de l'alpinisme pendant l'Occupation : le cas du massif des Ecrins (1940-1944). In Le sport et les français pendant l'Occupation (P. Arnaud et Al.), éd. l'Harmattan, Paris, pp. 325-334.
- LEJEUNE D. (1986), « La conquête du mont Blanc », L'Histoire, n°88, avril, p. 8-17
- LESTAS (1988) P., Les pionniers des Alpes du Dauphiné, Paris, Arthaud, 197p.
- ZUANON J. P. (2001), « Le CAF et la vallée de Chamonix, 125 ans d'Histoire », in Mestre M. Tailland M. (ss la dir.), Hommes et montagnes, revue Babel, n° 5, faculté de Lettres, Toulouse, pp. 161-174.

2 – 5 Alpinisme et genre

- AMIC C. (2001), « George Sand et la montagne », in Hommes et Montagnes, Revue Babel n°5, Université de Toulon et du Var, pp. 221-233.
- MESTRE M. (2001), « Une exemple de modernité féminine : Elisabeth d'Autriche (Sissi) et la pratique de la montagne », in Mestre M. Tailland M. (ss la dir.), Hommes et montagnes, revue Babel, n° 5, faculté de Lettres, Toulouse, pp. 127-160.
- OTTOGALLI-MAZZACAVALLO (2003), C, « Des sportives à part : entre transgression et concession ; L'image des femmes alpinistes parisiennes avant la seconde guerre mondiale », in Haver, G. & Guido, L., L'image des sportives aux 19 et 20ème siècles, Genève, Georg, pp. 167-186.
- OTTOGALLI-MAZZACAVALLO C. (2004), « L'alpinisme féminin au sein du Club Alpin Français de 1874 à la fin du 19^{ème} siècle », in JM., Delaplace, & S. Villaret, & W. Chameyrat, (Eds.). Sport et Nature dans l'histoire, Sankt Augustin, Academia Verlag, pp. 371-380.
- OTTOGALLI-MAZZACAVALLO C., « L'alpinisme : outil d'éducation pour jeunes filles ? », in Gori G. & Terret T. Sport and Education in History, Sankt Augustin, Academia Verlag, pp..

- OTTOGALLI-MAZZACAVALLA C. (2004), « Le rôle du Club Alpin Français pour l'éducation physique des jeunes filles », in Lebecq, P.-A. (Ed.), Sports, Education Physique et mouvements affinitaires, Paris L'Harmattan, pp. 127-138.
- OTTOGALLI-MAZZACAVALLA, C. & SAINT-MARTIN J. (2004), « L'alpinisme féminin avant 1914 : l'exemple d'une singularité à la Française », in The Annual of CESH, pp. 101-116.
- OTTOGALLI-MAZZACAVALLA, (2004). « Les femmes alpinistes au Club Alpin Français à l'aube du 20^{ème} siècle : une rencontre atypique », Revue STAPS, numéro spécial Sport et Genre, pp. 20-41.
- OTTOGALLI-MAZZACAVALLA, C. (2004), « Quand le Club Alpin Français parle au féminin (1874-1919) », in Revue BABEL Langages, imaginaires, civilisations n°10, Université de Toulon Var, 2004, pp. 227-250
- OTTOGALLI-MAZZACAVALLA C. (2005), Femmes et Alpinisme (1874-1919) : Un genre de compromis, Paris, L'Harmattan, Coll. Espaces et Temps du sport, à paraître 2005.
- OTTOGALLI-MAZZACAVALLA C. (2005), « Techniques d'alpinisme et différence des sexes au tournant du 20^{ème} siècle en France », in Léziart, Y. & Robène, L, L'homme en mouvement. Histoire et anthropologie des techniques sportives, Ed. Chiron, à paraître.
- OTTOGALLI-MAZZACAVALLA, C. (2006), « Des femmes à la conquête des sommets : genre et alpinisme (1874-1919) », in Revue CLIO, Histoire, Femmes et Société, n°26, à paraître en 2006.
- OTTOGALLI-MAZZACAVALLA C. (2006), « Les femmes alpinistes (1838-1914) au service du féminisme ! », in Liotard, P., Terret, T. (Eds.), Genre et Sport. Excellence féminine et masculinité hégémonique, Vol 2, Paris, L'Harmattan, à paraître en 2006.
- PAIMBOEUF F. (1986), « Les femmes alpinistes anglo-saxonnes à l'époque victorienne (1838-1914) », Thèse de 3^{ème} cycle, Université Paris VII, 361p.
- PAIMBOEUF F. (2000), « Les femmes alpinistes : itinéraires et statut au sein du microcosme alpin (1870-1910) », in Revue Française de civilisation Britannique, Vol. 10, n°4.
- PAIMBOEUF F. (2001), « Lucy Walker (1835-1916) : femmes alpiniste, femme victorienne », in Mestre M. Tailland M. (ss la dir.), Hommes et montagnes, revue Babel, n° 5, faculté de Lettres, Toulouse, pp. 115-126.
- PIOLLE X. (1987), « Pratiques et représentation des femmes alpinistes », in Sport et changement social, Actes des 1^{ères} journées d'étude, MSHA, Bordeaux, pp. 307-316.
- REVERZY C. (2003), Femmes d'aventure. Du rêve à la réalisation de soi, Paris, Odile Jacob (Poches), 376p.
- TAILLAND M. (2002), « Le Ladies' Alpine Club (1907), Club Alpin féminin ou féministe ? », in Lebecq, (Eds.), Sports, éducation physique et mouvements affinitaires au 20^{ème} siècle, Paris, L'Harmattan, pp. 209-218.
- WILLIAMS C. (1979), Dames alpinistes, Paris, Arthaud, traduit de l'anglais par Germain F. et J., 259 p.

3 – Sociologie, anthropologie et assimilée

3 – 1 Approche sociologique et anthropologiques des cultures sportives

- BOURDEAU Ph. (2005), Sports de montagne et territoire dans les Alpes, Revue de Géographie Alpine / Journal of alpine research, T. 92, n°4, Grenoble, RGA, 103 p.
- BOUTROY É., 2004, L'ailleurs et l'altitude. Alpinisme lointain et quête de la différence : une ethnologie de l'himalayisme, Aix en Provence, Thèse d'Anthropologie

- LEFEVRE B. (2002), Par monts et par vaux, Contribution à l'analyse sociologique de l'alpinisme à travers la théorie de l'espace des sports, exemple du massif du Mont-Blanc, Thèse de doctorat STAPS, Université d'Orsay, Paris.
- Lefèvre B. (2004), « Contribution à l'étude de la structuration sociale des pratiques de haute montagne : l'exemple des usagers du Mont-Blanc », in La revue de géographie alpine, déc. 2004, tome 92 n° 4, pp. 67-86.
- Louvel L, Rotillon G. (1985), L'Alpinisme... Laisse béton, Ed. Scarabée, Paris.
- MAJASTRE J. O., « D'une fatalité à l'autre », art. pp. 155-175, doc. d'ethnographie régionale n° 8, Grenoble
- RAVENEAU G., 1997, « Radiographie d'une expédition d'entreprise Bull en Himalaya », Ethnologie Française, XXIV, 4, p. 777-78
- SEIGNEUR V., Socio-anthropologie de la Haute montagne. Biographie des haut-lieux. Coll. Sociologies et environnement. Direction S. Juan. Ed. L'Harmattan, en cours.

3 – 2 Socialisation

- CORNELOUP J. (2002), « Comment devient-on alpiniste », in Deux siècles d'alpinisme européens, ss la direction de J. Defrance et O. Hoibian, L'Harmattan, Paris, pp. 219-247.
- CORNELOUP J. (2002), « Processus d'ancrage à l'alpinisme », Actes du colloque ARIS, CDROM.
- CORNELOUP J. (2004), Sociologie de l'action et processus d'ancrage à la pratique de l'alpinisme chez les aventuriers de la montagne, in Loisirs et sociétés, vol. n° 27, n° 1, pp. 251-284.

3 – 3 Dimensions symboliques de l'alpinisme

- BOURDEAU Ph. (1999). L'alpinisme, ou le jeu de la rêverie et du mensonge. In Du canular dans l'art et la littérature, sous la direction de J.-O. Majastre et A. Pessin, Ed. L'Harmattan, collection logiques sociales, pp. 61-73.
- BOURGES P. ET MIZRAHI R. (1979), Vision de la nature chez les pratiquants de loisirs de montagne, rapport de recherche C. O. R. D. E. S. n°30/75.
- BOZONNET J.P. (1979). « La Montagne initiatique », Espaces et imaginaire, Pug, Grenoble, BOZONNET J. P. (1992), Des monts et des mythes, Collection Montagnes, PUG, Grenoble. p.47-68.
- JOUTARD P., MAJASTRE J.O., (dir.) (1987), Imaginaires de la haute montagne, Centre Alpin et Rhodanien d'Ethnologie, diffusion Glénat, Grenoble, pp. 97-108.
- JOUTY S. (1987), « L'alpinisme classique, une métaphore en action », in Imaginaire de la haute montagne, Centre Alpin et Rhodanien d'Ethnologie, Diffusion Glénat, p. 167-171
- MIZRAHI R., « Genèse des représentations urbaines de l'espace urbain », rapport Cordes n° 30/1975,
- MESTRE M. et TAILLAND M. (eds.), 2003, Babel, n°8, « Le voyage initiatique en montagne », 215p.
- MESTRE M. (2003), « L'initiation suprême à la montagne : le thème de la mort dans les récits d'alpinistes germanophobes », in Mestre M. Tailland M. (ss la dir.), Le voyage initiatique en montagne, revue Babel, n° 5, faculté de Lettres, Toulouse, pp. 111-132.
- TAILLAND M. (2003), « Une demi-siècle d'ascensions britanniques au mont-Blanc, mise en récit d'un voyage initiatique entre sciences et aventure 1800-1850 », in Mestre M. Tailland M. (ss la dir.), Le voyage initiatique en montagne, revue Babel, n° 5, faculté de Lettres, Toulouse, pp. 37-56.
- VENAYRE S. (2002), « L'alpinisme, une aventure ? Remarques sur l'historicité de l'aventure », in Hoibian O., Defrance J. (2002), Deux siècles d'alpinismes européens, L'Harmattan, Paris, pp. 163-175.
- YONNET P. (2003), La montagne et la mort, Paris, Éditions de Fallois, 222p.

- ZUANON J. P. (2003), « La première ascension italienne au mont Viso (Piémont 1863), du voyage initiatique au symbole identitaire », in Mestre M. Tailland M. (ss la dir.), Le voyage initiatique en montagne, revue Babel, n° 5, faculté de Lettres, Toulouse, pp. 71-86.

4 – Approche institutionnelle et politique

- HOIBIAN O. (2003), L'Europe des clubs, Des sports et des jeux, Revue L'Alpe, n°19, Glénat presse, pages 10 à 16.
- MESTRE M., 1998, La montagne et l'alpinisme vecteurs de l'idéologie nationaliste dans les Etats alpins aux 19^{ème} et 20^{ème} siècles (1850-1950), Thèse sous la direction de J. Grandjonn, 2 volumes, 440p.
- RAUCH A. (1986). « Naissance du Club Alpin Français : la convivialité, la nature et l'État (1874-1880) », in La naissance du mouvement sportif associatif en France, PUL, pp. 275-285.
- NADAL E. (2002), « Alpinisme et transgression : les ambiguïtés du mouvement alpin dans la pologne populaire », in Hoibian O., Defrance J. (2002), Deux siècles d'alpinismes européens, L'Harmattan, Paris, pp 63-82.
- MESTRE M. (1998), La montagne et l'alpinisme vecteurs de l'idéologie nationaliste dans les Etats alpins aux XIX^{ème} et XX^{ème} siècles (1850-1950). Université Aix-En-Provence
- RASPAUD M. (1991). « Le refuge, un concentré d'enjeux ». In Les refuges. Actes du colloque de « Fontaine en Montagne » 1990. Fontaine : Ville de Fontaine, Centre Culturel, 1991, pp. 64-66.
- TAILLAND M. (2002), « L'Alpine club, émergence d'un modèle institutionnel », in Hoibian O., Defrance J. (2002), Deux siècles d'alpinismes européens, L'Harmattan, Paris, pp. 9-22.

5 – Développement-marketing-gestion

- BOURDEAU Ph. (dir.) (1998). Les via ferrata en France, guide de savoir faire. Les cahiers de l'AFIT, Agence Française de l'Ingénierie Touristique, Ed. AFIT, Paris, 152 p.
- CHAUVET R. (1991), « L'escalade comme facteur de développement d'une commune rurale de montagne », in Actes du colloque « Escalade 89 », éd. Actio, Joinville-le-Pont, pp. 118-120
- GUERIN J. P. (1990), Dynamiques des pratiques sportives et productions d'espaces : l'exemple du ski et de l'alpinisme, in Géopolitique du sport, Actes du colloque, Besançon, pages 27 à 32.
- RENOUX Y. (1991), « Quelle contribution des usagers au financement des sites grimposables », in Actes du colloque Escalade 89, ENSA Chamonix, éd. Actio, Joinville le Pont, pp. 89-95.

6 – Linguistique

- JOUTY S., ODIER H. (1999), Dictionnaire de la montagne, Arthaud, Paris.
- TETET C. (1985), Les sports de montagne. L'alpinisme I (1757-1975), Matériaux pour l'histoire du vocabulaire français, Datations et documents lexicographiques, Deuxième série, n°27, CNRS, Klincksieck, Paris.

- TETET C. (1991), « Approche lexicologique et lexicographique dans une perspective historique et multilingue du vocabulaire du grimpeur », in Actes du colloque ESCALADE, ENSA Chamonix 89, éd. Actio, Joinville le Pont, pp. 30-34.
- TETET C. (1994), « La terminologie de l'alpinisme dans les dictionnaires », *Meta*, XXXIX, 4, p. 651-661
- TETET C. (2004), « La langue des topoguides », in *La revue de géographie alpine*, tome 92 n° 4, pp. 87-94

7 – Approche multidisciplinaire

7 – 1 Médias et communication

- BALLERI M. (1973), *Le roman de montagne en France*, Arthaud, Paris.
- BELLEFON R. de (2000), « Des autochtones pris dans les filets de guides-livres : les guides de montagne », in *Les guides imprimés du XVI^{ème} au XX^{ème} siècle. Villes, paysages, voyages*, Belin, pp. 259-270.
- BOURDEAU P., VALLOT G. (2003), *Fils de pub, Des sports et des jeux*, *Revue L'Alpe*, n°19, Glénat presse, pages 64 à 71.
- BROUSSE S. (2001), « Entre terre et ciel, des aspects de la littérature alpine », in *Hommes et montagnes*, *Revue Babel* n°5, Université de Toulon et du Var, pp. 197-220.
- BRUANT G. (2002), « Les représentations de l'effort dans les récits d'alpinisme depuis 1950 », in HOIBIAN O., DEFRANCE J. (2002), *Deux siècles d'alpinismes européens*, L'Harmattan, Paris, pp. 119-135.
- CHANSON M. (1987), *Le roman de la montagne*, Ed. Bartillat.
- ENGEL CLAIRE Eliane (1930), *La littérature alpestre en France et en Angleterre aux XVIII^e et XIX^e siècles*, Librairie Dardel, Chambéry.
- HAVER G. (2002), « La montagne, dans le cinéma Suisse (1922-1945) », in Hoibian O., Defrance J. (2002), *Deux siècles d'alpinismes européens*, L'Harmattan, Paris, pp. 147-162.
- LEPROCHON P. (1944), *Le cinéma et la Montagne*, Ed. J. Susse, Paris.
- MAO P., VALLOT G., DUHAUT D. (1999), *Emergence de l'information topographique à destination des grimpeurs sur Internet : fantasmes et réalités. Un essai d'état des lieux*, Dossier de la *Revue de Géographie Alpine*, n°20, Grenoble, pages 109 à 113.
- MESTRE M. et TAILLAND M. (eds.), 2004, *Babel*, n°10, « Une montagne de journaux », 330p.
- PERRET J. (1997), *Guide des livres sur la montagne et l'alpinisme*, Ed. de Belledonne, 2 Tomes, Grenoble.
- RASPAUD M. (2000). « L'alpinisme à la télévision : l'exemple de l'émission Montagne ». In P. Gabaston & B. Leconte (dir.), *Sports et télévision. Regards croisés*. Paris, Montréal : L'Harmattan, collection « Communication et Civilisation », 2000, pp. 369-386.
- RASPAUD M. (1998). « La mise en spectacle de l'alpinisme », *Communications*. N° 67, octobre 1998, pp. 165-178.
- STEPHAN B. (2000), *La presse spécialisée montagne, Discours et environnement*, Mémoire de recherche en sciences de l'information et de la communication, U.F.R. Sciences Humaines et Arts, Université de Metz.
- TAILLAND M. (2003), « Les mises en récit d'un demi-siècle d'ascensions anglo-saxonnes au Mont Blanc, voyage initiatique entre science et aventure », in *Revue Babel* n°8, Université de Toulon et du Var, pp. 37-56.
- VALLOT G. (2004), « Essai sur la notion de voie dans l'histoire, les récits et les topoguides d'alpinisme », in *La revue de géographie alpine*, tome 92 n° 4, pp. 77-86.
- VIGIER C. (2004), « Le topoguide », in *La revue de géographie alpine*, tome 92 n° 4, pp. 25-30.

7 – 2 Secours, risque

- BALLU (Yves) et al. Médecines et secours en montagne. Grenoble, Musée grenoblois des sciences médicales, 1998. 106 p.
- BOURDEAU Ph. (1997). « Le statut ambigu du risque dans les sports de montagne », Actes du colloque du Salon d'Aménagement de la montagne de Grenoble 1996, p. 53-54.
- CAILLE (Frédéric). Le droit comme mode de régulation des risques collectifs ? Une approche de l'action des magistrats en matière de sécurité des activités sportives de pleine nature en montagne. Communication présentée au congrès de l'Association française de science politique (Rennes, 28 sept. au 1er oct. 1999), 21 p. GLENAT (René).
- CORNELOUP J. (1999), « Les services de la sécurité en montagne : un management anthropologique », 2^{ème} congrès de la société française de management, ss la direction de C. Pigeassou, Montpellier, déc. 1998. Actes du colloque, pp. 156-169.
- GRAND (Jean-Louis) et SARRAZ-BOURNET (Pierre). Droit de l'alpinisme et sauvetage. Grenoble, PUG, 1988.
- HOIBIAN O. (2002), « Accidents de montagne et médiatisation », in Hoibian O., Defrance J. (2002), Deux siècles d'alpinismes européens, L'Harmattan, Paris, pp. 311-332.
- LESELEUC de E., Raufast Lionel (2004), Du risque en sports de nature : une approche socio-psychanalytique, In Revue Européenne de Management du Sport, n° 12, décembre 2004, 237-258
- PINGUET A. (1999), « Topoguide : de la sécurité du pratiquant à la responsabilité des auteurs et des éditeurs. Fiction ou réalité ? », in Espaces - Modes d'emploi, communiquer l'espace dans les sports de montagne, Dossier de la revue de géographie alpine, ss la direction de G. Vallot, n° 20, pp. 59-66
- SEIGNEUR V., « Risk and High Mountain : Objective and subjective assessment ». Mountain Research and Development. Berne, à paraître.
- SEIGNEUR V., « The problems of defining the risk : The case of mountaineering ». In Learning about risk. Publication des actes du Colloque international « Learning about risk » édition trilingue anglais, espagnol, allemand. ESRC. Canterbury, à paraître.
- SEIGNEUR V., « Le risque en haute montagne : jugement de fait, jugement de valeur ». Revue de Géographie Alpine. Grenoble, à paraître.
- SEIGNEUR V. (2005), « Alpinisme : de la pratique à risque au style de vie ». In Conditions et genres de vie. Ed. L'Harmattan. Direction D. Legall. Paris.
- SEIGNEUR V. (2005), « Risque, montagne et science », Bulletin du SNGM – Section recherche – Numéro 62, Chambéry.
- SEIGNEUR V. (2005), « Risque et sciences humaines : point sur la recherche non francophone actuelle ». Working paper. Laboratoire du GRIS.
- ZUANON J. P. (2002), « Un siècle de secours en montagne », Hoibian O., Defrance J. (2002), Deux siècles d'alpinismes européens, L'Harmattan, Paris, pp. 333-350.
- ZUANON J. P. (2002), « Un siècle de secours en montagne », Hoibian O., Defrance J. (2002), Deux siècles d'alpinismes européens, L'Harmattan, Paris, pp. 333-350.

7 – 3 Histoire et sociologie des guides

- AGUETANT J., KELLER P., LUGRIN G., SZEKELY M. (1974). Le métier de guide, ENSA, Chamonix, 25 p.
- BELLEFON Renaud de (1997), Du terroir au territoire : histoire des guides de montagne en France (vers 1780-1960), thèse, Université de Toulouse-Mirail.
- BELLEFON R. DE (2002), Histoire des guides de montagne, Alpes et Pyrénées, Particulière, Cairn, Pau.
- BELLEFON R. De (2001), « Paroles de guides... Identités de montagnards et d'alpinistes », in Mestre M. Tailland M. (ss la dir.), Hommes et

montagnes, revue Babel, n° 5, faculté de Lettres, Toulouse, pp. 81-102.

- BELLEFON R. de (2002), « La montagne décorée : une histoire des guides.. de montagne », in HOIBIAN O., DEFRANCE J. (2002), Deux siècles d'alpinismes européens, L'Harmattan, Paris, pp. 43-62.
- BOURDEAU Ph. (1987). « Guides : une étude pour la profession ». Ski et Alpinisme, revue annuelle de l'École Nationale de Ski et d'Alpinisme, p. 18-21.
- BOURDEAU Ph. (1987). « Contribution à la connaissance de l'activité de guide de haute montagne en France », in « Le métier de guide de montagne », rapport de recherche remis au Commissariat Général au Plan, APRIAM/SNGM.
- BOURDEAU Ph. (1987). « Les guides de haute montagne et la pluriactivité ». Actes du colloque Journées politique de la montagne, CEMAGREF, Grenoble, p. 225-234.
- BOURDEAU Ph. (1988). Un territoire et des hommes : les guides de haute montagne. Dossiers de la Revue de Géographie Alpine n° 2, Institut de Géographie Alpine, Université Joseph Fourier-Grenoble 1, Grenoble, 74 p.
- BOURDEAU P. (1990), Politique d'encadrement sportif et partition de l'espace : le cas des métiers de la montagne in Géopolitique du sport, Actes du colloque de Besançon 23-24 mars 1990, Université de Franche -Comté, Besançon, pages 313 à 324.
- BOURDEAU Ph., SALTRE F. (1991). Les besoins de formation des professionnels de la montagne, guides de haute montagne et moniteurs de ski. Rapport remis à Monsieur le Préfet de la Savoie, APRIAM, Chamonix, 1991, 224 p.
- BOURDEAU Ph. (1991). Territoire et identité ; recherches sur la territorialité d'un groupe professionnel, les guides de haute montagne en France. Revue de Géographie Alpine, collection Ascendances n°1, Ed. RGA, Grenoble, 285 p.
- BOURDEAU P. (1991), Guides de haute montagne, Territoire et identité, Recherches sur la territorialité d'un groupe professionnel, Collection Ascendances, N° hors-série, Revue de Géographie Alpine, Grenoble.
- BOURDEAU Ph. (1991). Territoire, culture et identité. Recherches sur la territorialité d'un groupe professionnel : les guides de haute montagne en France. Revue de Géographie Alpine, collection « ascendances », Grenoble, 288 p.
- BOURDEAU Ph.- (1995). « Guides de haute montagne : mise scène territoriale en trois actes ». Relief, Chamonix, p. 26-27.
- BOZONNET J.P. (1977). Radiographie de la profession de guide de montagne, Etude pour le Syndicat National des Guides, 86 p.
- CAILLE F. (2002), « Le guide comme professionnel de l'alpinisme : perceptions et enjeux du traitement judiciaire de la responsabilité dans le domaine des sports de montagne », in Hoibian O., Defrance J. (2002), Deux siècles d'alpinismes européens, L'Harmattan, Paris, pp. 385-396.
- CHAUBET D. (1994), Histoire de la compagnie des guides de Chamonix, La Fontaine de Siloé.
- FABRE J. (1980). Statut de guide de montagne, Etude juridique et critique, Thèse de doctorat d'Etat, Université Aix-Marseille 3, 245 p.
- LESELEUC de E. (1999). Les guides de haute montagne. Des ambassadeurs de l'imaginaire urbain. Cahiers de l'imaginaire. Arts de vivre, 18, 151-157.
- HOIBIAN O. (1993), « Armand Charlet, un médiateur culturel dans l'univers des guides de haute montagne des années 1930-1940 », in Nouvelles pratiques sportives et collectivités locales, Dossiers de la revue de géographie alpine n°10, pp.137-142.
- LOUX F. (1988). Guides de haute montagne ; mémoire et passions. Ed. Didier Richard, Grenoble, 224 p.
- LOUX F. (1988b), « Le regard des premiers guides de Chamonix sur la haute montagne », Le Monde alpin et rhodanien, 1^{er}-2^{ème} trimestre, p. 187-195
- MAJASTRE J.-O., DECAMP E. (1988). Guides de haute montagne. Ed. Glénat, Grenoble, 189 p.
- MAJASTRE J. O. (1991), « Le guide de haute-montagne et son corps », Corps, religion, société, CREA, Lyon, PUL, pp. 108-114.
- MIDOL N. (1984), « L'acculturation des guides de haute montagne sous la pression du nouveau dispositif juridictionnel de la politique préventive », in Sports et sociétés contemporaines, VIII^{ème} symposium de l'ICSS, Paris INSEP 1983, pp. 549-554.

- PINGUET A. (2002), « Encore plus d'Europe pour les guides », in Hoibian O., Defrance J. (2002), Deux siècles d'alpinismes européens, L'Harmattan, Paris, pp. 385-396.
- ROUSSET P.-L., DE LEYMARIE J. (1995). Mémoires d'en haut ; histoire des guides de montagne des Alpes françaises. Ed. Didier Richard, Grenoble, 363 p.
- SEIGNEUR V. (2001), Monographie des jeunes diplômés moniteurs de ski et guides de haute montagne, Ministère de la Jeunesse et des Sports et de l'ENSA, 57p.
- SEIGNEUR V. (2000), Monographie des aspirants guides de haute montagne en 1999, Ministère de la Jeunesse et des Sports et de l'ENSA, 38p.

7 – 4 Himalayisme

- BOUTROY É. (2005a), « Voyageurs d'en haut. Usages et représentations de l'altitude dans l'alpinisme en Himalaya », in Société de Sociologie du Sport, Dispositions et pratiques sportives, Paris, L'Harmattan (Sports en société)
- BOUTROY É. (2005b), « D'un sauvage, l'autre. Les figures de l'altérité dans les récits d'expéditions en Himalaya », in O. Hambursin (éd.), Récits du dernier siècle des voyages. De Victor Segalen à Nicolas Bouvier, Paris, Presses Universitaires de Paris Sorbonne, p. 31-43
- BOUTROY É. (s. presse), « Dompteurs d'altitude. Techniques d'acclimatation dans l'alpinisme himalayen », in Y. Léziart (éd.), L'homme en mouvement. Techniques sportives et culture, Chiron.
- MURILLO X., 1991, « L'himalayisme » in M. Percot (éd.), Himalayas, Paris, Autrement, n°28, p. 33-37
- PLAGNOL G. & RASPAUD M. (2004). « Le tourisme sportif dans les Himalayas. Naissance, structuration et sens du voyage occidental vers les plus hautes montagnes du monde ». In C. Sobry (dir.), Le tourisme sportif. Villeneuve d'Ascq : Presses Universitaires du Septentrion, collection "Sport et sciences sociales", 2004, pp. 73-102.
- RASPAUD M. (1991). « Fatigue, maladie et mort dans le récit himalayen francophone des années cinquante ». In N. Midol (dir.), Performance et santé. Nice : LANTAPS / Paris : AFRAPS, 1991, pp. 103-108.
- RASPAUD M. (1994). « Himalayisme, nationalismes et géopolitique. De la fin du XIX^{ème} siècle aux années soixante ». In P. Arnaud & A. Wahl (dir.), Sports et relations internationales. Metz : Centre de Recherche Histoire et Civilisation de l'Europe Occidentale de l'Université de Metz, n° 19, 1994, pp. 261-280.
- RASPAUD M. (1996). « Storia politica dell'himalajismo », Ricerche Storiche. Anno XXVI, n° 3, settembre-dicembre 1996, pp. 605-618.
- RASPAUD M. (1997). « Himalayisme et nationalismes entre les deux guerres. Concurrences et coopération ». In A. Krüger & A. Teja (a cura di), La Comune Eredità dello Sport in Europa. Rome (Italie) : Scuola dello Sport – CONI, 1997, pp. 375-378.
- RASPAUD M. (1997). « Ecology and symbolics of legitimation in mountaineering in the Alps and the Himalayas ». In P. de Nardis, A. Mussino & N. Porro (Eds.), Sport : Social problems, social movements. Rome : SEAM, 1997, pp. 137-142.
- RASPAUD M. (1997). « Ecological Issues in Mountain Areas – The Case of the Alps and the Himalayas ». In J. Mester (Ed.), Images of Sport in the World. Conference Proceedings of the 75th Anniversary of the German Sport University Cologne (November 1-5, 1995). Cologne : Deutsche Sporthochschule Köln, 1997, pp. 476-479.
- RASPAUD M. (1997). « Conquête des sommets et enjeux symboliques. Une histoire de l'himalayisme 1883-1996 ». In E. Perrin (dir.), Sociologie du sport. Genève : Editions Médecine & Hygiène / Georg, 1997 pp. 81-102 [Etudes et Recherches du GISS, Université de Genève, n° 5 / 1996].

- RASPAUD M. (1997). « Expéditions himalayennes et identités nationales ». In P. Chifflet (dir.), *Identités, stratégies, sport*. Grenoble : Collection Grenoble Sciences, Université Joseph Fourier, 1997, pp. 5-25.
- RASPAUD M. (2000). « La vision des vainqueurs. Himalayisme et choc des cultures », *La Création Sociale. Sociétés - Cultures - Imaginaires*. N° 5, 2000, pp. 127-146.
- RASPAUD M. (2001). « La conception française de l'himalayisme », *Stadion. Internationale Zeitschrift für Geschichte des Sports*. XXVII, 2001, pp. 213-221.
- RASPAUD M. (2001). « Ethique de l'assistance et haute altitude en Himalaya », *Babel. Revue de Littérature Française, Générale et Comparée*. N° 5, janvier 2001, pp. 175-193.
- RASPAUD M. (2002). « L'absence d'himalayisme sportif Italien durant l'entre-deux-guerres : une énigme ? » In O. Hoibian & J. Defrance (dir.), *Deux siècles d'alpinismes européens. Origines et mutations des activités de grimpe*. Paris, Budapest, Turin : L'Harmattan, collection « Sports en Société », 2002, pp. 83-94.
- RASPAUD M. (2002). « Himalayisme et usage de la technologie ». In M. Baddeley (dir.), *Sports extrêmes. Sportifs de l'extrême. La quête des limites*. Genève : Georg Editeurs, 2002, pp. 93-101.
- RASPAUD M. (2002). « Risque en situation extrême et environnement social : Everest 1996 ». In M. Raspaud (dir.), *Le management du Sport et l'Europe : Les acteurs, entre concurrence et coopération, Actes du 3^{ème} congrès de la Société Française de Management du Sport* (Lille, 9-11 décembre 1999). Montpellier : SFMS, 2002, pp. 87-99.
- RASPAUD M. (2003), « L'absence de l'himalayisme sportif italien dans l'entre deux guerres : une énigme », in Hoibian O., Defrance J. (2002), *Deux siècles d'alpinismes européens*, L'Harmattan, Paris, pp. 83-94.
- RASPAUD M. (2003). « L'Everest et l'himalayisme au XX^{ème} siècle : des ambitions nationales au commerce d'altitude », *Gymnasium. Revista de educatie fisica si sport*. Nr. 5, Anul IV, Noiembrie 2003, pp. 5-18.
- RASPAUD M. (2003). « Gravier l'Everest : un exploit ou un loisir ? », *Esprit. Revue internationale*. N° 295, juin 2003, pp. 206-210.
- RASPAUD M. (2003). « Le voyage en « oxygène rare » comme expérience initiatique. L'expérimentation de la haute altitude en Himalaya », *Babel. Langages – Imaginaires – Civilisations*. N° 8, mars 2003, pp. 87-110.
- RASPAUD M. (2003). *L'Aventure himalayenne. Les enjeux des expéditions sur les plus hautes montagnes du monde, 1880-2000*. Grenoble : Presses Universitaires de Grenoble, RASPAUD M. (2004). « Les premières années de *The Himalayan Journal* (1929-1940). Expéditions et normalisation des règles d'organisation », @mnis.
Revue de Civilisation contemporaine. http://www.univ-brest.fr/amnis/pages_francais/numero_special.php
- RASPAUD M. (2004). « Les débuts de *The Himalayan Journal*, 1929-1940. Le développement de l'alpinisme en Inde, l'Himalayan Club et la société coloniale », *Babel. Langages – Imaginaires – Civilisations*. N° 10, juillet 2004, pp. 9-28.
- RASPAUD M. (2004). « L'himalayiste : entre amateurisme et professionnalisme ». In *Rencontres autour de Pierre Béghin. Actes du colloque du 6 décembre 2002*. Ville de Fontaine (Isère), s.d. [2004], pp. 86-89. collection « Sports, Cultures, Sociétés », avril 2003, 216 pages.
- RASPAUD M. (sous presse). « Le voyage himalayen des alpinistes français et la rencontre de l'Autre (années 1930-1960) ». In *Voyages et Voyageurs. Actes du 130^{ème} Congrès national des sociétés historiques et scientifiques*. Paris : Editions du CTHS.
- RAVENEAU G., 1997, « Radiographie d'une expédition d'entreprise Bull en Himalaya », *Ethnologie Française*, XXIV, 4, p. 777-78
- RAVENEAU G. (2002), « La première ascension de l'Everest : une même histoire, deux exploits différents », in Hoibian O., Defrance J. (2002), *Deux siècles d'alpinismes européens*, L'Harmattan, Paris, pp. 175-188.

ESCALADE

1 – Approche globale de l'escalade

- BOURDEAU P. (1995) (Sous la direction de), L'escalade, entre sport et tourisme, Coll. Loisirs et produits, A.F.I.T., Paris.
- Bourdeau Ph. (1991), « L'escalade en chiffres : approche quantitative du développement de l'escalade en France », in Actes du colloque « Escalade 89 », éd. Actio, Joinville-le-Pont, pp. 83-88.
- BOURDEAU Ph., DECAMP E., PINGUET A. (1993). L'escalade entre sport et tourisme. Rapport remis à l'Agence Française d'Ingénierie Touristique (AFIT), Association Pour la Recherche, l'Innovation et l'Adaptation en Montagne, Chamonix, 160 p.
- DUPUY C (sous la direction de) (1991). Actes du colloque « Escalade 89 », éd. Actio, Joinville-le-Pont.
- MARTHA, C. (2005) « Escalader ». Ouvrage collectif (Dir. B. Andrieu), « Le Dictionnaire du corps », Ed CNRS, sous presse.

2 – Histoire

- DROYER J. C. (1991), « Naissance d'une pratique sportive autonome », in Actes du colloque « Escalade 89 », éd. Actio, Joinville-le-Pont pp. 21-24
- DURING B. (1991), « Les vertus du grimper : approche historique », in Actes du colloque « Escalade 89 », éd. Actio, Joinville-le-Pont, pp. 51-54.
- TRIBOUT J.-B., CHAMBRE D. (1987). Le 8ème degré ; dix ans d'escalade libre en France. Ed. Denoël, Paris, 185 p..

3 – Sociologie de la pratique

3 – 1 Approche sociale et culturelle

- AUBEL O. (1999) La signification sociale des comportements en escalade libre, STAPS, 51, 69-80.
- AUBEL O. (2005), L'escalade libre en France, L'Harmattan, Paris.
- DECAMP E. (1987). La grimpe et la glisse, le nouveau plaisir de la montagne, Le Point n° 760, p. 149-157.
- LAPIERRE A. (1981), Sports de pleine nature et pratiques sociales, Analyse socioculturelle du canoë-kayak et de l'escalade, mémoire pour le diplôme de I.I.N.S.E.P., Ministère J & S, Paris.
- MAJASTRE J. O. (1991), « L'escalade prétexte », in Actes du colloque « Escalade 89 », éd. Actio, Joinville-le-Pont, pp. 66-68.
- BOZONNET JP. (1987), « Les allumés de la grimpe », Imaginaires de la haute montagne, Centre Alpin et Rhodanien d'ethnologie, Grenoble, Glénat, pp. 135-148
- POCIELLO C. (1991), « L'escalade dans le champ socio-culturel », in Actes du colloque « Escalade 89 », éd. Actio, Joinville-le-Pont, pp. 10-20

3 – 2 Le risque

- DE LESELEUC E. (1998), « L'escalade contemporaine : goût du risque ou passion de la... lecture », in Agora n° 11, L'Harmattan, Paris, pp. 65-72.
- MARTHA, C., BONNON, M., GRIFFET (2002), J. « Le risque dans la pratique de l'escalade ». AGORA débats/jeunesse 27, 74-85.
- MARTHA, C. « Le corps engagé dans l'escalade » (2005), Ouvrage collectif « Le corps extrême dans les sociétés occidentales » (Dir. O. Sirost), 179-186.

3 – 3 Socialisation

- MAO P. (2002) (sous la direction de), Les jeunes et l'escalade en Région Rhône-Alpes, Audit sur les pratiques des jeunes dans leurs déclinaisons sportives, ludiques et touristiques, Région Rhône-Alpes, FFME, CAF, TEO-CERMOSEM, Le Pradel – Mirabel.

3 – 4 Approche institutionnelle

- AUBEL O. (2000) Médiatisation et institutionnalisation d'une pratique sportive « contre-culturelle »: L'escalade libre et sportive, Regards sociologiques, 20, 107-125.
- AUBEL O. (2002), « Les enjeux de la sportivisation de l'escalade libre », », in Hoibian O., Defrance J. (2002), Deux siècles d'alpinismes européens, L'Harmattan, Paris, pp. 273-292.
- RASPAUD M. (1991), « L'escalade entre loisir et compétition ou les enjeux de la politique fédérale », Actes des 2° assises des APPN, Toulouse, pp. 77-86
- RASPAUD M. (1991). « L'escalade entre loisir et compétition, ou les enjeux de la politique fédérale ». In Actes des 11èmes Assises des Activités Physiques de Pleine Nature, Université Paul-Sabatier, 17-19 octobre 1991. Toulouse : Laboratoire de Recherche en APS, UFR-STAPS, Université Paul Sabatier – Toulouse III, pp. 77-86.
- GLORIA A. & RASPAUD M. (sous presse). « Emergence des compétitions d'escalade en France (1980-1987). Genèse d'une offre fédérale », STAPS. Revue internationale des sciences du sport et de l'éducation physique.

4 – Sociologie des espaces de pratique

4 – 1 Sociologie de l'escalade urbaine

- BOURDEAU Ph., PINGUET A. (1990). Gérer l'escalade en milieu urbain. Conseil Supérieur des Sports de Montagne/Institut de Géographie Alpine, Chamonix/Grenoble, 15 p.
- CAMY J. (1991), Les formes urbaines de l'escalade dans l'agglomération lyonnaise, in Actes du colloque « Escalade 89 », éd. Actio, Joinville-le-Pont, pp. 35-39.
- DEFANCE J. ET HOIBIAN O. (1991), « Des conditions culturelles de la diffusion des pratiques d'escalade sur structures artificielles : comparaison entre l'Angleterre et la France (années 1960-1980), in Actes du colloque « Escalade 89 », éd. Actio, Joinville-le-Pont, pp. 25-29.
- LACROIX G. (2002), Des structures artificielles aux salles dédiées à l'escalade in Les espaces sportifs innovants, tome 2, Nouvelles pratiques, nouveaux territoires, L'innovation dans les espaces marchands et mixtes, Presses Universitaires du Sport, Voiron, pages 1 à 38.
- MIDOL N., ROGGERO C. (1991), « La danse-escalade aux confins du sport et de l'art », in in Actes du colloque ESCALADE, ENSA Chamonix 89, éd. Actio, Joinville le Pont, pp. 55-59.

- ROTILLON G. et al, (1993) « L'escalade dans les cités : à quelles conditions », in Nouvelles pratiques sportives et collectivités locales, Dossiers de la revue de géographie alpine n°10, pp. 69-77.

4 – 2 Sociologie des lieux de pratique en milieu naturel

- AUBEL O., « Les effets locaux de la marchandisation du spectacle sportif : l'exemple de l'escalade libre en France », in Loisir et société, n° 27, n° 1, 121-142.
- DE LESELEUC E. (2000), « Voler » et donner... Ethnosociologie d'un « lieu anthropologique » : le site d'escalade de Claret », Thèse S.T.A.P.S., Université Montpellier I, Montpellier.
- DE LESELEUC E. (2000), Usages de la violence, symbolique et appropriation territoriale dans les pratiques physiques, l'exemple de l'escalade à Claret, Revue « STAPS » – Internationale des Sciences du Sport et de l'Education Physique, AFRAPS, Volume 21, Grenoble, pages 81 à 91.
- DE LESELEUC E., GLEYSE, J., MARCELLINI A. (2002), The practice of sport as political expression ? Rock Climbing at Claret, France, International Sociology, Vol 17(1), 73-90
- DE LESELEUC E. (2002), « Territorialisation de l'escalade et appropriation de l'espace : des enjeux sociopolitiques », in Hoibian O., Defrance J. (2002), Deux siècles d'alpinismes européens, L'Harmattan, Paris, pp. 259-273.
- DE LESELEUC E. (2004), « Escalade et territoire : des procédés symboliques d'appropriation d'un espace public », in La revue de géographie alpine, tome 92 n° 4, pp. 87 -104
- DE LESELEUC É., 2004, Les « voleurs » de falaise. Un territoire d'escalade entre espace public et espace privé, Maison des Sciences de l'Homme d'Aquitaine
- GARNIER E. (1988), Buoux, centre mondial de l'escalade, UEREPS, Université Aix-Marseille.
- VAUCHER B. (2001), Des rochers et des hommes, 120 ans d'escalade dans les Calanques, Editions de l'Envol, Forcalquier.

5 – Sociologie et expertise des pratiques professionnelles

- BOURDEAU Ph. (1989). « Pratiques sportives et besoins d'encadrement de l'escalade en France ». DIRE en APS n°32/33, p. 17-20.
- Bourdeau Ph. (1991), « Le marché de l'encadrement professionnel de l'escalade en France », in Actes du colloque « Escalade 89 », éd. Actio, Joinville-le-Pont, pp. 108-112.
- BOURDEAU P. (1991), L'escalade en France, Pratiques sportives et débouchés professionnels, les métiers du sport, La documentation française, Paris.
- VACHEE C. (2000), Représentation de la nature et comportements d'offre en escalade, Etude à partir de trois catégories d'acteurs : présidents de club, moniteurs brevetés d'Etat et équipiers de falaise, Thèse de doctorat STAPS, Université Joseph Fourier, Grenoble.
- VACHEE C. (2001), Représentation de la nature et offre sportive : le cas des moniteurs d'escalade, in Les métiers du sport et du tourisme dans les espaces ruraux et montagnards, Montagnes Méditerranéennes, n°13, TEO-CERMOSEM, U.J.F., Le Pradel, Mirabel, pages 99 à 104.
- VACHEE C. (2002), « Représentations de la nature chez des offreurs d'escalade : l'exemple des brevetés d'Etat », in Hoibian O., Defrance J. (2002), Deux siècles d'alpinismes européens, L'Harmattan, Paris, pp. 249-258.

6 – Géographie, gestion, dvpt

- BEAUMONT A. (1993), « Collectivités locales et escalade : le cas de l'Ardèche », in Nouvelles pratiques sportives et collectivités locales, Dossiers de la revue de géographie alpine n°10, pp. 17-23.
- BOCHATON P. Y. (1996), L'escalade à Orpierre dans les Hautes-Alpes, Eléments de réflexion pour une approche économique, rapport d'étude, L'entreprise Verticale, Etoile.
- BOURDEAU Ph. (1989). « L'escalade en France : des équipements sportifs à l'espace de pratique ». Mappemonde, n°2/1989, «Espaces du sport», pp. 14-15.
- BOURDEAU Ph. (1988). « La pratique de l'escalade », Produire et commercialiser l'espace touristique, Dossiers de la Revue de Géographie Alpine n°1, p. 35-44.
- CHARRIER M. (1991), « L'escalade comme facteur de développement d'une commune urbaine », in Actes du colloque « Escalade 89 », éd. Actio, Joinville-le-Pont, pp. 116-117.
- CORDIER P., DECAMP E. (1983). Etude sur les écoles d'escalade en France. Rapport au secrétariat d'Etat chargé du tourisme, Ecole nationale de ski et d'alpinisme, Chamonix.
- DUCARNIN H. (1999), Le développement local et l'escalade à Buoux in Le tourisme facteur de développement local, Coll. Débats, Presses Universitaires de Grenoble, pages 61 à 70.
- MAO P. (1994), La difficile gestion du « foncier récréatif », L'exemple des falaises d'escalade. Université Jean Moulin, Lyon.
- MAO P. (2005), « Appropriation d'un haut-lieu de pratiques sportives de nature. Construction d'un espace de jeux – d'un théâtre des corps », in Le corps de l'alpin, ss la direction de Boëtsch G., éd. des Hautes-Alpes, GAP, 2005, pp. 313-332.
- MAO P., CORNELOUP J., BOURDEAU P., (2003), Analyse des processus de territorialisation des hauts lieux de pratiques touristiques et sportives de nature : l'exemple des Gorges du Verdon, Revue Téoros, Presses Universitaires du Québec, Sainte-Foy.
- TAUPIN D. (1991), « Pour une politique d'aménagement, d'équipement, de maintenance et de protection des sites d'escalade », in Actes du colloque « Escalade 89 », éd. Actio, Joinville-le-Pont, pp. 238-241.

7 – Droit

- BRENOT M. C. (1991), « Escalade et droit de la responsabilité », in Actes du colloque « Escalade 89 », éd. Actio, Joinville-le-Pont, pp. 146-149.
- LA ROBERTIE P. DE, (2002) « La responsabilité des constructeurs de structures artificielles », in Actes du colloque « Escalade 89 », éd. Actio, Joinville-le-Pont, 1991, pp. 149-155.
- PINGUET A. (1988), L'escalade et le droit. Conseil supérieur des sports de montagne. ENSA, Chamonix.
- PINGUET A. (1988), L'escalade et le droit. 1^{ère} partie : Communes et sites d'escalade, vers une gestion maîtrisée des responsabilités. 2^{ème} partie : Structures artificielles d'escalade, réglementation et responsabilités. Secrétariat général du Conseil supérieur des sports de montagne. Chamonix, CSSM-ENSA.
- SERVOIN F. (1991), « L'environnement juridique de l'escalade », in Actes du colloque « Escalade 89 », éd. Actio, Joinville-le-Pont, pp. 122-137.

8 – Ecologie

- PELTIER J. Y. (1991), « L'escalade et l'environnement, les limites à la pratique de l'escalade dans les zones sensibles », in Actes du colloque « Escalade 89 », éd. Actio, Joinville-le-Pont, pp. 138-141.

9 – Marketing

- RAMANANTSOA B. (1991), « L'escalade, support d'image pour la publicité d'entreprise », in Actes du colloque « Escalade 89 », éd. Actio, Joinville-le-Pont, pp. 100-107.

10 – Economie

- BOURDEAU Ph., ROTILLON G. (1999). L'impact de l'escalade dans le développement touristique du Briançonnais : une analyse coûts-bénéfices. Revue juridique et économique du sport n°51, juin 1999, Ed. Dalloz, Paris, pp. 7-27.
- ROTILLON G. (1990), « Analyse micro-économique de l'escalade », Dire en APS, n° 34, pp. 7-12.
- ROTILLON G. (1991), « De quelques problèmes posés par l'évaluation économique du sport : l'exemple de l'escalade », in 4° colloque de Comptabilité nationale, Paris, 1991.
- ROTILLON G. (1991), « Les enjeux socio-économiques de l'escalade », in Actes du colloque « Escalade 89 », éd. Actio, Joinville-le-Pont, pp. 74-82.

ALPINISME – ESCALADE

1 – Enjeux d'une comparaison

- AUBEL O., « Alpinisme et escalade : rupture ou continuité », in Hoibian O., Defrance J. (2002), Deux siècles d'alpinismes européens, L'Harmattan, Paris, pp. 293-310.
- LÉSÉLEUC DE E., RAUFAST L. (2004), Jeux de vertiges : l'escalade et l'alpinisme, In Revue Française de Psychanalyse, 1er trimestre 2004, 233-246.
- ROTILLON G. (2002), « Alpinisme et escalade : rupture ou continuité ? », in Hoibian O., Defrance J. (2002), Deux siècles d'alpinismes européens, L'Harmattan, Paris, pp.293-310.

2 – Sociologie

- CORNELOUP J. (1991), « Les styles de pratique en escalade... des idéologies en interaction », in Escalade 89, Actio, Dupuis Ed., Joinville, pp. 40-50.
- CORNELOUP J. (1991), « Production et consommation de la valeur en escalade », in Actes des II^e assises des activités de pleine nature, UFR STAPS, Toulouse, pp. 85-104.
- CORNELOUP J. (1991), « Escalades et post-modernité », in Société, Dunod, n° 34, pp. 385-395.
- CORNELOUP J. (1993), « Escalades et société ; contribution à l'analyse du système, du communicationnel et du social » – Thèse pour le Doctorat en Sciences (STAPS) de l'Université de Paris Sud-Orsay, 1993, 3 tomes et annexes ; 730 p.
- CORNELOUP J. (1995), « Le masculin et le féminin en escalade », Les actes du colloque international « Sport, culture et tradition » (comité de lecture), ss la direction de C. Pigeassou, pp. 321-330.
- CORNELOUP J. (1995), « Les nouvelles formes de sociabilité en escalade », in les actes du colloque international Sport, relations sociales et action collective, comité de lecture, coordinateurs : J. P. Augustin et J. P. Callède, Talence, édition de la MSHA, pp.199-210.
- CORNELOUP J. (1995), « Média et styles de pratique en escalade », Les actes du colloque international « Sport, culture et tradition » (comité de lecture), ss la direction de C. Pigeassou, pp. 282-295.
- CORNELOUP J. (1995), « La problématique du risque en escalade », in "Espaces et Sociétés" (n° 72), pp. 97-115.
- CORNELOUP J. (1995), « Escalades : entre risque et ludisme », article pour l'Encyclopédia Universalis (la vie au quotidien) – 1995, pp.346-350.
- CORNELOUP J. (1997), « Risque, opinion publique et escalade », in Société, n° 55, De Boeck, pp. 23-40.
- CORNELOUP J. (1998), « Pratiques d'escalade et urbanité », (comité de lecture), in « Le sport dans la ville », ss la direction de C. Vivier et J.F. Loudcher, L'Harmattan, Paris, pp. 247-260.
- CORNELOUP J. (1999), « Le Communicationnel, un référentiel d'analyse des pratiques d'escalade durant la modernité », (comité de lecture), in L'histoire du sport, l'histoire des sportifs, ss la direction de J. M. Delaplace, L'Harmattan, Paris, pp. 351-372.
- CORNELOUP J. (1999), « Les imaginaires en escalade », Les Cahiers de l'Imaginaire, n° 18, pp. 28-37
- CORNELOUP J. (1999), « Sociologie des topos d'escalade », in Espaces - Modes d'emploi, Dossier de la revue de Géographie Alpine, n° 20, pp. 31-40.
- CORNELOUP J. et BOURDEAU Ph. (2002), « Culture professionnelle et métiers du tourisme sportif de montagne », revue Theoros. Canada, 2002, vol. 20, n° 3, pp. 32-44.
- CORNELOUP J. (2003), « Les cultures sportives de la montagne d'aujourd'hui et de demain », in Les Pyrénées entre deux mondes, PUP, Perpignan, pp.135-162.
- CORNELOUP J. (2005), « D'un corps à l'autre dans les pratiques sportives de la montagne », in Le corps de l'alpin, ss la direction de Boëtsch G., éd. des Hautes-Alpes, GAP, pp. 257-270
- DECK C. (1988). L'escalade à travers les âges, La Montagne et Alpinisme n° 2/1988, p. 52-65.
- RASPAUD M. & DEFRANCE J., sous la direction de (2000). Numéro thématique « Alpinisme et escalade » de la revue STAPS. Revue internationale des sciences du sport et de l'éducation physique. Vol. 21, n° 51, 2000.



Les Assises de l'Alpinisme et des pratiques de la montagne

Avec l'avènement des sports d'hiver, ces dernières décennies ont vu s'amplifier la fréquentation des territoires de montagne. Des stratégies d'aménagement des sites, orientées dans une perspective de loisirs sportifs (été comme hiver), ont eu pour conséquence la segmentation croissante d'activités pour la plupart codifiées et réglementées. Ne nécessitant ni long apprentissage, ni maîtrise du milieu naturel, ces activités sportives se sont multipliées et ont affadi peu à peu la culture propre aux pratiques de montagne, caractérisée par le fait d'avoir à inventer son chemin (parfois risqué), plutôt que de suivre un itinéraire balisé et sécurisé.

Parallèlement, la prise de conscience par nos sociétés de l'importance de leur environnement naturel, tend à restreindre et à conditionner l'accès aux espaces vierges ou peu aménagés. Les activités qu'on y pratique, dont l'alpinisme est le symbole, s'en trouvent marginalisées ou bridées par l'abondance des contraintes. Leur légitimité est fragilisée. Elles sont aujourd'hui privées du soutien d'une politique publique capable de reconnaître l'intérêt social des valeurs qu'elles portent : autonomie, responsabilisation, initiative, engagement et solidarité. L'une des conséquences principales de cette situation est la forte baisse de l'accueil de la jeunesse en région de montagne, que ce soit dans le cadre scolaire ou celui des associations d'éducation populaire.

Les Actes de ces premières Assises de l'alpinisme rendent compte des travaux auxquels, pendant 18 mois, celles-ci ont donné lieu : cafés-montagne pour recueillir l'avis des pratiquants, tables rondes thématiques à Grenoble et Chamonix, contributions diverses et présentation d'un manifeste par un collectif représentatif des institutions de la montagne : FFCAM, FFME, SNGM, SNAM, GHM, MW, GTA, SNGRGE, UCPA, SNAPEC.

Le premier objectif des Assises a été de créer une coordination active des instances concernées par les pratiques de moyenne et haute montagne ». Le second, d'élaborer et de discuter avec des responsables politiques et associatifs, les propositions et les engagements à mettre en œuvre pour redonner force et attrait à ces pratiques.

Paul Keller